RAPPORT

ADRESSÉ A

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS

PAR

M. Ph. de CHENNEVIÈRES

Directeur des Beaux-Arts

SUR L'ADMINISTRATION DES ARTS

Depuis le 23 décembre 1873 jusqu'au 1er janvier 1878

PARIS
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE P. MOUILLOT
13, QUAI VOLTAIRE, 13

1878

RAPPORT

ADRESSÉ A

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS

PAR

M. Ph. de CHENNEVIÈRES

Directeur des Beaux-Arts

SUR L'ADMINISTRATION DES ARTS

Depuis le 23 décembre 1873 jusqu'au 1er janvier 1878

Monsieur le Ministre,

Au moment où, désirant réorganiser l'Administration des Beaux-Arts, vous nommez une Commission chargée d'en bien étudier les différents services, peut-être ne jugerez-vous pas qu'il soit sans intérêt que la Direction des Beaux-Arts fasse repasser sous vos yeux la série d'actes accomplis par elle en ces quatre dernières années.

Ces actes sont nombreux ; quelques-uns ont été vivement discutés par l'opinion publique, qui a fini par les approuver presque tous. Nés, je puis le dire, d'un grand désir de mieux faire et aussi d'une certaine expérience des questions agitées dans le monde des artistes depuis un quart de siècle, ils ont touché à tous les services compris dans cette direction, à ceux-là même qui ne s'y rattachent que par le principe général de l'art.

Je n'ai pas cru qu'il me fût permis d'occuper avec insouciance un poste où l'on pouvait servir activement les intérêts les plus nobles et les

plus vivaces de la France, puisque de ses artistes et du goût général émanant de leurs œuvres relèvent l'honneur, la richesse, l'industrie et l'influence la plus incontestée de notre cher pays. Ce que j'ai cru juste et opportun de faire, je l'ai tenté sans détour, et vos prédécesseurs, monsieur le Ministre, m'ont, dans ces tentatives, soutenu hautement de leur confiance. Je dois dire, en retour, que nul ne fut jamais mieux secondé que je ne l'ai été par l'intelligence et le zèle de mes collaborateurs de tous grades.

Il est facile aujourd'hui, monsieur le Ministre, de se rendre compte de l'ensemble d'idées, du but poursuivi durant ces quatre années, du plan tracé, des difficultés rencontrées, des résultats acquis. Si ces résultats n'apparaissent encore qu'à demi, du moins je puis dire que le grain a été semé partout et ne demande qu'à croître et que la moisson peut être assez rapide.

Je vais vous exposer successivement ce qui a été fait pour les *Beaux-Arts* proprement dits, pour les *Manufactures*, les *Monuments historiques* et les *Théâtres*. C'est là aujourd'hui, vous le savez, le cadre administratif de la Direction des Beaux-Arts.

I

SECTION DES BEAUX-ARTS

J'ai cru devoir, dès mon entrée en fonctions, étudier à la fois les besoins de la section des Beaux-Arts pour le présent, pour le passé et pour l'avenir. Les intérêts du présent ont été constatés et assurés par des *commandes* considérables aux artistes les plus importants de notre École, toutes commandes faites dans le but de relever le grand art historique et monumental et par l'institution du *Prix du Salon*; — les intérêts du passé par la formation d'une Commission chargée de dresser et de publier l'*Inventaire des richesses d'art de la France*, par les relations établies avec *les Sociétés d'art* (et d'archéologie) de nos départements, et par la préparation d'une *loi pour la préservation de nos monuments et des œuvres d'art qui les décorent*; — enfin le souci des intérêts de l'avenir nous a engagé à poursuivre *la réorganisation de toutes nos Écoles nationales* et à préparer, avec l'aide du Conseil supérieur des Beaux-Arts, un programme complet de l'*Enseignement du dessin dans les établissements d'instruction publique primaire et secondaire*.

§ I. — Commandes d'ouvrages d'art.

Je vous supplie, monsieur le Ministre, de ne point oublier, durant tout le cours de la lecture de ce rapport que l'armée admirable d'artistes qui compose aujourd'hui notre École, a perdu ses maréchaux, Ingres et Delacroix, Rude et David ; que de tels génies sont les vrais directeurs des arts de leur temps par l'attraction qu'ils exercent et l'impulsion qu'ils donnent ; qu'il n'appartient qu'à Dieu de créer à chaque époque ces guides souverains du goût public, de même qu'il n'appartient qu'aux mœurs et à l'esprit d'une nation de favoriser ou d'entraver leur complet développement. Dans les époques intermédiaires, merveilleusement riches en talents, mais un peu débandées comme la nôtre, l'Administration des Beaux-Arts ne peut que chercher à produire les occasions d'où naîtront, au profit de l'État qui lui a confié ses intérêts, les œuvres de l'ordre le plus élevé et où se manifesteront les futurs chefs de l'École.

Dans les dernières années de l'Empire, tous les ministres qui présidaient la distribution des récompenses à la suite des Salons se plaignaient, à juste titre, du délaissement de la grande peinture d'histoire au profit de la peinture de genre et constataient l'abaissement des études

par lesquelles seules notre École pouvait soutenir son ancien renom et fournir des modèles dignes d'elle à l'industrie nationale. Il importait donc de relever tout d'abord l'art supérieur d'où découlent tous les autres, et quel plus sûr moyen de remettre en honneur cette noble peinture monumentale, qui est toujours et partout le parangon suprême des grandes écoles d'art, que d'appliquer à un vaste ensemble de décorations les artistes les plus éminents de notre pays?

Le 7 mars 1874, le *Journal officiel* insérait le rapport suivant :

Monsieur le Ministre,

La France a possédé, dans ces quarante dernières années, une des plus magnifiques légions d'artistes dont elle ait jamais pu s'enorgueillir. Cette légion a compté les plus grands peintres d'histoire, les plus poétiques paysagistes, les plus charmants peintres de genre, et à leur école sont venues se former les écoles du monde entier. Ils ont valu à notre pays sa gloire la moins contestée, et nous leur devons ces triomphes de 1855 et de 1867 qui feront date dans l'histoire de l'art universel.

Et cependant, monsieur le Ministre, ceux qui aujourd'hui réfléchissent à la puissance qui animait cette rare époque, en sont parfois à se demander si l'administration française a su en tirer pour le pays tout l'honneur qu'il était possible d'en obtenir. Je suis porté, quant à moi, à regretter qu'on ait laissé se perdre une telle force de bataillons incomparables dans des entreprises morcelées et un peu éparpillées et où ils pouvaient ne donner qu'à contre-cœur. Tantôt des artistes illustres ont été fatigués à de petites besognes, tantôt on n'a pas su leur fournir l'occasion de produire ce qu'ils avaient en eux. Or, la Direction des Beaux-Arts a pour première raison d'être de faire produire des œuvres grandes ou exquises, selon la nature des talents qu'elle rencontre et selon les cadres qu'elle trouve à leur offrir.

Ces cadres, dans toutes les époques célèbres, ce sont quelques monuments sur les murailles desquels se résument et se concentrent les efforts de chaque école dans son expression la plus haute et qui, avec le temps, servent de types aux historiens de l'art. Sans parler des merveilles des églises et des palais de Florence, de Rome, de Venise et d'Anvers, nous pouvons citer, en France, Fontainebleau au seizième siècle, le Louvre, l'hôtel Lambert et Versailles au dix-septième siècle, l'hôtel Soubise au dix-huitième siècle ; mais au dix-neuvième siècle, nous devons confesser que si la ville de Paris peut se vanter de la décoration de ses églises et de ce qui fut son Hôtel de Ville ; si la direction des bâtiments civils s'apprête à nous livrer un Opéra brillamment et savamment orné, la Direction des Beaux-Arts proprement dite aurait peine à citer un monument dont elle puisse dire que la décoration soit son œuvre. J'aurais cette ambition, monsieur le Ministre, pour votre administration des Beaux-Arts, qu'il en pût être autrement. Je voudrais utiliser au décor d'un monument digne de ce nom, d'un monument vraiment national, le groupe qui nous reste de cette superbe armée dont je parlais au début, groupe qui, s'il regrette nos plus glorieux chefs

d'école, vient de montrer à Vienne que la France n'a point perdu la suprématie en matière d'élégance et de goût.

Ce monument existe : c'est le Panthéon, c'est Sainte-Geneviève, c'est la basilique élevée au dix-huitième siècle à la patronne de Paris et des Gaules. Sainte-Geneviève est à coup sûr l'édifice de Paris le plus renommé dans nos provinces et à l'étranger ; c'est lui qui, de sa colline sainte, domine la ville entière et semble le plus puissant effort de sa magnificence. Et, chose singulière! quand tous les édifices de Paris ont été, depuis un demi-siècle, décorés à l'envi de peintures et de sculptures par les diverses administrations qui tenaient à occuper le talent des artistes et à laisser trace de leur passage, celui-là seul a été complétement négligé, si ce n'est par la Restauration, qui a confié au baron Gros la décoration fameuse de sa lanterne et au baron Gérard les quatre pendentifs qui furent l'œuvre d'une vieillesse affaiblie sans doute, mais vaillante jusqu'au bout, selon le tempérament de sa génération héroïque.

Il convient aussi de ne pas oublier l'essai qui fut confié en 1848 à un artiste éminent de la décoration du Panthéon au moyen de grands cartons qui devaient y représenter l'histoire de l'humanité ; mais ce cycle de compositions philosophiques dont nous avons vu un certain nombre aux Expositions de 1853 et de 1855, ne pouvait plus s'appliquer à un temple qui, trois ans plus tard, était rendu au culte, et la tentative en resta là, après avoir fourni à M. Chenavard l'occasion de donner la mesure de sa vaste culture d'esprit, de son abondante invention et de son respectueux sentiment des grands maîtres.

J'ai pensé, monsieur le Ministre, qu'au lieu de disséminer, ainsi que l'a souffert trop souvent une fâcheuse tradition, les ressources du budget des Beaux-Arts dans de médiocres commandes vouées à la dispersion, il était vraiment plus digne de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder, de consacrer en bloc une bonne part de ce budget pendant trois ou quatre exercices, à entreprendre, combiner, mûrir et conduire à bien, si c'est possible, la décoration complète, immense et infinie dans ses détails d'un tel édifice national, décoration étudiée d'abord dans son ensemble, puis dirigée, dans toute l'unité de son invention, de manière à en former un vaste poëme de peinture et de sculpture, à la gloire de cette sainte Geneviève qui restera la figure la plus idéale des premiers temps de notre race, poëme où la légende de la patronne de Paris se combinerait avec l'histoire merveilleuse des origines chrétiennes de la France.

Quand vous aurez inauguré, monsieur le Ministre, le pompeux monument de l'Opéra, où notre pays a voulu montrer sans marchander, et en réunissant le faisceau de ses plus brillants artistes, ce que peut son génie appliqué à l'architecture des fêtes théâtrales, il sera intéressant de constater que les œuvres qui exigent plus particulièrement la gravité et la vigueur solide conviennent encore à nos artistes, et qu'après avoir fait preuve, aux yeux de l'Europe, de dons inestimables d'esprit, de grâce et d'élégance, ils sont capables de remonter aux sommets les plus sévères et les plus nobles de l'art religieux et patriotique.

Si cette pensée vous agrée, monsieur le Ministre, je vous prie de vouloir bien m'autoriser, dès aujourd'hui, à étudier, de concert avec M. l'architecte de Sainte-Geneviève, et après m'être assuré que la direc-

tion des bâtiments civils, de qui relève le monument, n'a point d'autres visées pour son ornementation, un projet qui, avant d'être exécuté dans une période d'années assez étendue, puisqu'il n'emploiera qu'une part du crédit habituel consacré à la décoration des édifices publics, exigera de fort longues réflexions, des combinaisons décoratives fort compliquées, et qui, pour voir ses premiers travaux commandés sur les ressources du budget de 1875, a besoin d'être sagement préparé pendant le cours presque entier de la présente année.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, monsieur le Ministre, votre très-humble et très-dévoué serviteur.

Le Directeur des Beaux-Arts,

PH. DE CHENNEVIÈRES.

Approuvé :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

DE FOURTOU.

Le 17 mai, le *Journal officiel* insérait un deuxième rapport :

Paris, le 7 mai 1874.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu approuver le rapport en date du 6 mars dernier, où je proposais à Votre Excellence de confier à quelques-uns de nos peintres et de nos sculpteurs les plus éprouvés la décoration de la basilique nationale de Sainte-Geneviève, décoration « où la légende de la patronne de Paris se combinerait avec l'histoire religieuse de la France. » Je me suis appliqué, monsieur le Ministre, à étudier avec M. Louvet, architecte de Sainte-Geneviève, les plus sages conditions d'exécution de ce projet, et nous avons reconnu que, pour le mettre d'accord avec la grandeur et l'unité vraiment admirables du monument, il convenait de morceler le moins possible l'ensemble des travaux et de confier à un seul artiste chacune des parois de la croix latine dont il affecte la forme.

Ce n'est pas que le système régulier de colonnes engagées qui règne sans intermittence, à intervalles rapprochés et étroits, autour de l'édifice, n'offrît de graves difficultés à vaincre; mais j'ai proposé à M. l'architecte, qui a bien voulu accepter ma solution, de faire passer les compositions, par une sorte d'illusion de perspective, à l'arrière des colonnes, ce qui a permis de prolonger chacune des compositions dans trois entre-colonnements. Le quatrième entre-colonnement de chaque paroi, isolé de l'axe principal, tout en restant livré à la même main d'artiste, serait le cadre d'un sujet spécial.

Quant aux deux panneaux avec archivolte qui sont voisins des portes,

aux deux chapelles de la Vierge et de sainte Geneviève et à l'abside, ils offraient naturellement des places distinctes propres à la peinture, et qui ont pu être confiées à des artistes différents.

Le bandeau général à la hauteur de l'imposte des arcades de l'entrée, qui coupe les entre-colonnements aux deux tiers de leur hauteur et règne tout autour de l'édifice, divisait forcément les parois en deux systèmes de sujets, et la zone supérieure nous a paru propre à un immense déroulement de processions de personnages sacrés, pensée très-convenable à une église où les reliques de la sainte ont motivé dans tous les siècles des processions traditionnelles. La condition essentielle d'harmonie, plus indispensable ici que dans la décoration des chapelles isolées d'une même église, a exigé que la partie de ces processions qui domine sur chaque paroi les grandes compositions inférieures fût confiée au même peintre que les compositions maîtresses.

Étant donné le thème accepté par vous, monsieur le Ministre, l'ordonnance générale des sujets à traiter découlait assez logiquement d'elle-même ; et je n'ai eu qu'à invoquer le bon aide de M. Bonnefoy, doyen de Sainte-Geneviève, pour obtenir de lui, dans le sens qu'il m'avait suffi de lui indiquer, toute une série de motifs entre lesquels nous n'avons eu qu'à choisir.

La prédication et le martyre de saint Denis, premier apôtre de Paris et comme introducteur du christianisme dans les Gaules, m'ont semblé convenir aux deux panneaux avec archivolte qui se trouvent à la droite et à la gauche de l'entrée de l'église. Je vous proposerai de confier ces deux sujets, le premier à M. Galland, le deuxième à M. Bonnat.

La grande nef, dans tout son développement, appartenait de droit aux traits principaux de la vie de sainte Geneviève, patronne de l'édifice.

Le premier entre-colonnement à droite représenterait l'éducation de sainte Geneviève, et les trois entre-colonnements suivants, réunis en une seule composition, représenteraient la vie pastorale de la jeune sainte. Je proposerai à Votre Excellence de les confier à M. Puvis de Chavannes.

Le premier entre-colonnement à gauche représenterait Attila marchant vers Paris, après avoir brûlé Trèves, Metz, etc. ; les trois entre-colonnements suivants représenteraient sainte Geneviève calmant la multitude affolée par la nouvelle qu'Attila se dirige sur Paris, et prophétisant que la ville ne subira pas l'invasion du Fléau de Dieu. Je vous proposerai, monsieur le Ministre, de confier ces deux compositions à M. Delaunay.

Les trois premiers entre-colonnements à gauche de la grande nef, après le dôme, représenteraient sainte Geneviève au milieu des horreurs de la famine pendant le siége de Paris par les Francs ; elle a réuni la flottille avec laquelle elle va ravitailler Paris. Le quatrième entre-colonnement la montrerait distribuant des provisions au peuple qui l'acclame. Bien que le talent qui place M. Meissonier si haut dans l'estime de l'Europe ne se soit exercé que dans des œuvres d'un genre tout différent et j'allais dire opposé, je crois qu'il serait extrêmement intéressant d'offrir à ce vigoureux artiste l'occasion de lutter sur une large surface contre des difficultés nouvelles pour lui, et je vous proposerai, monsieur le Ministre, de lui confier l'exécution de ces deux compositions.

Dans les trois entre-colonnements à droite de la grande nef, après le dôme, seraient représentés les derniers instants de la sainte devenue vieille et vénérée du peuple, conseillère des rois, consolatrice des malheureux et l'honneur de la patrie. — Dans le dernier compartiment se verrait sainte Clotilde faisant déposer les restes de son amie dans le tombeau de Clovis, en l'église encore inachevée des Saints-Apôtres, qui deviendra plus tard l'église de Sainte-Geneviève. Je vous proposerai, monsieur le Ministre, de confier à M. Gérôme ces deux compositions.

J'ai pensé, monsieur le Ministre, que les deux bras de la croix devaient être consacrés aux quatre grandes époques, ou mieux aux quatre grandes figures chrétiennes de la France : Clovis, Charlemagne, saint Louis et Jeanne d'Arc.

Dans le bras droit de la croix, celui où se voit l'autel placé sous l'invocation de sainte Geneviève, les trois premiers compartiments à gauche seraient remplis par le vœu de Clovis à la bataille de Tolbiac et le quatrième représenterait son baptême. Ces deux compositions seraient confiées à M. Jos. Blanc.

Les trois premiers entre-colonnements à droite représenteraient le couronnement de Charlemagne par le pape Léon III, et le quatrième compartiment le montrerait entouré de paladins, de lettrés et de jurisconsultes. Ces deux compositions seraient confiées à M. Lehmann.

Dans le bras gauche de la croix, celui où est placé l'autel de la Vierge, se trois premiers compartiments à gauche seraient remplis par le sujet de saint Louis rendant la justice et fondant les grandes institutions qui ont fait sa gloire, la Sorbonne, les Quinze-Vingt, l'abolition des combats judiciaires; le dernier entre-colonnement le montrerait captif des Sarrasins qui le demandent pour roi. Ces deux compositions seraient confiées à M. Cabanel.

Les entre-colonnements à droite seraient confiés à M. Baudry, qui y représenterait Jeanne d'Arc devant Orléans ou à Reims et dans sa prison.

Les deux chapelles de la Vierge et de Sainte-Geneviève seraient confiées, celle de la Vierge à M. Gustave Moreau, celle de Sainte-Geneviève à M. J.-F. Millet, et l'abside avec les compartiments qui en dépendent et où serait représenté le Christ (*Vivat Christus qui diligit Francos*, comme disait la loi salique) montrant en vision à l'ange de la France les destinées de son peuple (*Gesta Dei per Francos*), l'abside serait confiée à M. Chenavard, auteur des cartons destinés en 1848 à la décoration du Panthéon.

M. l'architecte, défenseur légitime des belles lignes de l'œuvre de Soufflot, m'a fait observer avec raison que les piliers qui supportent la coupole et les nefs, de même que les parois intérieures des murs à droite et à gauche de la porte principale, ne pourraient, sous peine d'être diminués dans leur aspect solide, être couverts de peinture, et que de grandes figures sculptées y seraient plus convenablement adossées. J'ai cru que les statues des grands patrons, des grands docteurs et des saints les plus populaires de l'Église de France rempliraient dignement ces places, et, sur les indications de M. le doyen de Sainte-Geneviève, j'ai choisi les noms de saint Denis, saint Remi, saint Germain, saint Martin, saint Éloi, saint Grégoire de Tours, saint Bernard, saint Jean de Matha, saint Vincent de Paul, le vénérable de La Salle.

A droite et à gauche de la porte principale seraient placés : saint Denis, qui pourrait être confié à M. Perraud; saint Remi, confié à M. Cavelier; — adossés aux gros piliers du dôme faisant face à l'entrée, saint Germain, confié à M. Chapu; saint Martin, confié à M. Cabet; — faisant face à l'abside, saint Bernard, confié à M. Carpeaux; saint Jean de Matha, confié à M. Hiolle; — faisant face à la chapelle Sainte-Geneviève, saint Éloi, confié à M. Mercié; saint Grégoire de Tours, confié à M. Frémiet; — faisant face à la chapelle de la Vierge, saint Vincent de Paul, confié à M. Falguière ; le vénérable de La Salle, confié à M. Montagny. La statue de la Vierge, destinée à sa chapelle, serait confiée à M. P. Dubois; la statue de sainte Geneviève, destinée à sa chapelle, serait confiée à M. Guillaume.

M. Galland, professeur d'art décoratif à l'École des beaux-arts, serait chargé de l'exécution de l'encadrement ornemental des compositions.

Tel est, monsieur le Ministre, l'ensemble des travaux que je vous proposerai d'attribuer à des artistes dont les noms sont tous connus de vous. Si vous approuvez l'ordonnance générale et le plan de cette vaste entreprise et si vous voulez bien donner votre agrément à la présente distribution de peintures et de sculptures, dont les dépenses se répartiraient sur les quatre plus prochains exercices du budget des beaux-arts, j'ai la ferme conviction, basée sur leurs œuvres déjà renommées, que les artistes dont je vous ai soumis la liste feront honneur à votre confiance. Vous leur aurez ouvert un large concours, mémorable peut-être, utile en tout cas à l'émulation de la génération actuelle et où, surexcités par la solennité du monument et par le but national de l'œuvre, ils n'épargneront, à coup sûr, ni leurs forces, ni leur courage.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, monsieur le Ministre, votre très-humble et très-dévoué serviteur.

Le Directeur des Beaux-Arts,

PH. DE CHENNEVIÈRES.

Approuvé :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

DE FOURTOU.

MM. Chenavard, Gérôme, Lehmann, G. Moreau n'ayant pas cru pouvoir accepter le travail qui leur était proposé, ont été remplacés par MM. Hébert, J.-P. Laurens, H. Lévy et Humbert. La mort de M. J.-Fr. Millet fit attribuer à M. Maillot la chapelle dont il était chargé.

La statue destinée à M. Carpeaux fut, le lendemain de sa mort, confiée à M. Jouffroy.

La Direction des Beaux-Arts attend avec la confiance la plus profonde, monsieur le Ministre, le résultat de cette grande œuvre qui aujourd'hui s'avance rapidement. Avant six mois, MM. Cabanel, Jos. Blanc, Galland, J.-P. Laurens auront mené à bonne fin le plus gros de leur tâche. MM. Cavelier, Perraud, Jouffroy, Hiolle, Frémiet ont déjà livré leurs

statues. Les sujets proposés, sujets à la fois religieux et nationaux, sont de ceux qui ont le don de provoquer les plus nobles inspirations des artistes, et ce qui en a été déjà livré au public par M. Puvis de Chavannes a produit dans le monde des arts une assez vive émotion pour qu'il soit permis d'affirmer que notre génération d'artistes laissera là aux siècles à venir le plus éclatant témoignage de sa science solide et de son esprit élevé.

En même temps, un autre rapport était adressé à M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, relativement à la décoration du palais de la Légion d'honneur :

Monsieur le Ministre,

Si nombreux que soient les travaux de peinture monumentale que vous avez bien voulu commander pour l'église Sainte-Geneviève, vous n'avez pu, par la distribution de ces peintures, donner satisfaction à tous les artistes que la nature élevée de leur talent désigne aux encouragements de l'Etat et qu'il serait, plus que jamais, regrettable d'abandonner au milieu des difficultés de l'heure présente.

Le palais de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur, ce chef-d'œuvre de l'architecture civile du dix-huitième siècle, dont la reconstruction est aujourd'hui achevée, m'a paru fournir à l'administration une occasion précieuse d'utiliser immédiatement le concours de quelques-uns de ces artistes. En effet, deux coupoles, quatre plafonds, plusieurs panneaux de dimensions diverses offrent, dans ce palais, un champ assez vaste où se peuvent déployer à l'aise les facultés des peintres doués du sentiment décoratif et de l'amour du grand art.

C'est dans cette pensée, monsieur le Ministre, que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature les arrêtés ci-joints, confiant à MM. Maillot, Sirouy, Laurens, Bin, Ehrmann, Ranvier et à Mme Escallier les travaux dont il s'agit.

Si vous voulez bien, monsieur le Ministre, revêtir de votre approbation le présent rapport, qui n'est, à vrai dire, que le corollaire du rapport déjà approuvé par vous sur les peintures de Sainte-Geneviève, vous aurez, je le crois, donné au grand art, dans notre pays, une des plus vigoureuses impulsions qu'il ait reçues depuis longtemps et attaché votre nom à l'accomplissement de deux œuvres d'un caractère éminemment national et patriotique.

Veuillez agréer, etc.

Le Directeur des Beaux-Arts,

Signé : Ph. de Chennevières.

Approuvé :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

Signé : de Fourtou.

Les commandes de cette décoration du palais de la Légion d'honneur étaient ainsi distribuées :

A M. MAILLOT, peintures décoratives pour la coupole du grand salon.

A M. SIROUY, peintures décoratives : les pendentifs de la coupole du grand salon.

A M. BIN, peinture décorative : Un grand concert.

A M. J.-P. LAURENS, les peintures décoratives de la petite coupole de la salle des chanceliers.

A M. EHRMANN, les peintures décoratives du plafond du salon des Muses.

A M. RANVIER, les peintures décoratives du plafond de la salle de l'Aurore.

A Mme ESCALLIER, des fleurs et des attributs pour dessus de portes.

A M. YVON, un tableau d'après l'esquisse de Gros : « *Distribution de croix aux artistes sous Napoléon Ier.* »

A M. VIGER, une copie du tableau de Debret : « *Première distribution de croix dans l'église des Invalides.* »

A M. FOURNIER, une copie du tableau de Hennequin : « *Distribution des croix au camp de Boulogne.* »

A M. P. FLANDRIN, un panneau : Vue de la maison de Saint-Denis.

A M. DESGOFFE, un panneau : Vue de la maison de la Légion d'honneur aux Loges.

A M. LANSYER, un panneau : Vue du palais du quai d'Orsay.

A M. NAVLET, deux panneaux : Vue de la maison de la Légion d'honneur à Écouen; — Intérieur de la grande salle du château d'Écouen.

A M. CHARDIN, un panneau : Chapelle du château d'Écouen.

Bientôt les commandes de quatre plafonds destinés aux différentes salles de notre musée du Luxembourg fournissaient encore à quatre de nos plus habiles artistes l'occasion d'appliquer, eux aussi, leurs études de peintres d'histoire à ces combinaisons décoratives dont le commencement de notre siècle avait trop oublié les lois.

Les peintures allégoriques décorant ces quatre plafonds ont pour sujet :

Le plafond de M. Carolus DURAN : « *La gloire de Marie de Médicis.* »

Celui de M. Jules LEFEBVRE : « *La gloire de Jacques de Brosse et de l'architecture française.* »

Celui de M. Tony ROBERT-FLEURY : « *La gloire de la sculpture française.* »

Et celui de M. GIACOMOTTI : « *La gloire de Rubens et de la peinture.* »

Vous avez ces jours derniers, monsieur le Ministre, approuvé un

nouveau projet qui va compléter, à la suite de ces plafonds, l'ornementation du palais du Luxembourg; je veux parler des panneaux de paysages et de fleurs qui vont être exécutés en tapisserie aux Gobelins et à Beauvais, pour le grand escalier du palais, sur les modèles peints par MM. Harpignies, de Curzon, P. Colin, P. Flandrin, Desgoffe, G. Lacroix, Lansyer, Mme Escallier, Tony Faivre, Bellel, Maisiat et Petit. Enfin, le jardin du Luxembourg a été peuplé, il y a trois ans d'une véritable légion de statues provenant des acquisitions de la Direction des Beaux-Arts. Je citerai entre autres, l'*Éloa*, de M. Pollet; le *Faune à la panthère*, de M. Caillé; le *Dispetto*, de M. Valette; la *Bocca della verita*, de M. Blanchard; la *Source*, de M. Chatrousse; la *Naïade*, de M. Renaudot; le *Lion de Nubie*, de M. Cain; les *Lutteurs*, de M. Ottin; de même que le jardin des Tuileries a emprunté à ces mêmes magasins le groupe de *Spartacus*, de M. Barrias; la *Comédie humaine*, de M. Christophe; l'*Alexandre combattant un lion*, de M. Dieudonné; la *Charité fraternelle*, de M. de Conny; la *Jeunesse d'Aristote*, de M. Degeorge; le *Persée*, de M. Tournois; le *Corybanthe*, de M. Cugnot, etc.

Le soin de décorer les monuments de Paris appartient à la préfecture de la Seine, et on sait avec quelle munificence elle s'en acquitte. Quant aux monuments de l'État, les devis afférant à leur ornementation intérieure et extérieure sont, en principe, compris dans la portion du budget destiné à leur construction ou à leur entretien. La Direction des Beaux-Arts n'en a pas moins pris part à la décoration du Palais de Justice en commandant deux *compositions de la Vie de Saint-Louis* à M. Olivier Merson, et nombre de bustes et de portraits pour les salles de la Cour de cassation.

Ce sont les bustes de :

De Malleville, par M. Roger; — Portalis (l'ancien), par M. Osbach; — Dupin aîné, par M. Maindron; — Treilhard, par M. Frison; — de Préameneu, par M. Hébert fils; — de l'Anglade, par M. Destréez; — Pothier, par M. Lanson; — Domat, par M. Eude; — Merlin, par M. Gaston Guitton; — Cicéron, par M. Desprey; — Cambacérès, par M. Chambard; — Solon, par M. Millet de Marcilly; — Ulpien, par M. Amy; — Démosthènes, par M. Lequien; — Lycurgue, par M. Dupuis; — Nicot, par M. Truphème.

Les portraits de :

Gerbier, par M. Blanchon; — Moure, par M. Quantin; — Dupin aîné, par M. Chassevent; — Servin, par M. L'Hernault; — Dumoulin, par M. Romain Cazes; — de Séchelles, par M. Tournachon; — Patru, par M. Fournier; — Chauveau-Lagarde, par M. Vibert; — Séguier, par M. Loudet; — Omer Talon, par

M. Hugrel; — TRONCHET, par M. P. Nanteuil; — DE SÈZE, par M. Viger; — DELANGLE, par M. Carrière; — CUJAS, par M. Perrodin; — JUSTINIEN, par M. Urbain Bourgeois.

Les salles du Conseil d'État ont reçu comme décoration :

Les bustes de :

PORTALIS, par M. Chambard; — DE FRÉVILLE, par M. Thabard; — Cte BÉRANGER, par M. E. Leroux; — BIGOT DE PRÉAMENEU, par M. Thabard; — CUVIER, par M. Renaudot; — MAILLARD, par M. Moleau; — Cte SIMÉON, par M. Aubé; — ALLART, par M. Montagny.

Les portraits de :

VIVIEN, par M. Thirion; — GIROD (de l'Ain), par M. Lematte; — CAMBACÉRÈS, par M. de Conninck.

En outre, une figure allégorique : « *la Justice*, » par M. Ulmann

Au palais de l'Institut ont été attribués les bustes de :

Casimir DELAVIGNE, par M. Dénécheau; — NANTEUIL, par M. Frison; — Léon FOUCAULT, par M. Garnier; — Le père GRATRY, par M. Georges Clère; — Amédée THIERRY, par M. Jetot; — FORSTER, par M. Chatrousse; — Eugène SCRIBE, par M. Mathieu Meusnier; — Comte DE SÉGUR, par M. Guilbert; — BALTARD, par M. Barthélemy; — Pierre LEBRUN, par M. Chapu; — BEUDANT, par M. Caillé; — BEULÉ, par M. Perraud; — ROULIN, par M. Sollier; — NÉLATON, par M. J. Félon; — Comte DE RÉMUSAT, par M. Etex; — GUIGNAUT, par M. Maniglier; — LAMARTINE, par M. le baron Bourgeois; — PATIN, par M. Guillaume; — BERRYER, par M. Loison; — THIERS, par M. Guillaume.

Au Bureau des longitudes : ceux de LAGRANGE, par M. Iselin; — LAPLACE, par M. Tournois.

Au lycée Henri IV : le buste en marbre d'AMPÈRE, par M. Courtet.

A l'Opéra-Comique : les bustes en marbre d'AUBER et de HALÉVY, exécutés par MM. Chervet et Debrie.

A la Sorbonne : les bustes en marbre de THÉNARD et de VICTOR LECLERC, par MM. Sollier et Mabille; — le buste en marbre de GUIZOT, par M. Robinet, et le buste en bronze de VILLEMAIN, par M. Lequien; enfin un cadran solaire en cuivre repoussé, exécuté par M. Aubert.

A l'institution des Sourds-Muets : l'abbé de l'ÉPÉE, tableau par M. Gonzague-Privat.

Au Conservatoire de musique : le buste en marbre de MÉHUL, par M. Dénécheau.

Au Conservatoire des arts et métiers : les bustes en marbre de MONGE et de PHILIPPE DE GIRARD, par MM. Louis Meunier et Consonove.

A la Faculté de médecine : les bustes en marbre d'ANDRAL et de LORAIN, par MM. Schrœder et Thomas.

A l'École des mines : le buste en marbre d'ÉLIE DE BEAUMONT, par M. Barthélemy.

A l'Institut des Frères de la doctrine chrétienne : le buste en marbre du FRÈRE PHILIPPE, par M. Oliva.

Au musée du Louvre : le buste en marbre d'EMM. DE ROUGÉ, par M. Benabès de Rougé.

Des peintures décoratives ont été commandées :

Pour le foyer de l'Odéon, à M. Basset.

Pour le Ministère de la guerre, à MM. Machard, Protais et Eugène Thirion.

Pour la chapelle du lycée Saint-Louis, à MM. de Rudder, Porion, Biennoury et P. Nanteuil; ces deux derniers professeurs de dessin au lycée.

A la chapelle du Commissariat général de la Terre-Sainte, les peintures décoratives commencées par M. Savinien Petit et interrompues par son décès ont été commandées à M. Janmot.

Citons en outre :

La réparation de la statue de Napoléon Ier, renversée en mai 1871 avec la colonne Vendôme, et rétablie selon le vœu de l'Assemblée nationale; travail confié à M. Penelli et un des plus étonnants qu'ait produits à aucune époque l'art du restaurateur.

La commande de la statue en marbre de GRIBEAUVAL, confiée à M. Bartholdi, pour les Invalides.

Au cimetière du Père-Lachaise, la restauration des monuments en ruines de MOLIÈRE et de LA FONTAINE.

Pour le Jardin des Plantes, la commande de la statue en bronze, *Ève*, de M. Gaston Guitton, destinée à faire pendant au *Semeur*, de M. Chapu, précédemment attribué par la Direction des Beaux-Arts à cet établissement.

Enfin, pour terminer cette énumération, rappelons que trente médaillons en marbre ont été commandés pour la décoration de la façade de l'Ecole supérieure de pharmacie ; ce sont ceux de :

BERTHOLLET, par M. Robinet; — THÉNARD, par M. Pascal fils; — CAVENTOU, par M. Hugoulin; — NICOLAS HOUEL, par M. Lefevre; — VALENCIENNES, par M. Ross; — BALARD, par M. Renaudot; — ROBIQUET, par M. Michel Pascal; — LAVOISIER, par M. Pâris; — ANT. JUSSIEU, par M. Morice; — LEMERY, par M. Louis Meunier; —

SCHEELE, par M. Matabon; — GERHARDT, par M. Maindron; — BOULDUC, par M. Ch. Lenoir; — H. DAVY, par M. Lavigne; — FOURCROY, par M. Hébert; — BAUMÉ, par M. Gaston Guitton; — CHAPTAL, par M. Granet; — PELLETIER, par M. Fourquet; — GUIHOURT, par M. Faraill; — DUMÉRIL, par M. Daniel Dupuis; — GEOFFROY, par M. Coinchon; — ALBERT SEBA, par M. Chrétien; — BAYEN, par M. Chervet; — CHARRAS, par M. Chambard; — SERRULLAS, par M. Captier; — SWAMMERDAM, par M. Caillé; — ROUELLE, par M. Cabuchet; — PELOUZE, par M. Boisseau; — MACQUER, par M. Georges Clère; — ANDRÉ LAUGIER, par M. Théodore Hébert.

Mais c'est surtout dans les monuments de la province que la Direction des Beaux-Arts a cherché de grands travaux pour y exercer les talents de nos artistes et y réveiller le goût des belles choses, jadis favorisé par l'activité des Écoles provinciales.

Nous nous efforcions ainsi de prendre les devants sur la proposition que j'ai formulée dans le rapport suivant, en date du 30 janvier dernier, rapport que vous avez bien voulu approuver et confirmer par une circulaire aux préfets :

Monsieur le Ministre,

Votre collègue, M. le Ministre des travaux publics, dans les attributions duquel se trouvent les bâtiments civils, prépare de vastes entreprises à l'activité nationale. Ne jugerez-vous point qu'il conviendrait d'associer à ce mouvement votre Direction des Beaux-Arts, en recherchant quelle part pourrait être faite, dans les travaux futurs, à l'admirable armée de peintres et de sculpteurs dont la France peut disposer aujourd'hui?

Notre École montre chaque année, dans ses expositions publiques, combien elle est prête, par la solidité de ses études et l'habitude des grandes ordonnances, à un ensemble de décorations monumentales qui feraient l'orgueil de notre pays tout entier. Que si ces fortes études, qu'ont pour but de stimuler et d'entretenir non-seulement les expositions annuelles, mais le grand prix de Rome et le prix du Salon, demeuraient inemployées et partant inutiles, il n'est que trop certain qu'à bref délai l'École en perdrait le respect et l'usage et qu'elle s'acheminerait rapidement vers une décadence inévitable.

C'est à ce maintien salutaire de la grande peinture d'histoire qu'avaient visé les commandes approuvées par vos prédécesseurs de la décoration du Panthéon, du palais de la Légion d'honneur, des plafonds du Luxembourg et des quelques monuments de la province qui s'étaient offerts à nous à Rouen, à Bordeaux, à Montpellier, à Amiens, au Havre, etc.

Je vous proposerai aujourd'hui, monsieur le Ministre, d'étendre et de régulariser le principe de tels travaux en l'appliquant aux Hôtels de ville, aux Palais de justice, aux Facultés de droit et de médecine, de

sciences et de lettres, aux Bibliothèques et aux Musées, aux Chambres de commerce de la province; à tous les édifices, en un mot, qui relèvent soit de l'État, soit des municipalités. Ce ne serait, d'ailleurs, que reprendre une tradition fort usitée en France à nos grandes époques d'art et particulièrement au dix-septième siècle, et dont témoignent l'Hôtel de ville de Lyon, les Palais de justice de Rennes et de Montpellier, et l'histoire de tant d'autres monuments de province à Rouen, à Aix, à Dijon, à Toulouse, partout!

Pour les édifices municipaux et départementaux, peut-être trouverez-vous dans votre administration des Monuments historiques un précédent utile : là, villes et départements participent pour une somme convenue aux dépenses qui sont résolues et dont eux seuls profitent. Quant aux bâtiments de l'Etat, il va sans dire que l'État seul devrait y supporter les frais des décorations projetées.

Pour conduire sagement et avec ordre une œuvre où toute la France serait intéressée, vous jugerez qu'il serait bon, monsieur le Ministre, d'ouvrir une enquête sur les monuments publics qui seraient dignes d'être classés dans la répartition successive des travaux de nos artistes. Et c'est pourquoi j'ai l'honneur de vous proposer d'adresser à MM. les préfets une circulaire les invitant à étudier avec soin quels édifices de leur ressort appelleraient utilement la main de nos peintres et de nos sculpteurs, lesquels pourraient être choisis de préférence entre ceux que leur ville ou leur département a envoyés ou pensionnés dans nos grandes écoles d'art parisiennes et qui y ont acquis science et honneur.

Je suis profondément convaincu, monsieur le Ministre, que nos Assemblées législatives, héritières des prérogatives et des ressources de nos anciennes assemblées provinciales, des États de Bourgogne, de Bretagne, de Provence et de Languedoc, ne se montreraient pas moins empressées qu'elles à voter les fonds nécessaires pour la décoration des monuments publics de leurs villes. Elles ne seraient pas moins soucieuses d'élever l'esprit et le goût de leurs populations par le spectacle des plus belles inventions de leurs artistes et des plus nobles souvenirs de leur histoire; nos Chambres, enfin, auraient certainement à cœur d'entretenir, en les répandant sur toute la surface du pays, la séve et la vie de cet art français, source de notre plus vraie richesse, qui par elles seules peut durer et qui, sans leur appui, peut tout à coup s'étioler et mourir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Directeur des Beaux-Arts,

PH. DE CHENNEVIÈRES.

Paris, le 31 janvier 1878.

Monsieur le Préfet,

Notre pays a gardé incontestablement la primauté dans l'art; nos peintres, nos sculpteurs sont toujours à la tête des artistes du monde et une cause légitime d'influence et de grandeur nationale.

Le devoir du Gouvernement est de maintenir et de développer cette prépondérance.

Un des moyens les plus féconds est l'encouragement aux grands travaux de décoration monumentale. Ainsi nous fournirons à nos artistes une carrière digne d'eux ; ainsi nous contribuerons d'une manière efficace à relever le goût public.

Désireux de mettre le plus tôt possible à l'étude les projets de travaux qui seraient de nature à remplir le but que je me propose, je vous prie de vouloir bien me faire parvenir l'état de tous les monuments publics de votre département qui, par leur construction et leur destination, vous paraitraient de nature à recevoir des décorations picturales ou sculpturales. Les Hôtels de ville, les Palais de justice, les Facultés devront spécialement attirer votre attention, car c'est dans ces édifices que les beaux-arts peuvent exercer leur action la plus élevée, la plus morale, la plus instructive. Il va sans dire qu'aucune autre catégorie d'édifices publics n'est exclue de la liste que vous pourriez dresser et que vous voudrez bien faire aussi complète que possible.

Vos propositions seront soumises à l'examen du Conseil supérieur des beaux-arts, qui sera appelé à me donner son avis sur la suite qu'il conviendra de leur donner et sur la part de concours qui pourrait être demandée aux villes et aux départements dans le cas où les édifices à décorer seraient des bâtiments municipaux ou départementaux.

Recevez, monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : A. Bardoux.

A Montpellier, dans une salle du Palais de Justice, deux vastes compositions murales ont été confiées à M. Ern. Michel, ancien grand prix de Rome, conservateur du Musée et directeur de l'Ecole de dessin de cette ville.

A Bordeaux, la décoration de la Chambre de commerce a été partagée entre MM. Dupain et Priou et complétée par la reproduction des quatre portraits de Valin, Colbert, Montesquieu et Turgot, dont ont été chargés MM. Daniel Casey, L. Roux, Durangel et Al. Lafond. En même temps le tableau de M. Romain Cazes, l'*Assomption de la Vierge*, était placé dans l'église Notre-Dame, et tout récemment les deux statues de Montesquieu et de Cujas étaient commandées pour Bordeaux à MM. Dumilâtre et J. Felon.

A La Rochelle, M. Matout a eu à peindre une chapelle de la cathédrale, de même que M. Salmson avait à composer le modèle d'une statue de Henri IV pour le beffroi de l'hôtel de ville, statue exécutée en terre cuite émaillée par M. Deck.

A Rouen, un plafond très-important, pour le Palais de Justice, a été attribué à M. Laugée et le Musée a reçu, en dehors de la distribution

générale et régulière d'objets d'art faite aux collections départementales, le buste en marbre de BREVIÈRE, par M. Louis Auvray.

A Angers, concurremment avec M. Dauban, M. Lenepveu a eu à exécuter des peintures décoratives pour l'hôpital civil et militaire de sa ville natale, tandis qu'un vitrail, par M. Oudinot, était placé dans la chapelle des sœurs de Saint-François et le tableau de M. Laugée, *Louis IX et ses trois intimes*, dans une des salles du grand séminaire.

A Amiens, M. Delangle, chargé antérieurement de travaux considérables pour le Musée européen, a accepté d'exécuter, en échange, la décoration intérieure de la cour d'honneur du Musée, tandis que M. de Forceville-Duvette recevait les marbres nécessaires à l'exécution de son groupe *les Hommes célèbres de la Picardie* et que M. Sanson sculptait, pour le Palais de Justice, les quatre statues en pierre de DÉMOSTHÈNE et CICÉRON, de la FORCE et du DROIT.

A Lille, la décoration de l'église Saint-Michel a été confiée à M. A. Colas.

Au Havre, MM. Villeminot, Alb. Lenoir, Foulongne et Edouard ont été employés à la décoration du Palais de Justice.

A Bourges a été attribuée la statue en marbre de JACQUES CŒUR, par M. Préault.

Pour Cahors, un tableau représentant un fait glorieux d'histoire locale « *Jean Chandos à Cahors* », a été commandé à M. Jac. Leman.

Pour l'Église de Saint-Gilles, dans le Gard, une peinture a été commandée à M. Doze, de Nîmes.

Pour le cimetière de la Rivière, à Belfort, le buste du général BEURET, a été fondu d'après le marbre du musée de Versailles.

A Falaise, la fonte des figurines des premiers ducs de Normandie a complété le monument de GUILLAUME LE CONQUÉRANT, par M. Rochet.

Pour la cathédrale de Coutances ont été refaites les statues en pierre de TANCRÈDE DE HAUTEVILLE et de SES FILS, détruites en 1793, et dont l'exécution a été confiée à MM. Levcel, Captier, Coinchon, Mathieu Meunier, Lequien, Letellier et Vilain.

Dans la cathédrale d'Angoulême a été érigée la statue colossale en pierre du COMTE JEAN dit LE BON, par M. Gaudran.

Pour Clermont-Ferrand, la statue en marbre de BLAISE PASCAL a été commandée à M. Guillaume.

Pour Boulogne, celle de SAUVAGE, l'inventeur de l'hélice, commandée à M. Lafrance, et le buste de MONSIGNY, commandé à M. L. Meusnier.

A Caen a été attribuée la statue d'AUBER, dont M. Delaplanche a reçu la commande.

L'École des sourds-muets de Bordeaux a reçu le groupe en bronze de « l'abbé de l'ÉPÉE », par M. Auvray;

L'église de Péronne, la *Mise en croix*, tableau par M. Charles-Henri

Michel, et le tribunal civil de la même ville un *Christ en croix*, par le même artiste.

La ville de Cluny (Saône-et-Loire), le buste en marbre de PRUD'HON, commandé à M. Truffot.

Le Prytanée militaire de La Flèche, le buste en marbre de LOUIS XVI, par M. Henri Brun, et un portrait de HENRI IV, par M. Durangel.

Le tribunal de commerce de Toulouse, le tableau de M. Tournachon, *Installation des juges consuls* d'après Robert-Fleury.

Le musée de Douai, le buste en marbre de SOLON, par M. L. Auvray, et celui de Henri BERTHOUD, par M. Houssin.

La Cour d'appel d'Orléans, le portrait de d'AGUESSEAU, par M. Coutel.

L'église de Longwy (Meurthe-et-Moselle), le tableau de M. Dupain, « le *Bon Samaritain*, » exposé au salon de 1876.

Les bas-reliefs de l'église Notre-Dame-de-la-Place à Séez (Orne) ont été restaurés par M. Larue, et M. Falguière a reçu la commande de sept bas-reliefs pour l'église Sainte-Anne d'Auray (Morbihan).

Enfin il n'est pas de monument civique ou patriotique auquel nous n'ayons participé par des dons de marbres ou par la fonte des modèles, ou par subventions en argent : le monument de M. DE CAUMONT, à Bayeux, par M. Leharivel-Durocher; celui de l'abbé COCHET, à Rouen, par M. Iselin; celui d'ÉLIE DE BEAUMONT, à Caen, par M. Rochet; celui de LA QUINTINIE, à Versailles, par M. Cougny; celui de PHILIPPE DE GIRARD, à Avignon, par M. Guillaume; celui de WATTEAU, à Valenciennes, par Carpeaux; celui de Mgr AFFRE, à Rodez; celui des *Gardes mobiles du Cher morts à Juranville*; celui qui a été érigé *à la mémoire des victim s de la guerre*, à Lunéville; celui de SUGER, à Saint-Omer; celui de PIERRE D'AILLY, dans l'église Saint-Antoine, à Compiègne; le *Monument de Mars-la-Tour*, par M. Bogino; celui de l'intendant d'ETIGNY, par M. Crauk, à Luchon; celui de JEAN DE GROUCHY, à Harfleur; celui de RAMEAU, à Dijon, par M. Guillaume; celui de MGR LANDRIOT, par M. Thomas, dans la cathédrale de La Rochelle; celui de CLAUDE BOURGELAT, par M. Crauk, à Alfort.

Au gouverneur de l'Algérie nous avons envoyé les moulages faits à Versailles des bustes de ses prédécesseurs. J'ai même obtenu que, pour représenter l'art de la France aussi loin que s'étendait l'influence de son nom glorieux, une statue d'*ange* en bronze fût exécutée par M. Vital-Dubray et envoyée à Canton pour y couronner le *Monument de nos soldats morts durant la guerre de Chine*. Une tapisserie des Gobelins, d'après le *Christ mort*, de Philippe de Champaigne, a été offerte au couvent de Sainte-Anne, à Jérusalem, pour les cérémonies du Saint-Sépulcre.

Ainsi que vous le voyez, monsieur le Ministre, je me suis appliqué à constamment assurer aux commandes de l'État un but et une place

déterminés à l'avance. C'est que l'État et l'artiste ont un égal avantage à ne point produire dans le vague. Le pays tire un vrai profit de l'œuvre sagement combinée pour la décoration de l'un de ses monuments; l'artiste qui sait pour quelle muraille ou pour quelle place publique il travaille, s'évertue, dans l'intérêt de sa propre gloire, à être digne de cette muraille ou de cette place publique. Il semble que le Directeur des Beaux-Arts, qui agirait autrement, trahirait sa fonction et se réduirait au rôle de distributeur de tristes aumônes.

Pour en finir avec les commandes de ces quatre années, j'ajouterai que la gravure au burin et à l'eau-forte et la gravure en médailles n'ont pas été oubliées. Bien résolu à grossir tôt ou tard le trésor national de la chalcographie du Louvre par l'adjonction des planches gravées que possède, dans son propre fonds, la Direction des Beaux-Arts, je me suis souvenu que parmi les planches les plus intéressantes de cette chalcographie étaient celles qui au dix-septième et au dix-huitième siècles avaient traduit les œuvres peintes ou sculptées de leurs contemporains, et, dans le règlement du Salon de 1874, j'ai proposé d'insérer un article qui prévoyait la commande d'une planche gravée d'après les œuvres qui auraient obtenu la médaille d'honneur au Salon de chaque année. Ce principe nous a déjà valu la planche de M. Morse d'après la *Collaboration*, de Gérôme; celles de MM. Jacquet et Bellay d'après la *Jeunesse*, de Chapu, le *Gloria victis*, de Mercié, la *Charité* et le *Courage militaire*, de Paul Dubois; celle de M. Levasseur d'après la *Pensée*, de Chapu. M. Laguillermie est occupé à graver à l'eau-forte la *Mort de Marceau*, de J.-P. Laurens, et M. Alphonse Masson reproduit par le même procédé les compositions de M. Puvis de Chavannes qui décorent Sainte-Geneviève.

Le désir de reprendre pour la Chalcographie nationale la série des planches de fêtes qui illustrèrent, au dix-huitième siècle, les noms de Cochin et de Moreau le jeune, a inspiré les commandes : à M. Detaille, d'un dessin représentant l'*Inauguration du nouvel Opéra*, qui sera gravé par M. J. Jacquemart; à M. Gaucherel, le dessin et l'eau-forte de l'*Inauguration de la Manufacture nationale de Sèvres*; enfin, dans ces derniers jours, à M. Edmond Hédouin le dessin et l'eau-forte de l'*Inauguration de l'Exposition universelle de* 1878.

Vous venez, par un arrêté récent, conformément au rapport suivant, que j'ai eu l'honneur de vous adresser, d'approuver une série de commandes aux plus habiles lithographes qui nous restent, dans le but d'honorer et d'encourager un art qui a produit des chefs-d'œuvre pendant la meilleure période de notre siècle :

Monsieur le Ministre,

La lithographie, après avoir été en France, durant quarante ans, un instrument d'art admirable entre les mains des grands maîtres : Géricault, les Vernet, Charlet, Bonington, Delacroix, de Lemud, Raffet,

Gavarni, Daumier, etc., etc., et de traducteurs tels que Cél. Nanteuil, Français, Mouilleron, Eug. Leroux, Soulange-Tessier, Sudre, Aubry-Lecomte, etc., s'est vue tout à coup abandonnée par la faveur publique, qui tout d'abord l'avait poussée si haut, et elle menace de disparaître si rapidement et si complétement que bientôt on ne trouvera plus, dans notre pays, un artiste qui l'exerce avec respect et avec honneur.

C'est pourquoi, monsieur le Ministre, j'ai cru que, pendant qu'il en était temps encore, il serait bon d'utiliser les derniers lithographes survivants, en leur demandant de nous traduire sur pierre un certain nombre des plus excellentes peintures de la génération qui finit, de ces œuvres dont leur art fut le contemporain et l'interprète incomparable.

Il sera intéressant de posséder dans les dépôts de la direction des Beaux-Arts, et bientôt après dans ceux de la chalcographie nationale, quelques pierres lithographiques à côté des planches gravées au burin et à l'eau-forte et d'avoir ainsi les échantillons des divers procédés de l'art, sans en excepter celui qui a jeté un grand lustre sur la première moitié de notre siècle.

Nous sommes certains, en outre, que les peintres de notre temps n'eussent point désiré un mode de traduction plus approprié à leurs œuvres et qui en expliquât mieux au public les effets solides et brillants et les transparences délicates, puisque ces peintres ont presque tous usé de la lithographie pour exprimer leurs propres pensées, et qu'ainsi les lithographes peuvent appliquer à chaque maître sa propre manière indiquée par lui-même.

J'ai donc l'honneur de vous proposer, monsieur le Ministre, de vouloir bien approuver en principe la commande successive de quelques pierres lithographiques qui seraient exécutées d'après des œuvres notables de nos meilleurs artistes contemporains : Ingres, Eug. Delacroix, Decamps, Corot, Th. Rousseau, J.-F. Millet, Troyon, Flandrin, Meissonier, Cabanel, Fromentin, Gustave Moreau, etc., soit que ces peintures fassent partie de nos Musées ou de la décoration de nos monuments, soit qu'elles soient conservées dans les plus importants cabinets de nos amateurs.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Directeur des Beaux-Arts,

PH. DE CHENNEVIÈRES.

Par arrêtés en date du 22 février, étaient en effet chargés de reproduire par la lithographie :

M. MOUILLERON, le tableau de Decamps : la *Bataille des Cimbres;*

M. CHAUVEL, le tableau de Fromentin : *Un campement arabe;*

M. VERNIER, le tableau de J.-F. Millet : l'*Angelus;*

M. J. LAURENS, le tableau de M. Cabanel : *Saint Louis;*

M. Paul FLANDRIN, le tableau d'Hippolyte Flandrin : *Jésus et les enfants;*

M. FRANÇAIS, le tableau de Th. Rousseau : *Sortie de forêt à Fontainebleau;*

M. GILBERT, le tableau de M. Robert-Fleury : *Jane Shore ;*

M. SIROUY, le *Plafond de la galerie d'Apollon*, par Eugène Delacroix.

Peut-être y aura-t-il lieu quelque jour d'honorer et d'encourager de même la gravure sur bois par la commande de grandes pièces reproduisant les plus merveilleux chefs-d'œuvre de nos décorations théâtrales. Il se dépense en ce genre, hélas! périssable et soumis aux chances de succès du musicien et du librettiste, une somme prodigieuse de talent et de science dont il serait absolument juste de conserver et de consacrer le souvenir.

La sculpture en pierres fines n'a pas été oubliée; témoins les deux bustes en onyx d'Ingres et de David d'Angers, commandés à M. Ad. David.

Enfin, pour que la gravure en médailles eût la part d'encouragement à laquelle elle avait droit, M. Lagrange a été chargé d'exécuter la médaille du *Nouvel Opéra* ; M. Degeorge, la médaille commémorative des *Elèves de l'Ecole des beaux-arts tués pendant la guerre*; M. Chaplain, la médaille de récompense pour les *Elèves des écoles nationales de dessin à Paris*; M. Valentin Borrel, celle du FRÈRE PHILIPPE, supérieur des Frères de la Doctrine chrétienne, comme celle de CLAUDE BERNARD vient d'être commandée à M. A. Borrel.

§ II. — Le prix du Salon.
Les Expositions. — Le Conseil supérieur des Beaux-Arts. Acquisitions au Salon.

En même temps que la tête de notre Ecole, les talents éprouvés et consacrés par la faveur publique se trouvaient tous du même coup, par le concours de la décoration de Sainte-Geneviève, pourvus de travaux dignes d'eux et rappelés aux généreux efforts de la grande peinture, il fallait inviter et exciter les jeunes peintres à de pareils travaux et les détourner du courant de succès plus faciles. Notre génération tout entière d'artistes se trouvait ainsi, par en haut et par en bas, conviée au même noble but : de là le prix du Salon.

Le rapport suivant fut adressé à M. le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts :

Monsieur le Ministre,

Les deux rapports que j'ai eu l'honneur de soumettre à votre approbation sur la décoration de l'église Sainte-Geneviève et du palais de la

Légion d'honneur ont dû vous prouver ma bien naturelle préoccupation de chercher les moyens de relever la peinture d'histoire au niveau où nous l'avons vue en France à des époques glorieuses pour notre pays, et vous ne vous étonnerez pas si je cherche aujourd'hui quels encouragements pourraient exciter la jeunesse à ce noble exercice de l'art supérieur.

Le public est très-frappé, depuis quelques années, du délaissement de la peinture d'histoire. Cette situation a été signalée de toutes parts et, malgré l'institution nationale des concours pour le grand prix de Rome, les encouragements semblent encore insuffisants pour maintenir dignement les traditions de l'école française, qui se fondent sur l'étude et le respect des chefs-d'œuvre classiques. Certes, la foi dans l'art ne manque pas à notre jeunesse, mais cette foi est trop vite soumise aux plus dangereuses épreuves, et si l'on ne saurait demander à l'organisation actuelle de l'École des beaux-arts plus qu'elle n'offre présentement à la jeunesse, si cette organisation est aussi complète que possible et si jamais nos artistes n'ont rencontré des ressources et des documents aussi savamment combinés pour la facilité et le progrès de leurs études, il n'est pas moins vrai que la difficulté de poursuivre longtemps le but le plus élevé est une cause d'affaiblissement pour la grande peinture.

C'est encore en dehors de l'École des beaux-arts et en dehors des limites imposées au concours pour les grands prix de Rome qu'il s'agirait de trouver le point de départ d'une émulation indispensable à nos jeunes artistes. Je crois, monsieur le Ministre, entrevoir ce précieux principe d'émulation dans une institution qui se rattacherait à nos Expositions annuelles. Je vous proposerai donc, comme essai à tenter durant quelques années, d'accorder aux jeunes peintres qui auraient montré, par leurs œuvres exposées au Salon, un tempérament particulièrement apte à profiter des enseignements des grands maîtres classiques, les moyens d'aller à Rome pour y étudier pendant trois ans les chefs-d'œuvre consacrés par l'admiration des siècles, et de confier au jury chargé de décerner les médailles aux exposants le soin de choisir entre ces exposants le jeune pensionnaire dont les envois seraient soumis chaque année au public en même temps que ceux des lauréats de l'Académie des beaux-arts. Je ne vous parle ici que des peintres, car les envois des pensionnaires de Rome pour la sculpture et l'architecture ne montrent point, Dieu merci! cet affaiblissement dont j'ai parlé. La peinture seule me semble devoir être stimulée par cette sorte de concours nouveau, lequel appellerait vers les hautes études de la peinture d'histoire une foule de jeunes gens qui, faute d'encouragement spécial, se laissent aller aux tentations débilitantes du petit art vénal.

Les dépenses de la pension du vainqueur de ce qu'on pourrait appeler le prix du Salon, seraient imputées sur le budget des Expositions, au même titre que les médailles que vous décernez chaque année; et ainsi le prix du Salon serait, avec les médailles des trois classes et les

médailles d'honneur prévues par le règlement, l'une des formes, et non la moins enviée, de vos récompenses dans ce concours général de l'école française qu'on appelle l'Exposition des beaux-arts.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Directeur des Beaux-Arts,

Signé : Ph. de Chennevières.

Approuvé :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : De Fourtou.

Vous vous rappelez, monsieur le Ministre, les débats passionnés que suscita, dans l'origine, cette institution pourtant si naturelle et aujourd'hui si fortement ancrée dans les esprits des artistes après quatre années seulement d'application, que, l'an dernier, le Jury d'architecture avait émis le vœu qu'un prix semblable fût destiné spécialement aux jeunes architectes exposants. C'est que les résultats ne s'en étaient pas fait attendre et que, s'il fut si vivement contesté à l'administration pour le premier titulaire en 1874, les concurrents, dès le Salon de 1875, s'y montrèrent nombreux par l'importance toute spéciale des vastes toiles exposées et le caractère plus fortement étudié de leurs compositions. Après avoir été décerné tour à tour à MM. Lehoux, Cormon et Sylvestre, il est échu l'an dernier à un sculpteur, M. Peinte. Il n'avait en vue, primitivement, que la réhabilitation de la peinture d'histoire et une très-profitable émulation pour notre Académie de Rome; et mon avis est encore qu'il ne fallait peut-être pas le détourner de ce but, car si les jeunes peintres pouvaient croire que les efforts tentés par eux annuellement, à si grands risques et si grandes dépenses, demeureraient sans chances tout à fait certaines de le remporter, nous les verrions renoncer à ces tentatives courageuses qui ont donné un caractère particulièrement sérieux et plein de promesses pour l'avenir à nos derniers Salons.

Quand s'ouvrit l'année 1874, le règlement du Salon n'avait pas encore été publié, et j'avais à prévoir quelles conditions seraient proposées aux artistes et quel espace occuperait l'Exposition prochaine dans le palais des Champs-Elysées. L'espace fut étendu par le transport immédiat à l'Ecole des Beaux-Arts du *Musée des Copies*, qui rentrait ainsi dans sa place véritable, dans la place que lui avait assignée dès l'origine M. Thiers, fondateur, en 1834, du *Musée des Etudes à l'Ecole des beaux-arts*, et d'où les meilleures de ces copies étaient sorties provisoirement pour aller former le premier fonds et le plus solide du *Musée Européen*. Sur 166 copies décorant alors la galerie ouest du palais des Champs-Elysées, 134 furent attribuées à l'Ecole des Beaux-Arts; le reste fut distribué aux musées et aux églises de la province.

Quant au règlement du Salon de 1874, la Direction des Beaux-Arts jugea de son devoir de proposer au Ministre une révolution complète dans le fonctionnement des Expositions. Durant la première moitié de notre siècle, les Expositions se sont faites par la grâce et aux frais du chef de l'Etat qui, les abritant dans son propre palais du Louvre, leur donnait les juges qui bons lui semblaient et distribuait à sa guise les récompenses et les acquisitions. En 1848, l'organisation devient tout autre : les artistes élisent les jurés, qui admettront leurs œuvres et leur décerneront les récompenses, les médailles ordinaires, les médailles d'honneur et, plus tard, le prix du Salon. Allant plus loin logiquement, ces jurés recommandent les ouvrages qui leur paraissent dignes d'une place favorable, puis contrôlent le placement dans son ensemble et dans ses détails. Quel rôle reste-t-il à l'administration? celui d'exécuteur passif des décisions des jurés, c'est-à-dire des mandataires des artistes. Pourquoi, cela étant et cela étant bien, les artistes ne seraient-ils pas chargés par l'administration de faire eux-mêmes leurs affaires, celle-ci entre autres qui touche plus profondément que nulle autre à leurs plus chers intérêts, et de diriger eux-mêmes leurs Salons annuels, sous leur propre responsabilité et dans leur entière liberté, comme ils l'ont fait durant cent cinquante ans, alors que le corps des artistes français s'appelait l'*Académie royale de peinture et de sculpture*, institution admirable qui avait été imitée par l'Europe entière? Le cadre de notre corporation nouvelle était tout tracé : elle se serait composée de tous les artistes, peintres, sculpteurs, graveurs, architectes qui auraient été précédemment récompensés pour leurs ouvrages; membres de l'Institut ou décorés, ou médaillés, ou grands-prix de Rome, et elle se serait largement ouverte à tous ceux qui désormais en auraient été jugés dignes par les sociétaires. Ce projet, approuvé au commencement de 1870 par les quatre cents artistes les plus considérables de notre école, fut présenté par moi, à M. le Ministre, qui le fit insérer au *Journal officiel*, le 11 janvier 1874 :

Monsieur le Ministre,

Chargé par vous de diriger les services divers de l'administration des Beaux-Arts, j'ai dû tout d'abord porter mon attention vers le point le plus urgent, je veux parler de l'exposition des ouvrages des artistes vivants, dont la date traditionnelle approche, et dont le règlement, pour le Salon de 1874, n'a pas encore été publié.

Pendant les dix-huit années qu'il m'a été donné d'étudier les évolutions continuelles de nos expositions et leur histoire, j'ai pu reconnaître combien leur organisation à son origine était plus sensée et plus logique qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ce sont les artistes français qui, dans la seconde moitié du dix-septième siècle, ont inventé les expositions d'art. Ce sont eux qui, constitués en académie royale de peinture et de sculpture, académie où étaient appelés, sans limite de nombre, tous les artistes ayant fourni preuve certaine de leur talent, ont ouvert au public, depuis 1667 ou mieux depuis 1699, ces Salons qui ont été les fêtes de notre art national durant deux siècles. Ils les ont préparés eux-mêmes,

administrés eux-mêmes pendant cent quarante ans sans que l'État se mêlât autrement de leurs affaires que pour leur fournir, soit au palais Brion, soit au Louvre, le local nécessaire à une solennité dont devait profiter le goût public dans notre pays. Durant cette longue période, nulle plainte, nulle demande d'intervention ne se sont élevées parmi eux.

Depuis le commencement de notre siècle, les divers gouvernements, mus par un sentiment généreux de protection et n'ayant plus devant les yeux cette association considérable à laquelle incombait jadis tout naturellement la tâche de choisir et d'exhiber les œuvres d'art que réclamait périodiquement la curiosité des amateurs, ont cru bien faire en assumant eux-mêmes le soin et la responsabilité des expositions. Mal leur en a pris. Il n'est plainte, juste ou injuste, qui ne se soit élevée contre les règlements d'admission, contre les jurys, contre les systèmes de récompenses. L'administration n'a rien gagné et a, de gaieté de cœur, compromis son prestige en se mêlant d'une affaire qui se pouvait conduire sans elle. Les artistes, en somme, connaissent mieux que l'administration l'esprit général qui anime leur confrérie; ils ont le sens très-passionné, il est vrai, mais très-délicat des courants nouveaux qui s'établissent dans l'art.

Je pense, monsieur le Ministre, que l'administration n'a point à se fourvoyer dans ces querelles qui profitent aux ateliers, les animent et les échauffent, mais où elle a mauvaise grâce à vouloir imposer son influence qui passe facilement pour une tyrannie et à laquelle le temps peut trop souvent donner tort.

L'État, quand il a fourni aux jeunes artistes les meilleurs et les plus abondants moyens d'étude, ne doit, selon moi, songer qu'à conquérir et à faire exécuter les belles œuvres qui naissent de ces variations incessantes allant du maître de la veille au maître du lendemain, et à en enrichir les collections nationales dont il a la garde, ou les monuments qu'il est chargé de décorer. La tâche, pour être bornée, n'en est pas moins grande et assez difficile.

Quant aux expositions elles-mêmes, que les artistes les dirigent, les gèrent et les récompensent selon leur discernement très-subtil et très-compétent. L'association à laquelle je vous demanderai instamment d'en remettre à bref délai la charge, existe, aussi vivante, aussi bien constituée que le pouvait être l'ancienne académie royale. Elle se compose de tous ceux auxquels le vote de leurs confrères a donné un brevet indiscutable d'artistes, c'est-à-dire des peintres, sculpteurs, architectes, graveurs ou lithographes qui ont obtenu soit le titre de membres de l'Institut, soit une médaille aux expositions, soit la pension de Rome, soit la décoration de la Légion d'honneur. Voilà un corps bien défini et incontestable : c'est ce corps-là qui déjà, depuis longues années, formait le jury des expositions, lequel décernait les récompenses et coopérait même au placement.

Je ne vous proposerai donc, monsieur le Ministre, rien de bien nouveau; il s'agira seulement de régulariser des situations acquises. Tout se réduit, en réalité, à soulager l'administration du soin de préparer désormais un règlement dont l'application et le bon usage appartiennent depuis vingt-cinq ans aux artistes par le double jury d'admission et de récompenses. Je ne dois point vous dissimuler cependant, monsieur le

Ministre, que, pour l'avenir, j'attends de la mesure que je vous prierai de vouloir bien étudier aujourd'hui et sanctionner bientôt, des résultats plus considérables. Nos artistes peuvent avoir reconstitué demain, dans un cadre plus large et à la vraie mesure de notre temps, cette ancienne académie de peinture et de sculpture, l'institution la plus libérale, puisqu'elle n'était fermée à aucun talent constaté; tellement libérale que les lois de 1792 ne la comprirent jamais dans la condamnation des corporations, et qu'elle ne fut dissoute que par le désordre général, après avoir servi de modèle à toutes les académies d'art que l'Angleterre, et l'Autriche, et l'Espagne, et la Russie, et le Danemark, et la Suède, l'Europe entière, en un mot, organisèrent au dix-huitième siècle, et dont la plupart prospèrent encore de notre temps.

Le jour où notre Académie nationale, formée, je le répète, de tous les peintres et sculpteurs, architectes et graveurs reconnus artistes par leurs confrères, et qui sera à la quatrième classe de l'Institut, où de si beaux talents sont déjà réunis, ce que l'Académie de médecine est à l'Académie des sciences, aura donné des preuves de sagesse, de son bon ordre, de son zèle, de son aptitude à conduire ses affaires, qui furent l'honneur de l'antique académie dont je parle, je ne désespère pas qu'il vous plaise alors, monsieur le Ministre, de l'immiscer peu à peu aux choses de l'enseignement qui intéressent si fort son recrutement, et qui intéressent aussi la rénovation de notre Ecole, aujourd'hui, Dieu merci, si florissante encore, mais que l'immense faveur dont elle jouit dans le monde peut épuiser et compromettre rapidement, si elle ne se préoccupe point à temps de la question des études graves et fortifiantes. Dans les premiers mois de 1870, quatre cents artistes parmi lesquels je puis citer les noms les plus illustres de notre école contemporaine, adhérèrent au projet suivant de statuts d'une académie nationale des artistes français. Je vous demande, monsieur le Ministre, de vouloir bien en examiner avec faveur le cadre et les articles. J'ai la conviction profonde qu'en ce projet est la solution de la question que j'ai l'honneur de vous exposer plus haut; et si, entre l'heure présente et le jour de la prochaine ouverture de l'exposition, il y eût eu un espace de temps suffisant pour la délibération et l'organisation d'un système d'ailleurs bien simple en lui-même, je vous aurais supplié de vouloir bien en demander l'application immédiate à M. le Président de la République.

Mais ceux des artistes qui l'ont, dès le principe, le plus chaleureusement secondé et qui veulent, comme moi, qu'il soit conduit à bien, et sans surprise, et sans une sorte de violence, observent qu'au moment où l'exposition se prépare et ne permet pas aux artistes de sortir de leurs ateliers, ce serait jeter dans le monde des arts une préoccupation trop vive, une agitation trop distrayante. Peut-être ont-ils raison : pourtant si l'idée est saine, il ne faut pas tarder indéfiniment à la mettre en pratique; et le lendemain même de l'ouverture de l'exposition, alors que les artistes auront reconquis la liberté d'esprit nécessaire à la prise de possession d'un état de choses destiné à être pour eux et leurs intérêts d'une importance capitale, vous me permettrez, monsieur le Ministre, de replacer sous vos yeux le projet des statuts de l'Académie nationale et de mettre les artistes en mesure, j'allais dire en demeure, de nommer les administrateurs de leur association.

Ce jour-là, monsieur le Ministre, vous aurez accompli un acte qui

dans l'histoire de notre art national, vous fera, je l'espère, quelque honneur, et les artistes rendus à eux-mêmes pourront reprendre la devise de l'ancienne académie : *Libertas artibus restituta.*

J'aurai l'honneur ces jours-ci, monsieur le Ministre, de soumettre à votre approbation le règlement de l'exposition qui doit s'ouvrir le 1er mai 1874. Je ferai en sorte que les artistes, pour la dernière fois que l'administration aura à préparer leur Salon annuel, n'aient pas à se plaindre trop amèrement de la sévérité de ses prescriptions, et qu'ils gardent bon souvenir de la façon dont elle exerça une fonction qui, à mon sens, n'eût jamais dû lui appartenir.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, monsieur le Ministre, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le Directeur des Beaux-Arts,

Ph. de Chennevières.

Académie nationale des artistes français

PROJET DE STATUTS

L'Académie nationale des artistes français est instituée sous la présidence honoraire de M. le ministre des beaux-arts.

Elle se compose provisoirement de tous les peintres, sculpteurs, dessinateurs, architectes, graveurs et lithographes français qui ont été récompensés pour leurs ouvrages, soit par l'admission dans la 4e classe de l'Institut, soit par la décoration de la Légion d'honneur, soit par l'une des médailles décernées à la suite des expositions d'art de Paris, soit par le grand prix de Rome.

La commission que l'Académie élira chaque année pour organiser et gérer les expositions, sera chargée de désigner parmi les exposants, et sans limite de nombre, ceux qui lui paraîtront dignes de faire partie de l'Académie. L'Académie tout entière statuera sur l'admission définitive.

La même commission aura le droit de proposer à l'Académie nationale l'admission des artistes qui, ne prenant point part aux expositions, n'en feraient pas moins, par leurs travaux, honneur à la compagnie.

Les artistes étrangers feront partie de l'Académie en vertu des titres qu'ils ont obtenus à ces expositions; mais ils ne devront point participer aux délibérations qui auraient pour but son organisation et ses règlements intérieurs.

En dehors des membres artistes, l'Académie pourra s'adjoindre, par l'élection, des membres honoraires.

Les attributions de l'Académie nationale sont les suivantes :

Elle sera chargée du règlement et de l'organisation des expositions, l'État ne lui imposant, en retour du prêt du palais, d'autre obligation que celle d'ouvrir, comme par le passé, chaque exposition annuelle aux artistes français et étrangers.

Tous les artistes ayant pris part aux expositions d'art de Paris (l'exposition de 1848 exceptée) seront appelés à élire le jury des expositions annuelles. Les membres du jury élus antérieurement et désormais par les exposants seront de droit membres de l'Académie.

L'Académie nationale se divisera en quatre sections :
1° La section des peintres et dessinateurs;
2° La section des sculpteurs, graveurs en médailles et pierres fines;
3° La section des architectes;
4° La section des graveurs et lithographes.

L'Académie nationale élira tous les trois ans, en séance générale, un président, deux vice-présidents, un comité d'administration de ..... membres et deux secrétaires, lesquels pourront toujours être réélus à l'expiration de leurs fonctions.

Un mois après l'élection de son bureau, la Société procédera à l'élection d'un administrateur et d'un trésorier, dont les fonctions, également renouvelables, seront de même, au bout de trois ans, soumises à l'élection en assemblée générale de la Société.

L'Académie nationale des artistes français demandera la faculté d'accepter, en se conformant aux lois et règlements, des legs et donations.

Ses ressources consisteront dans les bénéfices qui résulteront des recettes de l'exposition faites au palais des Champs-Elysées, que l'Etat sera prié de mettre à cet effet à sa disposition.

Des règlements, rédigés ultérieurement, détermineront son régime intérieur, la tenue de ses assemblées, l'ordre et la direction de ses travaux, la gestion de ses bénéfices, et, en général, tout ce qui n'aurait pas été prévu et réglé par les présents statuts.

Ont signé :

MM. Alex. Cabanel, Gérôme, Jalabert, P. Baudry, Eug. Guillaume, H. Lehmann, P. Dubois, Eug. Fromentin, Brion, Mouchot, Pils, C. Gleyre, Jouffroy, Berchère, Léon Cugnot, Ch. Busson, Gust. Moreau, de Curzon, B. Ulmann, E. Escallier, Hanoteau, Isabey, H. Browne. Carolus Duran, F. Willems, Aimé Millet, P. C. Comte, A. Toulmouche, L. Bonnat, Ed. Dubufe, Ch. Marchal, Puvis de Chavannes, Robert-Fleury.

MM. Elie Delaunay, Monchablon, J. Lefebvre, Chevandier de Valdrôme, Clément, Chaplain, Vidal (Vincent), J.-J. Henner, Luminais, G. Boulanger, Bénouville, Carrier-Belleuse, Pabst, Omer Charlet, Vidal, Français, Montagny, L. de Latouche, Soitoux, Aug. Bouchet, Ch. Iguel, Léon Perrault, Mathurin Moreau, V. Vilain, H. Nazon, Cordier, Ch. Lefebvre, L. Schutzemberger, L. Schrœder, A. Jourdan, J. Caillé, Ch. Monginot, P. de Pommayrac, J. Becquet.

MM. Antony Serres, Chatrousse, Oudinot, Jos. Devers, Jean Aubert, E. Grandjean, F. Heilbuth, J. Mazerolle, J. Meynier, A. Oliva, Eug. Bertier, Paul Cabet, J.-F. Millet, Ed. Manet, Louis Cabat, Ch. de Tournemine, Ad. Viollet-Leduc, A. Cambon, J.-G. Vibert, Berne-Bellecour, Ed.-Jules André, E. Zamacoïs, Alb. Girard, Paul Lenoir, Aug. Leloir, Héloïse Leloir, P.-V. Galland, Théod. Delamarre, Eug. Lavieille, L. Flahaut, Th. Gide, J. Cavelier, E. Desmaisons, Tony Robert-Fleury,

MM. D. Laugée, Pérignon, Aug. Cain, Edouard Detaille, R. Goubie, Louis Leloir, J. de Nittis, Emile Adam, Al. Colin, E. Toudouze, Anaïs Toudouze, Isabelle Toudouze, Eug. Bellangé, Justin Ouvrié, Quévremont, E. Hillemacher, Maurice Poirson, E. Fremiet, Eug. Fichel, Jules Ravel, Alexandre Jazet, Paul Jazet, Jazet, Baron, Plassan, C. Pecrus,

E. Lambinet, Harpignies, Caraud, Renault, Jules Trochu, Eug. Battaille, Paul Girardet, Ch. Jacque, Léop. de Moulignon.

MM. V. Chavet, T.-E. Duverger, Lefortier, F. Rouillard, Lud. Durand, Halou, Leclaire, J. Blanchard, Baujault, A. Douillard, Janet-Lange, Goupil, Paul Saint-Jean, Louis Thiénon, Auguste-Emeric Tamagnon, E. Boutibonne, C. Bernier, Ed. de Beaumont, Alexis Bogolnhoff, Lecomte-Dunoüy, A. Beauvais, H. Dützsch Hold, Delance, Petna, Edm. Béranger, Aug. Sauvage, A. Martin, Mellerio, Lucien Berriaud, G. Maigret, N. Marie, H. Cilos, Roubaud (Al.), Lefrant, Courtois.

MM. Gustave, Alb. Bonnot, J. Apoux, Bouillet, Vion, A. Dupont, E. Vidal, Beaulieu, G. Lefebvre, A. Aublet, J. Gamba, H. Rooke, Jules Béranger, Ogé Charles, Jarraud, Eugène Charpentier, Max-Lalanne, E. Boëtzel, E. Guillemer, Feyen-Perrin, J. Veyrassat, Louis Sauvageot, Eug. Gluck, Otto von Thoren, Tony Faivre, Schenck, Eug. Joliet, H. Martin, Perrichon, A. Bertrand, F. Noël, Ch. Chaplin, C. Sauvageot, G. Jundt, Bartholdi, Ryckabusch.

MM. E. Yon, H. Boëtzel, A. Quevroy, Vollon, Decaen, C. Pàris, Plantet, L. Clémancet, L. Lepic., A. Protais, Henri Klagmann, Louis Priou, L.-Eug. Lambert, F. Humbert, A. Passini, Henri Lévy, Bida, E. Christophe, Henri Pillet, F. Barrias, A. Ségé, Ch. Poussin, H. Lavigne, Maxime David, Auteroche (Alfred), Mathieu-Meusnier, Eug. Bellangé, Karl Girardet, Jules Worms, F. de Mesgrigy, Ed. Chagot, Jean Petit, C. Antiq, C. Maniglier, H. Sobre.

MM. Dieudonné, Grabowski, Badiou de la Tronchère, J.-H. Maillet, Ch. Janson, B. Frison, J. Delangle, Félix Sanzel, Dubois, Marius Dubois, N.-J. Girard, J. Allasseur, Robert David d'Angers, Murgey, Pottier, Auteroche, Théod. Hébert, Gust. Navlet, E. Picault, Capellaro, E. Charrier, Daumas, Henri Cros, E. Grandjean, Jules Fossin, Masson, Dujardin, J. Cambos, A. Ottin, J. Garraud, P.-E. Fournier, Lancelot, J.-A. Boileau fils, A. Pauffard, Rochet.

MM. Reverchon, G. Lange, Leharivel-Durocher, L. Lecointe, L. Astoud-Trolley, E. Casse, Evrard, J. Marcellin, Godfrin, Dubucaud, A. Léonard, Debut, P. Solari, X. Boryczewski, F. Dumaige, O. Gallwey, E. Gallwey, Masson, Dénécheau, Liénard, Pautrot, Carlier, Geoffroy, Révillon, Laurent-Daragon, Laquis, Auvray, Demay, L. Perrey, L. Grégoire, Adolphe Mégret.

MM. A. Roullet, Vital-Dubray, G.-C. de Blezer, E. Thivier, Bernhard, Granfils, E. Capy, Tessier, Em. Thomas, A. Francia, G. Guitton, Poitevin, Geoffroy-Dechaume, Chemin, Elmerich, Detrier, A. Fannière, N. Allouard, J.-F. Julien, P. Robinet, Constanciel, A. Fautras, Victor Chappuy, Duprey, Laplanche, Bullier, E. Farochon, Godebski, Charles Gauthier, Delorme, Jules Dubois, N. Varnier, Mme Léon Bertaux.

MM. Matabon, Durst, Henri François, J. Marcellin, C. Pitou, A. Badin, M. Montagne, M. Briguiboul, Paul Comoléra, Ranvier, Jules Levraud, A.-A. Hirsch, Aug. Préault, M. Matout, Éd. Brandon, Émile Vernier, Ch. Schreiber, Barclay, Jules Hereau, Alf. Decaen, Glaizot, Ed. Borchard, P. Vayson, Léon Martin, Hugrel, Becq de Fouquières, Becq de Fouquières (Mme), P. Mathey, A. Grolleau, Paul Saint-Martin, E. Marc, Adolphe Forestier, E. Déglise.

MM. J. Mélin, Frédéric Legrip, J. Richomme, Allongé, L. Tanty, A. de Fontenay, Marie Simon, A. Cabasson, Laemlein, A. Faure, Ruprich-

Robert, Ponscarme, Sébille, Sanlot-Baguenault, P. Loison, P. Lazerges, H. Lazerges, Clovis Arrault, Barrême, Demarquais, P. Leyendecker, A. Delobbe, P. Parrot, Eug. Lejeune, Germain Bonheur, Isidore Bonheur, Alfr. Guillard, Théod. Lemonnier, Faverjon, E. Ponsan, Aug. Bouchet, Mme Nélie Jacquemart.

MM. H. Carrier, L. Baader, A. Masson, Hédin, P. Naturel, Laffougue, Hédin père, Paisan-Duclos, E. Brion, E. Delaplanche, Delorme, F. Truphême, James Bertrand, C. Noël, Jean Valette, Viollet-le-Duc, De Baudot, Darcy, Bourdais, Bruyère.

Le 16 décembre 1874, nouveau rapport inséré dans le *Journal officiel :*

Monsieur le Ministre,

Dans un rapport publié par le *Journal officiel* du 11 janvier dernier, j'exposais à M. le Ministre, votre prédécesseur, les motifs qui me faisaient croire opportune, dans l'intérêt de l'administration aussi bien que dans celui des artistes, l'organisation d'une large association de nos peintres, de nos sculpteurs, de nos architectes et de nos graveurs et lithographes. Cette société, sous le titre d'*Académie nationale des artistes français*, se serait composée provisoirement de tous ceux qui ont obtenu soit le titre de membres de la 4e classe de l'Institut, soit la décoration de la Légion d'honneur, soit l'une des médailles décernées à la suite des Expositions de Paris, soit le grand prix de Rome.

C'était en réalité la rénovation, dans un cadre plus large et à la mesure de notre temps, de l'ancienne et très-libérale *Académie de peinture et de sculpture* créée en 1648 et dissoute en 1793, non par une loi, mais par le désordre général. Je proposais là une institution d'État dont le modèle était pour moi, de nos jours, l'*Académie de médecine,* créée par ordonnance du roi Louis XVIII, à cette différence près que l'association des artistes, étant appelée à encaisser les produits des Expositions et à en gérer les bénéfices, prenait par là un caractère financier et devenait une société à responsabilité limitée. Aussitôt que cette société aurait fourni les preuves d'une constitution régulière, l'administration des Beaux-Arts lui eût remis le soin d'organiser et de diriger les Expositions instituées en 1667 par sa devancière, l'Académie royale, qui les gouverna ainsi pendant plus d'un siècle sans que l'État, occupé seulement à commander et à acquérir des œuvres utiles à la décoration de ses palais et de ses galeries, songeât à intervenir.

A la suite de mon rapport venait un projet de statuts de l'Académie nationale des artistes français, projet auquel avaient adhéré, en 1870, les quatre cents artistes les plus recommandables de l'école contemporaine.

La publication de ce projet dans le *Journal officiel* ne faisait que le livrer à l'examen de l'opinion publique et à la discussion des artistes eux-mêmes, puisqu'il ne nous appartenait pas d'imposer à aucun d'eux, contre son gré, la responsabilité de son titre de sociétaire. La commission des Beaux-Arts se réserva de l'étudier attentivement, ainsi que les amendements ou contre-projets élaborés par les artistes, quand viendrait l'heure de l'exécution. Cette heure est venue, monsieur le Ministre.

La commission des Beaux-Arts, qui n'avait pu se réunir pendant les

vacances de l'Assemblée, a été récemment convoquée pour examiner la question. Vous-même vous avez reçu les adresses de plusieurs groupes d'artistes demandant instamment que la solution indiquée par le rapport du 11 janvier dernier, conformément au projet de statuts de 1870, reçût une prochaine exécution. Ces artistes ont compris quelle force apporterait à votre administration, dans toutes les occurrences où les intérêts de l'art sont en jeu, une corporation aussi considérable que celle des peintres, des sculpteurs, des architectes et des graveurs unis en un seul faisceau, et combien il serait navrant de songer que ce qu'ont pu leurs pères pendant cent quarante ans, par la sagesse et le bon sens, au grand bénéfice des artistes et à la grande gloire des Expositions françaises, est devenu aujourd'hui, par la division des esprits et la crainte chimérique de quelques difficultés, un rêve impossible à réaliser pour la nouvelle Direction des Beaux-Arts. Il est donc urgent d'encourager ce mouvement, d'inviter de nouveau les artistes à ne point se laisser arrêter par l'apparence mal comprise de ces difficultés, et d'organiser sur des bases simples, dans le cadre tout tracé par le projet de 1870, l'association légale qui les mettra en possession de la plénitude de leurs forces et de leur crédit. Le jour où ils seront ainsi constitués, l'administration serait heureuse de leur confier le soin de gérer les Expositions annuelles et d'élargir le cercle de leurs attributions en proportion de l'autorité qu'ils auraient acquise. Qu'il ne soit pas dit que les artistes ont refusé les avantages qui leur étaient proposés, avantages qui, selon les temps et les hommes, ne leur seraient peut-être plus offerts de sitôt!

En attendant que les artistes aient organisé eux-mêmes leur Société nationale et soient prêts à recevoir la gestion des Expositions, l'administration avait le devoir de ne laisser peser aucune indécision sur le Salon de 1875, pour lequel, d'ailleurs, l'Assemblée nationale avait voté le crédit ordinaire indispensable à ses dépenses. J'ai donc l'honneur, monsieur le Ministre, de vous soumettre le règlement provisoire de cette Exposition, qui deviendra définitif le 15 janvier, si la Société des artistes ne s'est pas constituée à cette époque. En le comparant avec le règlement du Salon dernier, vous y remarquerez une modification dans le système de la composition du jury. Depuis dix ans, le jury d'admission et des récompenses était formé, pour les trois quarts de ses membres, par l'élection directe des artistes membres de l'Institut, décorés de la Légion d'honneur, médaillés ou prix de Rome.

Théoriquement, ce procédé avait paru supérieur à toute discussion. Cependant, nous avons vu peu à peu quelques-uns des artistes, je ne puis dire les plus considérables, mais certainement entre les plus considérables, se soustraire par leur démission à un honneur qui, se renouvelant inévitablement chaque année, pendant deux mois de l'année, leur était devenu une corvée insupportable et ruineuse; et ceux qui acceptaient la tâche n'étaient pas sans se plaindre, avec quelque justice, de ces fatigues auxquelles cependant, vu l'extrême honneur qui résulte de la confiance de leurs confrères, il était difficile de renoncer. D'autre part, cette perpétuité presque forcée de si grands pouvoirs dans les mêmes mains, les plus autorisées à coup sûr, pouvait amener à la longue certains artistes, moins heureux que leurs confrères dans la répartition des récompenses, à accuser le jury de système et de parti

pris, et ces accusations, très-injustes assurément, se sont fait jour plus d'une fois dans la presse.

J'ai pensé, monsieur le Ministre, qu'il était bon, pour prévenir ces deux causes possibles de mécontentement et du jury et de ses justiciables, d'étendre le cercle des juges et de faciliter leur renouvellement par un procédé qui ne laissât peser sur nous aucune responsabilité arbitraire. J'ai donc l'honneur de vous proposer de faire élire par les artistes membres de l'Institut, décorés, médaillés ou grands prix de Rome, 45 peintres pour la section de peinture, 27 sculpteurs ou graveurs en médailles pour la section de sculpture, 18 architectes pour la section d'architecture, 18 graveurs et 6 lithographes pour la section de gravure et de lithographie, et, sur cette liste de notables, le sort désignera les 15 peintres, les 9 sculpteurs, les 6 architectes, les 6 graveurs et les 2 lithographes prévus par le règlement dernier pour les travaux du jury.

Ce mode de tirage au sort sur une liste de notables pour la désignation du jury a beaucoup d'analogie avec ce qui est en usage depuis plusieurs années pour l'examen des concours à l'École des beaux-arts; et pour la sûreté des jugements et pour la liberté des consciences, il n'a cessé d'y donner les meilleurs résultats, incontestés par les maîtres, incontestés par les concurrents.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Directeur des Beaux-Arts,

PH. DE CHENNEVIÈRES.

Malgré mon insistance obstinée, les artistes, frappés d'une injustifiable défiance envers eux-mêmes, ont renoncé à la liberté et à l'initiative qui leur étaient offertes et les mettaient dans les mêmes conditions indépendantes que les artistes de toutes les autres nations de l'Europe, et ils ont préféré depuis lors, tout en maugréant chaque année et contre les règlements et contre les jurés élus par eux-mêmes, demeurer soumis à la coutume administrative qui depuis trente ans régit leurs Expositions. Cependant les vices de cette coutume vont chaque année s'aggravant davantage, et ils viennent d'atteindre, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878, une acuité désolante et inutile, que l'Etat ne peut vouloir laisser se perpétuer éternellement entre les artistes et l'administration des Beaux-Arts.

A qui doit incomber aux yeux des artistes et du public la responsabilité des Salons? Si les jurys admettent les œuvres, les placent, les récompensent, c'est aux jurys qu'appartient cette responsabilité, et l'État doit leur abandonner raisonnablement et la réglementation et les profits des Expositions annuelles. Il n'est pas plus difficile aux artistes de désigner chaque année par le vote une Commission administrative qu'un jury; et l'État rentre dans son rôle d'acquéreur d'ouvrages utiles à la décoration de ses monuments, et se soustrait à des accusations passionnées et dont il n'a nul besoin d'encourir l'injustice. Encore une fois, je crois, monsieur le Ministre, je crois profondément qu'il n'est pour l'Administration des Beaux-Arts qu'un moyen de faire cesser à tout jamais le malentendu

et les récriminations qui renaîtraient éternellement entre les artistes et elle : ce serait de déclarer à ceux-ci que les Expositions ne se feront désormais que par eux, dans un local que l'État mettrait chaque année à leur disposition. Ce jour-là, rien qu'en s'organisant en société et en dénombrant leurs forces, ils reconnaîtraient quelle puissance énorme ils possèdent eux-mêmes et ce qu'il se perd pour eux d'influence légitime à vivre ainsi isolés. Une corporation de 1,200 membres ne saurait, quoi qu'ils en pensent, redouter aucune coterie; ces 1,200 artistes d'élite, s'appuyant sur la faveur publique qui, dans notre temps surtout, est toute acquise au monde des arts, seraient, je n'en doute pas, en quelques mois, possesseurs de ressources immenses, ne relevant que d'eux-mêmes et maîtres de leur chez-soi; j'ajouterai qu'ils pourraient, dans l'intérêt de l'Administration, qui n'est autre que leur intérêt propre, soulever des montagnes et obtenir des représentants du pays un budget d'acquisitions et de commandes véritablement en proportion des services que l'art rend depuis longtemps et tous les jours à la France.

Dès 1863, j'avais soumis ce projet à M. le surintendant des Beaux-Arts, et c'est en vue de sa réalisation que je lui demandais de décerner aux artistes exposants une médaille d'espèce unique qui, répétée deux fois, eût été, à mon sens, un titre suffisant d'admission dans l'*Académie nationale des artistes français*. Ce mode de récompenses dura jusqu'en 1870; le jury, depuis lors, demanda que l'ancienne classification de médailles en trois degrés fût rétablie, et ce mode a, depuis lors, prévalu. De là un grand désordre dans l'estimation à faire de la valeur des médailles pour la mise hors concours des artistes récompensés, question que les règlements se sont efforcés depuis lors d'éclaircir et d'adoucir, mais qu'il conviendrait peut-être quelque jour de trancher d'une façon plus libérale.

Cette conviction absolue à laquelle je n'ai jamais pu renoncer de l'intérêt commun qu'auraient les artistes et l'Administration, l'une à abandonner, les autres à diriger eux-mêmes le service des Expositions, et que les derniers tiraillements n'ont fait que confirmer, m'avait toujours empêché de rompre, dans la désignation des électeurs du jury, ce que je regardais, dans mon illusion, comme le corps déjà fonctionnant de l'association des artistes; et c'est pourquoi jusqu'à ce jour j'avais réservé le privilége électoral aux artistes décorés, membres de l'Institut, médaillés ou ayant obtenu soit le prix de Rome, soit le prix du Salon, c'est-à-dire, en un mot, à ceux qui, dans ma pensée, devaient composer tout d'abord cette association nationale. Mais je vois bien, monsieur le Ministre, que si la nécessité de cette organisation n'est point cette fois patemment reconnue, il serait puéril d'en perpétuer le rêve, rêve, je le maintiens, de bonne et grande prévoyance dans l'intérêt des artistes. Si donc les artistes, et vous-même, repoussez définitivement la réalisation d'une telle société, d'origine si nationale et si libérale à la fois, je serai le premier à vous proposer pour le Salon prochain une modification complète dans le système électoral des Expositions, et je vous demanderai

d'étendre très-largement le droit de suffrage, ou d'user du procédé qui fut tenté par nous-mêmes en 1875, alors que le sort fut chargé de désigner les jurés sur une liste triple en nombre votée par les artistes. Désirant pousser à sa dernière limite la preuve de sa condescendance aux vœux des artistes et leur bien marquer que, dans sa pensée, rien ne devait échapper à leurs délégués de ce qui constitue l'organisation des Expositions, la Direction des Beaux-Arts, en 1875, invita les diverses sections du jury à formuler les modifications qu'elles croiraient utiles d'apporter dans la rédaction du règlement de l'année suivante, et ces modifications fondues par nous dans le règlement de 1876 furent présentées, conformément aux prérogatives du Conseil supérieur des Beaux-Arts, à l'examen de ce Conseil. Je ne crois pas, en bonne conscience, monsieur le Ministre, qu'Administration soit jamais allée plus loin dans sa déférence envers les artistes.

J'ai déjà dit comment, dans le règlement de 1874, j'avais proposé l'insertion d'un article qui assurerait, chaque année, la traduction par la gravure des ouvrages qui auraient obtenu la médaille d'honneur. C'était, dans ma pensée, un moyen d'appliquer le talent de nos graveurs à la reproduction de nos meilleures œuvres contemporaines et de reprendre la série des planches que les graveurs français du dix-septième et du dix-huitième siècle avaient exécutées d'après leurs contemporains, les graveurs n'excellant véritablement à reproduire que les peintures ou les sculptures des maîtres dans l'air desquels ils ont vécu et donnant presque toujours une interprétation erronée des artistes d'un autre âge.

En cela comme dans le projet d'organisation d'une Académie nationale des artistes français, je ne faisais, monsieur le Ministre, que poursuivre ma pensée, qui a toujours été non pas d'innover à l'aventure, mais de reprendre, dans l'ancienne tradition de la France, les usages ou les institutions nés du génie même de notre nation et me paraissant pouvoir être ravivés utilement, dans la mesure et le sentiment modernes.

Le règlement du Salon de 1874 avait été d'ailleurs examiné et vivement débattu, comme l'ont été tous les autres règlements des Salons suivants, par une *Commission supérieure des beaux-arts*. Cette commission, j'avais appris que l'Assemblée nationale l'avait désirée et, dès le 27 décembre 1873, quatre jours après mon entrée à la Direction, j'en proposais la création à M. le Ministre; elle se composait alors de députés et d'amateurs et des divers chefs de services se rattachant aux beaux-arts en dehors de notre administration. C'étaient MM. Aclocque, Beulé, J. Buisson, Clapier, Lambert de Sainte-Croix, de Vinols, membres de l'Assemblée nationale, et MM. de Cardaillac, H. Delaborde, Guillaume, Michaux, Reiset, le comte d'Armaillé, Maur et Cottier. La Commission supérieure exerça, dès l'origine, les mêmes fonctions qu'a exercées depuis le *Conseil supérieur des beaux-arts*, institué par décret du 22 mai 1875 et qui ne fut, pour bien dire, que l'élargissement et l'affer-

missement de cette commission, c'est-à-dire que les règlements, commandes et acquisitions, souscriptions, etc., étaient soumis à sa discussion comme ils l'ont été depuis au Conseil supérieur. Il est permis d'affirmer que nulle administration n'a jamais été plus entourée que la nôtre d'un formidable système de commissions et de sous-commissions consultatives, de comités délibérants, de conseils de protection ou de perfectionnement, en un mot du plus complet appareil parlementaire qui puisse contrôler avec défiance et brider au besoin les velléités imprudentes d'une initiative personnelle. Mon humble avis, monsieur le Ministre, est qu'une telle défiance de l'initiative n'est point trop favorable aux meilleurs résultats possibles d'une Direction des Beaux-Arts, et qu'il vaut toujours mieux changer le Directeur, s'il agit d'une façon illibérale ou inintelligente, ou partiale, ou contraire aux vrais intérêts de l'Etat, que le lier outre mesure dans la conduite d'affaires qui exigent une certaine aisance et un certain crédit sur les esprits. Est-il bon de placer un chef de service dans une telle situation que, par crainte de voir dénaturer le sens de ses plus graves propositions, il soit tenté d'en chercher la réussite dans la confiance directe de ses Ministres?

Quoi qu'il en soit, disons hautement que l'honneur et la responsabilité des acquisitions faites au Salon appartiennent entièrement au Conseil supérieur. Disons en outre que ce conseil a rendu les plus grands services à la Direction des Beaux-Arts par l'étude approfondie de la grande question du dessin, qu'il a amenée au point où j'ai pu, monsieur le Ministre, la remettre entre vos mains; qu'il a, dans ces derniers jours, étudié cette autre question non moins importante, le projet de loi sur la préservation des monuments publics et des œuvres d'art qui les décorent, et maintes autres questions qui, grâce à lui, ont été résolues, telles que le transport du Louvre à l'Ecole des beaux-arts des moulages destinés à compléter le Musée des études de notre grande école nationale.

Pour en revenir aux Expositions annuelles et aux œuvres qui y furent acquises sur les fonds de la Direction des Beaux-Arts, je me contenterai, monsieur le Ministre, de rappeler ici qu'au Salon de 1874, où parurent 3,657 ouvrages, 1,515 de plus qu'au Salon de 1873 (nombre motivé par l'acceptation, cette année-là, de trois ouvrages au lieu de deux), il fut acquis 116 tableaux, dus aux talents de :

MM. Allongé, André (E.), Baader, Bastien Lepage, Beauverie, Bernard (Armand), Berthon, Besnard, Blanchard, Bonnefoy, Bouché, Brown (John Lewis), Busson, Cabanel (Pierre), Caillou, Charbonnel, Chardin, Chartran, Chintreuil, Cibot, Clairin, Coignard, Collette, Cormon, Couder (Alexandre), Dantan, Darru (Mme Louise), Delobbe, Dubois (Mlle Maria), Dugasseau, Dupain, Dupont (L.-F.), Dupuis, Durangel, Feyen-Perrin, Flahaut, Flandrin (Paul), Fonville, Foulongne, Gervex, Gironde (de), Glaize (Auguste), Grellet (François),

Groiseilliez (de), Guiaud, Guillemet, Harpignies, Henner, Herpin, Humbert, Jeanron, Jourdain-Roger, Lambert, Lançon, Lansyer, Laugée, Lavieille (Eug.), Lazerges, Lecadre, Lecomte du Nouy, Leduc, Legras, Leleux (Armand), Lematte, Leman, Léofanti, Letrone, Lévy (Henri), Lhermitte, Lottier (L.), Maignan, Marquis, Matout, Mazerolle, Merlot, Méry (Alfred), Meynier (Jules), Michel (Henri), Monchablon, Monvel (B. de), Morlon, Monginot, Mouillon, Niederhausern-Kœchlin, Nanteuil (Célestin), Ollendon (Mme d'), Oudinot, Paris, Parmentier (Mme), Pelouse, Pépin (Mlle), Pradelles, Princeteau, Quesnay de Beaurepaire, Rapin, Rixens, Rochenoire (de la), Roll, Sauzay, Sergent, Serres (Ch. de), Toudouze, Tournier, Trouillebert, Valadon, Vély, Vialle, Vidal (Eug.), Viger, Vignon (Jules de), Vimont, Viollet-le-Duc, Ytasse, Ziem.

Et 39 sculptures dont les auteurs étaient :

MM. Aizelin, Aubé, Barré (Désiré), Bernaërts, Bertaux (Mme), Boucher, Caillé, Chatrousse, Chenillion, Chrétien, Debrie, Delaplanche, Delorme, Dénécheau, Destreez, Dubois (Paul), Durand (Ludovic), Granet, Guglielmo, Hercule, Janson, Jullien, Lafrance, Laoust, Laurent-Daragon, Lenoir (Alfred), Leroux, Loison, Moreau-Vauthier, Perrault, Pêtre, Roubaud jeune, Roux (Julien), Saint-Jean, Soldi, Tournois, Truphême, Vasselot (de).

En 1875, il fut acquis 61 tableaux de MM. Baader, Bellanger, Bellel, Berchère, Betsellère, Beyle, Biard, Bramtot, Cabanel, Callias (de), Colin (P.), Collin, Constant (Benjamin), Courtat, Dagnan, Delobbe, Didier (Jules), Dupuis, Flandrin (P.), Foubert, Français, Gendron, Gervex, Gironde (de), Gosselin, Grellet, Grellet (F.), Harpignies, Henner, Humbert, Imer, Lafon (F.), Lafon (A), Lansyer, Laurens, Lavieille, Le Bihan, Lehoux, Lerolle, Massé, Masson, Michel, Monchablon, Mouchot, Pelez, Ponsan-Debat, Priou, Rolle, Sain, Sautai, Sylvestre, Thirion (Eug.), Thirion (V.), Torrentz, Vollon, Weerts, Wencker, Winter (de), Zetterstrom (Mme).

Et 25 sculptures de MM. Albert-Lefeuvre, Bartholdi, Baujault, Cain, Captier, Cugnot, Damé, Degeorge, Desbois, Gauthier, Guilbert, Guillaume, Laforesterie, Lançon, Lenoir (A), Leroux, Martin (Louis), Michel, Moreau-Vauthier, Noël, Oliva, Pallez, Roubaud jeune, Thabard, Tournois.

En 1876, il fut acquis 30 tableaux de MM. Constant (Benjamin), Delacroix, Ferrier, Gaudefroy, Gervex, Guiaud, Herpin, Jundt, Lafond (Alex.), La Villette (Mme), Lehoux, Lematte, Monchablon, Mortemart (baron de), Olivié (Léon), Oudinot, Pelez, Perrault (Léon), Pointelin, Renard, Rixens, Robert-Fleury (T.), Roll, Ronot, Rozier (D.), Segé, Sylvestre, Toudouze, Watelin, Wencker.

Et 29 sculptures de MM. Aizelin, Albert-Lefeuvre, Allar, Allouard, Aubé, Bardey, Barthelemy, Captier, Chapu, Chatrousse, Chervet, Chré-

tien, Cordonnier, Coutan, Croisy, Delorme, Felon (J.), Ferru, Gautherin, Hoursolle, Hugoulin, Icard, Marqueste, Moreau-Vauthier, Paris, Peiffer, Ponsin-Andaray, Tournoux, Vasselot (de).

En 1877, il fut acquis 33 tableaux de MM. Barillot, Beauverie, Bougueureau, Boulanger (G.), Bourgeois (U.), Breham, Breton (Jules), Busson, Cabanel (Pierre), Chartran, Clément, Collin (R.), Cormon, Courtois, Daubigny (Karl), Dubufe fils, Gervex, Glaize (Léon), Guay (G.), Guillon, Laugée, Lehoux, Lematte, Meynier, Morot, Mouchot, Nanteuil (P.), Pelez, Perrault (L.), Roll, Ronot, Roux (L.).

Et 46 sculptures de MM. Albert-Lefeuvre, Aimé-Millet, Becquet, Beylard, Blanchard, Bourgeois (Max.), Captier, Corbel, Cougny, Daniel Dupuis, Decorchemont, Delaplanche, Deloye, Demaille, Desbois, Eude, Gautherin, Gomy, Guglielmo (Lange), Guilbert, Guillaume, Hercule, Hoursolle, Icard, Idrac, Injalbert, Jacquemart, Lafrance, Laoust, Lemaire (Hector), Leroux, Loison, Mabille, Maniglier, Marqueste, Mengin, Moreau (Hippolyte), Morlon, Noël (Tony), Oliva, Peinte (Henri), Perraud, Prouha, Roger, Schœnewerk.

Je vous parlerai à peine, monsieur le Ministre, de l'Exposition universelle de 1878 et de ses longs préparatifs, qui nous avaient préoccupés durant près de deux années. Ceux qui avaient eu à en prévoir avec moi l'organisation délicate et très-compliquée étaient, pour la plupart, les mêmes qui avaient conduit à bonne fin celles de 1855 et de 1867. Il est vrai qu'alors nous avions travaillé seuls et librement, dans un local libre et suffisant à tout. Dieu sait, et vous aussi quelque peu, monsieur le Ministre, les difficultés inénarrables qui cette fois ont entravé, jusqu'au dernier jour et par delà, les apprêts de cette dernière Exposition des arts français au Champ-de-Mars. Malgré tout, comme en 1855 et en 1867, mes courageux collaborateurs sont arrivés à faire honneur à votre parole et à ouvrir à l'heure dite nos galeries de peinture, de dessin, de gravure et d'architecture, notre exposition des écoles nationales de dessin et celle de nos manufactures. Quant à nos ennuis, monsieur le Ministre, je n'ai pas plus le droit d'en rappeler les causes que le pouvoir de les oublier.

---

§ III

Musées de Paris et de la province.

Les Expositions nous conduisent aux Musées, car celles-là nourrissent ceux-ci, et le Musée du Luxembourg et les Musées de province ne vivent guère que des acquisitions de l'État faites à nos Salons annuels.

Dès les premiers jours de l'année 1874, j'eus l'honneur d'adresser à M. le Ministre le rapport suivant :

Monsieur le Ministre,

Je n'ai pas besoin de vous dire que la question du Louvre que j'aborde auprès de vous est pour moi personnellement la question la plus délicate. Le Louvre, c'est la maison sainte des artistes, et on peut dire de toute l'Europe. Voilà bientôt vingt-huit ans que je suis attaché aux Musées nationaux, et leur réorganisation, selon la forme que vous lui donnerez, peut ou augmenter ou amoindrir, aux yeux du public, leur prestige et la puissance qu'ils doivent avoir de développer utilement et de mettre en toute leur valeur nos collections nationales. Ce prestige, je vous demanderai en grâce de le sauvegarder bien intact, de l'accroître même, s'il est possible, dût en être diminuée l'importance de la Direction des Beaux-Arts, qui ne doit pas être mise un instant en balance avec un si grand intérêt.

Les Musées nationaux manquent depuis trois ans, monsieur le Ministre, d'une organisation claire et régulière. Après avoir relevé successivement de la Liste civile des divers souverains qui se les sont transmis à dater du premier Empire, sauf la courte période de 1848 à 1852, ils sont régis aujourd'hui plutôt par une tradition que par une loi ; or, une tradition se dénature et se détruit elle-même par le temps, et vous penserez sans doute que, dans l'intérêt du public comme dans l'intérêt des conservateurs et de l'unité des services, un règlement précis et basé sur les vrais besoins des Musées est hautement préférable.

En septembre 1870, le Ministre confia l'administration des Musées à la réunion des conservateurs, autrement dit au conservatoire, institué antérieurement par le surintendant des Beaux-Arts, qui le consultait sur les questions intéressant les diverses collections ressortissant à ces Musées. Par suite de cette organisation provisoire, les décisions prises par le conservatoire ont été, durant les trois dernières années, transmises au Ministre par le Directeur des Beaux-Arts, qui, bien que responsable en partie aux yeux du public du résultat de ces décisions, ne présidait pas la réunion des conservateurs, et ainsi les Musées restèrent un peu trop isolés de l'administration supérieure. L'autorité de la Direction des Beaux-Arts en souffrait, la défense des intérêts des Musées en souffrait également. Quoi que vous décidiez, monsieur le Ministre, je

crois qu'il y a là, dans cet isolement des Musées, un mal fort grave auquel il importe absolument de remédier.

Les conservateurs des Musées réclament, d'ailleurs, depuis plus de vingt ans, et non sans justice, l'assimilation de leur situation administrative à celle des conservateurs de la Bibliothèque nationale. Ces deux groupes de fonctionnaires ont en réalité une similitude d'origine et d'attributions qui ne peut être contestée. La collection des peintures et sculptures formant le cabinet de nos rois, depuis François Ier jusqu'à Louis XVI, a fourni le premier fonds de notre Musée national, le plus magnifique qui soit au monde, de même que la bibliothèque de nos rois a été le point de départ de notre incomparable Bibliothèque nationale. Tous deux, depuis 1789, sont devenus, par la loi et par l'usage, le bien du public, les deux grands répertoires d'enseignement public. Tous deux ont un but tellement commun et entremêlé, que la Bibliothèque offre à l'instruction des artistes les estampes, les médailles, les bronzes, etc., quand le Louvre offre à l'érudition les inscriptions antiques, les ustensiles provenant des fouilles archéologiques, et qui sont les pièces à l'appui des mémoires des savants. Tandis que la Direction des Beaux-Arts a pour mission spéciale de faire créer des œuvres nouvelles et d'utiliser le talent des artistes vivants, les Musées sont le sanctuaire des chefs-d'œuvre de l'art éprouvés par le temps, et qui désormais appartiennent à l'étude et à l'histoire, juste au même titre que les chefs-d'œuvre consacrés de la littérature. Vous reconnaitrez, monsieur le Ministre, la parité absolue de but et d'utilité des Musées et de la Bibliothèque, et il vous semblera équitable de donner satisfaction au sentiment de dignité qui fait désirer aux conservateurs des Musées de ne point être placés dans la hiérarchie administrative au-dessous de leurs collègues de la Bibliothèque ; le conservateur des peintures ne peut être moins dignement traité par vous que celui des estampes exécutées d'après ces mêmes peintures ; le conservateur des statues ne saurait être estimé inférieur au conservateur des médailles, etc., etc. J'ai la conviction profonde, monsieur le Ministre, que si vous voulez bien accueillir ces considérations et les faire valoir auprès de l'Assemblée nationale et de sa commission du budget, elles ne refuseront pas d'en apprécier la justesse, et qu'elles accorderont les moyens de les mettre à exécution sur les crédits du budget prochain.

En attendant cette réorganisation des Musées nationaux, je vous demanderai instamment, monsieur le Ministre, de vouloir bien parer au besoin le plus pressant de ces Musées en leur donnant un Directeur. Ce serait assurer le bon ordre des collections et le bon accord des conservateurs, qui ne résisterait pas longtemps à l'incertitude de l'état de choses actuel. Les Musées, avant 1870, ont toujours eu un Directeur. Je sollicite le rétablissement de cette fonction absolument utile pour imprimer l'unité indispensable aux travaux du conservatoire, lequel conservatoire devra d'ailleurs être maintenu dans l'intérêt de la Direction même. Le Directeur une fois nommé et admis par vous à travailler avec M. le sous-secrétaire d'État et avec vous-même, comme ses prédécesseurs l'ont été de tout temps, sauf depuis 1870, dans les conditions où cette faveur est acquise à M. le Directeur-Administrateur de la Bibliothèque (et ce serait le premier point de l'assimilation tant demandée par les conservateurs des Musées), le Direc-

teur vous exposerait les besoins de son administration, et vous pourriez statuer sur les modifications qu'il vous proposerait d'apporter à l'organisation de son personnel et au règlement de sa direction.

Quant à moi, monsieur le Ministre, bien que ce me soit, je le répète, chose particulièrement délicate de donner mon avis sur une question de personnes, là où il s'agit de fonctionnaires qui ont tous été mes collègues et mes amis, je crois agir loyalement en soumettant à votre approbation, dans l'intérêt de ces Musées, les projets de décrets ci-joints.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Le Directeur des Beaux-Arts,

PH. DE CHENNEVIÈRES.

En conséquence de ce rapport, un décret en date du 25 janvier 1874, confia la direction des Musées nationaux à M. Fréd. Reiset, antérieurement conservateur des peintures, et le plus ancien en date des conservateurs du Louvre.

Le même décret confiait à M. le vicomte de Tauzia, la conservation des peintures, en remplacement de M. Reiset, auquel il était précédemment adjoint.

Les Musées ont un budget bien médiocre, hélas ! quand on le compare à ceux des nations voisines qui ont quelque souci de leurs trésors d'art. Notre Louvre en use au mieux des intérêts du pays, mais il n'est que trop certain qu'il ne saurait, à moins de circonstances exceptionnelles, rien distraire de ses fonds au profit du Musée du Luxembourg et du Musée de Versailles, lesquels se trouveraient ainsi frappés d'inertie absolue, si la Direction des Beaux-Arts ne leur venait de son mieux en aide. J'ai toujours regretté, pour ma part, qu'il en fût ainsi et que la Direction des Musées ne pût consacrer une part, même étroite, de son budget, à l'acquisition ou à la commande d'ouvrages d'artistes dont les noms nous font défaut au Luxembourg. Peintres et sculpteurs seraient heureux de ces acquisitions ou commandes directes, et feraient certainement preuve envers l'Etat d'un désintéressement tout particulier.

Le Directeur des Beaux-Arts, se souvenant des ennuis de l'ancien conservateur, s'est entendu, dès le début de son administration, avec le Directeur des Musées, sur deux points importants : 1° Aucun ouvrage ne sera attribué par la Direction des Beaux-Arts aux Musées nationaux sans que le Conservatoire des Musées ait accepté à l'avance cette attribution.

2° A la suite de chaque Salon annuel, le Conservatoire des Musées fera son choix entre les ouvrages acquis par l'Administration des Beaux-Arts, avant que la répartition ne se fasse entre les autres collections publiques.

Enfin, les ventes qui se sont faites après le décès des grands artistes, tels que Millet, Barye, Fromentin (et dernièrement Daubigny), nous ont fourni l'occasion d'enrichir le Luxembourg.

C'est ainsi que sont entrés, par attribution régulière et définitive, dans les Musées nationaux, c'est-à-dire plus particulièrement dans le Musée du Luxembourg (quelques sculptures seulement ayant pu être distraites pour la décoration de nos jardins nationaux), les ouvrages suivants bien connus du public : Deux peintures de J.-F. Millet : les *Baigneuses* et *l'Eglise de Gréville*, et quinze dessins du même grand artiste ; le *Campement arabe* de Fromentin et neuf dessins du même ; le pastel de Maréchal : les *Traces* ; dix admirables *aquarelles* de Français ; deux aquarelles de Célestin Nanteuil, le portrait en miniature de Mme Parmentier ; dix-sept épreuves ou modèles précieux de Barye, auxquels il convient d'ajouter le groupe d'animaux qui décorait jadis l'escalier du ministère de l'Intérieur, et qui a été obligeamment cédé au Luxembourg par le ministre, M. de Marcère ; — et une épreuve merveilleusement fondue par M. Gonon du groupe célèbre du *Centaure et du Lapithe*. — (Permettez en outre à la Direction des Beaux-Arts de se féliciter d'avoir acquis du même excellent fondeur, au prix d'une indemnité annuelle, le secret retrouvé par lui de la fonte à cire perdue, et d'avoir, par la publication récente de M. Gonon dans notre *Bulletin des Beaux-Arts* (numéros de novembre et décembre 1877, janvier 1878), livré au public les procédés de cet art précieux qui a produit au XVIe et au XVIIe siècle les bronzes les plus délicats que connaisse la statuaire). — Le Musée du Luxembourg possède encore, par nous, la *Vendange* de Daubigny, le *Bosquet aux chevreuils* de Chintreuil, le *Repos* de M. H. Lehmann, la *Vierge consolatrice* de M. Bouguereau, la *Glaneuse* de M. J. Breton, la *Thamar* de M. Cabanel, l'*Excommunication* de M. J.-P. Laurens, les *Armures* de M. Vollon, le *Saint Sébastien* de M. Gaillard, la *Vierge* de M. Humbert, le *Sarpedon* de M. H. Lévy, le *Saint-Laurent* de M. Lehoux, le *Retour de la pêche aux huitres* de M. Feyen-Perrin, le *Village de Lavardin* de M. Busson, le *Taureau de la campagne de Rome* de M. Paris, le *Satyre et la Bacchante* de M. Gervex, l'*Abel* de M. Bellangé, la *Léda* de M. Courtat, la *Vallée de l'Aumance* de M. Harpignies, les *Grenouilles* de M. Hanoteau, la *Naïade* de M. Henner, la *Forêt de Fontainebleau* de M. E. Masson, la *Veille d'une exécution à Rome* de M. Sautai, — et les sculptures suivantes : le buste de *Mgr Darboy* de M. Guillaume, le *Narcisse* de M. P. Dubois, *1871* de M. Cabet, l'*Ismaël* de M. Becquet, le *Message d'amour* de M. Delaplanche.

Déjà un précédent arrêté avait attribué définitivement aux Musées nationaux, pour être portés sur les inventaires du Louvre, les tableaux et sculptures des artistes suivants, lesquels ouvrages, bien que figurant depuis longues années au Musée du Luxembourg et formant le plus admirable fonds de la galerie, n'étaient pourtant que prêtés jusque-là à ce Musée par la Direction des Beaux-Arts :

Peintres : MM. Achenbach (Oswald), Aligny (Claude-Félix-Th. Caruelle d'), Amaury-Duval (Eug. Emmanuel), Baudry (Paul-Jacques-Aimé), Bellangé (Louis-Joseph-Hippolyte), Belly (Léon-Auguste-Adolphe),

Benouville (François-Léon), Bodmer (Karl), Bonheur (Rosa), Bouguereau (Adolphe-William), Brascassat (Jacques-Raymond), Brest (Fabius), Breton (Jules-Adolphe), Brion (Gustave), Cabat (Louis), Cabanel (Alexandre), Chaplin (Charles), Chassériau (Théodore), Comte (Pierre-Charles), Corot (Jean-Baptiste-Camille), Couture (Thomas), Curzon (Paul-Alfred de), Daubigny (Charles-François), Decamps (Alex. Gabriel), Delacroix (Ferdinand-Victor-Eugène), Delaroche (Paul), Delaunay (Jules-Élie), Desgoffe (Blaise-Alexandre), Desjobert (Louis-Remi-Eugène), Devéria (Eugène), Fauvelet (Jean), Fichel (Eugène), Flandrin (Jean-Hippolyte), Flandrin (Jean-Paul), Français (Louis-François), Fromentin (Eugène), Giraud (Pierre-François-Eugène), Giraud (Victor), Gérôme (Jean-Léon), Gleyre (Charles), Gudin (Théodore), Guillaumet (Gustave), Hanoteau (Hector), Hébert (Ernest-Antoine-Auguste), Heilbuth (Ferdinand), Heim (François-Joseph), Henner (Jean-Jacques), Hessę (Nicolas-Auguste), Huet (Paul), Ingres (Jean-Augustin-Dominique), Isabey (Louis-Gabriel-Eugène), Knaus (Louis), Lanoue (Félix-Hippolyte), Lehmann (Ch.-Ern.-Rod.-Henri), Leleux (Armand), Lenepveu (Jules-Eugène), Lévy (Émile), Meissonier Jean-Louis-Ernest), Moreau (Gustave), Müller (Charles-Louis), Orsel (Victor), Regnault (Alexandre-Georges-Henri), Ribot (Théodule), Robert-Fleury (Joseph-Nicolas), Robert-Fleury (Tony), Roqueplan (Camille), Rousseau (Philippe), Rousseau (Théodore), Saint-Jean (Simon), Scheffer (Ary), Schnetz (Jean-Victor), Schreyer (Adolphe), Tournemine (Charles-Émile de), Troyon (Constant), Vernet (Émile-Jean-Horace), Vetter (Jean-Hégésippe), Vollon (Antoine), Ziem (Félix).

Sculpteurs : MM. Aizelin (Eugène), Barrias (Louis-Ernest), Barye (Ant.-Louis), Bonnassieux (Jean-Marie), Bourgeois (Ch.-Arthur), Carrier-Belleuse (Albert-Ernest), Cavelier (Pierre-Jules), Chapu (Henri-Michel-Antoine), Crauk (Gustave-Adolphe-René), Delaplanche, Dumont (Augustin-Alexandre), Duret (François-Joseph), Delorme (Jean-André), Degeorge (Charles-Jean-Marie), Falguière (Jean-Alexandre-Joseph), Frémiet (Emmanuel), Guillaume (Claude-Jean-Baptiste-Eugène), Hiolle (Ernest-Eugène), Iselin (Henri-Frédéric), Jaley (Jean-Louis-Nicolas), Jouffroy (François), Leharivel-Durocher (Victor), Maillet (Jacques Léonard), Mène (Pierre-Jules), Mercier (Antonin), Millet (Aimé), Moreau (François-Clément), Moreau (Mathurin), Moulin (Hippolyte), Leroux (Frédéric-Etienne), Nanteuil (Charles-François-Lebœuf), Oliva (Alex.-Joseph), Perraud (Jean-Joseph), Salmson (Jean-Jules), Truphême (François), Tournois (Joseph).

Dessins : MM. Aligny (Th. d'), Baron (Henri), Bida (Alexandre), Decamps (Alexandre), Delacroix (Eugène), Flandrin (Hippolyte), Heim, Herbelin (Mme Jeanne-Mathilde), Ingres, Isabey (Eugène), Lami (Louis-Eugène), Regnault (Henri), Rude (François).

Avant 1870, autorisé par M. le comte de Nieuwerkerke, surintendant des Beaux-Arts, j'avais tenté, sans succès, je l'avoue, d'obtenir de M. le grand référendaire, pour y placer la sculpture contempo-

raine, la petite galerie proche du grand portail du palais qu'occupait alors l'imprimerie du Sénat. Mais dès le mois de juin 1871, je m'empressais d'encombrer cette galerie basse, devenue disponible, des statues et bustes, qui, antérieurement se trouvaient si mal éclairés et éparpillés dans les diverses galeries de peinture du premier étage. Depuis lors, j'ai pu, en reportant ailleurs les bureaux de l'administration du palais, conquérir en outre pour nos marbres et nos bronzes, qui y trouvent plus d'air et d'espace, la seconde galerie en retour vers la chapelle du Luxembourg; et c'est ainsi que l'habile suppléant du conservateur a pu, ces jours derniers, terminer un excellent arrangement de cette partie très-importante du musée et assurer aux œuvres les plus intéressantes de nos statuaires contemporains la place que mérite notre école si justement renommée de sculpture. — De plus, la petite galerie qui recouvre la terrasse en avant du palais a pu, sur ma demande, être élargie et exhaussée de manière à y recevoir les tableaux de moyenne dimension, et procurer ainsi un très-sensible développement à la série des œuvres de nos peintres vivants.

Mais, à coup sûr, le meilleur présent, monsieur le Ministre, que j'aie pu contribuer à faire au musée du Luxembourg, c'est celui de M. Paul Dubois, l'éminent sculpteur, l'homme de si grand goût, que, le 24 décembre 1873, je proposais pour me suppléer dans ce cher musée dont j'avais été dix ans le conservateur, et qu'il a disposé dans le bel ordre que chacun y loue.

Quant au Musée de Versailles, la Direction des Musées nationaux n'avait, dans son budget, aucun crédit qui lui permît de compléter les séries historiques, et j'ai cru qu'il appartenait à la Direction des Beaux-Arts de prendre l'initiative de combler une lacune qu'on nous eût reproché plus tard d'avoir laissé s'élargir sans remède. « Le Musée de Versailles, disais-je dans un rapport au Ministre, en date du 4 octobre 1877, le Musée de Versailles, consacré dans le principe à *toutes les gloires de la France*, s'était ouvert, sous Louis-Philippe, son fondateur, non-seulement aux portraits de nos illustrations anciennes, mais encore à ceux de nos contemporains français et étrangers. L'Empire continua cette tradition en faveur de nos célébrités militaires et de quelques grands personnages politiques. Aujourd'hui, la tradition semble malheureusement interrompue et toute une génération d'hommes illustres dans les lettres, dans les sciences, dans les arts, dans toutes les fonctions où ils ont honoré notre pays, se sera éteinte sans que leur image vienne compléter à Versailles la série de nos gloires nationales. Il y a là une grande injustice à réparer, car il ne faut pas que l'étranger, qui vient visiter le Musée de Versailles, puisse croire que la France est devenue ingrate envers ses plus nobles enfants ou se reconnaît stérile dans le présent et dans l'avenir. » Et M. Brunet, votre prédécesseur, voulut bien, sur ma proposition, commander, à destination du Musée de Versailles « pendant que les familles peuvent fournir aux artistes des documents utiles », les portraits des personnages dont les noms suivent :

Chateaubriand, de Villèle, de Martignac, de Serres, Royer-Collard, Ampère, Guizot, Molé, Thiers, Berryer, de Lamartine, Dupin, de Montalembert, Lacordaire, Cousin, Mgr Sibour, Mgr Darboy, président Bonjean, Sainte-Beuve, Alex. Dumas, A. de Musset, H. de Balzac, Ingres, Delacroix, Hor. Vernet, Delaroche, Decamps, Flandrin, David d'Angers, Rude, Th. Rousseau, Leverrier, Scribe, Auber, Rossini, Halévy, Félicien David.

La peinture et la sculpture se sont naturellement partagé ces travaux selon le genre des modèles que les familles leur donnaient à reproduire. L'exécution des portraits d'Alexandre Dumas, Delaroche, Alfred de Musset, de Villèle, Flandrin, de Montalembert, Chateaubriand, Lacordaire, duc Pasquier, Guizot, Thiers, de Lamartine, Cousin, Mgr Darboy, Mgr Sibour était confiée aux peintres Bellay, Loyeux, Landelle, Ulmann, P. Flandrin, Pichon, Guibbert, Janmot, Roux, Vibert, Bonnat, Gonzague-Privat, Mouchot, Viger, Mlle de Vomane; les bustes de David d'Angers, Leverrier, Decamps, Sainte-Beuve, Félicien David, Th. Rousseau, Berryer, Dupin, Ampère étaient commandés aux sculpteurs David d'Angers fils, Leduc, L. Noël, Mathieu-Meunier, Mlle Sarah Bernhardt, Clésinger, Barré, Guibbert, Pallez, et le buste de Rossini était acheté de Mme veuve Dantan jeune.

Antérieurement à ce rapport, avaient été commandés pour Versailles, la statue du Maréchal-Président de la République, par M. Crauk; les bustes de Mme Sand, par M. A. Millet; du général Decaen, par M. Dumilâtre; du général de Lamoricière, par M. Iselin; du baron de Mackau, par M. E. Leroux.

Depuis lors, vous avez vous-même, monsieur le Ministre, ajouté à cette liste d'œuvres destinées aux galeries de Versailles la statue de M. Thiers, par M. Guillaume; le buste de Claude Bernard, par M. Iselin.

J'avais bien proposé, pour le Louvre lui-même, quelque chose d'analogue à cette série de portraits historiques, et vous me permettrez, monsieur le Ministre, de transcrire ici la lettre que j'adressais, le 17 juin 1876, à M. le Rédacteur en chef de la *Chronique des Arts* :

Monsieur le Rédacteur en chef,

Le portrait de J.-P. Laurens, destiné à la galerie des Offices, fait naître en même temps et bien naturellement chez deux esprits distingués, MM. Lechevallier-Chevignard (*la Chronique des Arts*) et Olivier Merson (*le Monde illustré*), la pensée de la création au Louvre d'une collection des portraits de nos artistes nationaux analogue à celle de Florence, et tous deux me font l'honneur de m'appeler à leur aide.

Il y a treize ou quatorze ans, je crus cette idée bien près de son exécution; je l'avais proposée à M. le comte de Nieuwerkerke, et M. le Directeur général des Musées parut un moment ne pas la désapprouver. C'est pourquoi en publiant, en 1853, la première livraison de mes *Por-*

traits inédits d'artistes français, je m'aventurai à l'expliquer et à la motiver fort longuement dans les pages 11-13 du volume. Je vous envoie cet extrait qui n'est après tout qu'une pièce à l'appui de la proposition de MM. Lechevallier-Chevignard et Merson. Je ne puis que me joindre à eux pour souhaiter la réalisation de leur projet toujours praticable au Louvre dans les salles mêmes où je l'avais rêvé, et pour le recommander instamment à M. le Directeur des Musées nationaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très-distingués.

PH. DE CHENNEVIÈRES.

Et la *Chronique des Arts* reproduisait l'extrait suivant des *Portraits inédits d'artistes français :*

« Aussi le Louvre comptera-t-il parmi ses bonnes journées celle où M. le comte de Nieuwerkerke montrera au public, comme il l'a résolu, rassemblée dans les salles contiguës au Musée des Souverains, une suite sérieuse et digne de notre école, des portraits d'artistes de la nation française. Or, pour remplir ces salles encombrées aujourd'hui par un triste mélange d'œuvres secondaires, dont le voisinage dépare et gêne les chefs-d'œuvre de son Musée royal et impérial, M. de Nieuwerkerke n'aura qu'à étendre la main et à prendre dans son Louvre : Jean de Bologne, peint par Bassan ; Nicolas Poussin, par lui-même ; Lebrun, par lui-même ou par Largillière ; Lesueur, par lui-même, dans le tableau de la *Réunion d'artistes*, attribué longtemps à Vouet ; Mignard, soit peint par lui-même derrière saint Luc peignant la Vierge, soit peint par Rigaud ; Mansard, peint par Rigaud ; Pierre Puget, par son fils François ; Dufresnoy, par Lebrun ; Séb. Bourdon, par lui-même ; les frères Beaubrun, par Lambert, en 1675 ; Mansard et Perrault, par Ph. de Champaigne ; Samuel Bernard, par Louis Ferdinand ; Michel Corneille, par Vanloo ; Desportes par lui-même ; Jeaurat et Greuze, par ce dernier ; Joseph Vernet et Hubert Robert, par Mme Lebrun, dont on a là encore deux portraits par elle-même ; Ozanne, le dessinateur de marine, peint par lui-même. Si, comme aux Offices, on veut mêler la peinture au pastel à la peinture à l'huile, le Musée des dessins fournira à cette série : les portraits de Girardon et De Cotte, par Vivien ; ceux de Latour, de Dumont le Romain et de Chardin, par Latour ; deux fois Chardin, par lui-même ; Laurent Cars, par Perronneau ; Natoire et Boucher, par Lundberg ; Dumont le Romain, par Roslin ; Bachelier, Pajou, Vincent et Beaufort, par Mme Guyard, sans compter les miniatures et les dessins de toutes sortes.

« A Versailles, M. le Directeur général trouvera : un très-beau Simon Vouet, peint, dit-on, par lui-même ; J. Bourdon, peintre sur verre, par son fils Sébastien ; Simon Guillain, par Noël Coypel ; Jacques Lemercier, par un contemporain inconnu ; Henri de Mauperché, par Ph. Vignon ; Jacques Sarrazin, attribué à Jean Lemaire ; Séb. Bourdon, par lui-même ; Louis Testelin, par Ch. Lebrun ; Martin de Charmois, par

Séb. Bourdon ; Jean Nocret, par Ch. Nocret, son fils ; Louis Lerambert, par Alexis-Simon Belle ; Gaspard de Marsy, par Jac. Carré ; Lenostre, par Carle Maratte ; Girardon, Sébastien Leclerc, Antoine Coypel, tableaux du temps ; Coysevox, par Gilles Allou ; Nicolas Coustou par Legros ; Charles de la Fosse, par André Bouys ; Michel Corneille, par Rob. Tournières ; J. Jouvenet, par J. Tortebat ; Elisabeth-Sophie Cheron, par elle-même ; Cl. Guy Hallé, par J. Legros ; Jacques Autreau ; Hyacinthe Rigaud, Nicolas de Largillière, André Bouys, Jacques Lajoue, par eux-mêmes ; Nattier et sa famille ; J.-B. Martin ; Rob. Le Lorrain et Edme Bouchardon, par Fr.-Hub. Drouais, le premier en 1714 ; Nic. Vleughels, par Ant. Pesne ; le sculpteur J. Thierry, par Largillière ; Carle Vanloo, soit par lui-même, soit par Louis-Michel Vanloo ; ce Louis-Michel par lui-même, et encore par lui Nic.-Henri Tardieu ; Jacques Gabriel, J.-B.-Fr. de Troy, tableaux du temps ; Rob. Tournières par P. Lesueur ; Soufflot, par Carle Vanloo ; Boucher, par Roslin ; les deux Belle, Nic. Simon Alexis, et le dernier mort en 1806 ; Menageot, par Mme Lebrun ; Van Spaendonck, par Taunay ; Edelinck, Cochin et Coiny, les graveurs ; Gros, Girodet, par eux-mêmes ; Gérard, ébauche de sir Th. Lawrence, etc., etc. ; enfin la distribution des récompenses au Salon de 1824, par M. Heim, tableau qui a été gravé par Jazet. La collection de Versailles a encore, soit dans son magasin, soit dans ses attiques, affublés d'un nom de courtisan ou de celui d'un peintre donné au hasard, quelques portraits d'artistes dont on n'a pu, jusqu'à ce jour, constater bien authentiquement les noms, mais qui, peu à peu, livreront le secret de leur personnage et de leur auteur. La plupart de ceux que je viens d'énumérer plus haut faisaient partie de la série des morceaux de réception exigés de ses membres par l'Académie royale de peinture et de sculpture, et qui furent réunis par la dissolution de cette Académie, à la collection nationale du Louvre.

« Où sont allés les portraits d'académiciens qui manquent au Louvre et à Versailles ? J'estime que si on réunissait à ceux énumérés ci-dessus, les soixante-trois autres qui sont déposés à l'Ecole des Beaux-Arts, dans l'une de ces salles où le public n'a point accès, cet ensemble présenterait non-seulement la liste à peu près complète des morceaux de réception des portraitistes de l'Académie, mais la plus nombreuse et la plus étonnante collection qu'aucun peuple du monde ait jamais pu réunir des figures peintes de ses artistes nationaux. Voici les soixante-trois portraits de l'Ecole des Beaux-Arts :

« Adam l'aîné, par Perroneau ; Adam le jeune, par Aubry ; Allegrain, par Duplessis ; Barrois, par Gueuslain ; Bertin (Nicolas), par Delyen ; Blanchard, par lui-même ; Boullongne (Bon), par Allou ; Brenet, par Vestier ; Buirette, par Benoist ; Buystère, par Vignon ; Cazes, par Aved ; Christophe, par Drouais ; Collin de Vermont, par Roslin ; Corneille (Michel), par Tournières ; Coustou (Guillaume) le jeune, par Drouais ; Coustou jeune, par Delyen ; Coustou, par Legros ; Coypel (Noël-Nicolas), par lui-même ; Coypel (Noël), par lui-même ; Ch.-Ant. Coypel,

par lui-même ; Dandré-Bardon, par Roslin ; De Seves, par Gascard ; De Troy, par Belle ; De Troy fils, par Aved ; Doyen par Vestier ; Favannes, par lui-même ; Ferdinand père, par Gascard ; Fremin, par Autreau ; Galloche, par Tocqué ; Girardon, par Revel ; Grimoux, par lui-même ; Hallé, par Aubry ; Houasse, par Tournières ; Hurtrelle, par Hallé ; Jeaurat, par Roslin ; Lagrenée, par Mosnier ; Largillière, par Gueuslain ; Leblanc, par un inconnu ; Leclerc (Sébastien) le fils, par Nonotte ; Lemoyne, par Tocqué ; Lemoyne, travaillant au buste de Louis XV, par un inconnu ; Massé, par un inconnu ; Platte-Montagne, par Ranc ; Mosnier, par Tournières ; Nattier, par Voiriot ; Oudry, par Perroneau ; Paillet, par Delamarre-Richard ; Pierre, par Voiriot ; Regnauldin, par Ferdinand ; Rigaud (H.), par lui-même ; Rigaud, par lui-même ; Servandoni, par lui-même ; Silvestre, par Valade ; Van Clève, par Gobert ; Vanloo (L.-M.) peignant le portrait de son père, par lui-même ; Vanloo (C.), par P. Lesueur ; Vanloo (C.-Amédée), par Mme Guiard ; Vassé par Aubry ; Verdier par Ranc ; Vernansal, par Lebouteux ; Vien, par Duplessis ; un peintre inconnu tenant sa palette à la main, par un inconnu ; par un inconnu encore, un peintre ou un dessinateur inconnu que je suppose être Pierre Dulin ; il tient en effet un crayon à la main et est assis devant un bureau sur lequel est placé un livre au dos duquel on lit : *Sacre de Louis XV*. Or, chacun sait que les dessins de cette grande publication officielle dont la chalcographie conserve aujourd'hui les planches gravées, sont de Dulin. — Cette chalcographie du Louvre, que je viens de nommer, possède les planches d'un très-grand nombre de ces portraits du palais des Beaux-Arts, comme de ceux du Louvre et de Versailles. Ces planches sont l'œuvre des plus fameux graveurs français du siècle dernier ; elles étaient les morceaux de réception de ces graveurs, comme les tableaux avaient servi à la réception des peintres. M. Gavard a bien fait graver quelques-uns des portraits d'artistes de Versailles dans ses *Galeries historiques*, mais quant à ceux-ci, la plupart sont à refaire ou ne sont pas faits.

« Les soixante-trois portraits de l'Ecole des Beaux-Arts furent *concédés temporairement*, par décision du 8 décembre 1825, et envoyés les 24 décembre 1825 et 23 juin 1826. Si M. le Directeur général des Musées impériaux jugeait qu'en réclamant pour sa collection nationale des artistes français, au Louvre, des portraits qui lui appartiennent par ses inventaires, il fût cruel de mettre à nu quelques murailles du Palais des Beaux-Arts, il me semble que dans l'intérêt de ce palais et du public, M. le Directeur général pourrait offrir à l'Ecole des Beaux-Arts une généreuse compensation, et pleine de convenance, en lui prêtant un choix assez large de ces compositions académiques, morceaux de réception des peintres d'histoire et qui, par malheur, sont éparpillés dans le Louvre. Ces intéressantes compositions de peinture historique serviraient là à l'histoire de l'art, aussi bien qu'à l'enseignement. L'échange serait logique, et les deux Palais y gagneraient. »

Si ce projet est resté sans exécution par suite de la répugnance marquée des établissements auxquels les emprunts devaient être faits à se séparer des beaux portraits qui décorent leurs galeries, je crois qu'il ne serait pas impossible de le reprendre plus tard d'autre manière dans le musée du Luxembourg, le jour où des salles y deviendront disponibles, en y formant un noyau de portraits des artistes contemporains, peints par eux-mêmes, et offerts par eux, sur l'appel de l'admininistration, comme il se fait pour les Offices de Florence.

Vous avez bien voulu, monsieur le Ministre, signer, ces derniers jours, un arrêté disposant, en faveur de la chalcographie des musées nationaux, des planches suivantes commandées par la direction des Beaux-Arts :

Saint Paul à Ephèse, gravure de M. Martinet, d'après Le Sueur.
Combat de cavaliers, gravure de M. Haussoulier, d'après Léonard de Vinci.
Enfance de sainte Geneviève, gravure de M. Masson, d'après M. Puvis de Chavannes.
Glori victis, gravure de M. J. Jacquet, d'après le groupe de M. Mercié.
La Jeunesse, gravure de M. J. Jacquet, d'après la statue de M. Chapu.
Le Courage militaire, gravure de M. A. Jacquet, d'après la statue de M. P. Dubois.
La Charité, gravure de M. Bellay, d'après le groupe de M. P. Dubois.
Saint Bruno, gravure de M. J. Jacquet, d'après Le Sueur.
Polyphème, gravure de M. J. Jacquet, d'après Carrache.
Entrevue des trois empereurs, gravure de M. Vallot, d'après Gros.
Corinne, gravure de M. Girard, d'après Gérard.
Erasme, gravure de M. Bracquemond, d'après Holbein.
Portrait d'homme, gravure de M. Massard, d'après Van Dyck.
Jules Romain, gravure de son portrait, d'après lui-même.
L'Apothéose d'Homère, gravure de M. Martinet, d'après Ingres.
La Collaboration, gravure de M. Morse, d'après M. Gérôme.

Désormais, les amateurs pourront acquérir au Louvre ces belles estampes, dont la direction des Beaux-Arts s'était réservé jusqu'à ce jour le tirage exclusif.

Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir ajouter deux collections nouvelles à la série de nos musées nationaux. Dès le mois de février 1874, M. de Fourtou voulait bien approuver le rapport suivant :

Monsieur le Ministre,

Une mission fut confiée le 7 mai 1873 à M. Delaporte, lieutenant de vaisseau. Elle avait pour but d'explorer les ruines importantes de villes et de pagodes récemment signalées dans le Cambodge, au nord des possessions françaises, et de rapporter en France, avec des documents

écrits ou dessinés sur l'ensemble de ces antiquités, tous les fragments de sculpture et d'architecture qui pourraient être recueillis.

M. Delaporte a rempli sa mission avec autant de bonheur et de zèle qu'il était permis de l'espérer, et il a rapporté en France 102 caisses remplies des objets les plus variés et les plus intéressants de l'art du Cambodge et des Indes, ensemble d'ouvrages qui peuvent fournir à nos orientalistes matière à des études dont l'érudition européenne se préoccupe tous les jours plus vivement.

Ces 102 caisses, arrivées de Marseille au Louvre, ne peuvent malheureusement trouver dans ce palais, aujourd'hui si rempli par nos collections nationales, le moyen de développer leurs richesses, et comme ces richesses sont appelées, selon le rapport de M. Delaporte, à se grossir encore par un envoi nouveau qui se prépare au Cambodge, je crois de mon devoir, monsieur le ministre, de vous proposer de les installer dans le château de Compiègne, où l'espace ne leur manquera pas et pour lequel un musée de cette importance sera une bonne fortune par l'attrait qu'il pourra offrir à la curiosité des étrangers. Je sais qu'il entre dans la pensée du conservateur des peintures du Louvre de partager, entre les palais de Compiègne et de Fontainebleau, les tableaux dont le musée central ne peut se dessaisir, dans l'intérêt, bien entendu, des séries de nos collections, mais que le Louvre est trop étroit pour pouvoir exposer aux yeux du public.

De cette façon, par la collection indienne rapportée par M. Delaporte et que M. Delaporte pourrait lui-même déballer et installer et cataloguer à Compiègne, au rez-de-chaussée du palais, et par la série des tableaux qui s'y trouveraient plus tard exposés au premier étage, cette résidence nationale, aujourd'hui délaissée et inutile, pourrait reconquérir, aux yeux des étrangers et des curieux de notre pays, un très-réel intérêt et une vie nouvelle.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, monsieur le Ministre, de vouloir bien approuver la destination que j'indique ci-dessus à la collection rapportée du Cambodge par M. le lieutenant Delaporte.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le 18 août 1874, était ouverte au public, dans la salle des gardes du palais de Compiègne, l'exposition permanente des antiquités rapportées du Cambodge par la mission que dirigeait M. le lieutenant de vaisseau Delaporte. — « La nouvelle collection, disait le *Journal officiel* du 7 septembre, se compose de quatre-vingts pièces de sculpture et d'architecture dont les principales sont : un groupe de deux géants supportant un corps de dragon, un géant isolé appuyé sur une massue, diverses statues entières ou fragments de statues de divinités hindoues, de rois et de femmes ; un éléphant, deux lions, des dragons, plusieurs statuettes et petits groupes en pierre et en bronze ; un fronton et des entablements ornés de bas-reliefs, des fragments de piliers, pilastres, stèles, colonnettes, balustres, frises, etc. Le musée contient, en outre, des moulages de sculptures diverses, quelques inscriptions, une carte des ruines khmers connues et une collection de photographies. Cet ensemble sera prochainement augmenté de nombreux moulages de bas-reliefs et de pièces originales recueillies par M. le capitaine d'infanterie de marine

Filoz et par M. le conducteur Faraut. Le musée khmer est le premier qui ait été fondé en Europe. Il contient des pièces d'art remarquables et des documents nombreux que nos savants utiliseront pour l'étude de la civilisation des anciens Cambodgiens, civilisation oubliée aujourd'hui et qui jadis a couvert l'Indo-Chine d'immenses et splendides monuments. »

Lorsque, quelques mois plus tard, la division des Sciences et Lettres voulut bien mettre gracieusement à la disposition de la direction des Beaux-Arts la très-intéressante collection de moulages et d'estampages que M. Méhédin avait rapportée de sa mission au Mexique, collection que l'Exposition universelle de 1867 avait déjà fait connaître passagèrement au public, je pensai tout naturellement que ces reproductions des antiquités mexicaines devaient trouver leur place dans le même palais de Compiègne, à côté du musée khmer. Après que les dépenses nécessaires eurent été assurées par le consentement de l'un de vos prédécesseurs, M. de Ronchaud, inspecteur des Beaux-Arts, fut chargé de s'entendre avec M. Méhédin pour la réfection de moulages nouveaux ou la restauration des moulages anciens fort endommagés par les obus de la guerre. M. de Ronchaud a examiné en même temps avec M. Lafollye, l'architecte de Compiègne, la question d'installation dans ce palais des antiquités mexicaines : aujourd'hui, la place est désignée; les fonds ont été obligeamment accordés par le ministère des travaux publics, et tout prochainement le musée mexicain viendra ajouter au musée cambodgien de nouveaux sujets d'investigation pour les érudits, plus nombreux chaque jour, qu'intéressent les monuments des civilisations disparues.

Il est encore deux autres collections d'intérêt national que j'avais rêvé d'ajouter à la liste de nos musées. J'en avais, ainsi qu'il suit, formulé le but et les moyens dans le discours prononcé, le 5 novembre 1876, à la distribution solennelle des récompenses qui suivait la cinquième exposition de l'*Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie* :

« ...Quand on se reporte vers vos expositions passées, on trouve que vous avez déjà remué bien des idées, et des idées qui, toutes pouvaient aboutir à une œuvre intéressante; ainsi j'ai songé parfois que votre avant-dernière exposition, celle qui avait pris pour thème l'histoire du costume, aurait dû se résoudre en une collection ethnographique, dans le genre de celles que montrent avec fierté certaines nations du Nord; or, un tel musée des costumes nationaux manque absolument à la France. Je sais bien qu'on dit toujours, et souvent avec raison, que l'espace fait défaut dans nos monuments pour le développement de pareilles collections. Mais en cherchant bien, il me semble que, dans le château de Saint-Germain, par exemple, à côté et à la suite de très-curieuses séries de l'art préhistorique ou de l'art gallo-romain, quelques salles encore vacantes pourraient servir à l'établissement d'une collection des costumes de nos ancêtres ou des derniers costumes de nos provinces, comme vient de le commencer, pour les costumes militaires, au

musée des Invalides, l'actif et intelligent colonel Leclerc. Si les crédits de nos budgets se trouvaient trop étroits pour parer à de grosses acquisitions dans ce sens, les largesses des particuliers enrichiraient rapidement, je n'en doute pas, le premier noyau déposé là.

« Je répète ici l'opinion des savants qui, après avoir admiré dans les pays scandinaves, lors des derniers congrès scientifiques, les séries ethnographiques dont je parle, me disaient qu'à leur connaissance des collections toutes faites et qui se dispersent sans raison et pour bien dire par désespoir d'être recueillies en lieu sûr, s'offriraient avec empressement à nous. Ce sont là des répertoires de documents bien curieux pour l'histoire et pour les arts, dont nous ne devons pas priver la France, puisque les autres nations les estiment et s'en trouvent bien. Le premier fonds n'en est-il pas tout formé, d'ailleurs, par le groupe d'objets ethnographiques que possède le Louvre et qui y est peu en vue; j'ajouterai qu'un tel musée réchaufferait, aux yeux des visiteurs de Saint-Germain, les moulages très-instructifs à coup sûr, très-abondants déjà, très-savamment classés, rassemblés avec une ardeur très-louable et une rare compétence, mais un peu froids par nature, un peu rudes, un peu abstraits, des antiquités gallo-romaines. Ce serait la vie et l'empressement public assurés à jamais à l'un de nos plus curieux monuments de France.

« C'est un rêve que je fais là, messieurs, et j'en veux faire un autre encore et qu'il ne dépend que de vous de réaliser.

« Celui-là, d'ailleurs, vous l'avez tous rêvé déjà avec moi et votre président y faisait tout à l'heure une assez claire allusion. Messieurs, bon gré mal gré, il n'y a plus à reculer, il faut que le musée des arts décoratifs soit, et qu'il soit par vous.

« C'est un parti à prendre entre nous; promettons-nous aujourd'hui de le commencer demain; il faut que dans dix-huit mois les étrangers en voient tous les éléments rassemblés n'importe où par vos soins. Il est, en vérité, trop singulier et trop cruel de vous voir recommencer tous les deux ans ce musée décoratif avec des œuvres empruntées aux collections d'amateurs, et puis au bout de deux mois, de voir ce musée, dressé avec un art et un zèle merveilleux, disparaître comme un château de cartes, pour se reconstruire, quelques mois plus tard, avec des peines nouvelles, avec des matériaux nouveaux difficilement rassemblés.

« Dites-vous bien, rappelez-vous bien à vous-mêmes, qu'avec la moitié des forces inestimables que vous avez dépensées depuis douze ans, pour faire passer sous les yeux du public vos expositions successives, solennités considérables, mais dont il ne reste, après tout, qu'un souvenir brillant qui, par la force du temps peu à peu va s'effaçant, avec la moitié de ces forces-là vous auriez créé, vous auriez constitué à demeure un musée riche, puissant, solide, qui porterait votre drapeau et votre devise, un vrai musée vivant, permanent, et tous les jours grossissant. Ce musée, commençons-le aujourd'hui simplement, courageusement, sans prétendre le voir arriver du premier coup aux abondantes

richesses du Kensington, mais avec la ferme volonté d'un bon développement profitable à nos industries. Chacun y apportera ce qu'il pourra, et déjà, sur la seule présentation de l'idée, le journal l'*Art*, prenant une initiative qui lui fait grand honneur, a pu rassembler un premier fonds de ressources qui vous garantit l'entrain général le jour où cette idée déclarera tout de bon qu'elle veut se réaliser.

« Mais où placer ce musée ? En 1870, j'eus l'honneur de proposer à M. Jules Simon, alors ministre des Beaux-Arts, de consacrer une partie des salles et galeries du palais du Luxembourg aux œuvres des arts décoratifs de notre temps, qui auraient continué dans ce palais l'enseignement qu'y fournissaient déjà au public les ouvrages des arts proprement dits de la peinture et de la sculpture ; j'y ai, depuis lors, placé comme pierre d'attente de ce projet, quelques vases de Sèvres, quelques tapisseries des Gobelins et de Beauvais ; mais il ne nous est pas permis d'attendre que la reconstruction de l'Hôtel de Ville nous rende disponibles les salles du Luxembourg, et il faut chercher ailleurs. Eh bien, messieurs, il semble qu'aujourd'hui même l'Exposition universelle, dont vous êtes le bataillon d'avant-garde, travaille d'instinct pour vous, et elle vous doit bien cela.

« Sur les hauteurs du Trocadéro il va s'élever, il s'élève un vaste palais dont le corps sera consacré à une salle immense de fêtes et de concerts. Ce palais aura deux bras enserrant toute la colline et qui sont destinés, en 1878, à l'exposition d'archéologie ; ce serait ces deux longues galeries demi-circulaires, distribuées, pour l'usage de 1878, en salles aménagées et bien éclairées, que j'ambitionnerais pour vous, le lendemain du jour où l'Exposition universelle serait close. Le palais, corps et bras, appartiendra, dit on, alors, à la ville de Paris ; mais la ville de Paris n'aurait-elle pas tout avantage à voir meubler son palais par la seule collection qui soit capable d'intéresser assez la masse du public, le public des amateurs aussi bien que le public des ouvriers, pour attirer à cette distance la population tout entière de Paris ?

« Quand il s'agit de l'instruction de cent mille ouvriers qui vivent de l'application des arts à l'industrie et en font profiter la patrie, il n'y a plus place à de vaines questions de primauté d'initiative. Qui créera le mieux et le plus vite ce musée par excellence de l'instruction populaire, sera assurément l'organisateur préféré. La ville de Paris est certainement aussi pressée que vous d'avoir son Kensington ; elle vous a prouvé en toute occasion qu'elle appréciait ce que vous tentiez pour le progrès de ses artisans, et il vous suffira de lui rappeler que Lyon a son musée des arts décoratifs approprié à son industrie locale, pour qu'elle ne vous refuse pas les moyens de lui procurer sur une plus large échelle les mêmes ressources d'enseignement, de jour en jour plus nécessaires à l'accroissement de sa splendeur... »

Depuis lors, monsieur le Ministre, ces deux projets ont eu un commencement d'exécution : l'un, pour le musée ethnographique, par la direction des sciences et lettres, mais dans une mesure peut-être insuf-

fisante et dans un local trop incertain ; — l'autre, pour le musée des arts décoratifs, par une vaste et puissante association, à laquelle vient d'être concédé à bail le pavillon de Flore et qui rassemblera les premiers éléments de ses collections dans le voisinage et comme sous les auspices du Louvre.

La province n'a point eu à se plaindre, pendant ces quatre années, de la direction des Beaux-Arts. Le *Journal officiel* du 3 avril 1874 annonçait que 332 tableaux modernes et 120 sculptures, qui s'étaient accumulés dans les magasins de l'État, après avoir été acquis aux expositions des années précédentes, étaient répartis entre les 192 musées des villes dont les noms suivent :

Abbeville, Agen, Aire-sur-la-Lys, Aix en Provence, Aix-les-Bains, Ajaccio, Albi, Alençon, Alger, Amboise, Amiens, Angers, Angoulême, Annecy, Apt, Argentan, Arles, Arras, Aubenas, Auch, Aurillac, Autun, Auxerre, Auxonne, Avignon, Avranches.

Bagnères-de-Bigorre, Bagnols, Bailleul, Bar-le-Duc, Bayeux, Bayonne, Beaune, Beauvais, Belfort, Bergues, Bernay, Besançon, Béziers, Blois, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Bourg, Bourges, Brest, Brionne.

Caen, Cahors, Calais, Carcassonne, Carpentras, Castres, Châlons-sur-Marne, Châlon-sur-Saône, Chambéry, Chartres, Châteaudun, Château-Gonthier, Châteauroux, Château-Thierry, Châtillon-sur-Seine, Chaumont, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Cluny, Compiègne, Clamecy, Condom, Coutances, Cusset.

Dieppe, Dijon, Dinan, Dôle, Douai, Draguignan, Dreux, Dunkerque.

Épinal, Évreux.

Falaise, Foix, Fontenay-le-Comte.

Gisors, Grenoble, Guéret.

Honfleur.

Issoudun.

La Fère, la Flèche, Langres, Laon, la Rochelle, la Roche-sur-Yon, Laval, le Havre, le Mans, le Puy, Libourne, Lille, Limoges, Lisieux, Lons-le-Saunier, Lorient, Louviers, Lunéville, Lyon.

Mâcon, Marseille, Mayenne, Meaux, Melun, Mende, Mirande, Montargis, Montauban, Montbéliard, Mont-de-Marsan, Montpellier, Moulins.

Nancy, Nantes, Nantua, Narbonne, Neufchâtel, Nevers, Nice, Nîmes, Niort.

Orbec, Orléans.

Paris (établissements divers), Pau, Périgueux, Péronne, Perpignan, Poitiers, Poligny, Pont-Audemer, Pont-de-Vaux, Pontoise, Privas, Provins.

Quimper.

Rambouillet, Reims, Rennes, Riom, Roanne, Rochefort, Rodez, Roubaix, Rouen.

Saint-Brieuc, Saintes, Saint-Étienne, Saint-Germain, Saint-Lô, Saint-Malo, Saint-Omer, Saint-Pol, Saint-Quentin, Salins, Sault, Saumur, Semur, Sens, Soissons.

Tarbes, Toulon, Tourcoing, Tournus, Tours, Troyes, Toul.

Valence, Valenciennes, Varzy, Vendôme, Verdun, Versailles, Vervins, Vesoul, Vichy, Vienne, Villefranche, Villeneuve d'Agen, Villeneuve-lès-Avignon, Vire, Vitry, Vernon.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici les noms des artistes, peintres et sculpteurs au talent desquels étaient dues ces œuvres d'art.

Ce sont : PEINTRES. MM. Abel, Abel de Pujol, Adam, Adan, Léon-Alexandre, Allongé, Appian, Armand-Dumaresq, Auteroche, Bagetti (2 ouvrages), de Bar, Barrias, Battaille, Beaucé, Becker, Mlle Belesta, Benner, Berchère, Bergeret, Bernier, James Bertrand, Besnus, Beyle, Bezard, Bidault, Biennoury, Billot, Bin (2 ouvrages), Joseph Blanc, Blin, Boichard, Boulogne (2 ouvrages), Bouvier, Brigot (2 ouvrages), Brisset, Brune, Burette, Busson (2 ouvrages), Cabat, Casey, Calbris, Castan, Castellani, de Castelnau, Catrufo, Chabry, Chaigneau, Charbonnel, Chatigny (2 ouvrages), de Chatillon, Chazal, Chenavard (19 ouvrages), Cherot (2 ouvrages), Chevillard, Chouppe, Clément (2 ouvrages), Coessin de la Fosse, Coignard (2 ouvrages), Coinchon, Colin (2 ouvrages), Collin (2 ouvrages), Cormon, Cornet, Couder (3 ouvrages), de Curzon (2 ouvrages), Mme Cuirblanc, Daubigny (2 ouvrages), Decaen, Dehodencq (3 ouvrages), Delambre, Delaruelle, Delobbe, Deshayes, Didier, Dieudonné, Drouais, Dubois, Mlle Dubos, Dubourg (2 ouvrages), Dugasseau, Dumont (2 ouvrages), Dupaty, Duverger, Ehrmann, Elmerich, Mme Escallier, Escudier, Faivre, Faverjon, Feyen-Perrin, Fichel, P. Flandrin, Forgeron, Foulongne, Fournier, Gamba, Garcement, Gaucherel, Gelibert, Gendron (2 ouvrages), Gide, Girard, de Gironde, Glaize (2 ouvrages), Goddé, Gonon, Mlle Gonzalès, Grivolas, de Groiseilliez, Guérie, Guérin fils, Guesnet (2 ouvrages), Guiaud, Guillaumet (2 ouvrages), Guillemet, Harpignies, Haussoulier, d'Haussy, Hedouin (2 ouvrages), Hillemacher (2 ouvrages), Ingres (échange promis à Marseille de sa copie, d'après Poussin, contre la copie du *Mercure* de Raphaël, aujourd'hui à l'École des Beaux-Arts), Isambert, Jacomin, Janet-Lange (3 ouvrages), Jeanron (3 ouvrages), Jobbé-Duval, Journault, Jullien, Jundt (3 ouvrages), Kœcklin, Klagmann, Kreyder (2 ouvrages), Maxime Lalanne (3 ouvrages), Lançon, Landelle, Lansyer (2 ouvrages), Lapito, Laporte, Lapostolet, Larivière, La Rochenoire, J.-P. Laurens (2 ouvrages), Jules Laurens, Layraud, Lecadre, Lecomte-Dunouy, Lefebvre (2 ouvrages), Mlle Lefèvre, Legrand, Lehoux (2 ouvrages), Lematte, Le Millier, Lienard Leroux, Mme Lesca, Lottier, Loudet, Luminais, Machard, Magimel, Maillart (2 ouvrages), Mallet, Massé, Oscar Mathieu, Merlot, Merson (2 ouvrages), Meynier (4 ouvrages), Mlle Milh (2 ouvrages), Moïse, Monginot, Mlle Montpellier, de Mortemart, Mottez (2 ouvrages), Muraton (2 ouvrages),

Navlet, de Neuville, J. Noel, Olivié, Ortmans, Paternostre (2 ouvrages), Patrois (4 ouvrages), Pellegrin, Penguilly, Perrault, Perrey, Petit, Philippe (2 ouvrages), Pinelli, Porion, Potter, Prévost (3 ouvrages), Priou (2 ouvrages), Puvis de Chavannes, Quesnay de Beaurepaire, Ravergie, Mme Richard, Rigo (2 ouvrages), Mme Robert, Robert-Lefèvre, Rollion, Sage, Saintin, Saint-Pierre (2 ouvrages), Mme Salles Wagner, Sauzay, Scheffer, Ségé, de Serres, Serret, Servin, Sirouy, Mlle Stigand, Tabar, Tanguy, Thiollet, Thirion, de Tournemine (2 ouvrages), Mme Tourny, Truphème, Valadon, Van Elven, Van Hier, Van Mark, Vauchelet, Vayson, Veron, Vetter, Veyrassat, Viardot (2 ouvrages), Viger (3 ouvrages), Vilain, Villevieille, Viollet-Leduc, de Vuillefroy, Mlle Watelet, Yan'Dargent (2 ouvrages).

Sculpteurs : MM. Aizelin, Astruc, Auvray, Bardet, Barrias (2 ouvrages), Becquet, Boisseau, le baron Bourgeois, Maximilien Bourgeois (2 ouvrages), Brian, Bridan, Cambos, Carpeaux, Carrier-Belleuse, Cavelier, Chambard (2 ouvrages), Chapu (2 ouvrages), Chatrousse (2 ouvrages), Chaudey, Claudet, Clère (2 ouvrages), Clesinger, Consonove, Corporandi, Coupon, Crauk (2 ouvrages), Croisy, Cros, Cugnot, Dantan jeune, Delaplanche, Delhomme (2 ouvrages), Dénécheau (3 ouvrages), Desprès, Devers, P. Dubois, Dubucand, Ludovic Durand, Etex, Faraill, Fergusson, Feugère, Finet, Fourquet, Frison (3 ouvrages), Gauthier, Gourdon fils, Guersant, Guillemin (2 ouvrages), Guillot, G. Guitton, Hébert, Hugues, Husson, Icard, Iselin, Leenhoff, Lepère, Leveel (2 ouvrages), Maillet, Martin, Menu, Mercié, Montagne, Moulin (2 ouvrages), Oliva (2 ouvrages), Peiffer, Perraud, Perrey, Pilet, Pollet, Pradier, Préault, Protheau, Raggi, Ramus, Robinet, Salmson, Sanson, Sauzel, Schœnewerk (3 ouvrages), Schrœder, Sobre, Émile Thomas (2 ouvrages), Travaux, Truphème, Varnier (2 ouvrages), Vidal, Mme Claude Vignon (2 ouvrages), Vilain.

C'était la plus large distribution d'œuvres modernes qu'eussent, en un même jour, reçue nos départements.

Quelques mois plus tard, notre administration était en mesure de distribuer aux mêmes Musées 316 tableaux des anciennes écoles française et étrangères provenant du Musée Campana et de nos divers palais nationaux, dont :

80 des diverses écoles d'Italie des quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième siècles, des écoles bolonaise, florentine, vénitienne, de Sienne, de l'école de Giotto, de Crivelli, de Botticelli, de Fra Giovanni, du Pérugin, du Guerchin, de Preti, et par Albertinelli, Alunno, Tuccio di Andria, Taddeo di Bartolo, Calvi, Carpaccio, Cerquozzi, Lorenzo Veneziano, Machiavelli, Vasari;

33 des écoles allemande, flamande, de Franck, de Rubens, de Teniers, et par Denis Clément, Droogsloot, Hackert, Hemskerk, Honthorst, Josse

de Momper, Porbus, Spheyman, Van Brée, Vanderburgh, Van Orley, Van Uden, Veitsch.

203 de l'école française et par Allegrain, Baccuet, Barrigue de Fontainieu, Beaugard-Thil, Mme Benoist, J.-V. Bertin, Édouard Bertin, Bergeret, Bidault, Blanchard, Bodinier, Boquet, Boisselier, Bouhot, Mlle Bouillard, Bouillon, Bosio, Bonvoisin, Boulanger, Bourgeois, Brenet, Çallet, Casanova, Mme Chaudet, Chauffer, Chauvin, d'après Claude Lorrain, Constantin d'Aix, Cottrau, Coupin de la Couprie, d'après Coypel, Dagnan, Dassy, Dauvin, Delaval, Delobel, comte de Drée, Drolling, Ducis, Dunouy, Dupressoir, Durupt, Mme Empis, Épinat, Flandin, Forestier, Galloche, Garnier, Genod, Grimou, Gué, Guérin, Hallé, Mme Haudebourt, Mme Hersent, L. Hersent, Jeaurat, Joly de la Vaubignon, Jolivard, Jouvenet, Jugelet, de Labouère, Mlle Lafond, Lafontaine, Lafosse, Lagrenée, Lancrenon, Lapito, Latil, Leblanc, Lecomte, Ledieu, Levieux, Malbranche, Marlet, Marot, Menjaud, d'après Mignard, Millin du Perreux, Mongin, Monsiau, Mulard, Naigeon, Ouvrié, Pernot, Peyron, Pierre Denis, d'après Poussin, Quinart, Régnier, Rémond, d'après Rigaud, Rioult, Robert-Fleury, Roehn, Rolland, Ronmy, Rouget, Saglio, Saint-Ours, Henri Scheffer, Serangeli, Tanneur, Tardieu, Taunay, Thenot, Thierry, Thomas, Trézel, Tuaire, Turpin de Crissé, César Vanloo, Watelet, Véron-Bellecourt, Vien, Volaire, Vouet.

A cette répartition de tableaux anciens vint immédiatement s'ajouter une distribution d'antiquités et d'objets de céramique dont profitèrent les collections publiques des villes de Auxonne, Aubenas, Angers, Avranches, Argentan, Annecy, Avignon, Auxerre, Besançon, Bernay, Bagnols, Béziers, Beauvais, Châteaudun, Condom, Cahors, Cherbourg, Coutances, Château-Gontier, Cambrai, Calais, Cusset, Dreux, Dieppe, Dinan, Fontenay-le-Comte, Issoudun, Libourne, Le Puy, Langres, La Flèche, Limoges, Moulins, Montbéliard, Mirande, Mont-de-Marsan, Montargis, Mende, Nantua, Narbonne, Nevers, Orbec, Orléans, Périgueux, Pont-Audemer, Poligny, Provins, Péronne, Riom, Rodez, Roanne, Rouen, Saint-Germain, Saint-Quentin, Saintes, Salins, Soissons, Toul, Tourcoing, Vitry-le-Français, Villeneuve-sur-Lot, Vire, Verdun, Valence, Varzy, Vendôme, Villeneuve-les-Avignon.

Dans les années suivantes, la direction des Beaux-Arts n'a cessé de gratifier les musées de province de tableaux et de statues acquis aux différents Salons. Il en est sorti 190 de nos magasins à cette destination.

En dehors des expositions et pour grossir le même fonds de largesses destinées aux Musées, édifices et jardins publics des départements et de Paris, il convient de signaler les achats faits directement aux artistes d'un certain nombre d'ouvrages de peinture et de sculpture. Ainsi ont été acquis de M. Préault son bas-relief d'*Ophélie* et son buste colossal

de la *Mélancolie;* de M. Cavelier son marbre du *Néophyte;* de M. Thomas son bronze du *Christ en croix;* de M. Lehmann son tableau du *Repos;* de M. Schrœder, sa statue en marbre de l'*Agriculture*, pour la cour du Louvre; de M. Ravergie, une copie du portrait de l'amiral Duperré d'après Court, pour l'Académie militaire d'Alger; de Mlle Las Juinias, une copie du portrait de Louvois, pour le ministère de la guerre; de M. Leharivel-Durocher, une épreuve en bronze de son *Colin-Maillard;* de M. Lazerges, une répétition de son tableau *Stabat mater.*

Les deux groupes de MM. Aubé et Granet ont été attribués à Montpellier pour la décoration de sa promenade du Peyrou; d'autres bronzes sont allés orner les jardins publics de Flers, de Mortagne, etc. Une copie du portrait de Corneille d'après Lebrun a été commandée à M. Chassevent pour la maison de Corneille à Petit-Couronne, près Rouen; et j'ai oublié plus haut de mentionner les commandes à M. Lecomte-Dunouy, de peintures décoratives pour l'église de la Trinité; à M. Taluet, d'une statue en marbre de Marguerite d'Anjou pour le jardin du Luxembourg; à M. Armand Dumaresq; d'un tableau représentant le maréchal de Mac-Mahon blessé à Sedan, pour les galeries de Versailles; à Mme Claude Vignon, d'une statue en marbre, la *Pêche miraculeuse.*

Je ne parle pas des meilleures copies de tableaux de nos musées nationaux réparties entre les églises et les palais de justice de nos villes et de nos campagnes, au nombre considérable de deux cent soixante et dix.

Je noterai ici, monsieur le Ministre, que, dès mon arrivée, j'avais cru devoir modifier le système d'acquisition de ces sortes d'ouvrages. Autrefois, en effet, les copies étaient généralement *commandées* à des artistes qui, parfois, s'acquittaient de leur tâche avec si peu de conscience ou de talent qu'il devenait impossible d'en faire usage. J'ai pensé qu'il était plus sage de charger deux fois par an MM. les inspecteurs des Beaux-Arts, réunis en commission, d'examiner les copies qui seraient présentées par les artistes et d'acquérir un certain nombre de ces ouvrages, choisis avec une certaine sévérité. De cette façon, l'administration n'aurait plus à rougir des dons qu'elle aurait à faire et ne déshonorerait pas par de trop médiocres ornements les églises ou les palais de justice qui les sollicitent. J'avais même, conformément à un rapport demandé par moi à M. Gruyer, fait dresser par la commission des inspecteurs des Beaux-Arts une liste mûrement étudiée des tableaux qu'il serait préférable, au point de vue de l'art et de la compréhension des sujets, de voir reproduits par les copistes qui, au grand dommage de leur propre éducation d'artistes, vouent d'ordinaire leur talent à la traduction monotone de modèles d'un goût douteux ou d'œuvres d'époques inférieures. L'obligation imposée aux copistes de se circonscrire, pour le choix de leurs modèles, dans une large série de chefs-d'œuvre incontestables, profite-

rait à la fois aux intéressants artistes que la misère condamne le plus souvent à ces travaux secondaires et au goût des populations qui les voient placés dans les monuments de nos provinces.

La pléthore du dépôt légal nous a permis de distribuer environ 300,000 estampes, morceaux de musique et cartes de géographie dont ont profité les musées, écoles de dessin, écoles primaires et écoles militaires de notre pays.

Enfin, notre fonds de souscriptions aux ouvrages d'art nous a fourni les moyens, après les réserves les plus généreusement faites en faveur des bibliothèques de l'école des Beaux-Arts, des écoles nationales de dessin, des musées nationaux, de l'Opéra, de l'Académie de France à Rome, des écoles françaises de Rome et d'Athènes, de distribuer encore non-seulement à nos écoles des beaux-arts de Lyon et de Dijon, mais aux bibliothèques publiques et aux plus humbles écoles de dessin de nos départements, des largesses énormes de livres, de modèles graphiques et de modèles en plâtre.

Puisque je vous parle ici, monsieur le Ministre, de l'usage fait des ouvrages auxquels il a été souscrit par la Direction des Beaux-Arts, il est peut-être bon de vous indiquer l'espèce de ces souscriptions. Le fonds, si regrettablement réduit pour 1878, des souscriptions des Beaux-Arts satisfaisait à deux sortes de publications : l'une, que l'on pourrait appeler administrative, comprend les ouvrages édités sous la responsabilité directe de l'administration ; ce sont : 1° les *Restaurations des monuments antiques de la Grèce et de l'Italie, par les anciens pensionnaires architectes de France à Rome*, entreprises, vous le savez, sur la proposition de M. Jules Simon et de M. Beulé, qui obtint pour elles, de l'Assemblée nationale, un crédit spécial de 20,000 francs. Nous avons pu, enfin, après bien des retards inévitables et une longue insistance, faire livrer au public les trois premières monographies : la *colonne Trajane*, de Percier ; la *Basilique Ulpienne*, de M. Le Sueur, et les *Temples de Pœstum*, de Labrouste ; — 2° l'*Inventaire des richesses d'art de la France* ; — 3° les *Procès-verbaux des réunions annuelles des Sociétés de Beaux-Arts à la Sorbonne* ; — 4° le *Bulletin administratif des Beaux-Arts*.

25,000 francs environ ont été employés chaque année au payement de publications périodiques d'ouvrages d'art et d'archéologie.

Quant aux autres livres d'art, ou gravures, ou lithographies, ou partitions de musique, dont les auteurs ou éditeurs ne pourraient supporter la lourde entreprise, ou qui, publiés en dehors du patronage de l'administration, peuvent être utiles à nos bibliothèques et à nos écoles, à nos diverses Commissions, aux œuvres de bienfaisance et aux distributions de prix, la Sous-Commission choisie parmi les membres du Conseil supérieur des Beaux-Arts pour examiner les demandes de souscription

adressées à la Direction, a donné des avis favorables à l'acquisition d'un très-grand nombre, entre lesquels je citerai :

L'*Œuvre de Jean Cousin*, édité par F. Didot ; — la *Théorie de l'Ornement*, par Bourgouin-Esclavy ; — les *Basiliques de la Rome chrétienne*, par Bunsen ; — *Mémoires et Journal de Wille*, par Duplessis ; — *Histoire générale de la Faïence ancienne*, par Ris-Paquot ; — *Œuvres d'art de la Renaissance italienne au baptistère de Florence*, par Gruyer ; — *Léopold Robert*, par Ch. Clément ; — *Histoire de la Faïence de Rouen*, par A. Pottier ; *Besançon et la Vallée du Doubs*, par Abraham et Coindre ; — L'*Art dans la parure et le vêtement*, par Charles Blanc ; — *Georges Michel*, par Sensier ; — *Eaux-fortes de Van Dyck*, par Duplessis ; — la *Dentelle*, par Séguin ; — la *Fidelle ouverture de l'art du serrurier*, par Mathurin Jousse, avec notice de Destailleur ; — les *Plus anciens bastimens de France*, par Audrouet Ducerceau ; — la *Toscane au moyen âge*, par Rohault de Fleury ; — *Décoration turque*, par Parvillée ; — *Daubigny et son œuvre*, par Henriet ; — *Dictionnaire des termes employés dans la construction*, par Chabat ; — les *Ponts-biais*, par Loignon ; — *Catalogue de l'œuvre de Watteau*, par de Goncourt ; — *Catalogue de l'œuvre de Gavarni*, par J. Armelhault et E. Bocher ; — *Notices sur les architectes nés à Lyon*, par Charvet ; — *Motifs historiques d'architecture et de sculpture d'ornement*, par César Daly ; — le *Château de Blois*, par Duban ; — le *Département des Estampes à la Bibliothèque nationale*, par le vicomte Delaborde ; — l'*Eglise et le Monastère du Val-de-Grâce*, par Ruprich Robert ; — les *Gravures françaises du XVIIIe siècle*, éditées par Jouaust ; — la *Gravure de portrait en France*, par Duplessis ; — *Esquisse d'une histoire de l'architecture classique*, par Vinet ; — *Recueil des actes concernant les artistes*, par Herluison ; — *Dictionnaire biographique des artistes français du XIIe au XVIIe siècle*, par Bérard ; — les *Syndics*, d'après Rembrandt, gravés par Flameng ; — *Histoire et description du château d'Anet*, par Roussel ; — *David d'Angers*, par Henry Jouin ; — *Mélodies populaires recueillies en Grèce et en Orient*, par Bourgault-Ducoudray ; — les *Chœurs d'Athalie*, nouvelle partition, par Félix Clément ; — *Monographie de l'église Saint-Ambroise*, par Ballu ; — les *Maîtres anciens et contemporains*, par Lièvre ; — *Collection de photographies des décorations du foyer de l'Opéra*, par Baudry ; — le *Registre de la Grange*, publié par la Comédie-Française ; — L'*Art du Chant*, suivi d'un traité de maintien théâtral, par Audubert ; — *Histoire des arts industriels*, par Labarte ; — *Collection de tissus photographiés*, d'après les originaux du Musée de Lyon, par Armbruster ; — l'*Ecole royale des élèves protégés, histoire de l'école des Beaux-Arts au XVIIIe siècle*, par Courajod ; — *Gravures fac-simile*, d'après les dessins des grands maîtres, par Leroy ; — *Gazette archéologique*, par Witt et Lenormant ; — *Histoire naturelle des Oiseaux-Mouches*, par Mulsaut ; — *Histoire de la peinture flamande*, par Michiels ; — *Costumes historiques du XIIe au XVIIIe siècle*, par Bonnard, Mercuri et Duplessis ; — *Histoire générale du costume*, par Jacquemin ; — les

Travaux publics de la France, par Léonce Renaud ; — les *Châteaux historiques : Pierrefonds*, par Viollet-le-Duc ; — les *Artistes français à l'étranger*, par Dussieux ; — le *Livre de Ruth*, illustré par Bida ; — le *Paysagiste aux champs*, par Henriet ; — l'*Art en Alsace-Lorraine*, par René Ménard ; — la *Sculpture égyptienne*, par Soldi ; — *Artistes anciens et modernes*, par Charles Clément ; — les *Eaux-Fortes de J. de Goncourt*, par Ph. Burty ; — *Histoire de Léonard de Vinci*, par Arsène Houssaye ; — *Leçons de perspective*, par Péquégnot ; — le *Forum romain*, par Dutert ; — *Album d'Angers*, par Tancrède Abraham ; — l'*Œuvre de Quantin de la Tour*, par Haudricks ; — *Archéologie celtique et gauloise*, par Bertrand ; — l'*Œuvre de Gatteaux ;* — les *Maitres d'autrefois*, par Fromentin ; — *Voyage de la Haute-Egypte*, par Charles Blanc ; — les *Artistes de mon temps*, par Charles Blanc ; — les *Eléments de l'art arabe*, par Bourgoin-Esclavy ; — le *Costume historique*, par Racinet ; — *Album de photographies du nouvel Opéra*, publié par Ducher ; — *Photographie des verrières de Montfort-l'Amaury*, par de Baudot ; — *Venise*, par Yriarte ; — *Peintures décoratives du grand foyer de l'Opéra*, photogravures, par Goupil ; — *Mariette*, sa correspondance, par Muntz ; — *Sceaux de l'Artois et de la Picardie*, par Demay ; — *Histoire de la faïence de Delft*, par H. Havard.

---

§ IV.

Inventaire général des Richesses d'Art de la France. Sociétés des Beaux-Arts de la province appelées aux Congrès des Sociétés savantes. Exposition des Portraits nationaux. Projet d'exposition des chefs-d'œuvre des musées de province.

Le 15 mai 1874, le Directeur des Beaux-Arts, reprenant une pensée qu'il avait émise devant les sociétés savantes des départements, en 1851 et 1856, demandait en ces termes à M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, qu'il fût procédé à un inventaire général des richesses de la France :

Monsieur le Ministre,

En 1856 fut proposé au congrès des Sociétés savantes des départements le projet d'un inventaire des richesses d'art de la France, tâche que j'aurais à cœur d'entreprendre sous vos auspices. Ce vaste travail, qui mettrait en lumière les inestimables trésors de nos collections nationales, de nos musées de province, de nos églises et de nos monuments publics, et qui fournirait un sujet inépuisable aux recherches et aux études de nos Sociétés savantes, offrirait aux artistes et aux érudits du monde entier le répertoire aussi complet que possible des peintures, sculptures, curiosités de toutes sortes qui, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, se sont accumulées dans notre pays et en ont fait dans les temps modernes, avec l'Italie et les Flandres, la terre privilégiée des arts.

Or, la France elle-même ignore profondément ses richesses ; l'inventaire qui les lui révélera ne flattera pas seulement notre juste orgueil, il rehaussera singulièrement aux yeux de l'étranger l'éclat de notre nation. La publication dont je parle n'a rien d'ailleurs qui ne soit d'exécution facile. Ce que la Belgique, avec la seule force de son esprit patriotique et de son esprit municipal, a entrepris et mené à bien pour la plupart de ses villes, la France, avec toutes ses ressources de corps savants, d'administrations d'art, de conservateurs de collections publiques, d'inspecteurs des Beaux-Arts, d'inspecteurs de monuments historiques et d'édifices diocésains, le doit conduire aisément à fin.

Sous Louis XV, Lépicié avait publié l'inventaire des tableaux du cabinet du roi ; les inventaires du Louvre, pour être plus volumineux, ne sont pas moins prêts à offrir l'entière et instructive nomenclature de nos peintures, de nos dessins, etc., etc. Les catalogues des musées de province n'ont besoin que d'être contrôlés par quelques érudits spéciaux, et complétés par la mention de quelques objets réservés en magasin,

pour fournir une autre série de documents bons pour l'impression. Ce sera, en outre, une occasion précieuse pour les collections de nos départements d'attirer sur leur importance et sur leur vraie valeur l'intérêt des autorités locales et aussi les largesses mieux motivées et mieux renseignées de votre administration.

Il est certain, monsieur le Ministre, que si l'on attendait pour commencer la publication d'un si volumineux travail qu'il fût complet dans toutes ses parties, il faudrait renvoyer à une époque très-éloignée la mise sous presse de ses premiers feuillets. Mais mon avis serait tout au contraire de commencer, simplement et sans tarder, l'impression des divers chapitres au fur et à mesure qu'ils se produiraient. La publication se composerait tout d'abord de deux séries : l'une appliquée à l'inventaire des richesses d'art de nos collections nationales ; l'autre appliquée à l'inventaire des musées départementaux et communaux, des églises, monuments, etc., de Paris et de province. Des tables, soigneusement élaborées et indiquant les artistes et les localités cités dans l'ouvrage, seraient insérées à la suite de chaque volume, et ces tables seraient le lien réel, la clef indispensable de cet immense répertoire d'œuvres et de noms.

Pour étudier plus sûrement les questions multiples qui se rattachent à un tel projet, j'ai cru devoir invoquer les utiles conseils d'hommes particulièrement compétents. J'ai exposé à cette commission les idées ci-dessus et les moyens de parer aux dépenses de l'ouvrage, qui seraient prises sur les ressources ordinaires du budget des Beaux-Arts. Nous avons examiné ensemble : 1° le caractère à bien définir de l'inventaire ; 2° ses divisions ; 3° les mentions de détail qu'il devra contenir sur chaque objet à décrire. Puis, nous avons comparé les diverses publications analogues patronnées par votre ministère, celle du catalogue général de la Bibliothèque nationale, celle des manuscrits des bibliothèques de province, etc. Nous avons préparé la circulaire qui devrait être adressée, avec votre recommandation, aux conservateurs des musées de province et aux Sociétés savantes. Nous avons pensé qu'un spécimen étudié avec grand soin des chapitres différents de l'inventaire, dans la mesure propre à chacune des séries, musées, églises, monuments publics, leur devrait être envoyé en même temps que la circulaire, et nous avons choisi, comme premiers types, le musée de Tours, l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, l'hôtel Soubise, le Petit-Trianon. Comme il importe que cette solennelle enquête sur les richesses d'art de la France soit menée avec toute circonspection pour obtenir un juste crédit auprès des amis des arts dans le monde entier, le travail des conservateurs de nos musées de province et des autres collaborateurs de l'inventaire, après le contrôle qui en serait fait sur place par les inspecteurs des Beaux-Arts ou par les délégués de la commission, serait soumis à la commission elle-même, qui, l'ayant examiné en dernier ressort, le livrerait au sous-comité chargé de la publication.

Il y a un mois à peine, monsieur le Ministre, vous disiez aux délégués des Sociétés savantes réunis à la Sorbonne sous votre présidence : « Travaillez, travaillez avec confiance, continuez vos paisibles et fécon-« des études ; la mission que vous avez librement assumée est grande « et patriotique... Il faut, par le spectacle de sa grandeur passée, sus-« citer en notre société de généreux desseins et de mâles vertus... Ne

« comptez-vous pas parmi les gardiens de ses traditions littéraires et « artistiques, parmi les dépositaires des trésors les plus cachés de son « histoire ? N'êtes-vous pas quelquefois les promoteurs des progrès « scientifiques dont elle recueille les bienfaits dans son commerce et « dans son industrie ? » J'ai cru, monsieur le Ministre, entrer dans votre pensée en proposant aux innombrables corporations savantes, qui forment d'un bout à l'autre de la France comme une laborieuse officine de communications érudites, un but à leurs travaux, un cadre à leur activité. Si le travail seul, « sans préoccupations étrangères, » peut régénérer notre pays, j'ai voulu, sur le terrain que vous avez jugé bon de me confier, et pour une œuvre que je crois digne de votre administration, ouvrir une carrière abondante à tous ces hommes de bonne volonté qui, dans notre pays, n'ont jamais fait défaut à qui leur a demandé d'apporter leur pierre à un monument d'intelligence et de patriotisme.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, monsieur le Ministre, de vouloir bien approuver la publication d'un inventaire des richesses d'art de la France et de confier la conduite de cette publication aux membres de la commission dont les noms suivent :

MM. Chabouillet, conservateur sous-directeur du département des médailles à la Bibliothèque nationale ;

Chéron, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale ;

Clément de Ris (comte), conservateur-adjoint au Musée du Louvre ;

Cousin (Jules), bibliothécaire de la ville de Paris ;

Delaborde (vicomte Henri), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, conservateur sous-directeur du Dépôt des estampes à la Bibliothèque nationale ;

Goncourt (Edmond de), écrivain d'art ;

Guiffrey (J.-J.), archiviste aux Archives nationales ;

Gruyer (A.), inspecteur des Beaux-Arts ;

Lafenestre (Georges), sous-chef à la direction des Beaux-Arts ;

Louvrier de Lajolais, président de la Commission consultative à l'Union centrale des Beaux-Arts ;

Montaiglon (de), professeur à l'Ecole des Chartes ;

Mantz (Paul), chef de bureau au ministère de l'Intérieur ;

Michaux, chef de la division des Beaux-Arts à la préfecture de la Seine ;

Paul de Saint-Victor, inspecteur des Beaux-Arts ;

Reiset, directeur des Musées nationaux ;

Ronchaud (de), inspecteur des Beaux-Arts ;

Servaux, chef de division adjoint au ministère de l'Instruction publique ;

Soulié (Eud.), conservateur du Musée de Versailles ;

MM. WATTEVILLE (baron Os. DE), chef de la division des sciences et lettres au ministère de l'Instruction publique.

(M. LAFENESTRE (Georges) remplira les fonctions de secrétaire.)

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, monsieur le Ministre, votre très-humble et très-dévoué serviteur.

Le Directeur des Beaux-Arts,

Signé : PH. DE CHENNEVIÈRES.

Approuvé :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : DE FOURTOU.

Le rapport du Directeur des Beaux-Arts étant ainsi approuvé par M. le Ministre, la Commission de l'Inventaire se mit aussitôt en relations suivies avec les conservateurs de musées et de bibliothèques, les archevêques et évêques, les présidents de sociétés savantes et de sociétés de beaux-arts, les architectes des monuments historiques et les architectes diocésains, les archéologues et les artistes qui habitent la province et dont le concours devait lui être utile.

En moins de quelques mois, les catalogues manuscrits ou imprimés de 200 musées des départements étaient centralisés à la Direction des Beaux-Arts.

Pendant ce temps, la Commission, dont les séances se succédaient sans interruption, décidait que l'inventaire serait établi sur des bases aussi larges que possible et comprendrait tout ce qui a le caractère d'une œuvre d'art, certaines œuvres fussent-elles d'ailleurs médiocres au point de vue esthétique, si, d'autre part, elles peuvent présenter quelque intérêt au point de vue de l'histoire de l'art ou de l'histoire générale.

La Commission décidait, en outre, qu'elle entendait ne s'occuper que des palais, hôtels de ville, églises et collections ayant un caractère public, c'est-à-dire appartenant soit à l'État, soit aux départements, soit aux communes.

Traçant le plan de la publication, la Commission de l'Inventaire était d'avis que les monographies concernant les édifices publics de Paris seraient réparties en deux séries distinctes, l'une devant comprendre les monuments religieux, l'autre les monuments civils.

En ce qui touche les monographies relatives aux édifices des départements, il fut résolu qu'elles formeraient un seul groupe.

La Commission décida, enfin, que le travail serait entrepris sur plusieurs points à la fois, suivant les ressources dont on disposerait, et, sans tarder, ses membres se partagèrent l'inventaire des édifices religieux de Paris.

Vingt-neuf monographies d'églises et de temples de la capitale furent écrites et révisées sur place avec soin; elles forment le premier volume de la publication. Une table analytique et raisonnée, composée par un membre de la Commission, M. Paul Chéron, de la Bibliothèque nationale, complète les innombrables documents amassés par MM. de Saint-Victor, de Ronchaud, Gruyer, Clément de Ris, Michaux, Guiffrey, etc., au cours des inventaires contenus dans ce volume.

Dans quelques semaines, sera publié le second volume de l'inventaire, contenant les monographies de la bibliothèque de Versailles par M. Guiffrey; le musée, l'église Saint-Vincent et l'hôpital de Châlon-sur-Saône par M. Paté; le musée d'Orléans par M. Marcille; le musée de Montpellier par M. Lafenestre.

Le troisième volume, consacré aux monuments civils de Paris, est également sous presse, et sera terminé avant la fin de la présente année.

La Commission de l'Inventaire vous est redevable, monsieur le Ministre, de la force nouvelle qu'elle a acquise, sur votre proposition personnelle, par le décret du 9 juin 1877, qui lui assure un crédit plus autorisé auprès des pouvoirs départementaux avec lesquels elle est en rapports constants, et de ses propres collaborateurs. Ce décret, grossissant utilement la liste des membres de l'ancienne commission, nous a donné pour nouveaux collègues MM. Boeswilwald, de Guilhermy, Quicherat et du Sommerard; un autre a ajouté les noms de MM. A. du Mesnil, de Boissieu et Ballu.

Le *Bulletin des Beaux-Arts* a publié, dans son numéro d'octobre 1877, le rapport par lequel je sollicitais, conformément au vœu exprimé par vous-même, le décret reconstitutif de la Commission de l'Inventaire des richesses d'art de la France, qui se trouve aujourd'hui ainsi composée :

Président : Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

Vice-Présidents : Le Directeur des Beaux-Arts; M. Reiset, directeur des Musées nationaux.

Membres : MM. Ballu, Boeswilwald, de Boissieu, Chabouillet, Chéron, comte Clément de Ris, Cousin, Darcel, vicomte H. Delaborde, Arthur Gentil, A. Gruyer, Guiffrey, G. Lafenestre, Louvrier de Lajolais, Paul Mantz, A. du Mesnil, Michaux, de Montaiglon, Quicherat, L. de Ronchaud, P. de Saint-Victor, Servaux, du Sommerard, baron Osc. de Watteville. — M. de Guilhermy, nommé par le décret du 9 juin, est mort tout récemment.

Secrétaire : M. Henry Jouin, chargé du service de l'Inventaire, c'est-à-dire de la préparation des fascicules et de la volumineuse correspondance qu'entraîne ce service; — *Secrétaire-adjoint* : M. J. Jamain.

Mais il convenait de coordonner les efforts de la province, qui s'était mise à l'œuvre le lendemain d'un premier appel.

Le 28 avril 1876, le Directeur des Beaux-Arts adressait le rapport suivant à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

Monsieur le Ministre,

En assistant, le 22 avril, à la séance solennelle où ont été distribuées, sous votre présidence, les récompenses méritées par les Sociétés savantes de nos départements, je regrettais de ne point voir dans cette réunion, où la province avait été conviée à envoyer tout ce qui chez elle entretient les nobles principes d'étude et d'activité, les représentants d'une certaine classe de ces Sociétés, et non la classe la moins vivante et la moins agissante. Je veux parler des Sociétés des Amis des arts, qui, depuis trente ans, se sont multipliées sur toute la surface de la France à côté des Sociétés d'archéologie, de sciences et d'agriculture, et ont fortement contribué à développer dans les populations des grandes villes les germes des goûts les plus élevés, les plus civilisateurs, et la pratique quasi-populaire des plus attrayants exercices de l'intelligence humaine.

Il n'est guère, en effet, aujourd'hui, monsieur le Ministre, de ville un peu considérable dans notre pays, depuis Lille, Rouen et Caen jusqu'à Bordeaux, Toulouse et Marseille, qui n'ait créé une Société des Amis des arts, ayant pour mission d'organiser soit des expositions de peinture et de sculpture, expositions que les artistes de Paris connaissent mieux que nous-mêmes pour les profits et les honneurs qu'en retirent leurs talents, soit des concerts que hantent chaque année les plus renommés de nos chanteurs et de nos cantatrices ; expositions et concerts destinés à entretenir l'émulation et à favoriser les progrès des artistes locaux.

Je n'ai point à vous rappeler, monsieur le Ministre, que les largesses de l'administration des Beaux-Arts, sollicitées, au commencement du siècle, par vingt-deux Musées seulement, ont aujourd'hui à pourvoir à l'enrichissement de plus de deux cents Musées municipaux ; et ce magnifique développement de nos collections nationales est dû en grande partie à l'initiative et à l'ardente coopération des membres des Sociétés dont je parle. — En outre, nous faisons appel de toutes nos forces à leur collaboration, autant qu'à celle des Sociétés d'archéologie, pour l'immense travail de l'*Inventaire des richesses d'art de la France*, impossible sans elles, et où ces Sociétés peuvent donner une mesure si utile et si patriotique de leur savoir et de leur bonne volonté.

Aussi jugerez-vous sans doute qu'il ne serait pas équitable, les appelant à la peine, de ne point les appeler à l'honneur et aux récompenses. Je solliciterai donc, pour les Sociétés des Amis des arts qui animent et vivifient la province et aux efforts et aux services desquelles l'Etat doit montrer qu'il n'est point insensible, la même protection qu'il accorde aux autres Sociétés savantes de nos départements ; et je vous demanderai, monsieur le Ministre, de vouloir bien m'autoriser à m'entendre avec mon cher collègue de la Division des sciences et lettres de votre ministère, pour que l'an prochain, à pareille époque, leurs délégués se trouvent convoqués dans la même salle de la Sorbonne où vous avez donné rendez-vous à tous ceux qui, d'un bout à l'autre de nos provinces, font assaut de travail, de vie et de lumière.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Directeur des Beaux-Arts,

Signé : Ph. de Chennevières.

Ce rapport fut bientôt suivi de la circulaire que nous reproduisons :

Palais-Royal, le 14 août 1876.

Monsieur le Préfet,

En 1874, un de mes prédécesseurs décida qu'un inventaire général des richesses d'art de la France serait dressé par les soins de l'administration des Beaux-Arts. Une commission spéciale fut chargée d'organiser ce vaste travail et d'en surveiller l'impression. Elle se mit à l'œuvre immédiatement, et dans peu de temps paraîtront à la fois les premiers volumes des diverses séries dont se composera la publication : monuments civils et religieux de Paris; monuments civils et religieux des départements. Les différentes pièces et les spécimens que je vous envoie sous ce pli vous permettront de juger de l'étendue de l'entreprise, de son importance au point de vue national, des services qu'elle doit rendre aux artistes, aux historiens, aux érudits dans tous les genres.

Une publication si considérable ne pourrait toutefois être menée à bonne fin si nous ne devions compter dans les départements, pour les travaux préparatoires, sur le concours actif de toutes les personnes qui, par profession ou par goût, s'y occupent de l'histoire des beaux-arts. Déjà mon administration a demandé à MM. les conservateurs des musées départementaux et à MM. les archivistes de lui faire parvenir les catalogues complets des collections dont ils ont la garde. La plupart ont déjà répondu à cet appel, et leur travail est entre les mains de la Commission.

Mais l'établissement du catalogue des objets d'art innombrables conservés dans les églises, mairies, hospices et tous autres monuments publics que les musées, ne présente pas évidemment les mêmes facilités, parce que les personnes préposées à leur garde n'ont point toujours une compétence spéciale pour en apprécier la valeur.

Dans cette circonstance, j'ai pensé, monsieur le Préfet, que mon administration trouverait des collaborateurs naturels et empressés dans les membres des Sociétés savantes et des Sociétés de beaux-arts si nombreuses aujourd'hui en province, lesquelles, ayant surtout pour objet l'étude des monuments locaux, auraient sans doute peu de chose à faire pour réunir en peu de temps tous les matériaux qui nous sont nécessaires. Je viens donc vous prier de vouloir bien me faire savoir quelles sont les Académies, Sociétés savantes, Sociétés des beaux-arts, etc., actuellement organisées dans votre département, avec qui l'administration des Beaux-Arts pourrait établir des communications à ce sujet. Vous pouvez dès aujourd'hui adresser à ces diverses Sociétés la présente circulaire, en leur demandant si leur intention est de prendre part à ce grand travail, et en les prévenant d'ailleurs que toutes les monographies publiées dans l'Inventaire général porteront la signature de leurs auteurs.

En me transmettant le résultat de vos démarches, vous voudrez bien en même temps me faire connaître : 1° la date de fondation de ces diverses Sociétés, les noms de leurs présidents, vice-présidents et

secrétaires; 2° votre avis sur la répartition qu'il conviendrait de faire du travail entre elles; 3° tous les renseignements qu'il vous aura été possible de vous procurer, soit sur les publications déjà faites pouvant servir de base à l'Inventaire dans votre département, soit sur les personnes qui vous paraîtraient, à défaut ou en dehors de ces Sociétés, les plus capables de nous prêter une collaboration utile.

Je saisis cette occasion pour vous informer que mon intention est d'assimiler, dans l'avenir, les Sociétés qui sous divers titres s'occupent de l'encouragement des beaux-arts, aux Académies et Sociétés savantes qui correspondent déjà avec le ministère de l'Instruction publique. Les Sociétés des Amis des arts ou Sociétés des beaux-arts dont vous aurez constaté l'organisation sérieuse et que vous croirez devoir signaler à mon intérêt, seront donc, dès l'année prochaine, appelées à prendre part à la réunion solennelle des Sociétés savantes qui a lieu chaque année à Paris, ainsi qu'aux récompenses qui y sont distribuées.

Je vous serai obligé de vouloir bien me donner, aussi promptement que possible, une réponse aux diverses questions contenues dans la présente circulaire.

Recevez, monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

Signé : WADDINGTON.

Le 4 avril 1877, trente-deux délégués des Sociétés d'art étaient réunis dans la salle Gerson, sous la présidence du Directeur des Beaux-Arts.

Les communications faites par ces délégués, au point de vue de l'Inventaire, du développement des musées, de l'enseignement du dessin, ont été conservées dans une brochure spéciale.

Le 6 novembre 1877, un arrêté ministériel instituait une Commission permanente des sociétés des Beaux-Arts; et il n'est pas douteux que, par les soins de cette Commission, le nombre des sociétés d'art en rapports avec l'administration centrale ne soit promptement doublé. Dès maintenant, 80 de ces sociétés départementales sont en correspondance avec la Direction.

En outre des soins qu'elle donne à la prompte publication des monographies que rédigent ses membres ou qui lui sont adressées, la Commission de l'Inventaire a reçu mission de préparer, pour l'Exposition de 1878, les *Galeries des portraits nationaux*, depuis les origines jusqu'à 1830. Pour cette exposition, il a été fait les demandes de 1,150 portraits à 500 possesseurs; sur ce chiffre, la Commission est aujourd'hui assurée du prêt de 6 ou 700 portraits historiques empruntés aux collections publiques et privées de la France et de l'étranger.

Un arrêté de M. Teisserenc de Bort, Ministre de l'Agriculture et du Commerce, en date du 11 avril 1877, déclare « qu'une exposition de por-

traits nationaux aura lieu au palais du Champ-de-Mars pendant la durée de l'Exposition universelle internationale de 1878; elle sera placée dans la première des grandes galeries consacrées aux beaux-arts. Construit en pierre et soigneusement aménagé, ce bâtiment présentera toutes les garanties désirables au point de vue de la sécurité des objets qui y seront exposés. La Commission de l'*Inventaire des richesses d'art de la France*, instituée par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, est chargée de l'organisation de cette exposition, ainsi que de l'admission des œuvres destinées à y figurer. » Le règlement conforme à cet arrêté était également signé du nom de M. J.-B. Krantz, sénateur, commissaire général de l'Exposition universelle.

Les galeries des Portraits nationaux vont renfermer une partie des richesses d'art que l'administration avait eu le projet d'exposer à Paris, lorsque l'idée d'une *Exposition des musées de province* fut émise par nous dans le rapport suivant, portant la date du 4 décembre 1874 :

Monsieur le Ministre,

La question des Écoles de dessin est l'une des plus graves peut-être qui doive préoccuper la Direction des Beaux-Arts. De la meilleure organisation possible de ces Écoles dépendra, en effet, l'avenir des arts en France, et je n'entends pas parler seulement de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, mais de ces arts décoratifs, ramifiés à l'infini, qui embrassent et vivifient toute l'industrie française, et sont l'une des forces incontestées de notre nation. De toutes parts m'arrivent, monsieur le Ministre, des assurances véritablement attristantes de l'effort que font les nations étrangères pour nous dérober cette suprématie, soit en nous enlevant nos plus habiles artistes et artisans pour le service de leurs manufactures, soit en créant chez elles-mêmes des écoles rivales qu'elles gratifient largement des ressources nécessaires à leur plus rapide développement.

Notre École française, qui a tant perdu en artistes et en praticiens de toutes sortes, a, de jour en jour, un plus pressant besoin d'être excitée et régénérée par la sollicitude et la prévoyance de l'administration. Sinon, les professeurs pourraient manquer à l'art décoratif, et la réorganisation de l'enseignement, dont la nécessité est depuis longtemps déjà reconnue, risquerait de devenir fort difficile. Nous avons confiance dans la vertu de notre génie national, dans son aptitude innée aux choses de goût. Ne nous faisons pas, toutefois, une illusion fort dangereuse; il arrive aux races les mieux douées, il est arrivé à l'Italie elle-même, de perdre, pendant une longue période, ce sens particulier du goût dont elle avait été la souveraine maîtresse durant quatre siècles.

Et que faire, monsieur le Ministre? Le budget des Beaux-Arts ne prévoit rien ou presque rien, pour parer à cette crise menaçante, pour tenter cet effort que nous imposent d'urgence les intérêts les plus puissants du pays. L'Assemblée nationale, tout en reconnaissant le danger

que va courir notre industrie, se trouve en ce moment dans l'impossibilité d'augmenter nos crédits dans une mesure suffisante : en attendant, il faut aviser, il faut créer, il faut improviser des ressources nouvelles. J'ai eu l'honneur de vous entretenir de la pensée que j'avais eue d'ouvrir au bénéfice des Écoles de dessin de Paris et de la province une exposition des inestimables merveilles que contiennent, sans que la France et l'Europe s'en doutent, les Musées de nos départements. Ces musées renferment, en tableaux des plus grands maîtres de l'Italie, des Flandres et de la France, des chefs-d'œuvre dont eux-mêmes ne connaissent pas toujours toute l'importance; et une telle exposition ménagerait les surprises et les jouissances les plus inattendues aux curieux du monde entier. La Commission de l'Inventaire des richesses d'art de la France, consultée par moi à ce sujet, a, dans un examen rapide des catalogues des Musées de province, dressé la liste de 6 ou 700 tableaux de premier ordre qui fourniraient un spectacle d'un prodigieux intérêt. Les villes de province, au profit desquelles se ferait une telle exhibition, puisque ses produits seraient destinés à l'enrichissement de leurs Écoles, ne refuseraient certainement pas d'y coopérer par le prêt de quelques-unes des toiles de leurs Musées, et elles auraient, en outre, l'avantage d'assurer à leurs tableaux la célébrité qu'ils méritent, et qui attirerait vers elles les amateurs étrangers, quand ils voudraient, plus tard, étudier sur place l'œuvre admirée en un tel concours.

L'*Union centrale des Arts*, cette laborieuse et courageuse Société qui a organisé l'Exposition que le public vient admirer encore au palais des Champs-Élysées, et qui s'est donné pour raison d'être et pour but de favoriser par tous les moyens possibles la grande cause de l'enseignement dans le monde des arts, s'offre à nous seconder activement dans l'entreprise projetée, en se chargeant de préparer, en regard du Louvre, un local digne de contenir une si précieuse collection de chefs-d'œuvre. M. le Directeur des Musées nationaux voudrait bien se charger de combiner, d'accord avec MM. les maires et les conservateurs des Musées, le choix des toiles destinées à l'Exposition, et de veiller sur elles avec le même soin religieux qu'il apporte aux merveilles dont il a lui-même la garde. Il va sans dire que tous les frais d'emballage et de transport incomberaient à l'administration de l'Exposition.

J'ai la confiance la plus absolue, monsieur le Ministre, qu'une telle solennité soulèverait en France et en Europe une immense curiosité; elle aurait sa date marquée entre les fêtes de l'art les plus pompeuses que notre pays ait depuis vingt ans montrées à l'Europe; elle procurerait en outre à l'œuvre qui nous intéresse des ressources considérables qui nous permettraient de fournir de professeurs et de modèles un très-grand nombre des écoles de dessin qui en sont aujourd'hui dépourvues, même dans les villes où l'industrie française a le plus d'importance, et de compléter le personnel et le matériel d'une foule d'autres qui, tous les jours, les réclament inutilement de nous.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Directeur des Beaux-Arts,

PH. DE CHENNEVIÈRES.

M. le Ministre voulut bien, en conséquence de ce rapport, envoyer aux maires des principales villes de nos provinces la circulaire suivante :

Palais-Royal, le 4 décembre 1874.

Monsieur le Maire,

J'ai reconnu qu'il serait utile, dans l'intérêt des écoles de dessin, et pour fournir à ces écoles des ressources de plus en plus indispensables à leur développement, d'organiser une exposition des œuvres les plus remarquables des principaux Musées de nos départements.

Vous comprendrez, monsieur le Maire, combien il importe qu'une telle exposition soit digne du but qu'elle se propose d'atteindre.

J'ose espérer que votre ville voudra bien s'associer à une œuvre qui doit contribuer à la fois à révéler aux amateurs du monde entier l'importance de nos collections nationales et à accroître les moyens d'étude de nos jeunes artisans.

Le choix des tableaux dont se composera cette exposition sera naturellement très-sévère, de manière à n'offrir à l'admiration publique que des œuvres de la plus haute valeur. Ce choix, pour le musée de votre ville, se fera d'accord entre vous ou votre représentant, le conservateur de votre musée et la direction des Musées nationaux, — chargée de combiner l'ensemble de l'exposition projetée et de veiller, avec le plus grand soin, sur les œuvres à nous confiées. Quant aux dépenses d'emballage et de transport des tableaux, elles incomberont naturellement à l'administration de l'exposition.

Recevez, monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Cultes et des Beaux-Arts,

A. DE CUMONT.

La presse de Paris et des départements s'était montrée favorable au projet; les villes de Rouen, Toulouse, Bordeaux, Caen, Orléans, Tours, Le Mans, Rennes, Nantes, Besançon, Avignon, Angers, etc., avaient répondu à l'appel de l'administration, en offrant les plus belles toiles de leurs musées. L'entreprise dut être cependant ajournée en présence des craintes mal fondées que faisait naître l'installation provisoire des salles de l'Exposition dans la cour du Carrousel. Plus heureux qu'il y a trois

ans, pouvant disposer d'un local au palais du Trocadéro, nous serons en mesure de faire connaître en 1878 les meilleurs portraits des musées provinciaux.

Du 24 au 27 avril dernier, les délégués des Sociétés des beaux-arts des départements tenaient à la Sorbonne, salle Gerson, leur deuxième session. Quarante délégués, représentant trente-cinq Sociétés, ont pris part à la réunion.

Trente lectures ont été faites par les délégués provinciaux les 24, 25 et 26 avril. Le 27, à la séance solennelle de la distribution des récompenses, M. le Ministre a bien voulu, sur la proposition du Directeur des Beaux-Arts, conférer les palmes académiques à dix des collaborateurs volontaires de l'administration, choisis parmi les plus méritants.

Enfin, la Commission de l'Inventaire des richesses d'art de la France a pris une part active à la préparation du projet de loi pour la préservation des monuments publics et des œuvres d'art qu'ils renferment, projet élaboré entre elle et la Commission des Monuments historiques.

Ce projet, monsieur le Ministre, vous avez bien voulu vous y intéresser vous-même particulièrement et lui donner cette dernière forme sous laquelle vous venez de le déposer sur le bureau de la Chambre. Au chapitre des monuments historiques, je prendrai, plus loin, la liberté de vous rappeler les différentes phases par lesquelles a passé une affaire que la Direction des Beaux-Arts considère comme l'une des plus importantes dont la solution puisse être attendue par elle, pour la sauvegarde des plus grands intérêts de notre art national.

---

§ V.

Les Écoles. — École nationale des Beaux-Arts de Paris. École nationale des Beaux-Arts de Lyon. École nationale des Beaux-Arts de Dijon. École nationale des Arts décoratifs. École nationale de dessin pour les jeunes filles. Académie de France à Rome. Enseignement du dessin dans les établissements d'instruction primaire et secondaire.

Je n'ai jamais été, monsieur le Ministre, partisan d'un art gouvernemental, d'une peinture d'État, d'une sculpture d'État; et il est certain que si je n'eusse trouvé des ateliers de peinture et de sculpture fortement organisés à l'École des Beaux-Arts, ce n'est point moi qui en eusse proposé la création ni à vous ni à vos prédécesseurs. J'estime que l'art supérieur doit être une chose essentiellement libre, et doit être maître de puiser ses leçons et ses principes aux sources les plus indépendantes. Notre École court grand risque, par ces ateliers d'État, d'arriver rapidement à une banalité, à une uniformité et à une monotonie byzantines, outre qu'elle se prive, par la gratuité attrayante de son enseignement et le nombre limité de ses professeurs privilégiés, de la chance de voir se former, au dehors, des ateliers de tendances variées, sous la gouverne d'artistes qui ignorent peut-être leurs dons de maîtres, et chez lesquels la Direction des Beaux-Arts pourrait, au moyen de quelques bourses, entretenir un certain nombre d'élèves, qui auraient avec le talent de ces maîtres une affinité particulière. Mais si, à mon sens, l'État ne doit point se faire responsable des principes toujours transformables de l'art, ni le tyran des mobilités du goût, il doit fournir sans relâche et abondamment à la jeunesse du pays tous les moyens imaginables de s'instruire des premiers éléments du dessin et d'appliquer ces éléments au perfectionnement de l'industrie publique, comme aussi de l'art supérieur si le génie s'y joint par surcroît. C'est pourquoi, monsieur le Ministre, il n'est point dans la Direction des Beaux-Arts une partie de ses attributions qui m'ait paru plus intéressante que celle qui touche aux écoles et à leur plein et entier développement. Je m'y suis attaché fermement du premier au dernier jour; chacune de ces écoles a eu sa large part dans la sollicitude de l'administration, et l'administration n'a eu d'ailleurs qu'à seconder de son mieux le zèle de directeurs, tous bien pénétrés de l'esprit d'origine des établissements qui leur étaient confiés.

École nationale des Beaux-Arts de Paris.

Dès mon arrivée à la Direction des Beaux-Arts, je m'occupai d'introduire dans l'organisation de l'École nationale des Beaux-Arts toutes les modifications et toutes les améliorations qui me paraissaient exigées par l'importance croissante de ce grand établissement.

Dès le 6 mai 1874, un décret de réorganisation générale paraissait au *Journal officiel* et, à la même date, un arrêté fixait la composition du Conseil supérieur de l'École institué par le décret.

En même temps, je me préoccupais de donner à l'enseignement le plus grand développement possible, d'une part, en complétant les collections de moulages et de copies déjà réunies à l'Ecole, depuis que M. Thiers, ministre de l'intérieur, en 1832, y avait décidé la formation d'un *Musée des Etudes*, collections déjà magnifiques, mais que l'insuffisance des locaux dérobait en grande partie aux études des élèves et empêchait de montrer au public; d'autre part, en créant les chaires nouvelles qui devaient donner à l'instruction des artistes toute l'étendue exigée par les besoins de la société contemporaine.

Le Musée des copies, réuni provisoirement par mon honorable prédécesseur au Palais de l'Industrie, et dont les éléments avaient été, en partie, empruntés à l'École même, avait son siége naturel dans les bâtiments du quai Malaquais.

Le 6 janvier 1874, j'adressai à M. le Ministre le rapport suivant :

Monsieur le Ministre,

La création du Musée des copies n'a point obtenu dans le public un assentiment unanime. Le principe en a été discuté, l'exécution en a été peut-être hâtive et inégale, le plan et la méthode semblent avoir manqué à cette trop rapide improvisation. Il faut avouer d'ailleurs que la tâche de mener à bien un musée de cette nature était vraiment très-ardue; car, si la copie d'un chef-d'œuvre n'est pas excellente, elle n'est rien, et un original de second ordre a, pour l'enseignement du public et des artistes, une valeur bien supérieure.

Cependant, monsieur le Ministre, quand une œuvre existe, même à demi satisfaisante, je ne suis pas de ceux qui croient qu'il la faille abandonner trop facilement. L'un des grands défauts de l'administration des Beaux-Arts en notre siècle est d'avoir manqué d'esprit de suite. Il ne faut pas détruire le Musée des copies; il s'agit seulement de le placer là où il doit être, là où il sera utile.

Or, si la réunion des copies, d'après les chefs-d'œuvre de l'art, qui a été formée durant ces dernières années, peut offrir au public un certain profit, ce sera à condition d'être extrêmement épurée et réduite, pour en rehausser le niveau moyen, à un certain nombre de reproductions tout à fait éminentes des maîtres. Ces reproductions ont leur place toute marquée à l'École des Beaux-Arts où elles pourront servir à l'enseigne-

ment des élèves et où elles viendront rejoindre et singulièrement fortifier le noyau des copies exécutées par les pensionnaires de Rome et qui y étaient déjà rassemblées.

Le moment est très-proche où devra se préparer l'exposition des ouvrages des artistes vivants, et comme cette exposition nécessitera l'emploi des salles et galeries occupées par le Musée des copies au palais des Champs-Élysées, je vous demande, dès aujourd'hui, monsieur le Ministre, l'autorisation de faire transporter au palais des Beaux-Arts les copies vraiment intéressantes et précieuses dont le choix aura été fait, d'accord avec M. le directeur de l'École des Beaux-Arts, par les juges officiels compétents, c'est-à-dire par M. le conservateur et M. le conservateur-adjoint des peintures du Louvre, auxquels nous ajouterons un membre de l'Institut, M. Robert-Fleury.

Là, peu à peu, ce groupe important de tableaux, sévèrement trié, sera grossi par les copies, dont il sera facile d'indiquer le modèle aux pensionnaires de Rome, lesquels doivent, selon leur règlement, envoyer une copie pour la troisième année de leur pension, et dont M. le directeur de l'académie de Rome, pourra surveiller attentivement et avec autorité l'exécution, sans que nous renoncions, bien entendu, à faire appel à tous les talents, à profiter de toutes les richesses. Ainsi, monsieur le Ministre, se pourra compléter avec sagesse et ensemble la série des reproductions qui combleront au palais des Beaux-Arts les lacunes inévitables qu'offrent pour l'étude des diverses grandes écoles nos collections nationales.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, monsieur le Ministre, votre très-humble et très-dévoué serviteur.

Le Directeur des Beaux-Arts,

PH. DE CHENNEVIÈRES.

Approuvé :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

DE FOURTOU.

La Commission fonctionna immédiatement, et le plus grand nombre des copies alla prendre place dans les diverses galeries de l'École.

Quant à la collection, si importante, des moulages d'après les chefs-d'œuvre de la statuaire antique et moderne, deux opérations me semblèrent tout d'abord indiquées. L'une devait consister à mettre en lumière tous les plâtres empilés, faute d'espace ou d'aménagement convenable, dans les magasins et dans les caves de l'École; l'autre à ramener, à l'École, pour y compléter les séries historiques encore incomplètes, tous les moulages qui se trouvaient dans les salles du Louvre, contrairement à la destination de ce grand musée déjà insuffisant pour contenir les chefs-d'œuvre originaux de l'art qui y arrivent chaque année. Je pressai donc, d'une part, l'achèvement des travaux de la grande salle vitrée, conduits avec tant de goût par M. l'architecte Coquart, l'installation des grands moulages d'architecture dus au talent remarquable et modeste

du mouleur de l'École, M. Desachy, et je pus enfin, le 7 juin 1876, ouvrir au public, au moins une fois par semaine, cet admirable Musée des études, dont les salles complémentaires s'achèveront en peu de temps, grâce au crédit annuel de 10,000 fr. que M. le Ministre voulut bien demander, à cet effet, aux Chambres qui l'accordèrent avec empressement. D'autre part, je saisis, dans la séance du 4 novembre 1875, le Conseil supérieur des Beaux-Arts de la question du transport des plâtres du Louvre à l'École des Beaux-Arts. A la suite de plusieurs votes favorables émis par le Conseil, sur le vu d'une note historique sur le Musée des études (insérée au *Bulletin des Beaux-Arts*, n° 6), M. le Ministre voulut bien prendre l'arrêté qui ordonnait ce transport, arrêté dont l'exécution fut confiée aux soins de MM. de Ronchaud et Paul de Saint-Victor, inspecteurs des Beaux-Arts.

Quant aux améliorations apportées dans l'enseignement proprement dit, elles se trouvent constatées par la série suivante d'arrêtés signés sur ma proposition :

27 août 1874. — Création d'un cours d'histoire générale. M. Lemonnier est nommé professeur.

4 mai 1874. — M. Salicis est nommé examinateur d'admission pour la partie scientifique.

17 décembre 1874. — Arrêté fixant au mois d'août la session d'admission qui avait lieu au mois d'octobre, afin de faciliter aux élèves le bénéfice du volontariat d'un an.

12 mai 1875. — Arrêté établissant près le cours de dessin ornemental quatre concours communs aux architectes, aux peintres, aux sculpteurs.

Juin 1875. — Arrêté autorisant l'École à accepter le prix perpétuel fondé par la Société centrale des architectes en faveur d'un élève architecte de 1re classe.

30 septembre 1875. — M. Cloez est nommé titulaire de la chaire de physique et de chimie; M. Durand-Claye, titulaire de la chaire de stéréotomie; M. Delacroix, titulaire de la chaire de la législation du bâtiment.

16 octobre 1875. — M. Lehmann, peintre, membre de l'Institut, est chargé de diriger un atelier en remplacement de M. Pils.

16 novembre 1875. — Arrêté modificatif des études de la 2e classe d'architecture. (Concours de deux sortes : enseignement scientifique, et concours d'architecture divisés eux-mêmes en exercices analytiques d'architecture et concours de composition proprement dits.)

13 décembre 1875. — Arrêté concernant le diplôme d'architecte (élèves de 1re classe ayant obtenu au moins neuf valeurs dans les concours de cette classe).

20 décembre 1875. — M. Brisse est chargé de suppléer M. Ossian Bonnet dans la chaire de géométrie descriptive.

1er mars 1876. — Décret autorisant l'acceptation du legs de Louis-Jules Janvier d'Attainville pour la fondation de deux prix de 2,500 fr. chacun

à décerner chaque année, l'un à un peintre d'histoire, l'autre à un peintre de paysage.

6 août 1876. — M. Clopet est chargé de suppléer M. Chevillard dans l'enseignement de la perspective.

17 août 1876. — M. Berger est chargé de suppléer M. Taine dans l'enseignement de l'esthétique et de l'histoire de l'art pour l'année 1876-1877.

2 mai 1876. — M. Guillaume est nommé directeur de l'École pour cinq années consécutives à partir du 1er août 1876.

27 juillet 1876. — Arrêté relatif à l'examen d'*histoire générale* pour les aspirants peintres et sculpteurs.

8 août 1876. — Arrêté relatif aux diplômes de professeurs de dessin et aux certificats d'aptitude pour l'enseignement du dessin. (Conditions pour l'obtention des diplômes et des certificats.)

30 août 1876. — M. Arnaud est nommé préparateur des cours de physique et de chimie. — M. de Royer est nommé prosecteur des cours d'anatomie.

1er octobre 1876. — M. Muntz est nommé sous-bibliothécaire à l'École des Beaux-Arts.

23 octobre 1876. — Arrêté déterminant la composition de la Commission spéciale chargée de juger le concours pour le diplôme d'architecte.

14 novembre 1876. — M. Thomas, membre de l'Institut, est nommé membre du conseil supérieur de l'École.

Décembre 1876. — Organisation d'un service de nuit à l'École des Beaux-Arts.

4 décembre 1876. — Arrêté accordant 6,000 fr. pour les réparations des plâtres de l'École et l'installation du Musée des études.

27 décembre 1876. — M. Ruel est nommé titulaire de *la chaire de littérature* instituée à l'École.

30 décembre 1876. — Le traitement des professeurs titulaires et chefs d'ateliers est élevé de 2,400 fr. à 4,000 fr.

10 janvier 1877. — Arrêté accordant chaque année pour le cours d'anatomie de l'École six cadavres qui seront livrés par l'École pratique.

23 février 1877. — M. Brisse est chargé de suppléer M. Ossian Bonnet, professeur de géométrie descriptive.

27 février 1877. — M. D'Estable est nommé inspecteur de l'École des Beaux-Arts.

22 mars 1877. — M. Bourgoin-Esclavy est autorisé à faire à l'École un cours libre sur la théorie et l'histoire de l'ornement.

14 mai 1877. — Arrêté instituant à l'École un prix supérieur de perspective (prix Fortin d'Ivry).

7 juin 1877. — M. Bersot est nommé membre du conseil supérieur de l'École.

2 août 1877. — Arrêté relatif au prix de fin d'année dans la section d'architecture (Prix de 800 fr., dont les deux tiers sont payables immé-

diatement; le reste n'est payable au lauréat que lors de l'acceptation d'une étude qu'il est tenu de faire sur un monument français).

12 février 1878. — Arrêté nommant M. Müntz bibliothécaire de l'École, en remplacement de M. Vinet, décédé.

Toutes ces améliorations eussent été néanmoins insuffisantes, si j'avais perdu de vue l'urgente nécessité qu'il y a pour l'École de trouver, dans un agrandissement prochain, la possibilité de ne rien laisser perdre, pour les artistes, des trésors qu'elle contient et en même temps d'échapper par une distribution meilleure de locaux plus nombreux à tous les inconvénients et à tous les dangers que présente l'entassement de services différents dans des bâtiments insuffisants. Après m'être assuré de l'appui du Conseil supérieur des Beaux-Arts et de l'avis favorable de M. le Préfet de la Seine, je proposai donc à l'un de vos prédécesseurs de demander à son collègue M. le Ministre des travaux publics un projet d'agrandissement de l'École par l'annexion des bâtiments contigus actuellement occupés par le Mont-de-Piété.

M. le Ministre des travaux publics voulut bien se montrer favorable à cette ouverture et fit dresser deux projets d'agrandissement de l'École, l'un complet qui engloberait une grande partie des maisons longeant la rue Bonaparte du côté du quai Malaquais, l'autre partiel et qui pourrait être exécuté au moyen de la seule annexion du Mont-de-Piété. C'est à ce dernier projet, moins dispendieux et réservant d'ailleurs l'avenir, que nous nous sommes arrêtés d'un commun accord, dans la pensée que ce premier agrandissement donnerait satisfaction aux besoins les plus pressants de l'enseignement.

Telles sont en résumé les modifications les plus importantes heureusement accomplies depuis quatre ans à l'École des Beaux-Arts, grâce, je tiens à le constater, à l'infatigable dévouement de M. le Directeur de l'École et au zèle attentif du Conseil supérieur qui signalait toujours à l'administration les remèdes en même temps que les maux.

École nationale des Beaux-Arts de Lyon.

La situation des Écoles des Beaux-Arts en province a été l'objet de ma constante préoccupation. En attendant qu'il fût possible, par suite d'une réorganisation générale de l'enseignement, d'accueillir les ouvertures faites par plusieurs grandes villes qui désireraient voir donner à leurs Écoles déjà existantes le caractère d'Écoles nationales, je dus examiner dans quel état se trouvaient les deux seules Écoles subventionnées par l'Etat, les Écoles nationales de Lyon et de Dijon.

Je constatai avec surprise que les liens entre l'État et ces Écoles, pour lesquelles l'administration faisait d'importants sacrifices, avaient subi depuis

longtemps un relâchement dont ces établissements avaient beaucoup à souffrir, puisque abandonnés par l'Etat, ils se trouvaient en partie aussi négligés par les municipalités qui n'y avaient point la haute main. Notre attention fut surtout appelée sur la décadence de l'École de Lyon qui avait tenu autrefois une si grande place dans l'histoire des arts et dont la prospérité est intimement liée à la prospérité industrielle de cette grande ville.

Dès 1874, M. le Préfet du Rhône me soumit un projet de règlement nouveau qui paraissait devoir conjurer la crise dont souffrait l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon en y établissant, dans l'enseignement et dans la discipline, un ordre et une régularité dont l'habitude était perdue. Mais le fonctionnement de ce règlement ne donna pas tous les résultats attendus, par suite du conflit permanent qu'il laissait subsister entre l'Etat et la municipalité lyonnaise qui réclamait l'administration des trois écoles de dessin annexées précédemment à l'Ecole des Beaux-Arts et soumises au même règlement.

M. le Préfet du Rhône et moi, nous pensâmes alors qu'une situation si délicate devait être étudiée sur place et que la réorganisation complète, qui paraissait être indispensable, ne pouvait être entreprise qu'à la suite d'une enquête minutieuse. M. le Ministre voulut bien charger de cette enquête M. de Ronchaud, inspecteur des Beaux-Arts, et M. Georges Lafenestre, chef du bureau des Beaux-Arts, qui passèrent quinze jours à Lyon, d'où ils m'adressèrent un rapport étendu qui servit de base à la préparation du décret. Sur les deux points principaux, l'organisation administrative de l'Ecole des Beaux-Arts, la situation des Ecoles municipales annexées, leur rapport concluait en ces termes :

« L'École des Beaux-Arts de Lyon a en elle et autour d'elle des éléments de prospérité qu'on peut développer, en commençant par écarter les causes de trouble et de conflit qui rendent l'administration actuelle impuissante. Les professeurs sont des hommes de mérite, qui ne demandent qu'à n'être pas entravés dans l'accomplissement de leur tâche. Le développement du côté industriel, qui doit être, si nous ne nous trompons, le caractère particulier d'une École de Lyon, achèvera de rendre à cette École sa prospérité ancienne, en la mettant au niveau des progrès et au courant des besoins du temps. Un règlement plus simple et mieux approprié, une direction plus intelligente et plus ferme, le concours actif de l'administration municipale et la constante attention de la Direction des Beaux-Arts produiront les résultats que réclament à la fois l'intérêt de l'industrie lyonnaise et celui de l'art français. Sur plus d'un point peut-être, il suffirait de revenir à d'anciennes dispositions que le dernier règlement n'a pas reproduites ; par exemple : le rétablissement d'une Commission supérieure instituée par le décret de 1807, composée de délégués du maire, et chargée de surveiller et de diriger l'École. En ce moment, ce rétablissement seul lèverait déjà bien des difficultés, en supprimant toute cause de conflit entre la Direction de l'École et le Conseil municipal.

« Nous avons étudié avec soin les principales questions relatives à l'organisation à donner à l'École nationale des Beaux-Arts de Lyon. Un examen attentif du règlement, de longs entretiens avec chacun des professeurs en particulier, nous ont fait voir les côtés défectueux de l'organisation et de l'administration actuelles.

« La visite que nous avons faite aux Écoles annexes nous permettra de vous donner les principaux renseignements sur leur organisation et sur leurs besoins. Deux entretiens que nous avons eus, dans le cabinet de M. le Préfet du Rhône, avec plusieurs des membres les plus influents du Conseil municipal, nous ont fait connaître leurs dispositions tant au sujet des Écoles annexes que de l'École principale. La question du maintien de l'annexion ou d'une restitution des annexes à la Ville a été traitée avec un désir égal, de part et d'autre, d'en venir à une solution amiable qui sauvegarde tous les intérêts, et assure pour l'avenir la prospérité des Ecoles de dessin de la ville de Lyon. »

MM. de Ronchaud et Lafenestre avaient, en effet, obtenu, grâce à cet esprit de conciliation, sans rien abandonner des droits de l'administration, les résultats les plus importants. La municipalité, satisfaite de voir la légitimité de ses réclamations reconnue, et son contrôle sur l'emploi des fonds qu'elle votait assuré par la création d'une commission locale, consentait à donner à l'Administration des Beaux-Arts la direction intellectuelle de l'ensemble des Ecoles de dessin, en les soumettant à son inspection et en reconnaissant au Ministre seul le droit de révoquer les professeurs. Le décret, préparé sur ces bases, après avoir été soumis à la haute compétence de M. le Directeur de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris, fut signé par M. le Maréchal Président de la République le 2 décembre 1876. Le jeudi suivant, 7 décembre, M. Welche, préfet du Rhône, qui avait pris la part la plus active au succès de ces négociations, rouvrit solennellement l'Ecole nationale de Lyon. Les lignes suivantes, que j'extrais de son discours, contiennent le résumé des réformes opérées, en même temps que l'historique de la réorganisation.

« Depuis 1866, dit M. Welche, il faut le reconnaître, l'École subissait une crise : je n'ai pas à rechercher à quelles causes on doit l'attribuer, je constate seulement qu'en 1874 l'administration essaya, par un règlement nouveau, de combattre le mal dont la continuité, malgré cette tentative, jetait le découragement parmi les amis les plus dévoués de cette institution.

« Préoccupé de cette inquiétante situation, j'ai exposé mes craintes à M. le Ministre de l'instruction publique, et je lui ai demandé de suppléer à mon incompétence, en envoyant à mon aide des hommes capables d'apprécier la gravité du mal et d'y porter remède.

« Le choix de ces délégués a été la première preuve de la haute bienveillance dont M. le Ministre honore la ville de Lyon : il désigna pour cette mission un homme dont le sens fin et délicat est éclairé par l'étude approfondie des plus parfaites productions de l'art antique; à M. l'ins-

pecteur de Ronchaud il adjoignit un des collaborateurs les plus expérimentés de M. le directeur des Beaux-Arts, M. Georges Lafenestre. Tous deux vinrent à Lyon et, tout en étudiant par eux-mêmes l'état de la question, ils entendirent les observations et les avis d'une Commission que j'avais formée dans le sein du Conseil municipal. Le résultat de leur travail fut consigné dans un rapport qui a servi de base aux décrets que le Président de la République a signés le 2 décembre dernier.

« La disposition la plus notable du décret, celle qui, je le pense, sera le plus favorablement accueillie, est celle qui, tout en resserrant les liens qui rattachent l'École de Lyon au Ministère des Beaux-Arts, fait coopérer activement à son organisation et à son fonctionnement un conseil d'administration choisi parmi les conseillers municipaux, parmi les personnes compétentes de la ville. C'est sur cette commission municipale, locale, que repose désormais la plus grande part de responsabilité; je n'ai pas hésité à la partager dès que j'ai eu l'adhésion des hommes éclairés qui ont bien voulu me donner leur concours.

« Grâce à eux, grâce à l'assemblée des professeurs qui sera appelée à leur soumettre leurs propositions, l'enseignement s'inspirera du caractère spécial que réclame la situation industrielle de Lyon; l'École retrouvera son génie propre et la direction pratique commandée par les grandes industries qui font la gloire de la cité en même temps que sa richesse; elle ne cessera pas pour cela de suivre les traditions de l'art qui a trouvé ici de si éminents interprètes.

« Ceux qui s'adonneront à l'étude unique de cet art trouveront dans l'École de Lyon l'attrait puissant d'un prix d'honneur qui leur ouvrira les portes de l'École nationale des Beaux-Arts : Lyon aura son prix de Paris, comme Paris a son prix de Rome. M. le Ministre a bien voulu attacher à ce prix d'honneur une bourse prélevée sur les fonds de l'Etat, et qui sera, chaque année, attribuée au lauréat de notre grand concours. Grâce à cette disposition libérale, peut-être verrons-nous bientôt s'augmenter le nombre de ces élèves de l'École de Lyon, qui ont obtenu déjà la plus haute récompense qu'un jeune artiste puisse ambitionner.

« Cette faveur sera la cause d'une émulation nouvelle parmi les élèves; elle aidera dans une large mesure les efforts des professeurs distingués qui leur donnent l'enseignement et aux leçons desquels ils doivent se montrer si dociles.

« Je veux en terminant remplir un devoir de gratitude : M. Waddington, ministre de l'instruction publique, nous a, à plusieurs reprises, donné l'assurance du vif intérêt qu'il porte à la prospérité et à l'élévation de l'enseignement dans notre ville : M. le Ministre a, dans cette circonstance, prouvé cet intérêt, en accordant plus qu'il n'avait fait espérer. Au nom de la ville de Lyon, je lui adresse les remerciements les plus empressés et les plus reconnaissants. »

M. de Ronchaud, qui représentait M. le Ministre à cette cérémonie, y prononça aussi une allocution très-remarquable sur les liens qui unissent le grand art aux arts industriels, que je regrette de ne pouvoir

citer à cause de son étendue. C'est à lui, du reste, depuis la réorganisation de l'École de Lyon, qu'a été confié le soin de surveiller, par des inspections régulières, le fonctionnement du nouveau règlement; et grâce à l'excellente influence que la supériorité de ses vues jointe à la noblesse de son caractère lui ont assurée près des autorités lyonnaises, non-seulement toute cause de difficulté a toujours été écartée, mais la municipalité, créant deux écoles nouvelles de dessin, a demandé spontanément que ces écoles fussent soumises au régime inauguré par le décret du 6 décembre 1876, c'est-à-dire à l'inspection de l'État.

Puisque, à propos de la réorganisation de l'École de Lyon, à côté du nom de M. de Ronchaud, le nom de M. G. Lafenestre est écrit ici, je tiens à honneur, Monsieur le Ministre, de vous dire que, dans la grande mêlée de travaux qui a rempli ces quatre années de la direction des Beaux-Arts, j'ai trouvé à chaque heure dans cet excellent collaborateur, à l'esprit jeune, bien renseigné, bien ordonné, à la plume alerte et claire et élégante, l'aide le plus dévoué, le plus intelligent, le plus infatigable, le plus sympathique aux artistes, et sans lequel, à coup sûr, je n'eusse pu suffire à la moitié des besognes entreprises.

École nationale des Beaux-Arts de Dijon.

L'École nationale des Beaux-Arts de Dijon tenait dans l'histoire des arts de notre pays une place moins considérable que l'École des Beaux-Arts de Lyon. Si sa situation n'était pas absolument prospère, la nécessité d'un règlement nouveau se faisait moins vivement sentir qu'à Lyon.

Sans songer à élaborer immédiatement un programme général, nous avons tenu à introduire dans l'enseignement de l'École les modifications les plus urgentes et à combler certaines lacunes très-regrettables.

L'École fréquentée en grande partie par des élèves destinés à des professions industrielles, dans lesquelles le dessin d'ornement joue un rôle si considérable, ne possédait pas de cours d'ornement : les éléments les plus indispensables à l'éducation artistique de ces jeunes gens leur faisaient absolument défaut. Il leur était impossible de concourir au prix fondé par l'*Union centrale des Beaux-Arts*; impossible aussi d'aspirer au prix de Sèvres que nous avions récemment fondé.

Par arrêté en date du 25 mars 1876, l'honorable M. Waddington décida la création d'un cours de dessin d'ornement à l'École de Dijon et chargea de ce cours M. Degré, architecte distingué, lauréat de l'École des Beaux-Arts de Paris.

L'année suivante, les services rendus par l'enseignement de M. Degré étaient si bien constatés que, par arrêté en date du 13 août 1875, le traitement de ce professeur était porté de 600 à 1,200 fr. En même

temps, l'École des Beaux-Arts de Dijon qui figurait sur le budget général pour une somme de 14,400 fr., voyait sa subvention élevée au chiffre de 15,100 fr.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que le don et l'envoi de moulages, de modèles de dessin, de livres souscrits par l'Administration des Beaux-Arts, venaient compléter à la même époque le matériel d'enseignement de l'École.

École nationale des Arts décoratifs.

L'École de dessin et de mathématiques, ancienne École royale gratuite de dessin, fondée en 1767, a été, de son côté, l'objet des préoccupations de mon administration et j'ai dû proposer plusieurs mesures destinées à relever cet important établissement et à le ramener dans sa voie d'origine. Les règlements n'y étaient plus observés et déjà l'un de mes prédécesseurs, M. Arago, avait résolu de confier à une commission spéciale l'examen de toutes les questions concernant l'École. Les événements de 1870 interrompirent les travaux de cette commission et lorsque je fus appelé à la direction des Beaux-Arts, l'École attendait encore le résultat de l'enquête de 1870. C'est alors que j'adressai à M. le Ministre de l'instruction publique le rapport suivant :

Palais-Royal, le 10 février 1874.

Monsieur le Ministre,

L'École nationale de dessin et de mathématiques, si utile au point de vue de l'éducation des jeunes gens qui se vouent aux arts décoratifs et partant si intéressante pour l'avenir de l'industrie française et particulièrement parisienne, souffre depuis un certain nombre d'années de je ne sais quel malaise intérieur qui avait sensiblement diminué son importance après la mort de son regrettable directeur M. Belloc, et avait même engagé monsieur le Ministre des Beaux-Arts à nommer en 1870 une commission pour étudier cette crise fâcheuse.

Le but et le programme des études de l'École ne sont pas suffisamment définis; depuis qu'ont été interrompues les réunions du conseil des professeurs, il n'existe plus d'entente assez régulière entre les méthodes et les professeurs. Les systèmes d'enseignement, le choix des modèles graphiques, celui des modèles en plâtre, les concours et les récompenses soulèvent des questions qui rendent absolument nécessaire un règlement que la Commission de 1870 avait pour tâche de formuler. Les grandes industries d'art de Paris ne connaissent pas d'assez près cette école et ignorent quels avantages elles pourraient trouver à s'approprier les aptitudes des meilleurs entre ses élèves.

Je crois donc urgent, monsieur le Ministre, de reprendre sans aucune mesure violente, mais en recourant seulement à certains moyens supprimés malheureusement depuis l'administration de M. Belloc, le traitement interrompu en 1870, et je crois qu'il vous suffira d'approuver les résolutions que j'ai l'honneur de vous proposer, pour voir sans trop tarder l'École nationale de dessin et de mathématiques reprendre le grand crédit dont elle jouissait autrefois dans l'industrie parisienne comme pépinière des plus habiles dessinateurs de nos manufactures.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, monsieur le Ministre, votre très-humble et dévoué serviteur.

Le Directeur des Beaux-Arts,

Ph. DE CHENNEVIÈRES.

La Commission chargée de l'enquête sur l'École termina son rapport par un projet de règlement général comprenant le programme des études, l'organisation de l'administration de l'École et la reconstitution des Comités de protection et de contrôle supérieur. Le ministre, M. de Cumont, fixa, par un arrêté du 1er octobre 1874, le nouveau Règlement de l'École et successivement parurent les dispositions ministérielles qui complétèrent ou reconstituèrent les différents conseils de l'Ecole. Déjà, dès le mois de février 1874, j'avais proposé la nomination au Conseil de protection des membres ci-après :

Le Directeur des Beaux-Arts, *président*,
Le Préfet de la Seine, *président d'honneur*,
Le Président de la Chambre de commerce,
Le Directeur de l'École,
MM. Barbedienne, Bouilhet, Boulanger, Braquenié, Chabert, Dufossé, Durenne, Du Sommerard, Duvelleroy, Gatteaux, Gérôme, Louvet, Poussielgue-Rusand, Masson, Parfonry, Rossigneux, Roudillon, Verdé-Delisle.

Par des arrêtés successifs, cet important comité, destiné à patronner les jeunes gens à leur entrée dans les ateliers de l'industrie, fut complété, et furent appelés à en faire partie :

MM. E. Guillaume (août 1874), Mulle, Aumont-Thiéville, Dubief, Levasseur, Dubouché, Lebègue, Reynart, Chatel, Hache, Delagrave, Racinet, Sauvageot, Biais, Fourdinois, Lefebure, Turquetil, Paillard, Boucicault, Leharivel-Durocher, Garnier (12 octobre 1877), Fontana, Louvet fils, en remplacement de son père, décédé, vice-amiral Cloué (23 octobre 1877), Ed. André et vicomte H. Delaborde (mai 1878).

Le 15 octobre de la même année 1874, le Comité consultatif dit de 'Ecole est reconstitué par arrêté ministériel ainsi qu'il suit :

Le Directeur des Beaux-Arts, *président*, MM. Eugène Guillaume, Gérôme, Gatteaux, Labrouste, le Directeur de l'Ecole, et M. Gruyer,

secrétaire, et, le 26 novembre suivant, un autre arrêté consacre le bureau de l'assemblée des professeurs.

La solennité de la distribution des prix m'avait fourni, dès le 9 août 1874, l'occasion de m'expliquer sur les dispositions nouvelles qui allaient régir l'Ecole ; je prononçai en conséquence l'allocution suivante :

DISTRIBUTION DES PRIX LE 9 AOUT 1874

« Messieurs,

« Depuis le jour où m'a été confiée la direction des Beaux-Arts, l'Ecole nationale de dessin et de mathématiques a été l'objet de mes plus vives préoccupations. Je ne pouvais point ne pas comprendre l'immense intérêt qui s'attache à cette Ecole. N'est-elle pas, en effet, la pépinière des artistes et des artisans qui répandent dans toute l'industrie française, le progrès ou la décadence, selon que ses jeunes élèves auront été bien ou mal préparés, par leur éducation première, à bien ou mal servir la cause du goût dans notre pays ?

« La Direction des Beaux-Arts, dans son état présent et par le gouvernement de leurs Ecoles quasi communes, se trouve être l'intermédiaire administratif entre les arts proprement dits de peinture, de sculpture et d'architecture, et les arts industriels, qui sont une application des premiers ; et c'est pour cela que ma direction se sent une grave responsabilité dans la grosse affaire de l'influence de l'art sur l'industrie qui tient tant de place dans les causes de la richesse nationale.

« Pour les arts supérieurs, j'ai cru parer au plus pressé en proposant à M. le Ministre de rétablir, par des travaux honorables, une émulation nécessaire aux artistes déjà éprouvés. Leur école, l'Ecole des Beaux Arts, je crois, quand même nous ne serions pas sous son toit hospitalier, que je ne serais pas démenti par vous en disant que rien, ou presque rien, ne manque aujourd'hui à ses ressources d'enseignement supérieur, et que notre pays la peut montrer avec orgueil comme modèle à ceux de nos voisins qui prétendent s'imposer le plus de sacrifices pour l'encouragement du grand art. Le décret que M. de Fourtou a bien voulu dernièrement soumettre à la signature de M. le Maréchal, décret élaboré par le Conseil supérieur et le Directeur de l'Ecole, est la réglementation théorique et pratique la plus complète qu'on puisse imaginer, je crois, d'une institution destinée aux études les plus hautes de la peinture, de la sculpture, de la gravure et de l'architecture.

« Quant à l'Ecole de dessin et de mathématiques, je n'ai pas eu moins d'ambition. Oui, Messieurs, j'ai l'ambition d'en faire une école modèle qui puisse rendre à la France et à Paris tous les soins que nous en attendons et qui serve de type à toutes nos écoles municipales.

« C'est pour cela que, dès le mois de février, je proposais à M. le Ministre de rétablir, sous la présidence du directeur de l'Ecole, l'assemblée des professeurs, de créer un conseil d'encouragement et de protection qui veillât sur l'Ecole avec la même sollicitude que l'ancien conseil d'administration, et de convoquer à nouveau la Commission chargée, en 1870, d'examiner les différentes modifications qui pourraient être apportées soit à l'organisation intérieure soit au programme des études.

« Cette Commission, après de longues et fructueuses séances, — et je suis heureux de pouvoir lui exprimer ici hautement ma reconnaissance dans la personne de son président, M. Guillaume, — m'a remis son travail que M. le Ministre veut bien approuver, et qui servira de base à l'enseignement de l'Ecole dès la rentrée de vos vacances. M. votre directeur et MM. vos professeurs avaient été naturellement consultés et avaient fourni à la Commission les premiers éléments de ce travail, résultat précieux de leur expérience quotidienne. La Commission, tout en coordonnant le fruit de ses patientes, zélées et consciencieuses discussions, a introduit sagement dans votre règlement certains points nouveaux qui vous causeront, je l'espère, d'agréables surprises. Tout y a été pesé, combiné avec ordre et logique au point de vue de l'économie de votre temps et de la bonne marche de vos études. Vous en lire le détail serait vous retenir trop longtemps sur ces bancs, mais je ne veux point pourtant vous laisser vous disperser sans vous faire connaître succinctement les améliorations principales apportées par le nouveau règlement à l'organisation de l'Ecole nationale de dessin et de mathématiques par l'application des beaux-arts à l'industrie, car tel est le vrai titre de votre maison. Ces améliorations consistent :

« 1° Dans le rétablissement de l'assemblée des professeurs, dont les réunions seront fréquentes et qui a pour mission de régler d'accord le service des études et d'assister le directeur dans tout ce qui intéresse la marche de l'enseignement ;

« 2° Dans la création d'un conseil d'encouragement et de protection composé d'artistes éminents, mais dans lequel sont principalement appelés les chefs les plus distingués des industries d'art de Paris : ce conseil, qui fait dans certains cas spéciaux fonction de jury, est destiné à suivre de près le résultat des études supérieures, à en apprécier les tendances et à donner aux élèves qui s'y font remarquer un patronage utile ;

« 3° Dans la formation d'un comité consultatif composé de membres appartenant, d'une part au conseil d'encouragement et de perfectionnement, et de l'autre au personnel de l'Ecole : la fonction de ce comité est de veiller au maintien du règlement, d'être attentif aux perfectionnements qu'il peut recevoir; en un mot, d'entretenir l'esprit dans lequel l'Ecole a été instituée.

« L'Ecole, étant donné le but qui lui a été assigné dès sa fondation, renferme en ce moment tous les éléments d'un enseignement conforme aux besoins des élèves qui la fréquentent. Néanmoins, il a semblé

avantageux d'y ajouter un double complément : c'est d'abord une classe nouvelle qui, sous le nom d'atelier d'applications décoratives, sera ouverte aux élèves qui auront remporté dans différentes sections de l'Ecole les succès les plus importants.

« C'est ensuite une bibliothèque. M. le Ministre, sur ma proposition, vous a déjà envoyé dernièrement un premier choix de beaux volumes. Elle sera composée d'ouvrages spéciaux à l'art et à la science du dessin considérés par rapport à leurs applications à l'industrie. C'est un moyen accessoire d'étendre l'enseignement de l'École au double point de vue qu'indique son titre d'École de dessin et de mathématiques, lequel implique l'union de la précision mathématique à l'habileté manuelle, au goût et au sentiment. Cet enseignement, toutefois, doit conserver un caractère général et ne point créer de spécialités. En principe, les élèves doivent se livrer à l'étude de toutes les facultés que l'École enseigne, et l'on peut dire que ceux-là seuls qui conduisent leur éducation d'après ces vues d'ensemble répondent au but que se propose l'État, qui a fondé et qui entretient l'École de dessin.

« Pour encourager un grand nombre d'élèves à remplir le programme tout entier et pour leur donner le moyen de le faire en leur assurant une indépendance relative, le nouveau règlement institue huit bourses. Ces bourses, à la création desquelles on songeait depuis longtemps, sont aujourd'hui fondées. Attribuées qu'elles seront aux élèves qui annuellement auront remporté le plus de succès dans l'ensemble des études, elles pourront être conservées plusieurs années de suite et s'élever jusqu'à 600 francs. La qualité de boursier restera un titre honorable et comme une attestation de capacité pour ceux qui auront mérité de conserver les bourses pendant une série d'années.

« Tel est désormais le cadre agrandi des études de l'École et tels sont les encouragements offerts à ses élèves. Les dispositions du nouveau règlement ne peuvent manquer de susciter une élite d'artistes spéciaux, bien armés pour soutenir l'honneur des industries nationales.

« Paris surtout en profitera, et Paris le sait bien. Je n'ai pas à vous rappeler, messieurs, ce que Paris fait pour votre École. Il vous aide généreusement de ses deniers, et ce n'est pas son argent le plus mal placé, car vous le lui rendrez en bons et braves artisans pour ses manufactures. La province comprendra cela quelque jour, et je ne désespère point de la voir vous envoyer des pensionnaires. En attendant, je ne perdrai certainement pas cette occasion pour remercier M. le préfet de la Seine, qui a bien voulu accepter le titre de président de votre Conseil supérieur d'encouragement et de protection.

« MM. les membres de ce Conseil, qui représentent les grandes industries de l'art parisien, seront les meilleurs juges de vos efforts et les plus intéressés à vos progrès; je les supplie à l'avance de prendre chaudement votre tutelle, et de s'accoutumer à choisir parmi vous, dès que vous l'aurez mérité, leurs élèves apprentis et leurs coopérateurs.

« Votre directeur vient de nous entretenir de l'exposition ouverte à

votre École, qui permettra de constater l'état présent de vos études et les promesses de vos talents futurs. Demain s'ouvrira au palais des Champs-Élysées une exposition organisée par l'Union centrale. Là vous verrez, d'une part, les productions diverses de l'art décoratif présentées par les grandes industries; de l'autre, les envois de nos manufactures nationales, et enfin ceux des Écoles de dessin de Paris et des départements. La vôtre y aura sa place, et j'ai la certitude qu'elle s'y montrera avec honneur. Il est bon encore une fois que nos grands industriels puissent juger des ressources que les Écoles leur fourniront prochainement pour le recrutement de leurs ateliers. C'est cette raison qui m'a déterminé à convier à ce concours toutes les Écoles qui ressortissent à mon administration.

« L'exposition simultanée des manufactures nationales, de l'industrie privée et des Écoles de dessin doit être, dans notre pensée, le point de départ de l'étude raisonnée des perfectionnements à apporter à l'organisation de ces établissements. Elle devra servir à les ramener dans le courant naturel de leur développement, dans l'esprit qui les a créés au profit des intérêts nationaux, et à indiquer les voies nouvelles qu'ils doivent chercher pour justifier les grands sacrifices que l'État s'impose en leur faveur.

« Cette exposition sera en même temps le point de départ des réformes à introduire dans les Écoles de dessin. Les systèmes variés qui président à leur direction, et qui portent des fruits différents, doivent nous fournir les indications les plus précises d'amélioration pratique, et nous pourrons, après cette expérience, marcher d'un pied beaucoup plus sûr. Ces Écoles profiteront elles-mêmes de leur comparaison mutuelle. En empruntant à la fois à votre règlement l'essentiel du programme administratif qui s'y trouve élaboré pour vous, et aux Écoles rivales le meilleur de leurs procédés, elles arriveront, l'une excitant l'autre, à un ensemble de progrès et à une émulation vers le bien qui nous assureront aux yeux de l'Europe industrielle la place que nous sommes menacés de perdre. Car ne nous endormons pas sur les succès passés. Au sommeil confiant le réveil peut être douloureux. Ne quittons pas du regard les efforts de nos rivaux et tenons-nous à la mesure de leurs sacrifices. Ne nous faisons pas illusion. Gardons-nous bien, par suite de notre éternelle et maudite vanité, de fermer volontairement les yeux sur la cause très-prochaine, sur la cause imminente de la décadence de notre industrie. Nous allons manquer, nous manquons de dessinateurs industriels; nous manquons d'artistes décorateurs.

« Les trois mille peintres et sculpteurs dont les œuvres remplissent nos expositions n'ont pas su ou n'ont pas voulu se transformer en artistes décorateurs. Ils n'auraient point dérogé, je vous l'assure, en élargissant leur talent au point de vue de l'art appliqué, ce que ne rougissaient pas de faire les maîtres les plus illustres de la Renaissance.

« Jusqu'à ce qu'ils aient reconnu combien leur valeur gagnerait à s'épandre dans une telle direction, il nous faut chercher dans nos Écoles

spéciales à développer le sens et l'enseignement de l'ornementation.

« La grande question des Écoles de dessin, de l'enseignement du dessin appliqué à l'industrie, nous presse, nous saisit; plus moyen de s'y soustraire! Chaque jour pendant lequel nous essayons de lui échapper cause une perte énorme à l'industrie de notre pays, et, pis que cela, est un danger pour tout son avenir; car chaque jour verrait l'effacement de ses traditions, la dispersion de ses meilleurs ouvriers, le découragement de ses plus vaillants patrons, et le progrès, à nos dépens, de la prospérité étrangère.

« J'ai reçu, il y a quelques semaines, la confidence de deux personnages considérables de Limoges. Ils venaient chercher à Paris des professeurs, trois ou quatre professeurs d'art décoratif pour les écoles de leur ville, où dix mille ouvriers ont besoin de connaître les bons principes de cet art. Ils cherchaient des professeurs dans Paris, dans le grand Paris, dans ce Paris qui naguère en expédiait à Londres et dans le monde entier. Ils les cherchaient et ne les trouvaient pas; et ils se disaient avec douleur qu'avant peu la France allait en être réduite, malgré sa prodigieuse richesse en peintres d'histoire et de genre, en paysagistes et en statuaires, à mendier des professeurs et des artistes à l'étranger. Mes enfants, ne souffrons point cette honte! Mes enfants, soyons patriotes! La patrie, la patrie! il ne faut songer qu'à elle. Petits et grands, que sa prospérité soit notre idée fixe.

« Ceux qui auront réorganisé en France l'enseignement du dessin au point de vue du renouvellement de son industrie, ceux-là auront bien mérité du pays. Je veux, Messieurs, le tenter avec vous. Je vous en prie, je vous en supplie, aidez-moi de toutes vos forces dans cette glorieuse entreprise. Si nous réussissons, je vous jure que le pays, qui n'est pas ingrat, nous gardera un bon souvenir. Dussions-nous échouer, il vous saura gré de votre généreux effort. Songez que la France, humiliée hier dans sa puissance militaire, peut être humiliée demain dans sa puissance industrielle. Et ce serait notre faute. Et que lui resterait-il, à elle, la victorieuse de l'industrie en 1867? Ce serait son abaissement définitif. Il dépend de nous, de vous, mes enfants, de lui épargner ce dernier désastre. Pendant qu'ailleurs on pansera peu à peu ses plaies extérieures, c'est notre affaire de lui préparer une génération nouvelle pour soutenir et raviver l'éclat de son industrie.

« Mais, pour ces choses que nous projetons, il nous faut des ressources, et le budget des Beaux-Arts ne nous les fournit pas. Il nous les faut pourtant, et c'est à nous-mêmes, à notre ferme volonté, à notre foi profonde dans les services que nous pouvons rendre à notre pays, qu'il faut demander les moyens de créer le budget extraordinaire des Écoles de dessin. La France sait bien ce qu'elle doit à l'art, à ses peintres et à ses sculpteurs pour sa gloire du dehors, à l'art appliqué pour sa richesse et la prospérité des mille rameaux de son industrie. Mais il faut avoir pitié d'elle, de la pauvre France. Elle s'est bien appauvrie, quoi qu'on dise. Des impôts nécessaires, elle a toute sa charge. En faveur

des jeunes élèves, faisons appel aux vieux maîtres; en faveur des écoles de province, faisons appel aux musées de province.

« Un grand exemple nous vient d'être donné; un obstiné comme je les aime, un bon Français, un Lorrain, s'est mis en tête, il y a six mois, de faire sortir de tous les cabinets les plus célèbres de France les œuvres d'art les plus choisies, les plus précieuses, et de les exhiber aux curieux de l'Europe entière, au profit de l'œuvre des Alsaciens-Lorrains. Vous savez l'immense succès de son entreprise. Ce qu'il a tenté pour une œuvre d'humanité, nous pouvons bien le tenter pour une œuvre nationale. Je me propose de demander à M. le Ministre l'autorisation de faire l'année prochaine à Paris, au profit des Écoles de dessin, une exposition des œuvres les plus éminentes que contiennent les musées de province.

« On ne sait pas assez, en France, les chefs-d'œuvre que recèlent les musées de nos départements. Moi qui les ai étudiés jadis, je puis vous dire en un mot que si le Louvre venait, dans une autre nuit fatale, à disparaître du monde, on en trouverait presque l'équivalent dans les collections de nos provinces. Ceux qui ont suivi les expositions régionales organisées depuis quinze ans en peuvent témoigner comme moi.

« Il y aurait dans un tel spectacle, organisé à Paris par les soins compétents de la direction de nos musées, de quoi émerveiller toutes les nations voisines. Et avec le produit d'une pareille fête nous fournirions aisément, en quelques semaines, tous les instruments indispensables à l'équipement de cent écoles. Ce ne sont pas les provinces qui nous refuseraient leur concours. J'en ai pour garants leur patriotisme local et leur intérêt : leur patriotisme, car leur légitime orgueil bénéficiera de l'éclat que produiront les peintures ou les curiosités prêtées par elles; leur intérêt, car elles auront droit de réclamer pour leurs écoles en proportion de la part qu'elles auront prise à cette mémorable solennité, bien autrement riche, je l'affirme, en surprises de toutes sortes, que l'exposition des Alsaciens-Lorrains.

« Voilà, Messieurs, la pensée qui m'est venue dans un ardent désir d'être utile à l'œuvre des Écoles. Cherchez-en d'autres, vous aussi, car il s'agit d'une œuvre nécessaire, urgente, de laquelle dépendent l'avenir de notre industrie, et la perpétuité de ses traditions, et le maintien de notre importance nationale dans le monde.

« Vous vous en souvenez tous, à la suite de nos immenses malheurs, il n'y eut en France qu'une pensée et qu'un cri : il fallait reprendre par la base l'éducation publique; il fallait refaire à notre pays une jeunesse nouvelle. Trois ans se sont écoulés, et, pour ce qui nous regarde, il nous reste presque tout à faire, j'allais dire à commencer. Et pourtant ce qui était vrai il y a trois ans est plus vrai encore aujourd'hui et le devient chaque jour davantage.

« La génération actuelle est fatiguée, très-fatiguée. La jeunesse est tout notre espoir, la ressource suprême de la patrie. Et c'est pour cela

que la jeunesse, qui, en tout temps, est si intéressante puisqu'en elle est l'avenir éternel, doit nous être, à nous surtout, chose si précieuse et attachante, et qu'il faut la choyer avec tant de soins et nourrir des meilleurs sucs. Car si elle nous fait défaut, adieu toute espérance du pays ; et si nous nous trompons dans la voie que nous lui indiquerons, les dommages de notre imprévoyance et de notre erreur peuvent être irréparables. Ne ménageons rien, n'économisons rien de ce qui peut être utile au plus sain développement de ses forces. Que l'*Œuvre des Écoles*, Messieurs, soit notre grand souci et notre honneur à tous. »

Les développements donnés aux études, la constatation des succès de l'Ecole dans les concours et aux expositions de l'*Union centrale*, la nécessité de tenir l'Ecole en haleine pour ces luttes renouvelées, me fournissaient chaque année l'occasion de me mettre en communication avec les élèves et je l'ai toujours saisie avec empressement pour mettre en lumière mes inquiétudes ou mes aspirations.

DISCOURS PRONONCÉ A LA DISTRIBUTION DES PRIX

du 11 août 1875.

« Messieurs,

« L'an passé, à pareil jour, j'abusais de votre patience; aujourd'hui, je ne la mettrai plus tout à fait à si rude épreuve : nous n'avons plus à faire connaissance; vous savez l'affection que j'ai pour votre École, pour vos maîtres et pour vous.

« D'ailleurs votre Directeur vient d'abréger ma tâche en louant, comme il lui appartient, vos efforts attestés par votre brillante exposition de fin d'année et par vos éclatants succès à l'*Union centrale*, en me signalant les plus méritants des vainqueurs de vos concours, et en exprimant, dans un langage digne des longs et nobles services que MM. Jacquot et Rebout vous avaient rendus, à vous et à plusieurs générations des vôtres, nos regrets à tous de la perte de ces deux hommes qui ont fait, par leur enseignement, le plus grand honneur à l'École.

« Votre nouveau Règlement fonctionne : vous en ressentirez dès aujourd'hui les bienfaits par les bourses qui vont être attribuées à ceux qui en rempliront les conditions.

« Le Comité consultatif de votre Ecole, sur la proposition de votre Directeur, a été saisi d'une question fort intéressante pour vous, et qui nous a semblé à tous fort équitable, celle du volontariat. Le vœu nettement exprimé par le Comité consultatif a engagé l'administration à adresser à ce sujet un rapport à M. le Ministre. Espérons qu'une inter-

prétation favorable de la loi permettra à M. le Ministre de la guerre d'étendre à ceux d'entre vous qui justifieront des études nécessaires le privilége qui a été acquis, dans l'intérêt de l'art et de la haute industrie française, à certaines catégories des élèves de l'Ecole des Beaux-Arts.

« Je le désire d'autant plus vivement que, sans vouloir enlever à ceux qui se sentent vraiment entraînés vers des études supérieures l'ambition d'aller chercher à l'Ecole des Beaux-Arts les concours qui les feront peintres, sculpteurs ou architectes, je regarde comme un danger pour votre Ecole et surtout pour vous-mêmes que l'appât du privilége du volontariat fasse sortir de vos rangs un grand nombre d'élèves qui peuvent perdre en des régions plus hautes la mesure de leur vocation et les avantages d'un avenir plus modeste mais assuré, d'une spécialité peut-être moins glorieuse mais mieux à leur taille et aussi utile au pays.

« Malheur à vous, mes enfants, si dans notre république des arts, de même que dans les républiques de l'Amérique du Sud, chacun veut être général ou pour le moins colonel, et si personne n'accepte d'être capitaine, lieutenant ou sergent! Une école de peintres et de sculpteurs n'a pas besoin, pour être puissante et pour exercer une grande influence sur l'éclat et la richesse d'une nation, d'avoir un état-major aussi nombreux et aussi varié que le possède aujourd'hui la nôtre. Viendra même le jour où sa variété lui sera une cause de diminution et de perte. Je vous répéterai ce que je disais l'autre jour ailleurs. Je voudrais pour notre art français actuel des chefs, des maîtres de plus d'autorité et de principes plus absolus, mais je ne nous les souhaite pas plus nombreux.

« Ce qui nous manque pour assurer à notre goût national, à l'industrie qui en relève, à notre génie décoratif sous toutes ses formes, une expansion incomparable, ce sont des officiers et des sous-officiers instructeurs; car j'ai la prétention, Messieurs, dès que le gros de nos artistes, au lieu de végéter et de se morfondre dans la gêne orgueilleuse de peintres sans clientèle ou de statuaires sans commandes, aura accepté franchement le rôle si noble et si intéressant d'instructeurs de l'industrie française, j'ai la prétention de leur créer une armée de soldats innombrables, autant de soldats qu'il y aura d'écoliers en France.

« M. Guizot fait observer dans ses Mémoires qu'en 1802 la loi qui, sous le Consulat, avait rétabli l'instruction secondaire, ne nommait même pas l'histoire et la géographie dans le programme d'enseignement des lycées. On les y introduisit très-accessoirement en 1814, et M. Guizot s'enorgueillit avec raison de la part qu'il eut avec Royer-Collard et avec Cuvier dans la décision qui, bien plus tard, appliqua des professeurs spéciaux dans les colléges à l'enseignement de l'histoire et de la géographie. C'est, à mon sens, le plus admirable spectacle de notre siècle que le déroulement rapide et logique de l'instruction publique en France : ce qui n'était que facultatif hier est devenu obligatoire aujourd'hui ; en ce moment, Messieurs, quel est le petit enfant de la dernière des écoles de village qui n'apprend et l'histoire et la géographie et qui ne l'apprend

obligatoirement? Il faut bien convenir pourtant que, par ses applications de toute sorte et de tous les moments, le dessin entre, plus que l'histoire et la géographie, dans les nécessités quotidiennes de l'homme; le dessin est la base de toutes les industries et de tous les métiers; il sert au maçon et au charpentier avant de servir à l'architecte; il sert au menuisier et au forgeron, au serrurier, à l'arpenteur, au charron, à la brodeuse, à la dentellière, au tapissier, au bijoutier, au jardinier, à tous les ouvriers de profession, avant de servir au sculpteur et au peintre; et c'est le comte de Laborde qui disait, dès l'Exposition universelle de Londres, en 1851, que tout homme devait apprendre le dessin au même titre que l'écriture, et devait l'apprendre, pensait-il, sans beaucoup plus de peine, l'écriture étant en elle-même une sorte d'exercice du dessin.

« Ces idées n'étaient point de celles qui préoccupaient les esprits du temps de M. Guizot, bien que ce grand ministre eût été frappé autrement des liens nécessaires entre les arts et l'instruction publique; encore moins préoccupaient-elles les esprits de ses prédécesseurs. Nul alors n'avait encore mesuré la place capitale que pouvait tenir le dessin dans les causes les plus actives de la richesse d'un peuple. Mais, vous, Messieurs, qui savez aujourd'hui que la prééminence du commerce universel dans les choses sans nombre et sans bornes qui constituent l'habitation, l'ameublement, le costume, et j'allais dire les mœurs et les manies des nations civilisées, appartient au pays qui infiltrera dans tous ses produits le goût le plus délicat et le plus élevé, vous jugez d'ici l'immense et bienfaisante révolution qui serait accomplie dans l'industrie de notre France par l'obligation imposée de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires et quelle gloire en rejaillirait sur un ministre qui accomplirait cette œuvre si simple en son exécution. Bien simple, en effet, Messieurs; car à quoi se borne une telle révolution? A rendre obligatoire aux instituteurs un enseignement qui, aujourd'hui déjà, fait partie de leur programme, mais seulement à l'état facultatif.

« C'est profondément pénétré de cette pensée, de sa pratique facile et de ses conséquences incalculables, que votre directeur des Beaux-Arts, avant d'en saisir M. le Ministre, avait prié son cher collègue de l'enseignement primaire et plusieurs personnes, dont quelques-unes sont ici présentes, de vouloir bien s'entretenir d'un sujet qui leur paraissait déjà très-mûri dans l'opinion publique par les systèmes étudiés et les essais pratiqués tant en France qu'à l'étranger, et notamment dans l'enseignement primaire de la ville de Paris. Dès notre première réunion, le 25 mars dernier, nous avons planté les jalons suivants :

« Un enseignement rationnel et élémentaire du dessin et de ses appli-
« cations pourrait être rendu obligatoire immédiatement dans les écoles
« primaires et inscrit au nombre des matières exigées pour les brevets
« simples.

« Dans les écoles normales, on pourrait consacrer environ trois
« heures par semaine à l'étude du dessin, soit, pour les unes, toute la

« matinée du dimanche ; soit, pour les autres, deux leçons d'une heure « et demie chacune dans la semaine.

« Dans les écoles primaires, on peut, *au minimum*, prendre deux « heures.

« Il est donc nécessaire de rédiger tout d'abord deux programmes : « l'un pour les maîtres (écoles normales), l'autre pour les élèves (écoles « primaires).

« Le personnel enseignant sera peu à peu formé par les écoles nor- « males.

« En attendant que cette organisation puisse fonctionner et que les « écoles normales puissent avoir un corps de professeurs composé d'an- « ciens élèves des écoles nationales, on pourrait recourir pour l'ensei- « gnement, autant que possible, aux architectes départementaux et aux « ingénieurs des ponts et chaussées.

« Tel fut le résultat d'un premier entretien ; mais je ne doute point, pour ma part, que le jour où la question aurait été étudiée comme il convient, dans tous ses détails de pratique, et aurait pris la forme d'un projet de loi, un tel projet ne fût assuré à l'avance d'une adhésion chaleureuse et unanime sur les bancs les plus opposés de l'Assemblée nationale ; car, sur le terrain des Beaux-Arts, l'Assemblée, Dieu merci! ne connaît pas de partis, et son patriotisme sera heureux de voir naturellement et pacifiquement décupler l'expansion de notre génie national. Je dirai plus, Messieurs, une telle loi est la conséquence nette et logique de la réunion des Beaux-Arts à l'Instruction publique.

« Cette réunion n'est pas de vieille date, et bien que, pour ma part, je l'aie demandée dès 1848, c'est depuis 1870 seulement que la Direction des Beaux-Arts est venue s'adjoindre à l'Administration générale de l'enseignement. Eh bien, ou ce rapprochement des arts et de l'instruction publique n'a pas de sens raisonné et peut se rompre quelque jour dans un mouvement ministériel, ou la loi dont je parle est le pacte qui peut et doit sceller à tout jamais leur union ; car elle motive, par le principe supérieur d'un intérêt général et national, la soumission des Beaux-Arts, si amoureux d'indépendance, à la grande maîtrise de l'Université.

« Voilà l'armée, mes enfants, voilà les millions de soldats dont vous êtes appelés à être tout d'abord les officiers dans la lutte future de l'industrie française contre l'industrie étrangère. Il importe de vous y préparer, en vous frottant rudement d'études et de science, comme se frottaient d'huile les lutteurs antiques dont vous copiez les statues. Vos professeurs ne vous feront pas défaut : ils savent quelle charge d'âmes et quelle responsabilité l'État a mises entre leurs mains, surtout en un temps où il n'est plus permis de sommeiller ; car tout le monde est éveillé autour de nous. Comme, après tout, vos triomphes sont leurs triomphes, je n'ai point à leur recommander l'amour et la passion de leur École, et cette exactitude à leurs cours dont le pauvre M. Rebout

leur a toujours donné l'exemple. Si quelque chose, d'ailleurs, pouvait surexciter votre ardeur à tous, aux maîtres comme aux élèves, ce seraient les victoires que l'École a remportées dans les derniers concours et qu'il importe de répéter dans les concours prochains.

« Il y a un an, souvenez-vous-en, quand il s'était agi, si à l'improviste, de prendre part aux concours de l'*Union centrale*, j'avais remarqué dans votre École une hésitation bien naturelle. Je vous avais poussés là, pardonnez-moi le mot, comme on jette les gens à l'eau pour leur apprendre à nager. Eh bien ! mes amis, m'en voulez-vous encore ? Vous est-il désagréable aujourd'hui que j'aie tenté l'aventure avec vous ? car j'y étais bien un peu intéressé d'honneur pour ma part, et j'y compromettais avec moi M. le Préfet de la Seine, qui vous veut du bien et vous le prouve tous les ans par la subvention dont il honore l'École. L'aventure n'a pas trop mal réussi, ainsi que votre directeur le racontait tout à l'heure ; mais avec l'*Union centrale*, il n'est pas moyen de se reposer sur ses lauriers. On va vous demander l'an prochain des efforts nouveaux ; je compte que vous ne reculerez pas. J'ignore quels programmes vous seront proposés, mais j'en saisis l'esprit à la lecture de ceux qui sont préparés pour les départements. On a compris l'importance des études qui ont pour objet de donner aux facultés imaginatives une base solide ; on vous demandera certainement une œuvre de science et de réflexion en même temps qu'une composition où devra se dépenser toute votre jeune et active intelligence.

« Il faut en prendre votre parti, mes enfants : notre temps est le temps des concours ; notre temps est une époque de lutte, et les concours c'est la lutte, c'est l'enseignement de chaque artiste par tous ses rivaux ; les concours seuls donnent pour l'équité sociale la stricte mesure de chacun ; toute la carrière de l'artiste n'est qu'une suite de concours : les études communes sont un concours, les expositions un concours, les efforts que vous ferez pour acquérir une juste renommée entre vos confrères et une plus large place dans la société, encore et toujours un concours ; c'est le combat perpétuel de chaque jour ; en un mot, les concours c'est la vie, c'est l'essence même de la vie des artistes, car les concours, mes enfants, c'est l'honneur. »

DISCOURS PRONONCÉ A LA DISTRIBUTION DES PRIX du 13 août 1876.

« Mes jeunes amis,

« Je vois souvent, Dieu merci, votre Directeur, et je sais par lui vos besoins et vos progrès ; je rencontre souvent aussi vos excellents professeurs ; mais je ne me trouve guère face à face avec vous qu'une fois chaque année : le jour où doivent vous être distribuées les récompenses méritées par vos travaux.

« Aussi ai-je hâte de vous parler tout d'abord de ce qui vous touche personnellement, des intérêts directs de l'École et de vous donner la bonne nouvelle : la Chambre des députés a discuté et voté hier le budget des beaux-arts. Elle a reconnu les indispensables nécessités des divers services de votre École et n'a rien contesté de ce que lui avait signalé M. le Ministre. Les bourses promises par votre règlement sont désormais assurées ; un fonds consacré à vos modèles nous permettra de les renouveler ; vos professeurs seront plus dignement rétribués ; les traitements de vos bureaux seront moins parcimonieux, et vos surveillants eux-mêmes n'ont pas été oubliés.

« En somme, 14,500 francs sont venus s'ajouter au budget dont antérieurement disposait l'École nationale de dessin et de mathématiques ; aussi, au retour des vacances, vous retrouverez votre institution fonctionnant plus à l'aise.

« Et pour ne pas laisser ces vacances chômer d'enseignement, voilà que l'*Union centrale*, votre amie et la nôtre, vient de vous organiser juste à point, à côté d'une exposition des arts somptuaires, qui semble une sorte de brillant prélude à l'Exposition universelle de 1878, le plus triomphant déroulement de tapisseries anciennes dont puissent jouir jamais les yeux de notre génération.

« Messieurs, c'est en vérité une solide alliée et une auxiliaire de premier ordre que cette *Union centrale*. Elle avait su qu'à l'une des séances du Conseil supérieur des Beaux-Arts avait été exprimée la pensée d'une exposition rétrospective des tapisseries du garde-meuble, au point de vue des grands enseignements qu'en pourraient retirer nos manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais, et voilà qu'en quelques mois, nous pourrions dire en quelques semaines, elle a, par des prodiges d'activité, rassemblé, dans les galeries du Palais des Champs-Élysées, la plus prodigieuse série de tentures sorties, non plus seulement du garde-meuble, mais de l'Angleterre, de l'Espagne et de tous les cabinets d'amateurs, et de Reims, et d'Angers, et de Chartres, et de nos églises de province, composant sans lacune l'histoire de cet art magnifique depuis le XIVe siècle jusqu'aux derniers produits de nos métiers. C'est là, Messieurs, que vous verrez non-seulement des compositions d'une merveilleuse richesse, qui comblent une lacune considérable dans l'histoire de notre peinture française, mais aussi des bordures qui, par leur accord avec le sujet encadré et leur invention délicate et ingénieuse, vous fourniront les plus parfaits modèles d'harmonie et d'entente générale dans cet art décoratif qui, ne l'oubliez pas, est le but spécial et direct de vos études.

« Vous trouverez dans le même palais une série très-intéressante de nos dessins des monuments historiques, et un groupe de moulages d'après les sculpteurs renommés de nos cathédrales, lequel pourra augmenter la précieuse collection des plâtres qui forme le musée aujourd'hui consacré de l'École des Beaux-Arts. Leur classement méthodique y joindra l'enseignement de l'histoire de la sculpture nationale aux

collections classiques de moulages d'après les chefs-d'œuvre de l'art antique, et ils serviront à un enseignement plus large et impartial, capable de former aussi bien des architectes pour nos édifices diocésains ou nos monuments historiques, que pour nos bâtiments civils. Vous pourrez y étudier enfin, Messieurs, de curieux estampages d'après des mosaïques de l'ancienne Italie, ainsi que la remarquable suite d'aquarelles que M. Hébert, l'ancien directeur de l'École de Rome, a eu la patience et le courage d'exécuter d'après les plus beaux types de mosaïque de Rome et de Ravenne. Ces précieux documents sont rassemblés à l'usage de notre atelier de Sèvres, où nous avons l'espoir de doter la France d'une industrie nouvelle, je veux dire d'un art nouveau.

« Vous le voyez, mes amis, ce ne sont point les moyens d'étude qui vous manqueront; si vous ne les trouvez chez vous, où je fais de mon mieux pour mettre le nécessaire sous votre main, vous les rencontrerez ici, autour de vous, partout.

« Il y a quelques semaines, dans ce palais même, j'entendais l'un des plus glorieux vétérans de la peinture française, M. Robert-Fleury, envier, au nom des souvenirs de sa jeunesse, la richesse, l'abondance, l'accumulation des ressources d'enseignement qui se trouvent aujourd'hui à la disposition des élèves de nos écoles et de tous les artistes débutant dans la carrière.

« Ah! disait-il, nous n'avions pas ces trésors-là, de mon temps, ni « ces cours variés, ni ces bibliothèques spéciales, ni ces publications « savantes à la portée des plus humbles. Le moindre renseignement, il « nous fallait le conquérir avec peine et recherches. »

« Vous, mes amis, vous avez tout à pleines mains, et, voulez-vous que je vous le dise? j'en tremble parfois pour vous; car ce document que vos aînés conquéraient avec peine, ils le tournaient et retournaient davantage dans leur esprit et se l'assimilaient entièrement.

« A cette heure, c'est le chaos qui s'offre à vous tout à la fois; c'est un art tout entier, et puis un autre, qui se présentent à vous en bloc, sollicitant votre paresse, votre incertitude de goût, par leurs bons ainsi que par leurs mauvais détails; et je me demande si, croyant bien faire, entraînés chaque jour davantage par l'ardeur et l'érudition de notre siècle, à augmenter sans relâche cet arsenal formidable de renseignements et de lumières, nous ne préparons pas un énervement fatal de l'école française, et un tel éblouissement de vos yeux, que bientôt vous en serez aveuglés.

« J'ai entendu raconter qu'à un artiste renommé de notre pays, homme d'un esprit studieux et très-raffiné, qui passait à Rome autant d'heures dans la bibliothèque du Vatican pour y chercher les secrets de la philosophie universelle, que dans la chapelle Sixtine pour y analyser les principes de l'art suprême, un vieux gardien de cette bibliothèque fameuse se mit à dire un jour, avec le fin sourire et la narquoise bonhomie de son pays : « Mon cher monsieur, plus on lit, plus on s'em- « brouille. » Dieu me garde, mes enfants, de vous prêcher l'ignorance

et de vous déconseiller les livres; autant vaudrait vous conseiller de vivre sans amis; mais Dieu vous garde aussi, dans l'intérêt de votre avenir d'artistes, de vous habituer à regarder et à voir sans discernement. Ce vieil Italien signalait là l'un des grands dangers pour les esprits de notre temps : l'embrouillement des lectures, l'embrouillement des études, l'indigestion générale des intelligences. Songez quelle vigueur et quelle santé il faut à une cervelle d'aujourd'hui pour digérer cette masse de renseignements nouvellement conquis par la science et l'archéologie, mis en cours par toutes les formes de la publicité, exhibés et classés à la portée des yeux de tous par les bibliothèques et les musées de l'Europe entière!

« N'y a-t-il pas, en bonne vérité, de quoi donner le vertige aux esprits les mieux constitués, surtout s'ils sont sincèrement affamés, comme on l'est à votre âge?

« Habituez-vous donc dès votre jeunesse à bien régler vos études; de l'ordre, de l'ordre! mes amis, et la foi la plus fervente, la plus profonde dans vos professeurs. Ils sont là : ce sont vos pilotes et vos guides naturels; nous les avons choisis parce que leur science est certaine et leur goût éprouvé. Cette foi dans les professeurs est la condition éternelle, nécessaire, indispensable de toute école qui veut grandir. Tenez un compte absolu de leur expérience et de leur bon vouloir.

« Eux seuls vous apprendront à grossir et à classifier sainement votre butin d'élève. Quand ce bagage aura bien garni les cases de votre mémoire, alors votre jugement pourra se mouvoir sûrement, conserver sa force et prendre sa liberté d'action dans les œuvres que vous voudrez concevoir et mener à fin. Votre conception ne sera libre et nette, votre goût ne sera beau et pur (et le goût est votre grande affaire, à vous autres décorateurs et ornemanistes), que si, ayant acquis une instruction abondante et solide, vous ne laissez pas dominer cette instruction par le désordre involontaire de l'esprit.

« Ayez confiance dans les modèles que vos professeurs vont, Dieu merci, pouvoir vous renouveler peu à peu, comme je vous l'annonçais tout à l'heure, avec les ressources accrues de votre budget.

« Ce choix délicat, ils le feront d'accord avec le Comité consultatif de votre École, lequel a la charge d'étudier ces graves questions, d'autant plus graves, messieurs, qu'elles touchent à la très-grosse affaire dont je vous entretenais l'une de ces années dernières, l'organisation générale de l'enseignement du dessin sur toute la surface de notre pays.

« Cette vaste question, qui importe aux intérêts les plus vitaux de la France, n'est plus seulement soulevée aujourd'hui, elle a été étudiée à fond par une commission spéciale du Conseil supérieur des Beaux-Arts, qui en a fixé les programmes complets. Ces programmes ont été transmis par M. le Ministre au Conseil supérieur de l'Instruction publique, et s'il se trouvait quelque obstacle à un mouvement sorti des besoins manifestes d'une nation tout entière, nul doute qu'il ne fût écarté par la sagesse d'un conseil aux intentions droites et qui comprendra quelle

influence immense sa décision peut avoir sur le développement des jeunes esprits et sur l'avenir très-prochain de toute l'industrie française.

« Pour en revenir à vos modèles, mes amis, soyez assurés qu'ils ne vous manqueront pas. D'ailleurs, s'ils vous faisaient jamais défaut chez vous, tout en restant fidèles à votre École, à son esprit, à son but, vous pourriez en emprunter ici, dans cette maison hospitalière et fraternelle. Depuis hier, elle s'est enrichie d'un modèle nouveau, et celui-là, mes enfants, n'est pas d'un petit prix. Je veux parler de l'exemple que donne à toutes les écoles d'art le monument consacré à Henri Regnault et aux autres élèves de l'École des Beaux-Arts tombés au champ d'honneur pendant la dernière guerre. M. le Ministre, inaugurant hier ce monument, parlait en termes éloquents des traditions de courage, d'abnégation, de patriotisme que Regnault et ses camarades, en mourant les armes à la main, venaient d'ajouter aux traditions de travail et de talent, apanage de cette École depuis plus de deux cents ans. « Les noms de « ces jeunes gens gravés sur le marbre, disait M. le Ministre, signifient : « amour de la patrie, sacrifice héroïque ; ils disent que l'artiste sait être « citoyen et soldat : élevé par les mains de jeunes artistes qui sont des « maîtres, consacré à de jeunes artistes qui resteront pour tous un « exemple, tout animé d'un souffle de jeunesse fier et pur, ce monu- « ment, par les pensées qu'il fait naître, contribue à préparer digne- « ment une génération nouvelle. »

« Mes amis, ces paroles de M. le Ministre, je vous les transmets, car elles s'adressent à vous aussi; ce monument de la jeunesse à la jeunesse, il vous appartenait à vous aussi. La jeunesse aujourd'hui doit être une : mêmes efforts d'études, même ténacité d'application, même indomptable ambition de relever la patrie. Désormais, il ne suffira plus à chacun d'être l'homme de son métier, il faudra qu'il soit l'esclave passionné de son pays. Chacun de vous, avant d'appartenir à l'art, appartient désormais à la France. »

A l'occasion de la distribution de 1877, et dans le but de resserrer les liens de l'Ecole, de former une famille bien rattachée par les souvenirs de son histoire, je décidai de charger le nouvel archiviste de l'Ecole de lire une étude sur Bachelier dans la séance de 1877, et de préparer l'éloge de Belloc pour celle de 1878.

DISCOURS PRONONCÉ LE 12 AOUT 1877.

« Messieurs,

« Votre École est en deuil, elle a perdu son directeur. M. Laurent-Jan vient de mourir après de longues souffrances, cruelles surtout pour une

nature aussi nerveuse, ardente, impatiente que fut la sienne. Vous avez pu, mes jeunes amis, depuis que vous faites partie de l'École, apprécier ce que valait sa direction, et la preuve qu'elle fut bonne et qu'elle allait toujours s'améliorant, c'est que tous les ans vous avez crû en nombre ; c'est que les nations étrangères nous ont envoyé, et de bien loin souvent, beaucoup de leurs enfants ; c'est que voulant les imiter chez elles, elles vous empruntent vos règlements ; c'est que les moyens d'enseignement se sont singulièrement développés, à votre usage ; c'est que vos salles d'études et vos amphithéâtres sont trop étroits pour l'empressement que vous mettez à entendre vos professeurs ou à rechercher leurs conseils ; c'est, avant tout, que vos concours étonnent vos juges. Il suffit en effet de visiter, aujourd'hui même, l'exposition de vos travaux de l'année organisée dans votre École pour s'assurer, par vos épures de mathématiques et de construction, par vos académies d'après le modèle vivant et d'après la bosse, par vos études d'après la plante dessinées ou modelées, par vos panneaux d'ornement, par les compositions infiniment variées où vous appelez à votre aide et la figure humaine, et la flore, et les rinceaux, et la peinture et la sculpture, et la céramique et la ferronnerie, toutes les matières précieuses que met en œuvre l'art décoratif, pour s'assurer, dis-je, que vous êtes dejà bien et dûment rentrés dans la vraie voie de votre maison, dans celle que dès l'origine lui imposa Bachelier, et que, fidèles à votre titre, vous entendez surtout apprendre et pratiquer là les principes et les procédés des Arts appliqués à l'Industrie. Voilà où tendait de plus en plus, et surtout dans ses derniers temps la direction de M. Laurent-Jan.

« Mais ce que vous n'avez pu apprécier, mes enfants, dans cet homme brusque et pourtant excellent, qui se mêlait rarement à vous, parce qu'une certaine misanthropie, dont il ne se cachait guère, le retenait à l'écart, c'était la valeur et la verve de cet esprit rare, impressionnable, étrange, l'un des plus étincelants, l'un des plus lettrés, l'un des plus originaux et des plus finement satiriques qu'ait connus notre siècle. Il faut louer en chacun la qualité qui le distingue : l'esprit fut en Laurent-Jan la qualité maîtresse, et il s'en servait brillamment auprès de nous pour défendre vos intérêts. C'est une qualité bien utile, mes amis, et bien séduisante que l'esprit, et dont vous pouvez vous enorgueillir dans votre directeur, car elle obtient. beaucoup, surtout si elle est alliée au jugement net et franc qui était en lui. Votre maison a eu peut-être dans Bachelier et dans M. Belloc des directeurs préparés de plus longue main à l'enseignement doctrinal, comment dirai-je ? à l'administration morale et matérielle d'une école professionnelle; elle n'a jamais eu de directeur aussi sensible que le vôtre à la prospérité de l'institution qui lui était confiée, aussi chatouilleux que lui à l'endroit de l'estime publique dont il la savait digne ; jamais de directeur, en un mot, qui ait été plus fier et plus épris de son Ecole.

« Et cet amour de son Ecole, pour moi, mes enfants, c'est la première des qualités que je réclame d'un directeur. Elle supplée à toutes les

autres, ou pour mieux dire elle les entraîne toutes, puisqu'elle est à la fois le zèle qui vous défend, l'orgueil qui veut vous grandir.

« Aussi, Messieurs, le jour où nous conduisions au Père-Lachaise les restes du pauvre Laurent-Jan, je disais à ceux de vos camarades qui nous accompagnaient dans la triste cérémonie : Il appartient aux jeunes artistes de l'École qu'il dirigeait de décorer le modeste monument que l'État lui consacre. Oui, mes amis, il faut que le premier concours qui sera ouvert dans votre École au retour de vos vacances, ait pour programme un projet de monument funéraire à la mémoire de celui que que vous avez perdu. Nous en tracerons avec vos professeurs les conditions et les moyens. Je suis sûr à l'avance que ce que vous avez au cœur de générosité et d'ingéniosité pieuses saura bien vous inspirer ; et quand j'ajoutais que celui qui aurait le mieux honoré son maître aurait bien mérité de la maison, je tenais à vous faire clairement entendre qu'à mes yeux l'honneur des directeurs et des professeurs et celui des élèves étaient indissolublement solidaires ; ce que, maîtres, vous aurez fait pour vos élèves, et ce que, élèves, vous aurez fait pour vos maîtres, tout cela est un bien commun : il profite au bon avenir des petits, il profitera plus tard à la gloire de ceux qui doivent grandir, et quoi qu'il advienne, il profite constamment à la gloire du pays.

« Cet amour de votre Ecole, dont nous parlions tout à l'heure, vous le retrouverez plus ardent, plus passionné, plus entraînant, plus efficace (car décidément il n'est point dans la destinée de votre Ecole d'avoir des directeurs flegmatiques), dans un homme que vous connaissez tous déjà par les services qu'il vous a rendus dans les concours, provoqués et organisés par lui, de l'*Union centrale des Arts*. M. Louvrier de Lajolais, que M. le Ministre vient de nommer votre directeur, et que j'ai fait venir de loin, pour vous le présenter aujourd'hui, — il est bon à connaître et il se mêlera assidûment à tous vos travaux, — était tout naturellement désigné pour cette fonction par ses études spéciales de toutes les questions qui se rapportent à l'enseignement de l'Art décoratif. Il a pour ces questions représenté la France au Congrès de Bruxelles et présidé le Congrès de Paris en 1869. Aussi bien qu'aucun de nous, au courant de ce qui se pratique dans les écoles de l'étranger, il connaît les systèmes usités dans les écoles de Paris et de nos provinces, il sait ce que, pour l'Ecole modèle qui est la vôtre, il faut prendre de ces systèmes, et ce qu'il faut en laisser. Il est lié de vieille date avec presque tous vos professeurs, dont il apprécie autant que moi-même le zèle et le talent. Mais surtout personne n'est mieux pénétré que lui de la nécessité de ramener fidèlement et textuellement l'Ecole aux principes et au but de son fondateur, de maintenir en un mot votre tradition originelle. Enfin, Messieurs, ses relations continuelles comme président de la Commission consultative de l'*Union centrale*, avec les chefs les plus considérables de l'industrie parisienne, lui rendront facile un rôle qui n'appartient qu'à lui, celui de trouver pour chacun de vous, au sortir de

l'Ecole, la place à laquelle vous destineront le mieux et vos aptitudes personnelles et vos récompenses acquises. Que vous dirai-je ? Messieurs, l'infatigable activité, l'entrain charmant, l'énergie bien connue de votre nouveau directeur nous sont une garantie à tous d'un avenir excellent pour l'Ecole ; j'ai sa confiance, il a pleinement la mienne, et vous l'aimerez tous, dès que vous l'aurez vu à l'œuvre, comme le meilleur de vos amis.

« Quand je vous parle et reparle de la tradition de Bachelier, c'est que je sens profondément pour vous, comme pour tous, et maintenant plus que jamais, l'utilité de la tradition. Ah ! mes enfants, la tradition, si vous saviez quelle force saine, quelle puissance énorme elle accumule au profit des institutions qui n'oublient pas de se la perpétuer ; la tradition, entendons-nous bien, ce n'est pas la routine : c'est la pensée première qui a conçu une chose, et l'a développée tout d'abord, selon la logique claire et nette, sage et féconde de sa conception, puis cette chose a été maintenue et élargie par les générations suivantes, mais toujours dans le vrai sens naturel et national de la première impulsion donnée.

« Une institution créée par un esprit droit, conformément aux besoins et à l'instinct d'une race, doit lui être bonne et salutaire jusqu'à l'extinction de cette race. Il s'agit seulement de l'observer avec simplicité, d'élaguer les branches parasites ou vieillies, de la proportionner constamment aux nécessités agrandies de chaque génération, de la transformer suivant le nom et les allures, selon l'ignorance ou les préjugés d'un temps ; et voulez-vous que je vous dise mon secret, moi qui ai passé parfois pour novateur presque dangereux, je ne crois pas, dans la direction des Beaux-Arts, avoir jamais rien proposé de nouveau, mais j'ai cherché à mettre en pratique des projets qui couraient dans l'air de mes contemporains ; plus souvent encore j'ai repris purement et simplement des vieilleries excellentes ayant eu cours dans notre administration française. J'ai été un homme de tradition, mais autant que je l'ai pu, d'une tradition large, ouverte et vivante. Dans cette tradition j'ai cherché les moyens plutôt encore d'élever les cœurs que de nourrir les esprits. Il m'a semblé que le jour où l'enthousiasme et une certaine hauteur dans le sentiment de leur œuvre et de leur vie d'artiste manqueraient aux hommes de notre école française, il deviendrait bien difficile d'inspirer au public l'enthousiasme et le respect de cette école. C'est pourquoi je me suis toujours appliqué à inspirer aux jeunes élèves comme vous et aux jeunes artistes le respect de leurs maîtres, le respect de leur atelier, le respect de leurs bienfaiteurs.

« Et comme le soin de vos autres travaux ne vous laisse guère le loisir d'étudier l'histoire de votre maison, à laquelle je veux que vous demeuriez attachés par tous les liens de la reconnaissance et aussi d'un juste orgueil, j'ai prié votre nouvel archiviste, qui est en même temps un lettré de grand mérite et un poëte charmant, de vous retracer à grands traits la vie du peintre au talent sûr et varié, au jugement si

ouvert et si prévoyant, qui fonda votre Ecole et posa du même coup la première pierre de toutes les écoles semblables, Bachelier, l'organisateur désormais illustre de l'enseignement du dessin appliqué à l'Industrie.

« M. Lemoyne va vous dire comment, en même temps que peintre inventif et éminent, Bachelier fournissait des modèles à toutes nos manufactures nationales, de Sèvres, des Gobelins, il préparait pour ces mêmes manufactures et pour toute l'industrie française, des jeunes dessinateurs aux talents multiples rompus à tous les exercices de la décoration, à toutes les applications du goût; comment son idée si généreuse et si vraiment populaire des écoles gratuites du dessin, combattue d'abord par les esprits les plus compétents, calomniée même par des envieux, finit par triompher de tous, et devint rapidement une mode qui, comme une traînée de poudre, gagna toutes nos provinces. Si le pauvre Bachelier revenait aujourd'hui parmi nous, il serait fier de vous, mes enfants, car jamais son œuvre n'a été mieux défendue et affirmée que par votre exposition dernière.

« Dès aujourd'hui, je charge M. André Lemoyne de vous préparer pour un pareil jour de l'année prochaine l'éloge historique de cet autre directeur qui a laissé dans votre École des souvenirs si féconds, si brillants et si vivants encore, de l'excellent M. Belloc.

« Ainsi, peu à peu, Messieurs, nous trouverons dans la série de vos palmarès, dont j'ai tenu à renouveler l'usage, l'histoire de votre maison; gardez-les ces palmarès, mes amis; plus tard ils vous seront précieux. Par le témoignage de vos récompenses, ils sont et resteront vos premiers diplômes; et en eux se conserveront, par ces notices sur vos Directeurs, unies à la liste de vos propres noms, les archives essentielles de l'École de Dessin et de Mathématiques. »

Enfin, sur le rapport qui me fut adressé par le nouveau directeur de l'École, je proposai à M. Brunet, ministre de l'instruction publique, de couronner les réformes de l'École en rappelant la destination spéciale de cette institution par un titre qui ne permît plus d'équivoque sur son but, plus de confusion avec d'autres établissements, et l'arrêté ministériel du 9 octobre 1877 donna à l'École le nom d'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS DÉCORATIFS. Le Conseil d'encouragement et de protection de l'École fut reconstitué, les membres décédés furent remplacés et plusieurs membres nouveaux nommés, dans le but de former un patronage actif et sérieux pour les jeunes élèves destinés aux industries d'art. (Arrêtés du 12 et du 25 octobre 1877 et du 11 janvier 1878. V. *Bulletin des Beaux Arts*, octobre 1877.)

Votre sollicitude s'est portée sur l'École, monsieur le Ministre, et vous avez voulu témoigner à cet établissement, si populaire et fréquenté par un si grand nombre d'élèves, l'intérêt que vous attachiez à le voir progresser. La longue visite que vous avez faite à l'École des Arts décoratifs vous a convaincu qu'il était urgent de répondre à des exigences nou-

velles que n'avaient pu prévoir même les plus récentes améliorations et par divers arrêtés vous avez régularisé le cours d'anatomie, créé celui de perspective pratique, et vous avez soulagé le service véritablement trop chargé de certains professeurs, en nommant M. Foulongne professeur adjoint de dessin, en créant trois places de répétiteurs et en attachant à l'atelier un artiste industriel chargé, sous la surveillance du professeur titulaire, d'enseigner les pratiques spéciales de la peinture décorative. Le même jour vous avez bien voulu, sur ma proposition, augmenter provisoirement le traitement des deux professeurs adjoints de mathématiques, qui remplissaient leurs fonctions depuis plus de vingt-cinq ans à l'École pour une rétribution de moins de 1,200 fr., et votre attention s'est portée sur l'insuffisance bien prouvée des ressources de l'École ; vous avez bien voulu vous charger de demander aux Chambres un crédit suffisant pour rétribuer honorablement les professeurs et pourvoir aux besoins sans cesse croissants d'un enseignement qui s'adresse à une institution qui inscrit chaque année neuf cents élèves nouveaux à ses cours.

Enfin, monsieur le Ministre, je me suis préoccupé surtout de remédier à un des graves inconvénients de l'École, qui manque absolument de place et qui est, de plus, menacée par des expropriations probables qui la rendront inhabitable. Dans la visite que vous avez bien voulu faire à cet établissement au mois de février, vous avez constaté vous-même qu'il n'y avait pas de place pour la Bibliothèque, pas de place pour l'installation de collections commencées par le nouveau directeur, pas de place à l'amphithéâtre et dans certaines classes, entre autres celle de l'architecture, qui ne peut pas installer une seule table de lavis. Des études ont été faites avec persévérance, et j'ai pu confier à M. de Ronchaud le soin de présenter à l'approbation de la Commission de réorganisation des Beaux-Arts le projet de plan de reconstruction de l'École sur l'emplacement des derniers bâtiments de l'Hôtel-Dieu (rive gauche), plan que j'avais communiqué à M. le préfet de la Seine, qui l'avait, de son côté, fort approuvé ; la Commission l'a approuvé de son côté, et j'ai transmis l'ordre à M. Louvrier de Lajolais de poursuivre l'étude d'un projet dont la réalisation à bref délai est une chose des plus désirables.

Les succès de l'École dans les divers concours publics où elle s'est présentée sur l'ordre que je lui en ai donné, sa brillante exposition au Champ-de-Mars, où elle soutient avec honneur la place de la France dans un enseignement spécial qui a été si puissamment développé et encouragé à l'étranger, m'autorisent à penser que les mesures qui ont été prises depuis 1874 et qui ont été appliquées, du reste, avec un zèle dont je dois féliciter l'assemblée des professeurs, ont été de quelque utilité pour l'établissement destiné à former l'élite de la population de nos ateliers.

École nationale de Dessin pour les Jeunes filles.

L'École nationale de dessin pour les jeunes filles a subi, elle aussi, durant cette période, de notables modifications dans son organisation, grâce à l'activité de son intelligente directrice, Mlle Marandon de Montyel. Transportée en 1875 de la rue Dupuytren où elle se trouvait depuis longtemps beaucoup trop à l'étroit, dans la rue de Seine où elle a rencontré un vaste atelier suffisant aux travaux variés de ses nombreuses élèves, cette école, si intéressante par le côté pratique de son enseignement, a conquis peu à peu et selon les trop médiocres ressources de son budget, des professeurs d'histoire de l'art (MM. Brunel Roques et Lorain), puis un professeur de sculpture (M. Schrœder), puis dernièrement un professeur de peinture décorative (M. Foulongne). L'étude directe d'après la bosse et d'après la nature, le dessin et la composition d'ornement y ont pris plus de développement; et les brillants succès obtenus par ses élèves dans les concours de l'*Union centrale* sont venus témoigner hautement de la saine direction et des progrès constants de l'École. Là aussi, des bourses ont été fondées pour l'encouragement des plus laborieuses. Les modèles, les livres d'art n'ont point été épargnés. Enfin, je ne saurais oublier qu'une coutume, vraiment digne des sentiments de ces jeunes filles, a été établie en ces derniers temps, et qui consiste à mettre au concours de fin d'année l'exécution d'un ouvrage destiné à être offert aux bienfaitrices et aux bienfaiteurs de l'École.

Académie de France à Rome.

Nous avons pu, bien qu'à distance, reconnaître deux services à rendre à l'Académie de France à Rome.

Nous avions su que MM. Olivier Merson et Lecoy de la Marche ayant voulu chercher à la Villa Medicis des documents pour l'histoire de cette grande institution de Louis XIV, n'y avaient pas trouvé un seul renseignement dans des archives absolument vides. Nous avons cru qu'il était utile de combler cette lacune incompréhensible, et MM. Olivier Merson et Lecoy de la Marche ont été chargés de rechercher dans tous nos grands dépôts publics de Paris les éléments reconstitutifs de ces archives. Les correspondances des différents directeurs de l'Académie de France rediront l'histoire depuis Colbert jusqu'à nos jours, de ce sanctuaire d'études élevées qui a valu à notre pays les plus salutaires renouvellements de son art et l'entretien de ses plus graves traditions, à la suite du Poussin, de Lebrun, de Lemoine, de Vien, de David et

de M. Ingres. La transcription, soigneusement collationnée d'une telle masse de documents précieux, en est arrivée aujourd'hui à l'époque révolutionnaire.

Les pensionnaires musiciens destinés à rencontrer, à leur retour en France, une carrière si difficile et si peu de moyens de mettre en lumière leurs talents acquis, ne jouissaient pas même de cette publicité première que les peintres, sculpteurs et architectes trouvaient pour leurs envois de Rome, dans les expositions de l'École des Beaux-Arts. Depuis 1875, une audition solennelle des envois des musiciens a été organisée, chaque année, dans la salle du Conservatoire national, et désormais, non-seulement les directeurs de nos grands théâtres lyriques, mais tous ceux qui s'intéressent aux progrès de notre art musical, peuvent juger ce que rapportent, après un recueillement de quatre années, les futurs maîtres de notre jeune École.

Enseignement du Dessin.

Quant à cette grande question de l'organisation de l'enseignement du dessin en France, la plus grave question qu'un directeur des Beaux-Arts pût soumettre à un ministre de l'Instruction publique, et à laquelle je vous ai dit bien sincèrement que j'attachais dans l'avenir l'honneur de mon administration, je ne crois pouvoir mieux faire que de replacer sous vos yeux le rapport dont, il y a cinq mois, j'accompagnais le dépôt en vos mains du programme très-complet, très-étudié qu'avait formulé après de longues et patientes discussions le conseil supérieur des Beaux-Arts.

Monsieur le Ministre,

J'ai toujours pensé que la direction des Beaux-Arts avait pour devoir, non-seulement de favoriser l'éclosion des œuvres d'art les plus considérables que puisse donner à la France le génie de ses artistes, mais encore de favoriser dans la nation tout entière et par tous les moyens le développement du goût et l'intelligence des œuvres d'art.

L'art est un ; son principe s'étend des plus hautes conceptions des grands maîtres au plus infime produit de la main de l'artisan ; aussi le goût et l'intelligence de l'art sont-ils devenus, dans tous les pays civilisés, la condition première de leur industrie, la meilleure raison de leur richesse. La France le doit savoir mieux qu'aucune autre nation, elle qui, depuis deux siècles, doit son crédit unique en matière de goût à

l'influence que la suprématie de ses artistes, acceptée de l'Europe entière, a exercée sur ses praticiens et ses artisans de tous genres.

De là, monsieur le Ministre, cette préoccupation instinctive chez nous de répandre dans la classe ouvrière la science et la pratique du dessin ; de là, il y a cent ans, cette mode de fonder, non-seulement à Paris, mais dans nos grandes villes de province, des écoles gratuites de dessin à l'usage des enfants du peuple. L'exemple était bon, il a été suivi par delà nos frontières, et je ne saurais vous énumérer les efforts et les sacrifices immenses qui ont été faits par nos voisins pour propager chez eux l'enseignement du dessin, particulièrement depuis la première Exposition universelle de Londres en 1851, où il avait été démontré que la France devait à l'art, c'est-à-dire au dessin, la supériorité de ses industries de luxe.

De notre côté, monsieur le Ministre, nous ne sommes point restés tout à fait inactifs; les écoles de dessin se sont multipliées, notamment dans la ville de Paris, qui a bien compris de quelle nécessité première étaient de telles écoles pour entretenir et développer le goût de ses ateliers; mais il fallait aller plus loin encore, et c'est dans l'instruction publique de la nation qu'il convient aujourd'hui d'introduire, sans plus tarder, cet élément vital de sa grandeur et de sa prospérité.

Vous avez à la fois dans vos mains, monsieur le Ministre, l'administration de l'instruction publique et celle des beaux-arts. La réunion de ces deux importants services rend aujourd'hui facile l'accomplissement de cette grande mesure d'intérêt national.

On est fondé à croire qu'une telle considération ne fut pas étrangère à la création du conseil supérieur des Beaux-Arts, puisque le décret du Président de la République qui instituait ce conseil, sur la proposition de l'un de vos prédécesseurs, l'appelait à donner son avis sur les questions intéressant l'enseignement des beaux-arts.

Dès le mois de mars 1875, mon cher collègue, M. Boutan, directeur de l'enseignement primaire, et moi, avions réuni quelques personnes compétentes pour rechercher les premiers moyens d'assurer au dessin, dans l'enseignement primaire, la place digne et sérieuse qu'il y doit occuper; et, le 6 janvier 1876, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts chargeait le Conseil supérieur des Beaux-Arts d'étudier la question de la réorganisation de l'enseignement du dessin en France. La Commission spéciale nommée à cet effet par le Conseil supérieur, et à laquelle avaient été adjoints MM. les directeurs de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et M. le directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, pour lui fournir les éléments indispensables de l'expérience acquise et des réformes désirées, poursuivit ses travaux avec une ardeur au-dessus de tout éloge depuis le 7 février jusqu'au 13 mars 1876. Elle put soumettre enfin au Conseil supérieur une série de programmes mûrement approfondis, applicables à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire et répondant à tous les détails de la question telle que l'avait présentée en son ensemble M. le Ministre. Ces programmes furent transmis par M. le Ministre au conseil supérieur de l'instruction publique, dont l'avis était exigé par la loi pour leur mise à exécution. L'avis des deux conseils était, en effet, nécessaire à l'élucidation de la question, car l'un y apportait la compétence spéciale d'hommes considérables, dont les principes, l'enseignement et l'applica-

tion du dessin avaient été la préoccupation professionnelle ; l'autre y apportait une expérience incontestable des moyens de mêler cet enseignement aux autres exercices de l'esprit dans l'ensemble bien ordonné de l'instruction générale.

Vous avez aujourd'hui sous les yeux, monsieur le Ministre, les avis de ces deux conseils ; vous avez les procès-verbaux des savantes discussions du Conseil supérieur des Beaux-Arts et le résumé analytique de ses travaux, rédigé en son nom par M. Guillaume, l'honorable directeur de l'École des Beaux-Arts, inspecteur général des écoles de dessin. Jamais affaire n'a été mieux informée, conduite avec plus de sagesse et de persistance, mieux mûrie en un mot, que celle-ci ne l'a été durant ces trois dernières années, sans parler de la préparation de longue date dans les congrès spéciaux de la France et de l'étranger. Il vous appartient aujourd'hui de la résoudre par votre décision.

J'ose affirmer qu'il n'en est pas qui mérite à un plus haut point votre sollicitude, ni qui touche plus profondément aux besoins intellectuels de la nation ; je dirai qu'il n'en est pas de plus pressante, car il ne serait pas digne de la France, qui fut en tout temps un pays d'initiative, de se laisser devancer dans cette voie par des voisins plus actifs et plus soucieux de leurs progrès. Déjà, vous ne l'ignorez pas, le roi des Belges dans le discours qu'il adressait il y a deux mois, le 13 novembre dernier, à la chambre des représentants et au sénat de son royaume, annonçait avec un légitime orgueil que « le dessin venait de prendre rang parmi les matières du programme des écoles primaires. » Nous, qui avions précédé par nos études, n'arrivons pas les derniers. Le 11 août 1875, le président de la distribution des prix aux élèves de l'École nationale de dessin et de mathématiques, après avoir raconté à ces jeunes gens comment s'était introduit dans les lycées, puis dans les écoles primaires, l'enseignement, aujourd'hui obligatoire, de l'histoire et de la géographie, ajoutait : « Il faut bien convenir pourtant que par ses applications de toute sorte et de tous les moments, le dessin entre plus que l'histoire et la géographie dans les nécessités quotidiennes de l'homme ; le dessin est la base de toutes les industries et de tous les métiers ; il sert au maçon et au charpentier avant de servir à l'architecte : il sert au menuisier et au forgeron, au serrurier, à l'arpenteur, au charron, à la brodeuse, à la dentellière, au tapissier, au bijoutier, au jardinier, à tous les ouvriers de profession, avant de servir au sculpteur et au peintre, et c'est le comte De Laborde qui disait, dès l'Exposition universelle de Londres en 1851, que tout homme devait apprendre le dessin au même titre que l'écriture, et devait l'apprendre, pensait-il, sans beaucoup plus de peine, l'écriture étant en elle-même une sorte d'exercice du dessin... Vous qui savez aujourd'hui que la prééminence du commerce universel dans les choses sans nombre et sans bornes qui constituent l'habitation, l'ameublement, le costume, et j'allais dire les mœurs et les manies des nations civilisées, appartient au pays qui infiltrera dans tous ses produits le goût le plus délicat et le plus élevé, vous jugez quelle immense et bienfaisante révolution serait opérée dans l'industrie de notre France par l'obligation imposée de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, et quelle gloire en rejaillirait sur un ministre qui accomplirait cette œuvre si simple en son exécution. »

Soyez cet homme, monsieur le Ministre, et nul n'aura motivé par un

service plus éclatant à l'honneur et à l'intérêt suprême de la France, l'union du ministère des Beaux-Arts avec le ministère de l'Instruction publique.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, monsieur le Ministre, votre très-humble et très-dévoué serviteur.

Le Directeur des Beaux-Arts,

PH. DE CHENNEVIÈRES.

Il est juste, monsieur le Ministre, de dire ici de quels membres se composait le Conseil supérieur des Beaux-Arts, lorsque votre prédécesseur lui confia le soin d'étudier la très-grave question de l'organisation en France de l'enseignement du dessin, et à quelle sous-commission le Conseil remit la préparation de son travail. Les importantes discussions de la sous-Commission et du Conseil supérieur ont été précieusement conservées par des procès-verbaux détaillés, qui furent autographiés alors pour l'usage du ministre et du Conseil.

En janvier 1876, les membres du Conseil supérieur des Beaux-Arts étaient, sous la présidence de M. le Ministre et la vice-présidence de M. le secrétaire-général du ministère et du Directeur des Beaux-Arts, MM. Cabanel, Lehmann, Muller, Bonnat, J. Dupré, Comte, Cavelier, P. Dubois, Henriquel-Dupont, Lefuel, Bœswilwald, Bazin, Ferdinand Duval, de Longpérier, Ravaisson, Duc, Delaborde, Chevreul, Guillaume, Ambr. Thomas, Reiset, de Cardaillac, Aclocque, J. Buisson, Clapier, Lambert de Sainte-Croix, de Vinols, Costa de Beauregard, d'Armaillé, Maurice Cottier. M. G. Lafenestre, chef du bureau des Beaux-Arts, *secrétaire*; M. Mayou, sous-chef du bureau, *secrétaire adjoint*.

La sous-Commission, élue par le Conseil, se composait de M. le Préfet de la Seine, de MM. Guillaume, Delaborde, Cabanel, Lehmann, Muller, Cavelier, P. Dubois, Henriquel-Dupont, Duc, Bœswilwald, Ravaisson, de Cardaillac, de Longpérier; du Mesnil, directeur de l'enseignement supérieur; Mourier, directeur de l'enseignement secondaire; Boutan, directeur de l'enseignement primaire; Gréard, directeur de l'instruction publique à la préfecture de la Seine.

Après la révision du projet d'enseignement du dessin dans les écoles primaires qui eut lieu en 1877, — MM. Baudry, Gérôme, Delaunay, Berthelot, Tetréau, Gounod, Jourdain, Ed. Charton, Turquet, Tirard, le comte L. de Ségur, ayant remplacé au Conseil supérieur MM. Bonnat, Muller, Comte, Chevreul, de Cardaillac, Bazin, Ravaisson, Aclocque, J. Buisson, Clapier et de Vinols, — l'ensemble des programmes constituant l'enseignement du dessin dans les écoles primaires et secondaires se trouva formulé ainsi qu'il suit, et à peu près tel que vous avez bien voulu, monsieur le Ministre, l'approuver ces jours derniers et l'insérer au *Journal officiel* :

PROJET DE PROGRAMME

POUR L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN DANS LES ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES

Adopté dans la Séance du 7 décembre 1877.

I

Le programme de l'enseignement du dessin dans les Ecoles normales primaires est divisé en trois parties, savoir :

1° Dessin linéaire.
2° Dessin d'ornement.
3° Dessin d'imitation.

Les élèves, selon le degré de leur force, seront appliqués à tel ou tel genre d'études.

II

DESSIN LINÉAIRE

Le dessin linéaire comprend :

Le tracé des lignes droites, perpendiculaires, horizontales et parallèles ; leur division en parties égales ou proportionnelles à des lignes ou à des nombres donnés; le tracé des figures géométriques formées par des carrés, des rectangles, des triangles, des parallélogrammes et des trapèzes;

Le tracé des lignes courbes, cercles, courbes à plusieurs centres et volutes;

Le tracé des polygones inscrits dans un cercle;

La formation des solides tels que le cube, la pyramide, etc.;

L'usage des échelles;

Les relevés géométraux;

Les règles élémentaires de la perspective.

III

DESSIN D'ORNEMENT

Le dessin d'ornement comprend :

Les rudiments de l'ornement, tels que : les filets parallèles différents de mesure et d'écartement; les rinceaux linéaires; les dentelures de mesure égale formées par des lignes droites et contournées.

Les rosaces et leurs variétés et autres ornements empruntés à l'architecture, tels que denticules, rinceaux de feuillage, etc...

L'étude des contours et des profils d'objets tels que moulures, balustres et vases.

Enfin, l'étude de l'ornement proprement dit.

IV

DESSIN D'IMITATION

L'enseignement du dessin d'imitation comprend :

La copie des modèles dessinés, gravés ou lithographiés placés sous les yeux des élèves;

La représentation en perspective d'objets artificiels ou naturels placés dans l'espace;

Le dessin de plantes, fruits et feuillages;

L'étude des parties et de l'ensemble de la figure de l'homme et des animaux.

V

MODÈLES

Les figures et les modèles nécessaires à l'enseignement du dessin linéaire, du dessin d'ornement et du dessin d'imitation devront être approuvés par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur l'avis du Conseil supérieur des Beaux-Arts. Les photographies ne seront admises qu'en tant qu'elles reproduiront des dessins ou des estampes.

VI

Le programme précédent sera suivi dans les Ecoles d'adultes et les Ecoles primaires où l'enseignement du dessin est ou pourra être organisé.

DEUXIÈME PROJET

ARRÊTÉ CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Art. 1er. — L'enseignement du dessin est obligatoire à partir de la classe de sixième; il est continué d'année en année jusqu'à la classe de philosophie inclusivement.

Cet enseignement est donné à tous les élèves internes et externes.

Il y aura un enseignement spécial pour les élèves de mathématiques élémentaires et spéciales.

Art. 2. — Pour l'enseignement du dessin, les élèves sont partagés en trois séries :

1° La première série comprend les élèves de sixième et de cinquième.

2° La seconde série, les élèves de quatrième et de troisième.

3° La troisième série, les élèves de seconde, de rhétorique et de philosophie

Art. 3. — L'enseignement de la première série a pour objet le dessin linéaire, le dessin d'ornement et le dessin d'imitation, comprenant : 1° La représentation des figures simples ; 2° les éléments de l'ornementation ; 3° l'imitation des parties de la figure humaine.

L'enseignement de la deuxième série a pour objet : 1° L'étude théorique et pratique des premiers éléments de la perspective, comprenant le dessin des objets dans l'espace ; 2° l'étude élémentaire de la structure de l'homme et des proportions du corps humain ; 3° l'étude des parties de la figure humaine d'après des dessins ou d'après la bosse.

L'enseignement de la troisième série a pour objet l'étude de la figure d'après des dessins ou estampes et d'après la bosse.

Art. 4. — Les modèles (dessins, estampes, bosses) sont tous empruntés aux grandes époques de l'art. — Les photographies ne sont admises qu'en tant qu'elles reproduisent des dessins ou des estampes. Aucun modèle ne pourra être employé dans les classes de dessin qu'après avoir été approuvé par le Ministre de l'Instruction publique sur l'avis du Conseil supérieur des Beaux-Arts.

Art. 5. — Les professeurs de dessin sont nommés par le Ministre. Ils sont choisis : 1° Parmi les anciens élèves de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris, munis du diplôme établi par l'arrêté, en date du 8 août 1876 ; 2° parmi les artistes pourvus d'un certificat de capacité, délivré à la suite d'un examen spécial dont les conditions seront ultérieurement établies.

TROISIÈME PROJET

ARRÊTÉ CONCERNANT L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ARTICLE UNIQUE. — L'enseignement du dessin dans les Ecoles normales primaires, lycées, colléges et tous les établissements publics où cet enseignement est donné, est soumis à des inspecteurs spéciaux qui seront choisis par le Ministre sur la présentation du Conseil supérieur des Beaux-Arts.

Le jour où a été soumis à votre signature, monsieur le Ministre, l'arrêté portant organisation de l'enseignement du dessin en France, il a donc suffi d'ajouter aux programmes délibérés en Conseil supérieur la clause que ce Conseil ne pouvait prévoir, relative aux écoles primaires supérieures, — et, pour le choix des professeurs, celle des anciens élèves de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris, munis des certificats de capacité, établis par l'arrêté en date du 8 août 1876.

II

SECTION DES MANUFACTURES NATIONALES

§ I. — Service général des Manufactures nationales.

Ce service, qui dépendait autrefois de l'Administration de la liste civile, a été rattaché au Ministère de l'Instruction publique, où il constitue un des bureaux de la direction des Beaux-Arts ; il fallait, dès lors, appliquer à la gestion des manufactures de l'État les règles ordinaires de l'Administration et de la comptabilité publique.

A cet effet, un arrêté ministériel a remis en vigueur les dispositions d'une ancienne décision, rendue en février 1849, dans des circonstances analogues : il a été interdit aux administrateurs des manufactures de faire exécuter aucun travail dans les ateliers de ces établissements sans autorisation préalable du Ministre.

Les demandes des administrateurs doivent toujours être accompagnées d'une évaluation de la dépense probable; ils doivent, de plus, suivant l'importance ou la nature des objets à exécuter, fournir des dessins explicatifs destinés à être soumis à l'examen et à l'appréciation du conseil de perfectionnement institué auprès de chaque manufacture. Ces dispositions avaient d'autant plus d'importance qu'on s'est, depuis longtemps, habitué dans le monde des arts, à juger le goût de chaque époque sur les travaux des manufactures du Gouvernement. C'est donc pour le Ministre qui assume la responsabilité de ces travaux, un droit et même un devoir de connaître les modèles, de les examiner et d'en autoriser l'exécution.

D'autre part, les administrateurs n'ont plus le droit d'accepter ou de refuser, à leur gré, les commandes qui leur sont faites par des particuliers; ils doivent désormais se pourvoir auprès du Ministre, pour l'exécution des commandes de ce genre, comme s'il s'agissait de travaux dont ils auraient pris eux-mêmes l'initiative.

Toutes les règles de la comptabilité publique ont dû être mises en pratique dans les manufactures; il a été établi une comptabilité deniers et une comptabilité matière dont le résultat principal est qu'aucune

dépense ne peut plus être engagée sans le consentement du Ministre; grâce à cette mesure, d'importantes économies ont été réalisées.

L'application de cette réglementation nouvelle s'était faite presque spontanément à Beauvais et aux Gobelins; il importait surtout de l'introduire à Sèvres. On aura occasion de montrer, tout à l'heure, en parlant plus spécialement de chacune de nos manufactures, les excellents résultats dus à l'initiative et au contrôle des commissions de perfectionnement.

ÉTABLISSEMENT D'UN INVENTAIRE GÉNÉRAL

Un des premiers points sur lesquels mon attention fut appelée, fut la nécessité d'établir un inventaire général de tous les objets d'art qui se trouvent dans les manufactures nationales à l'exclusion des produits fabriqués par elles.

Tableaux de maîtres, cartons de Delacroix, de Flandrin, de Gérôme, terres cuites de Clodion, de Falconet, de Delarue, de Bachelier et des principaux sculpteurs du siècle dernier, rien n'avait jamais été ni classé, ni catalogué; des instructions précises ont été données pour la conservation de tous ces objets précieux ayant servi de modèles de tapisseries, de biscuits, de vitraux peints, de décors de vases et dont plusieurs sont de premier ordre. Nous sommes certains désormais qu'ils ne pourront plus ni se perdre ni se détériorer, et que les artistes pourront trouver dans leur étude, matière à de féconds enseignements.

EXÉCUTION DES TRAVAUX

La nouvelle réglementation des manufactures une fois terminée, il s'agissait de donner une direction utile aux travaux à entreprendre et de rechercher le meilleur emploi possible des produits.

Un des premiers principes posés à ce sujet par les commissions compétentes, consiste à n'exécuter autant que possible, aucun travail qu'en vue d'une destination déterminée, qu'il s'agisse de céramique ou de tapisserie; le domaine des manufactures est toujours, en effet, celui de l'art décoratif, et leurs travaux n'ont qu'à gagner à figurer dans des ensembles pour lesquels ils ont été conçus et où leur place a été réservée.

C'est dans cet ordre d'idées que la manufacture des Gobelins a mis sur métier des tapisseries destinées au Panthéon, à la nouvelle manufacture de Sèvres, à l'Opéra, au salon des Cinq sens à l'Élysée, à l'Hôtel de Ville de Paris et à l'escalier d'honneur du palais du Luxembourg.

De même, la manufacture de Sèvres exécute des vases spéciaux pour la grande galerie du Louvre, pour le théâtre national de l'Opéra,

pour le palais de la Légion d'honneur, pour les membres des divers jurys, pour les personnages de distinction, présidents d'honneur ou effectifs, à l'Exposition universelle ; pour les lauréats des classes des Beaux-Arts, de celles de l'agriculture et des animaux vivants, à l'Exposition universelle ; puis, sur la demande du Ministre de la guerre, pour les concours de pigeons voyageurs.

Enfin, la manufacture de Beauvais sera chargée d'exécuter la tapisserie des meubles du salon du chef de l'État à l'Opéra, et contribuera à la décoration de l'escalier du Luxembourg.

ATTRIBUTIONS DES PRODUITS

Le même esprit a présidé aux attributions faites, pendant ces dernières années, des produits de nos manufactures. Le musée du Louvre, celui du Luxembourg, où j'avais songé à constituer le noyau d'un musée des arts décoratifs au dix-neuvième siècle, nombre de musées des départements, ceux de Vienne, de Dresde et le Kensington-Muséum, les hôtels des ambassades de France à Londres et à Vienne, celui de l'ambassade de Turquie à Paris, les hôtels du ministère des affaires étrangères et de l'instruction publique ont reçu des dons importants ; des services de table complets ont été accordés aux ministères et au mobilier national ; enfin des collections de porcelaines blanches et décorées ont été données à diverses écoles pratiques de peinture sur porcelaine, de Paris et des départements. — Ajoutons que pour les innomorables loteries de bienfaisance, pour les cadeaux diplomatiques, pour les prix de courses, etc., etc., il a été distribué, en ces quatre années, 5,682 objets provenant de Sèvres et représentant une somme de 649,361 fr.

RÉGLEMENTATION DE LA VENTE DES PRODUITS

En visitant l'admirable musée de Sèvres, on est frappé d'un fait singulier : la rareté des produits de la maison même. C'est que, depuis la fondation, les plus belles pièces ont toujours été accordées en présent ; il n'en sera plus ainsi : la sortie, comme vente ou comme don, ne porte plus maintenant que sur les pièces non réservées au musée et à la décoration de la manufacture. Nos collections s'enrichiront ainsi des produits les plus intéressants au point de vue technique, au point de vue décoratif et à celui de l'histoire des manufactures nationales ; cette réserve pratiquée avec discernement laisse une marge suffisante aux achats des amateurs, aux libéralités du Gouvernement.

La vente des produits de rebut vendus en blanc, avec la marque de fabrication oblitérée, donnait lieu à de nombreuses contrefaçons ; elle a été supprimée.

La Commission du budget, par l'organe de son rapporteur, a pensé que la vente au public pourrait s'étendre aux tapisseries ; cette question soulève des difficultés ; elle fait l'objet d'une étude approfondie et sera résolue en temps opportun, les manufactures de tapisseries n'ayant en ce moment aucun produit en état d'être vendu.

§ II. — Manufacture de Sèvres.

RÉORGANISATION DE LA COMMISSION DE PERFECTIONNEMENT

Au mois de juillet 1872, une Commission de perfectionnement avait été instituée auprès de la manufacture nationale de Sèvres ; présidée par le directeur des Beaux-Arts, M. Charles Blanc, elle se composait de MM. Duc, Guillaume, Mazerolle, Adrien Dubouché, et Champfleury, secrétaire.

Un arrêté du 17 juin 1874 réorganise cette Commission et porte à treize le nombre des membres de la Commission nouvelle ; elle comprend désormais, sous la présidence du directeur des Beaux-Arts, MM. Guillaume, Duc, Dubouché, Lameire, Mazerolle, Barbet de Jouy, de Lajolais, du Sommerard, Galland, Deck, Berthelot, de Longpérier, G. Berger, Hache et Gerspach, secrétaire, M. Champfleury ayant donné sa démission.

Tous étaient connus par leur compétence spéciale en ce qui touche aux arts décoratifs et notamment à la céramique. La Commission se mit à l'œuvre, elle multiplia ses visites à Sèvres, étudia les modèles, en suivit l'exécution, visita les ateliers, examinant en détail chaque produit, conseillant et encourageant les artistes. Les résultats ne se firent pas attendre : le premier fut le remarquable rapport où M. Duc a concentré, dans une forme si claire et dans un esprit si élevé, les idées de la Commission, en y ajoutant tout ce que pouvaient lui suggérer son savoir étendu, son goût particulièrement délicat et sa longue expérience ; ce rapport, qui forme un volume de plus de cinquante pages, est l'œuvre essentielle que devra désormais consulter quiconque voudra se rendre compte des principes généraux qui règlent la forme et le décor de toute œuvre céramique.

Ses conclusions pratiques furent adoptées à l'unanimité par la commission et immédiatement réalisées par l'administration : une direction des travaux d'art fut instituée à nouveau à la manufacture ; cette fondation, dont l'idée n'était pas d'ailleurs nouvelle, est, je l'espère, destinée à produire de nombreux progrès.

Les artistes de Sèvres, dont plusieurs sont des hommes très-émi-

nents, sentiront qu'ils font groupe autour de ce directeur d'art et pourront ainsi marcher avec plus d'ensemble, partant avec plus de fruit, d'après des principes fixes et vers un but commun.

EXPOSITION DE 1874

L'Exposition des produits des manufactures nationales qui eut lieu en 1874, fut un premier pas dans la voie des améliorations. Ouverte au palais des Champs-Elysées, en même temps que l'Exposition des Beaux-Arts appliqués à l'industrie, elle fut, dans l'espace de quatre mois, visitée par cent mille personnes; un grand nombre d'artistes et d'industriels demandèrent et obtinrent l'autorisation de dessiner les œuvres exposées; la presse leur consacra de longs comptes rendus et ne leur épargna ni l'éloge ni le blâme.

Il est juste de remarquer que l'éloge fut unanime pour la pensée même de l'Exposition; tout le monde s'accorda à reconnaître les avantages qui devaient résulter pour nos manufactures de cette publicité donnée à leurs travaux.

Dans l'exposition des écoles de dessin de Paris et des départements, l'école de la manufacture des Gobelins figura avec honneur.

Une puissante impulsion avait donc été donnée à tout le personnel des manufactures nationales. M. Duc adressa au ministre un remarquable rapport sur l'exposition de 1874, rapport sur lequel j'aurai occasion de revenir tout à l'heure, et signala les lacunes de l'enseignement technique, les tendances dangereuses, les améliorations réalisables. L'Exposition universelle, qui s'ouvre en ce moment, montrera le profit qui a déjà été tiré de ces divers enseignements.

CRÉATION D'UN ATELIER DE MOSAIQUE DÉCORATIVE

Le 25 juillet 1875, j'avais l'honneur d'adresser à M. le Ministre le rapport suivant :

« Monsieur le Ministre,

« J'ai eu la pensée de vous proposer l'établissement à Sèvres d'un « atelier de mosaïstes, le jour où j'ai vu l'usage admirable que venait « de faire de la mosaïque M. Garnier dans la décoration de l'avant-foyer « du nouvel Opéra, et où j'ai su qu'il avait dû recourir pour ce travail à « l'habileté d'artistes italiens. Je me suis dit que la France, pays de « tant d'industrie et qui possède en elle-même l'élément et le goût de « tous les arts, ne devait pas rester, par ce côté, tributaire de l'étranger, « et que dans un climat plus destructif de la peinture ordinaire que « celui de Venise, de Ravenne, de Rome, la mosaïque par son éter- « nelle résistance aux influences extérieures était particulièrement des-

« tinée à rendre les plus grands services à la décoration de nos monu-
« ments publics.

« Je me suis souvenu qu'il y a quarante ans, quand il s'était agi de
« ressusciter cette peinture sur verre, qui a conquis, depuis, en France
« et à l'étranger, un si brillant développement et une application générale
« à l'ornement de nos édifices religieux, c'est à Sèvres qu'avaient été
« étudiés les premiers essais de son renouvellement et retrouvés les
« secrets de sa coloration chimique. Sèvres est encore indiqué et plus
« naturellement, s'il est possible, pour cette entreprise nouvelle. La
« recherche et l'application des émaux y est l'objet spécial des travaux
« de ses chimistes. Nous possédons en outre, depuis longues années.
« aux Gobelins, grâce à la munificence pontificale, une collection con-
« sidérable de cubes émaillés, provenant des ateliers de mosaïque du
« Vatican, qui, transportés de l'une à l'autre manufacture, serviraient
« tout d'abord de point de départ à la confection de la gamme de cou-
« leurs que notre illustre chimiste, M. Chevreul, s'est occupé de com-
« pléter selon les lois du système qui l'a placé si haut parmi les savants.
« Nous avons donc tous les principes d'une fondation qui n'aurait pas
« besoin, comme les manufactures de mosaïque de Pétersbourg et de
« Rome, d'être constituée et entretenue à grands frais, en dehors de
« nos autres établissements publics.

« Une part dans l'immense emménagement de la nouvelle manufac-
« ture de Sèvres, qui s'opère en ce moment : voilà tout ce qu'exigera la
« création d'une précieuse industrie, laquelle viendra compléter le
« cercle des produits de nos manufactures, en offrant un enseignement
« de plus à ces infatigables ouvriers et artistes qui font chez nous et
« soutiennent au dehors l'honneur de notre industrie nationale.

« Je vous prierai donc, monsieur le Ministre, de vouloir bien m'auto-
« riser à saisir de cette question la Commission instituée auprès de la
« manufacture de Sèvres et qui termine en ce moment ses travaux sur
« les progrès dont elle juge susceptible les ateliers et les productions
« d'un établissement auquel vous portez un si légitime intérêt.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Le Directeur des Beaux-Arts,

PH. DE CHENNEVIÈRES.

Approuvé :

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : A. DE CUMONT.

La proposition d'établir à la manufacture de Sèvres un atelier de mosaïque, approuvée tout d'abord par la commission de perfectionnement, puis par le Conseil supérieur des Beaux-Arts, fut définitivement sanctionnée par un vote de la Chambre des députés qui accorda pour l'entreprise nouvelle un crédit annuel.

Mais avant de commencer les travaux, l'Administration des Beaux-Arts tenait à s'entourer de tous les renseignements désirables. M. Gerspach,

chef du bureau des manufactures nationales, chargé, à cet effet, de se rendre à Rome, où il prépara l'engagement de deux des meilleurs artistes romains, releva les cotes des fours à cuire, acheta le matériel de l'atelier et une importante provision d'émaux, et exécuta de beaux et nombreux estampages représentant les types classiques des mosaïques du neuvième au dix-neuxième siècle. Une lettre de M. l'Ambassadeur de France témoigna « *de la distinction et du rare bonheur* » avec lequel ce fonctionnaire s'était acquitté de sa mission.

Dès son retour, les travaux ont pu rapidement être entrepris; le nouvel atelier, dirigé par M. Poggesi, a fonctionné immédiatement et il a aujourd'hui entièrement terminé la frise de dix mètres de longueur, composée par M. Lameire, et destinée au fronton de la nouvelle manufacture de Sèvres; d'autres travaux sont en cours, ce sont : l'exécution, d'après les dessins de M. l'architecte Coquart, de la colonne votive du monument Rougevin qui doit être placé dans la cour du Mûrier, à l'école des Beaux-Arts; la restauration de l'importante mosaïque gallo-romaine du musée de Saint-Germain, connue sous le nom de Bellérophon ; enfin, l'atelier achève en ce moment, les études préparatoires pour la décoration en mosaïque de l'abside du Panthéon, d'après la composition de M. E. Hébert.

Il importe de rappeler qu'il ne s'agit dans tous ces travaux, que de mosaïques décoratives : les avis du Conseil de perfectionnement et de tous les hommes compétents ont été scrupuleusement suivis; il ne sera question à l'atelier de Sèvres ni de copies de tableaux, ni d'aucun ouvrage de menue mosaïque soit de bijoux, soit d'ameublements.

RAPPORTS DE LA DIRECTION DES BEAUX-ARTS AVEC UN CORRESPONDANT PERMANENT EN CHINE

La nécessité d'un correspondant permanent en Chine avait été reconnue depuis longtemps; la plus heureuse des circonstances a permis de choisir à cet effet M. Billequin, professeur de chimie au Lycée de Pékin.

M. Billequin a accepté avec empressement la mission qui lui était offerte; il a profité de son dernier congé pour aller suivre les opérations céramiques de la manufacture de Sèvres.

Une méthode rigoureuse a été suivie dans les instructions qui lui ont été données : on l'a invité d'abord à n'envoyer à Paris que des pièces en fonds, c'est-à-dire sans monture, ni décors, avec la dénomination chinoise, — les caractères et leur traduction en langue française, de façon à former une collection complète de ces émaux incomparables que l'Europe cherche en vain à imiter depuis plusieurs siècles; on a réservé pour une époque ultérieure les recherches pratiques à faire du décor et de la forme des vases de l'extrême Orient.

Plusieurs envois ont déjà été faits par les soins de M. Billequin, ils

sont tous d'un haut intérêt et figurent au musée de Sèvres ; les principaux résultats de la mission ont été consignés dans une étude insérée par M. Gerspach, dans la *Gazette des Beaux-Arts*.

Un correspondant a été également institué en Perse; les événements d'Orient ayant entravé les communications normales, aucun résultat n'a pu encore être obtenu ; néanmoins un envoi de céramique nous est annoncé pour un temps très-prochain.

PRIX DE SÈVRES

La Commission de perfectionnement avait émis le vœu qu'une émulation venue du dehors vînt stimuler le zèle des artistes de la manufacture de Sèvres. Conformément à ce vœu, j'ai soumis au ministre qui l'a approuvé un arrêté instituant un concours annuel entre tous les artistes français; le sujet donné par la Commission a toujours une destination spéciale; ce concours, dont les résultats ont été excellents, a déjà produit des types de vases pour la grande galerie du Louvre et pour les cheminées du grand foyer de l'Opéra, un bout de table et des vases destinés à être donnés en récompenses à diverses classes de lauréats de l'Exposition universelle de 1878.

OUVERTURE DE LA NOUVELLE MANUFACTURE DE SÈVRES

Cette opération longue et difficile du changement d'installation de l'ancienne à la nouvelle des deux manufactures de Sèvres a été menée à bonne fin; l'emménagement a pu se faire sans interrompre les travaux et sans demande de crédits; le 17 novembre 1876, la nouvelle manufacture a pu être inaugurée solennellement par M. le Maréchal Président de la République, accompagné de M. Waddington, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et d'un grand nombre de sénateurs et de députés, des membres de la commission du budget, des membres de la commission de perfectionnement de la manufacture et d'un très-grand concours de personnages invités spécialement à cette cérémonie. Tous les services sont aujourd'hui installés dans les nouveaux bâtiments et fonctionnent désormais au complet de leur personnel.

Mon attention s'est portée surtout sur le nouveau musée et la commission de Sèvres m'a prêté en cette occasion un concours direct et efficace; la classification des produits a été l'objet d'un soin particulier : elle est faite dans l'esprit technologique, et, par une heureuse combinaison, les qualités esthétiques des objets ont pu être mises en lumière sans nuire à l'ordre adopté. — Nous pouvons, je crois, monsieur le Ministre, affirmer sans outrecuidance que le musée de Sèvres est aujourd'hui le premier musée céramique d'Europe.

Depuis quatre années, le temps n'a donc pas été perdu, mais la tâche

n'est pas terminée. Il reste à organiser, à Sèvres, une École pratique des arts décoratifs appliqués à la céramique. Il importe d'établir dans cette maison célèbre avec tous les éléments précieux dont elle dispose, l'école, sinon le seminarium que le génie de Colbert créa aux Gobelins dès le dix-septième siècle et qui contribua à maintenir, en France, les arts décoratifs dans un incomparable éclat.

§ III. — Manufactures des Tapisseries.

INSTITUTION DE LA COMMISSION DES GOBELINS

Les résultats produits par l'institution d'une Commission de perfectionnement auprès de la manufacture de Sèvres avaient été trop évidents pour que l'Administration des Beaux-Arts ne songeât pas bientôt à établir un conseil analogue auprès des manufactures de tapisseries.

C est cette pensée qui a inspiré l'arrêté du 31 octobre 1876, instituant, sous la présidence du Directeur des Beaux-Arts, une Commission de sept membres, architectes, peintres et décorateurs, chargée de donner son avis, au point de vue de l'art, sur les travaux de tapisseries et de tapis, sur les modèles à choisir, et en général sur toutes les questions intéressant la prospérité de la manufacture des Gobelins et les progrès de l'art de la tapisserie.

La Commission, composée de MM. Duc, Ballu, Denuelle, Baudry, Cabanel, Puvis de Chavannes, Lavastre, a commencé aussitôt ses travaux ; elle a discuté les questions théoriques et posé des principes; elle s'est transportée plusieurs fois aux Gobelins, a rectifié des modèles en préparation et modifié des maquettes qui lui ont été présentées par les artistes. Je fus assez heureux, au mois d'avril 1876, pour provoquer auprès du conseil supérieur des Beaux-Arts et obtenir par la coopération dévouée de l'*Union centrale* la réalisation d'une exposition, qui allait devenir le point de départ de tant d'études et de publications sur l'art, dont il s'agissait alors de bien refixer les origines et les lois. Je veux parler de cette admirable exposition rétrospective de tapisseries de toutes provenances qui s'ouvrit, quelques mois après, au palais des Champs-Élysées.

Voici le rapport adressé par moi, à ce sujet, à M. le Ministre et publié dans le *Journal officiel* du 16 avril :

« Monsieur le Ministre,

« Dans la dernière séance du Conseil supérieur des Beaux-Arts, j'ai « exprimé l'opinion que le point de départ le plus sûr et en quelque

« sorte nécessaire pour un examen projeté des perfectionnements à « apporter aux manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais, « serait une exposition aussi nombreuse et aussi variée que possible « des anciennes tapisseries qui sont conservées soit dans les magasins « du Garde-Meuble, soit dans les collections des amateurs.

« Une telle exposition, monsieur le Ministre, aurait un double effet : « celui d'éclairer le public et l'administration sur les traditions et les « lois naturelles d'un art que les Gobelins et Beauvais ont pour mission « de perpétuer et de perfectionner, s'il est possible; et aussi celui d'ap- « peler la faveur publique sur une noble industrie qui a fait et fait « encore le plus grand honneur à notre pays.

« Je n'ai certes pas la prétention de faire de la tapisserie un art exclu- « sivement français : Ferrare et d'autres villes d'Italie l'ont pratiqué « avec éclat au seizième siècle; mais la gloire d'Arras et des Flandres, « celle des Gobelins et d'Aubusson sont assez intéressées à une telle « exhibition pour que nous puissions dire qu'elle sera, aux yeux du « public et des amateurs, une veritable fête nationale.

« J'en ai entretenu mon excellent collègue M. le directeur des bâti- « ments civils, lequel en a reconnu l'opportunité et met, avec infini- « ment de bonne grâce, à notre disposition, les séries admirables et très- « variées des tapisseries du Garde-Meuble, qui feraient à elles seules « une exposition unique au monde en ce genre, malgré les vides faits « dans les magasins par la décoration du château de Pau, qui en a déjà « reçu, depuis longues années, un prêt très-considérable.

« Je ne doute pas que, de même, les collectionneurs d'œuvres d'art, si « friands de tapisseries anciennes, ne consentent à nous prêter, pour « cette occasion, les pièces les plus intéressantes de leurs cabinets.

« Resteraient à fixer, monsieur le Ministre, les moyens d'exécution « de l'exposition projetée. La Commission qui étudiera les besoins de la « manufacture des Gobelins doit avoir hâte de mener à bien ses travaux; « aussi, est-il impossible, pour le résultat que nous en devons attendre, « de renvoyer à une année prochaine l'exposition des tapisseries. Or, « cette année, le palais des Champs-Elysées a été concédé du mois de « juillet au mois de novembre, après le Salon annuel des artistes vi- « vants, à une autre exposition que doit organiser l'*Union centrale* des « arts appliqués à l'industrie. L'*Union centrale* s'est toujours particuliè- « rement occupée de l'art de la tapisserie, et nous avons vu, dans les « expositions précédentes qu'elle a montrées au public, les tapisseries « tenir une grande place parmi les œuvres d'art rétrospectif dont elle « décorait les salles du palais.

« Cette année même, l'exposition qu'elle organise a pour principal « attrait une sorte d'histoire rétrospective du mobilier, et vous jugerez « aisément, monsieur le Ministre, que les tapisseries sont appelées « naturellement à y jouer un grand rôle. Rien ne semble donc plus « logique que de fondre en une seule exposition les besoins de l'*Union* « *centrale* dont l'administration des Beaux-Arts a toujours cru devoir « seconder les généreux efforts et les besoins urgents et spéciaux de la « direction des Beaux-Arts elle-même.

« Aussi vous demanderai-je, monsieur le Ministre, de m'autoriser à « m'entendre avec l'*Union centrale* des arts que j'ai déjà pressentie à « cet effet, pour qu'elle nous abandonne les parois du premier étage du

« palais, pour le développement des tapisseries, se réservant à elle-
« même la distribution des objets mobiliers qu'elle veut faire connaître
« au public dans le milieu des salles dont nous aurons revêtu les mu-
« railles de la série chronologique de nos magnifiques tentures, depuis
« le quinzième et le seizième siècle, jusqu'aux produits actuels de nos
« manufactures nationales.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Le Directeur des Beaux-Arts,

Signé : Ph. de Chennevières.

Approuvé :

Le Ministre,

Signé : H. Wallon.

Prenant pour point de départ les observations que cette exposition avait éveillées dans les esprits de tous les hommes de goût, un des membres de la commission des Gobelins, M. Dénuelle, ne tarda pas à résumer les conclusions pratiques auxquelles la Commission était arrivée, dans un très-remarquable rapport qui est pour la tapisserie et la manufacture des Gobelins ce qu'a été celui de M. Duc pour la céramique et la manufacture de Sèvres.

ORGANISATION DE L'ÉCOLE PRATIQUE D'ART DÉCORATIF ET DE TAPISSERIE

Une des premières réformes réclamées par la Commission consistait dans la création d'une école pratique d'art décoratif et de tapisserie.

Une école existait aux Gobelins; elle a été modifiée, et le règlement nouveau a été approuvé par décision ministérielle du 15 juillet 1877.

L'enseignement artistique professé à la manufacture des Gobelins devant comprendre d'abord ce qui concerne l'art décoratif, puis les applications spéciales à l'art de la tapisserie, une première part a été faite à l'étude du dessin et du coloris; une autre à celle de la tapisserie.

Deux ateliers ont été ouverts, l'un pour les cours élémentaires, l'autre pour les élèves plus avancés.

Le premier reçoit des jeunes gens âgés de moins de quinze ans; il sert au recrutement de l'école de tapisserie et à instruire des élèves étrangers à la manufacture.

Le cours supérieur, au contraire, ne reçoit des étrangers qu'avec une autorisation spéciale et motivée. L'école du soir a été renforcée et continue à fournir des élèves et des concurrents aux concours de l'Ecole des Beaux-Arts.

INSTITUTION DE DIPLOMES

Un diplôme d'artiste tapissier a été créé; la Commission sera juge du chef-d'œuvre.

Un semblable diplôme a été institué pour les teinturiers de l'atelier de teinture.

INSTITUTION D'UNE DIRECTION DES TRAVAUX D'ART AUX GOBELINS

La création de l'école d'art décoratif et de tapisserie est encore trop récente pour avoir pu produire tous ses résultats; il est cependant permis de prévoir dès à présent qu'ils seront excellents.

Le mérite en reviendra pour une grande partie à M. Galland, inspecteur des travaux d'art à la manufacture des Gobelins, qui a été chargé de la direction supérieure des écoles et du cours spécial d'art décoratif; la compétence toute spéciale et le talent de M. Galland l'avaient tout naturellement désigné pour ces fonctions, dont la Commission de perfectionnement avait demandé la création, et que le nouveau titulaire remplit avec autant d'autorité que de dévouement.

RECONSTRUCTION DES BATIMENTS

On sait que les bâtiments des Gobelins furent incendiés en partie pendant la lutte du mois de mai 1871; le feu détruisit divers bâtiments, notamment celui du musée des tapisseries et les inappréciables richesses qu'il renfermait; les ateliers furent épargnés et le travail des tapisseries ne fut pas interrompu. Mais l'aspect des ruines, le danger qui résultait des bâtiments étayés, le sol effondré, rendaient urgente la reconstruction de la manufacture, en partie du moins.

En 1875, sur les instances réitérées de la direction des Beaux-Arts, M. le Ministre des travaux publics chargea M. Chabrol, architecte, de préparer un projet de reconstruction; les plans furent soumis par M. le Ministre des Beaux-Arts à l'examen de la commission des Gobelins qui l'approuva, sauf quelques légères modifications de détail, sur le rapport de l'honorable M. Duc; le projet conservait une partie des anciens bâtiments, le devis s'élevait à 2,700,000 francs, y compris les dépenses du nouveau matériel industriel. Depuis, l'architecte étudia un nouveau projet consistant à raser tous les anciens bâtiments, mais ce second travail ne fut communiqué à la direction des Beaux-Arts qu'à titre officieux.

Cependant, le temps s'écoulait et bientôt allait s'ouvrir l'Exposition universelle; il n'était pas possible de laisser voir aux nombreux visiteurs de la manufacture l'état déplorable des ruines. Le directeur des Beaux-Arts supplia le Ministre de demander à la Commission du budget

la somme nécessaire à la démolition de quelques pans de murs, à des ravalements en plâtre, à des clôtures en planches et au relèvement du pavage; le Conseil supérieur des Beaux-Arts approuva le projet et demanda en plus la construction d'une galerie provisoire pour servir à l'exposition d'une série historique de tapisseries fabriquées aux Gobelins.

La Commission du budget accueillit avec faveur une demande de crédit de 35,000 fr.; les travaux commencèrent aussitôt et furent poussés avec une grande activité par M. Chabrol.

La Commission des Gobelins choisit au Mobilier national, avec l'autorisation de M. le Ministre des travaux publics, une série de tapisseries dans l'ordre historique de la fabrication des Gobelins; la galerie vient de s'ouvrir au mois de mai; elle présente au public nombreux qui la visite une suite d'ouvrages complémentaires de ceux qui figurent au Trocadéro et au Champ-de-Mars.

MANUFACTURE NATIONALE DE BEAUVAIS

Cette manufacture est restée un type parfait; les tapisseries pour meubles qu'elle exécute sont d'un goût et d'une exécution irréprochables; j'ai tenté quelques efforts pour améliorer le sort trop modeste des artistes de cette maison, les nécessités du budget ont fait ajourner ce projet.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

Du jour où l'Exposition a été décrétée, le service des manufactures s'est mis à l'œuvre ; l'achèvement des tapisseries a été hâté, les artistes de Sèvres ont travaillé à l'extraordinaire et ont pu terminer quelques-uns des remarquables produits qui, en temps habituel, eussent exigé encore plusieurs mois de travail ; l'effort a été considérable, le résultat est à la hauteur de ce que l'on pouvait attendre.

Tous les objets exposés ont été acceptés par la Commission de Sèvres et celle des Gobelins, qui ont formé ainsi une sorte de jury d'admission spécial pour les manufactures ; les membres de ces Commissions n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs conseils pour répondre à la confiance du Ministre.

L'Exposition des manufactures devait avoir lieu dans une salle située à l'extrémité des galeries des Beaux-Arts; l'installation avait été préparée dans ses moindres détails avec un soin minutieux pour que vases et tapisseries pussent se faire valoir les uns les autres. Au dernier moment, des raisons d'un ordre politique supérieur retirèrent à nos manufactures la place qui leur était destinée, et nos produits ont été installés dans le vestibule d'Iéna ; c'est là que l'Europe les pourra juger.

J'ignore les critiques qu'ils provoqueront, mais il en est une à laquelle je puis dès à présent répondre : que ceux qui reprochent à l'Etat de tra-

vailler à un prix trop élevé aillent s'informer des prix des tapisseries et des pièces de céramique exposées par l'industrie privée dans les galeries du Champ-de-Mars, et ils seront vite convaincus qu'à qualité égale nos manufactures produisent à meilleur marché que l'industrie privée ; quelque paradoxal que puisse paraître ce fait, je ne crains pas de l'avancer, car il témoigne de la vigilance de ceux qui sont chargés de surveiller l'emploi des crédits.

A l'occasion de l'Exposition, je pourrais m'étendre sur l'importance et le rôle des manufactures nationales ; je préfère laisser cette tâche à nos commissions spéciales et leur demander un rapport comparant nos produits avec les similaires des fabriques privées et des Etats étrangers ; je suis certain de la conclusion : les manufactures nationales sont indispensables aux arts décoratifs, et leurs produits sont dignes de leur haute et ancienne renommée.

III

SECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Durant ces quatre années, la Commission des Monuments historiques, à laquelle a été remise, par la confiance traditionnelle et si justement méritée des Ministres et des Directeurs des Beaux-Arts, la répartition des fonds consacrés à la restauration des monuments qui font l'orgueil du pays, a continué ses délicats travaux, et les grands services qu'elle n'a cessé de rendre, depuis cinquante ans, à l'art français et à notre archéologie nationale.

Vous savez, monsieur le Ministre, quelle a été, depuis 1874, la composition de cette Commission : le Ministre, président; M. de Soubeyran, vice-président; membres de droit : le directeur des Beaux-Arts, le directeur des bâtiments civils, le chef de la 2e division de l'administration des cultes, chargé des édifices diocésains; membres nommés par décret : MM. Bœswilwald et Des Vallières, inspecteurs généraux; Gautier, contrôleur; Abadie, Bailly, Courmont, Denuelle, de Guilhermy, mort récemment; Laisné, Ferdinand de Lasteyrie, de Longpérier, Millet, Questel, Quicherat, Ruprich-Robert, Du Sommerard, Viollet-Leduc; — secrétaire : M. Eugène Viollet-Leduc, le chef du bureau des monuments historiques; secrétaire-adjoint : M. Baumgart, sous-chef du même bureau; archiviste-bibliothécaire : M. Demanget.

En 1874, le bureau des Monuments historiques envoya à l'Exposition internationale de Londres 173 dessins faisant partie de la collection des Archives de la Commission des Monuments historiques représentant 60 monographies de monuments et ouvrages d'art, dont 4 monuments antiques, 29 édifices religieux, 9 constructions civiles, 5 monuments de l'architecture militaire, 7 reproductions de peintures murales et 6 de mosaïques.

TRAVAUX DE RESTAURATION EXÉCUTÉS EN 1874 :

1° Continuation des entreprises en cours d'exécution : 34. — Savoir :

Aisne. — Ancienne cathédrale de Laon.
Allier. — Église de Châtel-Montagne.
Ardennes. — Église de Mouzon.

Aude. — Cité de Carcassonne.
Bouches-du-Rhône. — Amphithéâtre d'Arles.
Charente. — Église de Roullet.
Charente-Inférieure. — Hôtel de Ville de La Rochelle.
Côte-d'Or. — Église Notre-Dame, à Dijon.
Creuse. — Église de Bénévent. — Église de la Souterraine.
Gard. — Amphithéâtre de Nîmes.
Haute-Garonne. — Église Saint-Sernin, à Toulouse.
Indre. — Église de Saint-Marcel.
Loiret. — Église Notre-Dame, à Cléry. — Église de Saint-Benoît-sur-Loire.
Manche. — Mont-Saint-Michel.
Meurthe-et-Moselle. — Palais des ducs de Lorraine, à Nancy. — Ancienne cathédrale de Toul.
Oise. — Ancienne cathédrale de Noyon. — Église de Chambly. — Château de Pierrefonds. — Église de Saint-Leu d'Esserent.
Puy-de-Dôme. — Église d'Ennezat.
Seine. — Sainte-Chapelle du Palais, à Paris. — Palais des Thermes et de l'Hôtel de Cluny (entretien, acquisitions, personnel et matériel). — Ancienne église abbatiale de Saint-Denis. — Chapelle du château de Vincennes.
Seine-Inférieure. — Église Saint-Jacques, à Dieppe. — Église d'Eu.
Seine-et-Oise. — Église Notre-Dame, à Mantes. — Église de Vernouillet.
Vaucluse. — Église de Pernes. — Église du Thor.
Yonne. — Église de la Madeleine, à Vezelay.

2° Entreprises nouvelles et reprise des travaux suspendus depuis plusieurs années : 18. — Savoir :

Ardèche. — Église de Bourg-Saint-Andéol. — Église de Cruas.
Aube. — Église de Lhuître.
Calvados. — Ancienne cathédrale de Lisieux.
Gard. — Acquisition et réparations de la chapelle de Villeneuve-lès-Avignon.
Haute-Garonne. — Capitole de Toulouse.
Indre. — Tour de Déols.
Isère. — Temple d'Auguste et de Livie, à Vienne.
Jura. — Tombeaux de l'église de Baume-les-Messieurs.
Loiret. — Église de Germigny-des-Prés.
Maine-et-Loire. — Ancienne église Saint-Eusèbe, à Gennes.
Meurthe-et-Moselle. — Église Saint-Gengoult, à Toul.
Oise. — Hôtel de Ville de Compiègne. — Église de Montataire.
Orne. — Église Saint-Martin, à Argentan.
Saône-et-Loire. — Monuments antiques d'Autun.

Seine-et-Oise. — Chapelle du château de Saint-Germain.
Vaucluse. — Théâtre et arc antique d'Orange.

En 1874, le nombre des affaires examinées par la Commission a été de 107.

En 1875, la Commission des Monuments historiques a été appelée à statuer sur 132 affaires. Une carte des Monuments historiques indiquant les écoles d'art en France au douzième siècle a été dressée sous sa direction et envoyée à l'Exposition internationale de géographie. .

Au crédit de 1,100,000 fr. est venu s'ajouter un crédit supplémentaire de 300,000 fr. accordé par l'Assemblée nationale pour la reprise des travaux qui avaient été interrompus par suite de la nécessité dans laquelle on s'était trouvé de pourvoir d'urgence aux réparations des dégâts causés pendant la guerre.

39 entreprises en cours d'exécution ont pu être continuées en 1875. — Savoir :

Aisne. — Ancienne cathédrale de Laon. — Clochers de l'ancienne abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons.
Allier. — Église de Châtel-Montagne.
Ardèche. — Église de Cruas.
Aude. — Remparts de la Cité de Carcassonne.
Calvados. — Ancienne cathédrale de Lisieux.
Charente-Inférieure. — Hôtel de Ville de La Rochelle.
Côte-d'Or. — Église Notre-Dame, à Dijon.
Creuse. — Église de la Souterraine.
Finistère. — Église Sainte-Croix, à Quimperlé. — Église de Loc-Maria, à Quimper.
Haute-Garonne. — Église Saint-Sernin, à Toulouse. - Capitole de Toulouse.
Ille-et-Vilaine. — Château-de-Vitré.
Isère. — Temple d'Auguste et de Livie, à Vienne.
Loir-et-Cher. — Tour de la Trinité, à Vendôme.
Loiret. — Églises de Saint-Benoît-sur-Loire et de Germigny-des-Prés.
Manche. — Mont-Saint-Michel.
Meurthe-et-Moselle. — Palais des ducs de Lorraine, à Nancy. — Église de Saint-Nicolas de Port.
Oise. — Hôtel de Ville de Compiègne. — Ancienne cathédrale de Noyon. — Églises de Chambly et de Saint-Leu d'Esserent. — Château de Pierrefonds.
Puy-de-Dôme. — Église d'Ennezat.
Seine. — Sainte-Chapelle du Palais, à Paris. — Palais des Thermes

et Musée de Cluny. — Ancienne église abbatiale de Saint-Denis. — Chapelle du Château de Vincennes.

Seine-Inférieure. — Église d'Eu.

Seine-et-Oise. — Église de Mantes. — Église de Mareil-Marly. — Chapelle du château de Saint-Germain.

Deux-Sèvres. — Église de Saint-Maixent.

Vaucluse. — Théâtre antique d'Orange. — Église de Pernes. — Église et cloître de Vaison.

Yonne. — Église Saint-Étienne, à Auxerre. — Église de la Madeleine, à Vezelay.

Les crédits votés en vue de la reprise de travaux suspendus depuis plusieurs années ou d'entreprises nouvelles s'appliquent à 26 édifices.— Savoir :

Ain. — Église de Saint-André de Bagé.

Calvados. — Églises Saint-Étienne et Saint-Pierre, à Caen. — Château de Falaise.

Côte-d'Or. — Hôtel-Dieu de Beaune.

Côtes-du-Nord. — Église Saint-Sauveur, à Dinan.

Drôme. — Église de Saint-Restitut.

Eure. — Vitraux de l'église de Conches.

Haute-Garonne. — Église de Saint-Gaudens.

Indre. — Église de Châtillon.

Haute-Loire. — Église de la Chaise-Dieu.

Maine-et-Loire. — Église Saint-Serge, à Angers.

Haute-Marne. — Église de Bourbonne.

Meuse. — Église d'Avioth.

Oise. — Ruines de l'église Saint-Thomas, à Crépy-en-Valois.

Pas-de-Calais. — Ancienne cathédrale de Saint-Omer.

Puy-de-Dôme. — Église de Saint-Nectaire. — Fouilles au sommet du Puy-de-Dôme (découverte des restes d'un temple antique).

Sarthe. — Église Notre-Dame-du-Pré, au Mans. — Église de Vivoin.

Seine-Inférieure. — Église de Gournay.

Seine-et-Marne. — Église Saint-Quiriace, à Provins.

Seine-et-Oise. — Église de Taverny.

Deux-Sèvres. — Chapelle du château de Thouars.

Vaucluse. — Chapelle du pont Saint-Benezet, à Avignon.

Haute-Vienne. — Église du Dorat.

Organisation de l'Exposition des Archives de la Commission des Monuments historiques au palais des Champs-Élysées. (Exposition de l'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie.)

Environ 500 dessins et photographies comprenant 259 monographies, savoir :

Monuments dits celtiques		1
Architecture de l'antiquité		16
Architecture religieuse du neuvième au seizième siècle, monuments classés par écoles et par provinces		150
Architecture militaire		26
Architecture civile		30
Monuments de l'Algérie	Architecture de l'antiquité	7
	Architecture dite arabe	7
Peintures murales		13
Mosaïques		6
Vitraux		2
Tapisseries		1

Cette Exposition comprenait en outre environ 150 moulages des plus beaux spécimens de la sculpture française du douzième au seizième siècle.

Un catalogue indiquant pour chaque monument l'époque de la construction et les parties les plus remarquables tant au point de vue de la structure que de la décoration, avait été rédigé par le bureau des Monuments historiques d'après les documents réunis dans les Archives de la Commission.

Cinquante-huit affaires ont été examinées dans le cours de l'année 1876 par la Commission des Monuments historiques, et un nouveau crédit supplémentaire de 300,000 fr. a été accordé sur le budget de l'exercice 1876 par l'Assemblée nationale, en vue de la continuation des entreprises que les réparations urgentes des désastres causés par la guerre avaient obligé de suspendre.

Les entreprises en cours d'exécution qui ont pu être continuées en 1876 sont au nombre de 41, savoir :

Aisne. — Ancienne cathédrale de Laon.
Ardèche. — Église de Cruas.
Aude. — Remparts de la Cité de Carcassonne.
Bouches-du-Rhône. — Amphithéâtre d'Arles.
Calvados. — Ancienne abbaye aux Hommes (Saint-Étienne), à Caen. — Église Saint-Pierre, à Caen. — Ancienne cathédrale de Lisieux.
Haute-Garonne. — Église Saint-Sernin, à Toulouse. — Église de Saint-Gaudens.
Ille-et-Vilaine. — Château de Vitré.
Indre. — Église de Châtillon.
Isère. — Temple d'Auguste et de Livie, à Vienne.

Loiret. — Églises de Saint-Benoît-sur-Loire et de Germigny-des-Prés.
Maine-et-Loire. — Église Saint-Serge, à Angers.
Manche. — Mont Saint-Michel.
Haute-Marne. — Église de Bourbonne.
Meurthe-et Moselle. — Ancienne cathédrale de Toul.
Meuse. — Église d'Avioth.
Oise. — Hôtel de Ville de Compiègne. — Ancienne cathédrale de Noyon. — Églises de Chambly et de Saint-Leu d'Esserent. — Château de Pierrefonds.
Pas-de-Calais. — Ancienne cathédrale de Saint-Omer.
Puy-de-Dôme. — Église de Saint-Nectaire. — Fouilles au sommet du Puy-de-Dôme.
Seine. — Sainte-Chapelle du Palais, à Paris. — Palais des Thermes, Hôtel et Musée de Cluny (agrandissements, entretien, acquisitions, personnel et matériel). — Ancienne église abbatiale de Saint-Denis. — Chapelle du château de Vincennes.
Seine-Inférieure. — Église Saint-Jacques, à Dieppe. — Église d'Eu.
Seine-et-Oise. — Églises de Mantes, de Marcil-Marly et de Taverny. — Chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye.
Vaucluse. — Théâtre antique d'Orange.
Haute-Vienne. — Église du Dorat.
Yonne. — Ancienne cathédrale d'Auxerre. — Ancienne abbaye de Vezelay.

Entreprises suspendues depuis plusieurs années, qui ont pu être reprises en 1876, et entreprises nouvelles : 34. — Savoir :

Aveyron. — Ancienne église abbatiale de Conques.
Basses-Alpes. — Baptistère de Riez.
Bouches-du-Rhône. — Théâtre antique d'Arles.
Calvados. — Églises de Saint-Contest, de Ouistreham et de Douvres.
Corrèze. — Église d'Aubazine.
Côtes-du-Nord. — Église de Lamballe.
Gard. — Porte d'Auguste, à Nîmes.
Indre. — Église de Gargilesse.
Indre-et-Loire. — Église de Beaulieu.
Isère. — Église de Saint-Chef.
Loir-et-Cher. — Église Saint-Nicolas-Saint-Laumer, à Blois.
Loire. — Salle de la Diana.
Lozère. — Tombeau antique de Lanuéjols.
Niévre. — Église de la Charité-sur-Loire.
Oise. — Chapelle de Saint-Germer. — Église de Cambronne. — Hôtel de Ville de Clermont.
Hautes-Pyrénées. — Chapelle d'Agos.
Saône-et-Loire. — Église de Saint-Laurent en Brionnais.
Savoie. — Ancienne église Saint-Martin d'Aime.

Seine-Inférieure. — Église Saint-Vincent, à Rouen. — Château d'Arques.

Seine-et-Marne. — Pierres tombales d'Avon.

Seine-et-Oise. — Église de Gassicourt.

Somme. — Église de Bertheaucourt-les-Dames.

Var. — Église de Saint-Maximin.

Vienne. — Église Saint-Hilaire, à Poitiers. — Église de Nouaillé.

Haute-Vienne. — Église de Saint-Yrieix.

Algérie. — Minaret de Mansourah. — Mosaïque de la M'Dersa Tachfinya, à Tlemcen.

Dans le courant de l'année 1877, 119 affaires ont été examinées par la Commission des Monuments historiques.

Les Chambres, faisant droit dans une certaine mesure aux demandes réitérées d'augmentation du crédit des Monuments historiques, ont, sur la sollicitation insistante de M. Waddington, votre prédécesseur, élevé ce crédit dans le budget de l'exercice 1877 de 1,100,000 à 1,360,000 fr.

Les entreprises en cours d'exécution qui ont pu être continuées en 1877 sont au nombre de 42, savoir :

Aisne. — Ancienne cathédrale de Laon.

Allier. — Église de Châtel-Montagne.

Ardèche. — Église de Cruas.

Aude. — Remparts de la Cité de Carcassonne.

Aveyron. — Église abbatiale de Conques.

Bouches-du-Rhône. — Amphithéâtre d'Arles.

Calvados. — Ancienne cathédrale de Lisieux. — Ancienne abbaye aux Hommes, à Caen.

Corrèze. — Église d'Aubazine.

Côte-d'Or. — Église Notre-Dame, à Dijon.

Haute-Garonne. — Église de Saint-Gaudens.

Indre. — Église de Châtillon.

Isère. — Temple d'Auguste et de Livie, à Vienne.

Loiret. — Église de Saint-Benoît-sur-Loire.

Loir-et-Cher. — Église Saint-Nicolas-Saint-Laumer, à Blois.

Manche. — Mont-Saint-Michel.

Meurthe-et-Moselle. — Église de Saint-Nicolas de Port.

Oise. — Hôtel de Ville de Compiègne. — Chapelle de Saint-Germer. — Château de Pierrefonds.

Puy-de-Dôme. — Fouilles au sommet du Puy-de-Dôme.

Saône-et-Loire. — Église de Saint-Laurent en Brionnais.

Sarthe. — Église de Vivoin.

Seine. — Ancienne abbaye de Saint-Denis. — Palais des Thermes, Hôtel et Musée de Cluny (entretien, agrandissements, personnel, maté-

riel, acquisitions, etc.). — Sainte-Chapelle de Paris. — Chapelle du château de Vincennes.

Seine-et-Oise. — Église Notre-Dame de Mantes. — Église de Gassicourt. — Chapelle du château de Saint-Germain. — Église de Mareil-Marly.

Seine-Inférieure. — Église d'Eu. — Église de Gournay. — Église Saint-Jacques, à Dieppe. — Château d'Arques.

Var. — Église de Saint-Maximin.

Vaucluse. — Théâtre antique d'Orange. — Cloître de Vaison.

Haute-Vienne. — Églises du Dorat et de Saint-Yrieix.

Yonne. — Église de la Madeleine, à Vézelay.

Algérie. — Minaret de Mansourah, à Tlemcen.

Entreprises suspendues depuis plusieurs années, qui ont pu être reprises en 1877, et entreprises nouvelles : 40. — Savoir :

Aisne. — Église Saint-Yved, à Braine.

Alpes-Maritimes. — Donjon de Saint-Honorat.

Aube. — Église Saint-Urbain, à Troyes. — Église de Villenauxe.

Calvados. — Églises de Colombiers-sur-Seulles, de Tour et de Norrey. — Ancien prieuré de Saint-Gabriel. — Ancienne église Saint-Pierre, à Touques. — Églises de la Trinité et de Saint-Gervais, à Falaise.

Charente-Inférieure. — Arènes de Saintes.

Corrèze. — Églises d'Arnac-Pompadour et de Brives.

Côte-d'Or. — Église de Thil-Chatel.

Drôme. — Église de Saint-Restitut.

Eure. — Église de Boisney. — Porte de Gisors, à Trye-Château.

Gers. — Vitraux de l'église de Fleurance.

Indre. — Églises de Saint-Genou, de Levroux et de Mezières en Brenne. — Peintures murales de l'église de Nohant-Vicq.

Isère. — Aiguille de Vienne. — Église de Marnans.

Loiret. — Maison dite de Diane de Poitiers, à Orléans. — Église de Ferrières.

Loir-et-Cher. — Château de Blois (bâtiment de Gaston).

Loire. — Ancienne abbaye de Charlieu.

Haute-Marne. — Église de Montier-en-Der.

Morbihan. — Église de Kernascleden.

Nièvre. — Église de Semelay.

Oise. — Églises de Plailly et de Montataire.

Orne. — Donjon de Domfront.

Seine-et-Oise. — Église de Montfort-l'Amaury.

Vaucluse. — Église Saint-Siffrein, à Carpentras. — Église du Thor.

Vienne. — Château de Chauvigny.

Yonne. — Église de Chitry.

En résumé, le nombre des entreprises en cours d'exécution qui ont pu être continuées pendant cette période de quatre années est de 34 en 1874, 39 en 1875, 41 en 1876 et 42 en 1877.

Les entreprises nouvelles et les entreprises interrompues qui ont pu être reprises sont au nombre de 18 en 1874, 26 en 1875, 34 en 1876 et 40 en 1877.

Les augmentations de crédit obtenues en 1875, 1876 et 1877 ont permis de donner une nouvelle impulsion aux travaux de restauration, ce qui explique la progression des entreprises continuées, reprises ou commencées dans le cours de ces trois années.

Durant cette même période, la Commission des monuments historiques a été appelée à examiner 426 affaires, préalablement instruites par le Bureau des monuments historiques, qui a, en outre, organisé les trois expositions partielles des archives de ladite Commission : à Londres, en 1874 ; à Paris, en 1876 ; et enfin à l'Exposition universelle de 1878, dans les bâtiments du Trocadéro consacrés à l'art rétrospectif.

Dès les premiers mois de 1874, dans ses séances du 18 février et du 7 juin, la Commission des monuments historiques, sur la proposition de MM. Boeswilwald et Viollet-Leduc, prit, dans la mesure qui la concernait et avec l'ardeur la plus louable, l'initiative d'une des affaires les plus importantes qui pussent intéresser la Direction des Beaux-Arts. La Commission émit le vœu que la question de protection des monuments et des objets d'art fût mise à l'étude, en vue de la préparation d'un projet de loi, et M. de Fourtou, qui, comme ministre, présidait la première de ces deux séances, voulut bien me charger de faire rechercher les lois qui régissent la matière à l'étranger et notamment en Italie.

Depuis longtemps déjà, en effet, la France enviait à l'Italie, à la Grèce, à l'Espagne, à la Turquie, aux trois pays Scandinaves, à l'Angleterre, les efforts que ces nations avaient faits pour s'assurer la perpétuité de possession des chefs-d'œuvre d'art nés sur leur sol ou acquis par elles, et pour garantir à ces ouvrages les bons soins de préservation qui peuvent en éterniser la durée. Chez nous, au contraire, dans ces dernières années surtout, il s'était produit coup sur coup, et aux points les plus opposés de notre territoire, maints faits scandaleux pour les auteurs desquels semblaient lettre morte et la circulaire ministérielle du 27 avril 1839, et l'arrêt, pourtant bien récent, de la Cour d'appel de Lyon dans l'affaire du tableau d'Eugène Delacroix donné par l'Etat à l'église de Nantua, et que le conseil de fabrique n'avait pas craint d'aliéner. En 1875, des panneaux en bois sculpté, décorant le chœur de la cathédrale de Valence, avaient été détachés à la scie et vendus par le trésorier de la fabrique à un marchand de curiosités de Paris. La même année, le conseil de fabrique de l'ancienne cathédrale de Narbonne avait aussi vendu, sans autorisation, une porte sculptée du seizième siècle. A Paris même, la fabrique de l'église Saint-Gervais et Saint-Protais vendait, sans autorisation, des tapisseries précieuses, et le ministère ne parvenait qu'avec peine à en-

traver la vente par le Musée de Draguignan à un marchand de Marseille d'une admirable armure historique et de vases d'un très-grand prix. Je ne parle point des merveilleuses marqueteries du château de La Bastie en Forez, travail italien du plus beau seizième siècle, dont il nous avait été impossible d'empêcher la vente et le transport en Angleterre, bien que le château, appartenant à un particulier, fût compté parmi nos monuments historiques. Je ne parle ni des tableaux de l'église de Nonancourt, vendus au plus vil prix à un vitrier d'Evreux, ni des vitraux d'une chapelle voisine de la forêt de Lyons en Normandie, ni des tapisseries de Boussac, ni de celles de Châlons, ni du maraudage organisé, sous forme d'échange, dans les églises des Pyrénées. On eût dit qu'en ces derniers temps, un mot d'ordre eût invité amateurs et brocanteurs à satisfaire effrontément leur intraitable avidité, et que licence fût donnée à tout venant de piller dans nos monuments les plus précieux des trésors d'art de la nation. Il n'était donc que trop démontré, par un exemple de chaque jour, combien nous devenaient indispensables et d'urgence extrême certaines mesures absolues, légales et précises, irréfutables, s'imposant à tous, un projet de loi, en un mot, capable de protéger désormais nos monuments et les objets d'art qu'ils renferment contre la mutilation et la destruction des uns et l'aliénation des autres.

Le 2 novembre 1875, votre prédécesseur, M. Wallon, voulait bien, sur ma demande, adresser à M. Rousse, avocat près la cour d'appel de Paris, une lettre qui priait cet éminent jurisconsulte de se charger de rédiger un mémoire et de préparer un avant-projet de loi sur la question de la conservation des monuments et des objets d'art. Ce travail, monsieur le Ministre, n'était point petite affaire, et l'administration, pour le faciliter, mit à la disposition de M. Rousse tous les documents qu'elle avait pu rassembler, et dont les plus précieux, l'édit du cardinal Pacca (1820), et le projet de loi et le rapport au Sénat italien (1872), venaient d'être insérés par elle dans les rapports français sur l'Exposition de Londres en 1874. De plus, elle pria MM. Tardif et de Boissieu, chefs de la 1re et de la 2e division des cultes, de Watteville, chef de la division des sciences et lettres, Boeswilwald, inspecteur général des monuments historiques, et MM. Viollet-Leduc, chef du bureau des monuments historiques, et G. Lafenestre, chef du bureau des Beaux-Arts, de vouloir bien renseigner M. Rousse sur les précédents utiles : les premiers, sur les garanties légales que possédait, depuis le Concordat et la réouverture des églises, l'administration des édifices diocésains pour la sauvegarde de ses monuments ; M. de Watteville, sur les lois et règlements qui, depuis les premières années de la révolution, assuraient vigoureusement la bonne conservation des bibliothèques départementales et communales auxquelles, dès le principe, avaient été assimilés les musées et les autres collections scientifiques de la province. Puis, quand M. Rousse eut livré son avant-projet et le très-remarquable exposé des motifs où il avait développé, dans les termes les plus éloquents, les considérations d'ordre historique et national qui rendaient nécessaire le remède à tant

d'abus, alors commença, à travers une série de comités particulièrement compétents, l'examen le plus approfondi du travail du savant juriste. Ce travail, autographié par nos soins, passa successivement, tant on jugeait, avec raison, la question délicate, par les discussions longues et patientes de la *Commission des monuments historiques*, puis de la *Commission de l'inventaire des richesses d'art de la France;* puis, votre prédécesseur, M. Waddington, qui s'intéressait très-vivement à la solution de cette grave affaire, nomma, le 15 février 1877, une Commission spéciale dont il s'était réservé la présidence, et dont les vice-présidents étaient MM. Bardoux, député, de Chennevières, directeur des Beaux-Arts. Les membres étaient MM. Boeswilwald, de Boissieu, de Guilhermy, Lafenestre, de Longpérier, P. Mantz, Servaux, du Sommerard, Tardif, Tétreau, Tirard, Viollet-Leduc. Le secrétaire était M. Viollet-Leduc fils, chef du Bureau des monuments historiques, lequel, je dois le dire, a apporté dans toute la suite de cette affaire, chez M. Rousse, aussi bien que dans les diverses commissions, son esprit persistant, exact, érudit et précis. Vous qui avez alors, monsieur le Ministre, présidé la plupart des séances de cette Commission, vous vous souvenez de la conscience avec laquelle furent étudiés chaque article, chaque terme du projet transformé, et de la part brillante que prirent notamment, dans sa discussion, MM. Tardif et Tétreau. Le nouveau projet de loi, avec le nouvel exposé des motifs, furent transmis par vous à M. Waddington, et le premier résultat de ces délibérations fut la consécration par décret de la *Commission de l'inventaire*, qu'il vous parut dès lors utile à vous-même d'armer solidement du crédit nécessaire à la constatation savante des œuvres qu'il s'agissait de conserver et de protéger à l'avenir. Les procès-verbaux des séances de la Commission ont été imprimés, comme avaient été autographiés ceux de la Commission de l'enseignement du dessin, pour être communiqués au Conseil supérieur des Beaux-Arts. C'est vous, monsieur le Ministre, qui avez remis dernièrement cette affaire entre les mains du Conseil supérieur. Là encore, nouvelle discussion, dont vous-même et M. le préfet de la Seine avez porté le plus gros poids. Enfin, le projet de loi pour la conservation des monuments historiques et des objets d'art, — projet si nécessaire, que les nations de l'Europe en ont, toutes à la fois, ressenti, dans ces dernières années, l'impérieuse opportunité, — a reçu de votre plume sa forme définitive, à la fois prudente et ferme, respectueuse de notre Code civil et soucieuse aussi de la gloire du pays. Nous n'avons plus aujourd'hui qu'à vous remercier d'avoir satisfait à l'un des plus nobles besoins de la France, en déposant ce projet de loi sur la tribune de notre Assemblée nationale.

IV

SECTION DES THÉATRES

Trois faits importants ont signalé, dans le service des théâtres, la période de 1874 à 1878 : l'inauguration du nouvel Opéra, — l'épreuve du second Théâtre-Lyrique, — l'organisation des auditions musicales.

C'est le 5 janvier 1875 que fut ouvert au public le somptueux et magnifique monument élevé sur les dessins et sous la direction de M. Ch. Garnier, et dont M. Halanzier avait obtenu depuis un an le privilége. L'année 1874 s'était présentée à M. Halanzier comme pleine de difficultés et d'appréhensions bien naturelles, car depuis l'incendie de l'ancien Opéra, aucune salle ne paraissait disponible, et le directeur pouvait craindre, même en prenant à grand'peine possession de la salle Ventadour, d'avoir une assez longue interruption dans l'emploi de sa troupe, dont les charges pouvaient écraser ses ressources personnelles. Il n'en fut rien, grâce à sa très-louable et prodigieuse activité. La saison de 1874 s'écoula avec un rare bonheur dans la salle Ventadour, occupée provisoirement, et la direction y fit même représenter une œuvre nouvelle, l'*Esclave*, de M. Membrée. Pendant que M. Garnier donnait la dernière main aux innombrables détails de l'aménagement et de la décoration intérieure de son édifice, les splendides décors de la scène s'exécutaient par les plus habiles artistes: MM. Lavastre, Chéret, Rubé, Chaperon, Daran, Carpezat, etc., sous le contrôle d'une commission provoquée par moi, et dont faisaient partie le directeur des Beaux-Arts, le directeur de l'Opéra et deux peintres renommés, MM. Gérome et Galland.

Enfin eut lieu cette solennité tant attendue par l'univers artiste tout entier, et à laquelle s'intéressaient non-seulement les musiciens, mais autant les architectes, pour la nouveauté du monument construit, que les peintres et les sculpteurs pour le merveilleux foyer de M. Baudry, œuvre capitale de la peinture en notre temps, et dont la conservation a été l'objet d'une lettre du directeur des Beaux-Arts dans le *Moniteur universel* du 27 janvier 1876, et aussi pour les ouvrages de MM. Delaunay, Pils, Barrias, Boulanger, de Curzon, Carpeaux, Guillaume, Perrault, Jouffroy, A. Millet, Carrier-Belleuse, Crauk, et de tant d'autres sta-

tuaires qui décoraient, avec une splendeur inouïe, la façade, l'escalier, les foyers, la vaste salle et les couloirs. Vous vous rappelez, monsieur le Ministre, avec quelle pompe et devant quelle assistance se fit l'inauguration par le Maréchal-Président de la République et M. de Cumont, votre prédécesseur.

L'ouverture de la *Muette*, un opéra français, la *Juive*, et le ballet de la *Fête du printemps d'Hamlet* en formaient le programme. Les représentations suivantes virent peu à peu se dérouler tout l'ancien répertoire, reconstitué avec un luxe extrême : les *Huguenots, Guillaume Tell, Faust, Hamlet, Don Juan*, la *Favorite, Robert le Diable*, le *Prophète*, l'*Africaine*, la *Reine de Chypre, Freyschutz*, les ballets de la *Source* et de *Coppélia*.

Les œuvres nouvelles eurent aussi leur part : la *Jeanne d'Arc*, de M. Mermet ; le *Roi de Lahore*, de M. Massenet, et les deux jolis ballets du *Fandango* et de *Sylvia*, de MM. Delibes et Salvayre. Aujourd'hui, le répertoire ancien est remonté presque au complet, travail vraiment colossal pour trois années. La reprise de la *Muette* aura lieu prochainement ; on répète activement *Polyeucte*, et rien ne manquerait à la brillante et fructueuse gestion de M. Halanzier et à la reconnaissance que lui doit le public, pour la rapide réorganisation du répertoire, si, cédant aux sollicitations de ses amis, il avait consenti, par déférence pour ces vieux maîtres dont les bustes décorent son théâtre, et qui sont la gloire de l'art musical, à remettre à la scène quelque *Armide* ou quelque *Iphigénie* de Gluck, ou quelque œuvre de ce Lulli qui fonda sa maison.

En face de l'immense prospérité de l'Académie nationale de musique, les deux autres théâtres de musique subventionnés par l'Etat ont fait, vous le savez, monsieur le Ministre, bien maigre figure et créé de bien gros soucis à l'administration. Le 17 février 1874, M. de Leuven se démettait de ses fonctions de directeur de l'Opéra-Comique. — Le 20 février, M. du Locle était nommé pour une période de huit années. — Le 6 mars 1876, le titulaire de la direction se trouvant en congé pour cause de maladie, M. Perrin était nommé administrateur provisoire de l'entreprise. — Le 26 juin, M. du Locle reprenait ses fonctions. — Le 27 juillet, il donnait sa démission. — Il suffit de connaître ces quelques détails pour se rendre compte des complications de toute nature que suscitait la direction de l'Opéra-Comique. Le peu de succès de l'exploitation, malgré les courageuses tentatives de M. du Locle qui faisait chanter sur son théâtre : le *Florentin*, de M. Lenepveu ; — le *Cerisier*, de M. Duprato ; — *Beppo*, de M. Conte ; — *Gille et Gillotin*, de M. A. Thomas ; — *Carmen*, de M. Bizet ; — l'*Amour africain*, de M. Paladilhe ; — *Don Mucarade*, de M. Boulanger ; — *Piccolino*, de M. Guiraud ; — les *Amoureux de Catherine*, de M. Henri Maréchal, et la *messe du Requiem*, de Verdi, etc., les embarras financiers sans cesse renaissants, les expédients qu'ils rendaient nécessaires, les conflits nés d'une situation sans issue, etc., ont obligé l'administration des théâtres à se tenir constamment en éveil. Puis, la direction étant quasi-vacante, même avant la démission officielle du directeur, il a fallu poursuivre des négociations

et tenter des combinaisons de toute sorte, pour améliorer les conditions de l'exploitation.

Enfin, par arrêté du 31 juillet 1876, M. Carvalho devenait directeur. Elaboration d'un nouveau cahier des charges. Nouvelles difficultés d'exploitation ; partant nouvelles combinaisons en vue de soutenir un théâtre à l'histoire duquel semble attaché l'honneur de notre musique française. La Commission des théâtres a joué, il faut le dire, un rôle très-considérable et bien utile dans la recherche des moyens qui pouvaient sauver l'Opéra-Comique d'un naufrage qui semblait certain et lui assurer une vie nouvelle. Composée en ces derniers temps, sous la présidence du ministre et la vice-présidence du sous-secrétaire d'Etat, de MM. Ed. Charton, Calmon, Lambert de Sainte-Croix, Denormandie, Hérold, Duclerc, Foucher de Careil, Pelletan, de Maleville, sénateurs; P. de Rémusat, comte d'Osmoy, Ant. Proust, P. Duprat, députés, du préfet de la Seine, du préfet de police, du directeur des Beaux-Arts, du directeur des Bâtiments civils, du directeur du Conservatoire national de musique et de MM. Camille Doucet, Legouvé, de Beauplan, A. Maquet, Gounod, Regnier, avec M. des Chapelles, chef du bureau des théâtres, pour secrétaire, et M. J. Rohaut, sous-chef du même bureau, pour secrétaire-adjoint, elle a étudié et discuté, avec un soin et une persistance infatigables, toutes les phases de la question sans cesse renaissante des personnes et des finances de l'Opéra-Comique et du Théâtre-Lyrique. Fort de son aide, monsieur le Ministre, vous avez pu récemment obtenir de la commission du budget une augmentation inespérable de crédit au profit de l'Opéra-Comique : 120,000 fr. qui, portant à 360,000 fr. la subvention annuelle de cette scène nationale, vont permettre à M. Carvalho de renouveler, à l'intéressant théâtre dont il a le privilége, les miracles de goût et d'initiative qu'il accomplit en ces beaux jours du premier Théâtre-Lyrique dont personne n'a perdu le souvenir. Déjà, il faut le dire, M. Carvalho nous a donné *Cinq-Mars*, de M. Gounod ; — *Bathyle*, de M. Chaumet ; — la *Surprise de l'amour*, de M. Poise ; — le *Char*, de M. Pessard, et préparé la reprise de la *Psyché*, de M. A. Thomas.

C'est M. Carvalho qui nous apprit en effet, jadis, pour son éternel honneur, mais aussi au prix de sa ruine, les services immenses que pouvait rendre à la musique française l'établissement d'un Théâtre-Lyrique. Grâce à lui, Gounod, Félicien David, V. Massé, Halévy, etc., etc., purent faire connaître à notre pays des œuvres de premier ordre qui ont fait, depuis, la fortune des scènes qui les ont recueillies ; je ne parle point des reprises des chefs-d'œuvre de Mozart et de Gluck, montées avec un art admirable et qui contribuèrent si puissamment à la rénovation du goût public. En tout cas, satisfaction avait été donnée pour un temps à toute une génération de talents créateurs. Mais depuis la tant regrettable clôture d'un théâtre où l'impresario avait développé une telle activité d'intelligence, nos compositeurs et nos grands prix de Rome n'avaient plus trouvé nulle part la porte hospitalière qui s'ouvrît à leurs sérieux efforts vers un art supérieur. Le découragement était grand dans toute la géné-

ration nouvelle, à ce point qu'il aurait abouti à tuer, chez les plus heureusement doués, toute tentation de composition lyrique, et à les rejeter, de plus en plus, vers les savantes combinaisons de la musique symphonique, d'une communication plus facile au public par les concerts populaires. Devant cette situation navrante du groupe entier de nos jeunes compositeurs, pleins d'ardeur et de science, et dont les portefeuilles regorgeaient dès longtemps d'œuvres prêtes pour la rampe, un mouvement irrésistible s'est formé, que tous nous avons secondé de toutes nos forces, et auquel, il est juste de le dire, tous vos prédécesseurs se sont dévoués avec une volonté énergique.

Mais l'organisation d'un nouveau Théâtre-Lyrique n'était pas chose aussi facile qu'elle semblait indispensable. La mémoire de la fin désastreuse de son aîné, le sentiment des difficultés financières qui ne manqueraient pas de troubler l'exécution alternée d'œuvres naturellement inégales et d'un succès parfois lent ou douteux, en raison même de leur valeur véritable, ont bien longtemps entravé l'ouverture et l'exploitation de ce second Théâtre-Lyrique.

Dès le 31 août 1874, M. Bagier était nommé directeur, pour sept ans, à partir du 1er janvier 1875, et renonçait à l'entreprise après une quinzaine de jours d'exercice. — M. Ars. Houssaye, nommé directeur le 14 juillet 1875, se démettait le 11 août suivant, dans l'impuissance où il était de trouver une salle. — M. Deloche (Campo-Casso), nommé six jours après, envoyait sa démission le 28 septembre, pour la même raison que son prédécesseur. — Enfin, le 20 novembre 1875, M. Vizentini était nommé directeur : il ouvrait le nouveau Théâtre-Lyrique le 5 mai 1876.

Jamais peut-être directeur n'a montré une activité aussi vaillante et aussi vertigineuse que M. Vizentini. Si les embarras à travers lesquels il a dû se mouvoir, presque dès la première heure, ont été inextricables, si les résultats de son administration ont été déplorables au point de vue financier, ceux qu'il a obtenus, au point de vue de l'art et de la mission qu'il avait acceptée de faire connaître le plus d'ouvrages possible de notre jeune école musicale, ont dépassé tout ce qu'on devait attendre. Insoucieux des difficultés du jour et bravant celles du lendemain, il a toujours apporté au choix de ses artistes et à la préparation des opéras acceptés par lui, un soin, un luxe de mise en scène, un sentiment d'art que nul impresario n'eût dépassés ni égalés. En ce sens, sa lutte contre le mauvais sort, son courage quasi fataliste ont été vraiment émouvants. En quelques mois, ont paru sur ce théâtre condamné presqu'à l'avance : *Dimitri*, cinq actes de M. Joncières ; *Paul et Virginie*, quatre actes de M. V. Massé ; le *Timbre d'argent*, quatre actes de M. Saint-Saëns ; les *Erinnyes*, de M. Massenet ; le *Bravo*, quatre actes de M. Salvayre ; la *Clef d'or*, trois actes de M. E. Gautier ; le *Magnifique*, un acte de M. Philipot ; l'*Aumônier du Régiment*, un acte de M. Salomon ; *Après Fontenoy*, un acte de M. Weckerlin ; *Graziella*, deux actes de M. Choudens ; *Rafaëllo*, un acte de M. Bordogni ; la *Promise d'un*

autre, deux actes de M. de Courcelles; *Gilles de Bretagne*, quatre actes de M. Kowalski.

Reprises : *Martha*, — *Oberon*, — *Giralda*, — le *Sourd*, — la *Poupée de Nuremberg*, — le *Barbier de Séville*, — le *Maître de Chapelle*, — *Richard Cœur-de-Lion*, — les *Charmeurs*, — les *Rendez-vous bourgeois*, — le *Mariage extravagant*, — *Si j'étais Roi*.

Et pendant ce temps-là, les embarras de chaque jour et de toute nature avaient leur contre-coup immédiat à l'administration des théâtres : rapports continuels ou dépêches aux ministres des beaux-arts et des finances, notes pour la Commission du budget, pourparlers, démarches, mesures exceptionnelles, tout était mis en œuvre. La seule correspondance du bureau des théâtres avec M. Vizentini formerait la matière de plusieurs volumes. Enfin, il fallut céder, malgré les efforts et le concours de tous. Après la retraite de M. Vizentini, M. Escudier a accepté de sauver, dans des conditions nouvelles, le principe si profondément intéressant du Théâtre-Lyrique.

Le Théâtre-Français, sous la très-habile et très-expérimentée direction de M. Perrin, nous a donné en ces quatre ans : *Tabarin*, de M. P. Ferrier, — le *Sphinx*, de M. O. Feuillet; — la *Fille de Roland*, de M. de Bornier; — la *Grand'maman*, de M. E. Cadol; — l'*Ilote*, de MM. Ch. Monselet et P. Arène, — *Petite pluie*, de M. E. Pailleron; — l'*Etrangère*, de M. A. Dumas; — la *Cigale chez les fourmis*, de MM. Legouvé et Labiche; — le *Luthier de Crémone*, de M. F. Coppée; — *Rome vaincue*, de M. Parodi; — l'*Ami Fritz*, de MM. Erckmann-Chatrian; — *Jean Dacier*, de M. Lomon; — *Volte-face*, de M. E. Guiard; — les *Fourchambault*, de M. Emile Augier, etc.

Pendant ce temps-là, M. Duquesnel montait à l'Odéon, avec le goût et l'entente qu'on lui connaît : la *Jeunesse de Louis XIV*, de M. A. Dumas; — la *Maîtresse légitime*, de M. L. Poupart-Davyl; — le *Docteur sans pareil*, de M. E. d'Hervilly; — *Nos Lettres*, de MM. Teissier et Adam; — le *Troisième larron*, de M. J. Normand; — *Un Drame sous Philippe II*, de M. Porto-Riche; — Les *Danicheff*, de M. Pierre Newski; — la *Corde au cou*, de M. André Gill; — le *Repentir*, de M. Aurélien Scholl; — l'*Alerte*, de M. Max le Gros; — le *Grand Frère*, de M. Elzear; — *Deïdamia*, de M. Th. de Banville; — la *Belle Saïnara*, de M. E. d'Hervilly; — le *Secrétaire particulier*, de M. P. de Margalier; — le *Barbier de Pézénas*, de MM. E. Blémont et L. Valade; — l'*Hetman*, de M. P. Deroulède; — le *Bonhomme Misère*, de MM. E. d'Hervilly et Grévin; — *Blackson père et fils*, de M. J. Normand; — *Madame Dugazon*, de M. Adenis; — les *Cloches cassées*, de Mme Gréville; — le *Nid des autres*, de M. Aurélien Scholl; — *Joseph Balsamo*, de M. A. Dumas, etc.

M. Duquesnel procédait, en outre, à la réparation de sa salle et à la décoration complète de son foyer et de son escalier, qu'il ornait, grâce au concours désintéressé de nos meilleurs artistes, des portraits des grands auteurs et des grands comédiens qui ont fait la gloire de l'Odéon : V. Hugo, Dumas, Balzac, Delavigne, Picard, Ponsard, Bouilhet, Mur-

ger, etc., sculptés par des artistes tels que Chapu, Schœneverk, Carrier-Belleuse, Aimé Millet, Thomas, Franceschi, Iselin, Allouard, Mathurin Moreau, E. Hébert, Mathieu Meusnier.

Le buste de George Sand, par Carrier-Belleuse, occupait la place d'honneur, pendant que sa statue par Clésinger, acquise par notre direction le lendemain de la mort de cette femme illustre, allait décorer le foyer du Théâtre-Français. Les portraits des acteurs fameux de l'Odéon étaient signés des noms de Carolus Duran, E. Giraud, Clairin, Lazerges, Dupain, G. Jacquet, Feyen-Perrin, Monginot, A. Yvon, Parrot, J. Aubert, R. Collin, Ponsan.

Je crois qu'il n'est pas sans intérêt, monsieur le Ministre, de vous rappeler le nombre des ouvrages soumis, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'au 31 décembre 1877, à la Commission d'examen des œuvres dramatiques et des chansons de café-concert. Cette courte liste vous donnera à la fois la mesure moyenne de la production théâtrale dans notre pays et la mesure aussi du pénible travail de lecture, d'examen et de surveillance qui incombe à l'inspection des théâtres. Chacune des pièces nouvelles, dans les théâtres et les cafés-concerts, implique, en effet, pour l'inspection, la présence d'un et quelquefois de plusieurs de ses membres, à la répétition générale d'abord, à la première représentation ensuite.

Pendant le cours des représentations, les inspecteurs doivent encore se rendre au théâtre, afin de s'assurer que les modifications demandées s'exécutent fidèlement. Quant aux pièces reprises, si les développements de la mise en scène l'exigent, ou si des modifications ont été jugées nécessaires, il faut, comme pour les pièces nouvelles, qu'un membre de l'inspection assiste à la répétition générale et à la première représentation, qui se terminent presque toujours, l'une et l'autre, pour les grands ouvrages nouveaux ou repris, à une heure ou deux heures du matin.

Voici maintenant le tableau des ouvrages soumis, depuis quatre ans, à l'examen des inspecteurs :

1874	Pièces nouvelles. — Théâtres.	355
	id. Cafés-concerts	151
	Reprises. — Théâtres et Cafés-concerts. .	162
		668
1875	Pièces nouvelles. — Théâtres.	257
	id. Cafés-concerts	321
	Reprises. — Théâtres et Cafés-concerts. .	652
		1,230

1876	Pièces nouvelles. — Théâtres.	197
	id. Cafés-concerts	285
	Reprises. — Théâtres et Cafés-concerts. .	594
		1,076
1877	Pièces nouvelles. — Théâtres.	220
	id. Cafés-concerts	388
	Reprises. — Théâtres et Cafés-concerts. .	653
		1,261

A quoi il faut ajouter :

1874. —	Chansons de cafés-concerts :	Environ	2,000.
1875.	Id.	Id.	2,000.
1876.	Id.	Id.	2,000.
1877.	Id.	Id.	2,500.

En outre, 90 concerts environ envoient, chaque jour, leurs programmes à viser, auquels s'ajoutent encore les programmes des concerts particuliers donnés dans les salles Herz, Erard, Pierre Petit, Pleyel, etc.

En août 1874, l'administration de la caisse de retraites de l'Opéra, qui possède actuellement 117,000 livres de rente, avait été dévolue au bureau des théâtres. Il a d'abord fallu pourvoir à la mise à jour : 1° des registres de comptes; 2° des dossiers; 3° des fiches, qui présentaient un arriéré considérable. Il a fallu réviser, un à un, les comptes de chaque tributaire, pour redresser de nombreuses erreurs dans le *quantum* des sommes mensuellement retenues, poursuivre la rectification de ces erreurs, etc., le tout sans cesser d'assurer le fonctionnement régulier de ce service. Un projet de reconstitution de la caisse avait été élaboré, ayant pour objet de faire bénéficier des avantages qu'elle présente tous les artistes qui, entrés à l'Opéra depuis 1866, ne font pas partie des tributaires actuels. Etude d'un autre projet, préparé par M. Colmet-d'Aage, dans le but de constituer une caisse de retraites indépendante, qui engloberait les artistes de tous les théâtres lyriques subventionnés; projet soumis par l'administration des théâtres à la sanction du Conseil d'Etat.

Vous rendrez, monsieur le Ministre, cette justice au bureau des théâtres, qu'il a bien servi les intérêts de l'Etat dans deux occasions importantes :

1° Introduction dans le cahier des charges de l'Opéra, de la clause portant partage des bénéfices entre l'Etat et le directeur de l'Opéra. Ce partage a produit, à la fin des deux premières années d'exploitation une somme de 466,674 fr. 92 c., sur laquelle 80,000 francs ont été accordés à la direction du Théâtre-Lyrique à titre de subvention exceptionnelle. Le restant a été appliqué intégralement à la réfection de partie des ouvrages qui restaient à remonter après l'épuisement des 2,400,000 fr. votés par l'Assemblée nationale pour la réfection des décors, costumes

et instruments de l'Opéra en vue de l'installation dans la nouvelle salle. La première année (1877) de la deuxième période biennale d'exploitation donne environ pour l'Etat 125,000 francs de bénéfice, lesquels sont employés, partie à solder le reliquat des frais de l'*Africaine*, et partie à commencer la réfection de la *Muette*.

2° Action intentée contre la Société des emphytéotes de la salle Favart ; le procès, conduit par le bureau des théâtres, ayant été gagné par l'administration à tous les degrés de juridiction, on a pu appliquer la loi du 7 août 1839, négligée jusqu'en 1870, et faire réduire, par arbitres, le loyer de l'Opéra-Comique d'une somme de 60,000 francs pour chacune des six dernières années de jouissance, soit ensemble, une économie de 360,000 francs.

Le même bureau a l'administration des revenus (6,000 francs de rente) de la fondation Crescent. Ce concours triennal, en faveur du meilleur poëme lyrique pour la scène et de la meilleure composition musicale sur ce poëme, avait été ouvert en 1873, en exécution des dispositions testamentaires du fondateur. La première épreuve, celle de 1873, n'ayant pas donné de résultat, il a été procédé, en 1874, à une seconde épreuve. Cette fois le concours produisit 98 poëmes et 57 partitions. Le concours de 1876 a produit à la première épreuve, 36 manuscrits qui ne furent point estimés dignes du prix par le jury. La seconde épreuve produisit 64 poëmes, dont l'un fut couronné. 48 partitions avaient été enregistrées le 31 décembre 1877, jour où expirait le délai du dépôt.

Outre le crédit annuel de 47,000 francs consacré aux encouragements et secours du personnel théâtral, où je me suis intéressé personnellement aux noms d'Henry Monnier, de Duvert, de Mlle Thuillier, de Laferrière, de l'auteur du drame patriotique de *Nos Aïeux*, et de quelques autres, — crédit comprenant les indemnités éventuelles allouées à divers concerts de Paris (tels que ceux de MM. Pasdeloup, Colonne et Danbé) et aux Sociétés ou écoles de musique de la province, les concerts populaires vous doivent, monsieur le Ministre, le crédit nouveau de 25,000 francs que vous venez d'obtenir pour eux de la Commission du budget. Un homme plein de zèle pour son art et passionné pour les grands maîtres, M. Ballande, a rendu au culte de ces maîtres et au goût public le plus signalé des services par la création des matinées dramatiques, qui ont acquis dans ces dernières années une si grande faveur populaire. Je me suis appliqué de mon mieux, et dans une mesure bien trop faible selon son mérite, à lui témoigner la reconnaissance que lui doit l'Administration des Beaux-Arts.

Enfin, monsieur le Ministre, notre grande école théâtrale, le Conservatoire national de musique et de déclamation ne pouvait être moins bien traité que l'Ecole nationale des Beaux-Arts, et un crédit a été demandé et obtenu pour l'augmentation des traitements de son nombreux personnel enseignant (52 titulaires, 13 agrégés, un chargé de cours, ensemble 76 professeurs). — Les bâtiments du Conservatoire étaient depuis longtemps déclarés insuffisants : un projet de reconstruction a été étudié par M. Ch.

Garnier; cette affaire, engagée avec le ministre des travaux publics, suit aujourd'hui son cours. — Le bureau des théâtres administre les revenus des legs Nicodomi, Guérineau et Le Corbeiller en faveur d'élèves lauréats, et le don annuel de Mme Erard.

Dans l'intérêt que vous portez à bon droit à ce glorieux établissement national, vous avez bien voulu m'exprimer à plusieurs reprises, monsieur le Ministre, votre ferme désir d'en étudier personnellement les besoins et de réorganiser prochainement le Conservatoire national de musique. Sans doute, aurez-vous à porter également votre attention sur les écoles de musique de province, dont six sont érigées aujourd'hui en succursales du Conservatoire, et où les passions locales exigent tant de ménagements. Comme pour les Écoles des Beaux-Arts de Lyon et de Dijon, vous avez dans ces succursales la nomination des directeurs, des professeurs, des membres des conseils de surveillance; mais les conflits n'y sont pas rares entre les municipalités et les directions. Trop souvent l'administration des théâtres a à maintenir les droits de l'État dans la direction d'art des succursales contre les tentatives persistantes d'empiétement des comités de patronage. Je n'en citerai que deux exemples : la succursale de Lille, où la municipalité s'efforçait, à l'aide d'un nouveau règlement local, de neutraliser complétement l'influence de l'État; longue correspondance à la suite de laquelle la municipalité paraît avoir renoncé à ses prétentions; — celle de Dijon, qui, pendant de longs mois, a vivement préoccupé l'administration, et où l'affaire s'est finalement résolue par la démission du directeur, en hostilité ouverte avec la municipalité. Un nouveau directeur a été nommé. — En conséquence de ces conflits, nés surtout du manque d'unité et de précision dans la réglementation actuelle des succursales, un projet de décret a été mis à l'étude et préparé, portant organisation nouvelle des succursales créées et à créer. Ce projet tend à unifier les conditions d'existence administrative desdits établissements et à supprimer les causes de conflits, en limitant les droits et de l'État et des municipalités, et en assurant aux prérogatives de l'un et des autres des garanties pratiques.

Une institution de grave importance et des plus intéressantes pour l'avenir de la musique française, a pris, sinon naissance, du moins son sérieux développement durant notre direction. Je veux parler des *Auditions périodiques des œuvres musicales des artistes vivants*, dont M. Ern. L'Épine avait bien voulu m'entretenir dès les premiers jours de mon entrée en fonctions, et dont j'avais accueilli l'idée avec tout l'intérêt qu'elle méritait. A quelques mois de là, le 1er mai 1874, M. L'Épine adressait au Ministre des Beaux-Arts, votre prédécesseur, une lettre qui fut insérée au *Moniteur universel* du 31 mai, et où était expliqué et motivé le projet. M. L'Épine, après en avoir rappelé les origines qui remontaient à 1854, et quelle mauvaise fortune avait poursuivi son idée en 1855, en 1863, en 1867, où, à propos de l'Exposition universelle, elle faillit recevoir un semblant d'exécution, disait dans cette lettre : « Les

gouvernements ont toujours pris les arts sous leur tutelle. Ils ont vu en eux, avec raison, le luxe de l'intelligence, luxe indispensable à leur grandeur... Une institution créée en faveur des arts plastiques manque à la musique. Elle devient plus indispensable de jour en jour. — Chaque année, le gouvernement rassemble les œuvres nouvelles des peintres, sculpteurs, graveurs et architectes vivants. Il appelle le public, lui soumet le résultat du travail de l'année, provoque ses jugements, facilite les ventes, encourage les efforts, récompense le mérite et permet à ceux qu'il a admis dans cette arène artistique de mesurer entre eux leurs forces. Les avantages sans nombre de cette institution sont trop reconnus pour que je cherche à les faire ressortir. Pourquoi donc les artistes musiciens ne jouissent-ils pas de ce même privilége? Plus encore que les peintres, les compositeurs ont besoin qu'une main puissante les soutienne. En dépit des efforts très-louables tentés depuis quelques années par les deux ou trois sociétés de musique populaire qui se sont fondées, les moyens de se produire leur manquent. Que sont les ressources mises à leur disposition, comparées à celles que le gouvernement fournit aux peintres?

« ..... Chaque année ou tous les deux ans, le gouvernement ferait disposer un vaste local pour l'audition des œuvres musicales des artistes vivants. — Un jury nommé, moitié par le gouvernement, moitié par les artistes, serait chargé de l'examen des morceaux présentés au concours. — Seraient admis à faire partie du jury : les compositeurs de musique, membres de l'Institut, ou dont les œuvres auraient été exécutées sur un des théâtres subventionnés, les principaux professeurs de composition et chefs d'orchestre. — Chaque auteur ne pourrait proposer au concours qu'un ou deux morceaux de catégories différentes. — Les morceaux admis au concours seraient : 1° les fragments d'oratorios et morceaux d'église avec orchestre ou orgue; 2° les symphonies et ouvertures; 3° les scènes dramatiques; 4° les quatuors, quintettes, etc., dont chaque partie pourrait être exécutée par un nombre indéterminé d'instruments à cordes; 5° les chœurs avec ou sans accompagnement; 6° la musique militaire; toutes œuvres qui attestent de longues et sérieuses études et qui, à cause de leur importance ou de leur développement, ne peuvent être facilement soumises au public. — Les auditions auraient lieu pendant un mois, trois fois par semaine (soit 12 concerts). — Chaque concert se composerait de 6 morceaux, soit un de chaque catégorie. — Le nombre des morceaux reçus serait donc de 72 (soit 12 de chaque catégorie). — Dans un treizième concert donné à l'Opéra, au profit de l'institution, les six morceaux couronnés seraient exécutés. — Dans le quatorzième et dernier concert, gratuit cette fois, les six morceaux couronnés seraient exécutés de nouveau et les récompenses décernées. — Il serait accordé une médaille d'or à chacun des artistes couronnés. Indépendamment des 6 médailles d'or, il serait accordé 6 médailles d'argent, et à chacun des auteurs reçus, et qui n'auraient obtenu aucune des récompenses désignées ci-dessus, une médaille commémorative en

bronze. — Les élèves du Conservatoire et des écoles de musique subventionnées par l'État, — les musiques militaires, — seraient appelés à faire partie de l'orchestre et des chœurs. — Le montant des recettes servirait à payer les frais de copie et toutes les dépenses qu'entraînerait la fondation d'une institution de ce genre. Le gouvernement n'aurait donc à payer que la différence qui pourrait exister entre les dépenses et les recettes. Une pareille création ne manquerait pas d'attirer à Paris beaucoup d'étrangers et pourrait servir de prétexte à quelque solennité artistique. La ville de Paris ne pourrait-elle pas participer, dans une mesure déterminée, à la fondation d'une institution aussi utile et aussi grandiose ? »

Tel était le projet primitif des *auditions musicales* conçu par M. L'Epine. Bien que le principe en fût profondément équitable, les questions de salle et de finances en eussent retardé longtemps encore l'exécution, si l'annonce imprévue de l'Exposition universelle de 1878 ne fût venue par bonheur à son aide. D'accord avec l'auteur du projet et le commissaire général, et par ordre du directeur des Beaux-Arts, un rapport fut rédigé qui saisissait à la fois officiellement et le ministre et le commissaire général de cette proposition, en lui donnant naturellement, en vue de l'Exposition, un caractère international. Le 3 août 1877, M. Krantz, commissaire général, adressait à M. Brunet, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, un rapport « sur la participation de l'art musical à l'Exposition universelle de 1878 », rapport qui concluait à la nomination d'une commission chargée de l'organisation de « l'Exposition musicale, » et prélevait sur le crédit des fêtes une somme de 250,000 francs pour l'exécution des concerts auxquels on destinait la salle monumentale qui s'élevait dès lors rapidement sur les hauteurs du Trocadéro.

Cette commission, composée de MM. de Chennevières et Ambroise Thomas, présidents; marquis d'Aoust, de Beauplan, Bourgault-Ducoudray, Jules Cohen, Cornu, Deldevez, Léo Delibes, Dubois, Gounod, Guilmant, Guiraud, Halanzier, Joncières, Lascoux, Laurent de Rillé, L'Épine, Massenet, Membrée, comte d'Osmond, Saint-Saens, Vaucorbeil, Weckerlin; Deschapelles et Armand Gouzien, secrétaires, s'était divisée elle-même en six sous-commissions, et je ne crois pas qu'il en ait jamais été de plus laborieuse et chargée d'un travail plus ardu. Outre les quarante séances générales que M. Ambroise Thomas et moi avons présidées, les six sous-commissions avaient tenu des réunions sans nombre, à quelques-unes desquelles avaient pris part les délégués étrangers, MM. le chevalier de Walcher-Molthein, Oscar Berggruen, Jos. Dupont, Avelino Valenti, le général Torbert, O. A. Pegram, Arthur Sullivan, P. Cunliffe-Owen, Vincent Sighicelli, Robert de Thal, Victor Kazynski, Oscar de Tunis, Torrès Caïcedo, Ivar Hallstrom, et aussi M. G. Berger, directeur de la section étrangère à l'Exposition universelle, et qui a eu la véritable et difficile conduite de cette exposition musicale dans tous ses rapports avec le commissariat général. Vous-

même, monsieur le Ministre, avez bien voulu approuver le long et très-compliqué règlement préparé par la Commission, et avez pu vous rendre compte de la délicatesse de la tâche à elle confiée. Quels seront les résultats de l'institution des auditions musicales? Quel accueil leur fera le public international qui jugera, au Trocadéro, les grands concerts dans la salle monumentale, la musique de chambre dans le vaste salon annexe? M. Colonne, l'excellent chef d'orchestre choisi par la Commission, est homme à donner toute leur valeur aux partitions qui seront remises entre ses mains. Mais encore ne faudrait-il pas, monsieur le Ministre, si l'essai tenté, sans précédents, dans des conditions aussi exceptionnelles, n'acquérait pas du premier coup toute la faveur publique, en condamner la pensée que je crois aussi juste que profitable à notre jeune école musicale, aujourd'hui bien désorientée. Vous-même l'avez jugé ainsi, en demandant à la Commission du budget un fonds destiné à maintenir à l'état périodique le principe de ces auditions. Si la France veut perpétuer la lignée et la tradition de ses compositeurs, il faut qu'elle fournisse à ceux dont elle encourage les études les moyens de se faire juger, c'est-à-dire de se faire entendre.

Tels sont, monsieur le Ministre, les plus gros faits accomplis par l'administration des théâtres dans ces quatre années, et sauf ceux que j'ai notés, la vérité m'oblige à déclarer ici que je ne puis, en général, réclamer de ces faits ni l'honneur ni la responsabilité.

Si l'administration des théâtres eût été, comme jadis, mêlée de près à la production dramatique et au choix des artistes, par la charge qu'elle avait de seconder et même d'influencer puissamment les directeurs nommés par elle, ma vie n'a pas été tellement étrangère aux lettres, que je ne me fusse attaché passionnément à servir de mon mieux les ouvrages représentés sur nos théâtres nationaux. Mais, vous le savez, monsieur le Ministre, depuis qu'a été proclamée la liberté des théâtres, nous n'avons plus avec les scènes ordinaires que des rapports de censure, où la morale et la politique ont seules à voir; quant aux théâtres subventionnés, ce n'est plus qu'affaire de contentieux et de surveillance pour la stricte exécution de leurs cahiers des charges. Ma compétence en ces matières me paraissant peu suffisante, et devant l'abondance des résolutions à prendre et des réformes à opérer dans les autres services des beaux-arts qui m'étaient plus familiers, je me suis entendu, dès le principe, avec le Ministre, pour que fût remise toute décision et toute responsabilité sur les choses du théâtre entre les mains de vos prédécesseurs et de vous-même, bornant, à tort peut-être, ma part d'action à celle d'un membre de la commission des théâtres qui s'intéresserait d'un peu plus près à l'exécution des arrêtés ministériels. Cependant j'ai reconnu plus tard que le service des théâtres aurait pu soulever utilement certaines questions qui m'avaient paru tout d'abord appartenir à l'initiative de la commission des théâtres, telles que celle du droit des pauvres ou celle de la liberté des théâtres à étendre ou à restreindre, et même celle plus grave des causes de l'abaissement, par mépris des

vraies lettres, de notre moyen monde dramatique, et de la décadence, par excès de science, de notre école musicale. J'aurais pu me dire que cette commission, comme les autres conseils administratifs, n'a point pour habitude de soulever par elle-même les questions de principe, mais attend qu'elles soient soumises à son examen par l'initiative de l'administration. — Quoi qu'il en soit, toutes ces questions et bien d'autres attendent encore leur étude et leur solution, et il les faudra bien aborder résolûment quelque jour. — Je n'ajouterai que deux mots : quand la commission de réorganisation de la direction des beaux-arts s'occupera à la fois des manufactures et des théâtres, peut-être y aura-t-il lieu pour elle de songer que le service des fêtes publiques pourrait être rapproché utilement de celui des théâtres, et qu'au double point de vue des théâtres et des manufactures, il y aurait intérêt à ce que l'administration du garde-meuble national ne fût pas écartée de l'administration des beaux-arts. Mais c'est là un point délicat que je ne dois qu'indiquer légèrement.

V

BUDGET DES BEAUX-ARTS

Conclusion.

Je n'aurai plus, quoi qu'il arrive, monsieur le Ministre, un autre rapport à vous adresser pareil à celui-là. Vous aurez quelque indulgence pour sa rédaction hâtive, si vous voulez bien penser qu'il a été écrit sans recueillement suffisant et à bâtons rompus, à travers les ennuis et les fatigues des premiers mois de l'accablante année 1878. Je crois encore qu'il était bon, à l'occasion de la réorganisation projetée de nos services administratifs, de vous rappeler à vous et à la Commission chargée de préparer cette réorganisation, les efforts tentés pour tirer le meilleur parti possible, au profit des arts et des artistes, des ressources très-bornées de la direction des Beaux-Arts. Ces ressources, vous les connaissez; quand on les détaille, elles sont minimes, en proportion des immenses besoins d'art de ce grand pays :

Pour décorer les monuments publics de toute la France, vraie raison d'être, je le redis et répète, seul but vraiment digne de la direction des Beaux-Arts..... 400.000 fr.

Pour acquérir, en dehors du Salon annuel, les tableaux et statues destinés aux 200 musées de la province et parer aux demandes incessantes de ses édifices religieux..... 167.140 fr.

Pour encourager et empêcher de périr la gravure au burin, la lithographie, etc..... 45.000 fr.

Pour utiliser les derniers graveurs en médailles..... 35.000 fr.

Pour acquérir les marbres nécessaires aux statues et bustes des citoyens utiles ou illustres du pays et à la décoration sculpturale de tous nos monuments..... 50.000 fr.

Pour faire face aux dépenses du personnel et du matériel des expositions des œuvres des artistes vivants et à l'acquisition des meilleurs entre les 3,000 ouvrages dont elles se composent..... 502.300 fr.

Pour souscrire aux principaux livres d'art et aux grandes publications archéologiques que l'Etat seul peut encourager, en même temps que pour faire face à la publication des *restaurations des monuments antiques de la Grèce et de l'Italie*, et à celle de *l'inventaire des richesses d'art de la France*..... 90.000 fr.

Pour suffire à tous les besoins de l'École nationale des Beaux-Arts, la grande maison modèle d'enseignement que le monde entier peuple et consulte (30 professeurs, plus les conservateurs, bibliothécaires, inspecteurs, archivistes, etc., plus un personnel de surveillance et un matériel forcément considérable)..... 308.510 fr.

Pour l'École des arts décoratifs, dont notre pays commence enfin à reconnaître les immenses services rendus à l'industrie nationale (14 professeurs et suppléants, le personnel de surveillance, et le matériel strictement nécessaires)..... 61.000 fr.

Pour l'École spéciale de dessin à l'usage des jeunes personnes (6 professeurs, un pesant loyer, surveillance et matériel)..... 21.000 fr.

Pour l'Ecole des beaux-arts de Lyon..... 16.000 fr.

Pour celle de Dijon..... 16.000 fr.

Pour fournir de modèles et de moulages les innombrables écoles de Paris et des départements..... 30.000 fr.

Pour nourrir les pensionnaires de notre Académie de France à Rome et entretenir décemment cet établissement deux fois séculaire, qui n'est pas sans grand prestige pour l'honneur de notre pays..... 144.200 fr.

Pour indemnités annuelles à de pauvres vieux artistes, à leurs veuves et à leurs familles..... 70.000 fr.

Pour secours d'urgence à ceux d'entre eux plus jeunes que le malheur vient atteindre..... 70.000 fr.

Voilà, en y ajoutant les 197,000 fr. du personnel et les 40,000 fr. du matériel de l'administration centrale, les 35,000 fr. des inspections et missions, les 25,000 fr. des encadrements, emballages et transports, tout ce que la France consacre à la gestion des Beaux-Arts proprement dits, peinture, sculpture et gravure.

Encore observera-t-on les très-lourdes charges de personnel et de matériel qui pèsent sur ce budget, et que sur ces 2,353,850 fr., il n'en va directement aux artistes, en dehors des écoles d'art, c'est-à-dire aux peintres, sculpteurs et graveurs, pour prix des œuvres d'art créées par eux, qu'environ 927,000 fr.

On en pourrait dire autant de notre budget des musées nationaux, lequel, bien que borné strictement aux dépenses les plus nécessaires de conservation et de surveillance, ne laisse libre, sur les 762,780 fr. qui lui sont alloués, qu'une misérable somme de 150,000 fr. pour acquisition d'objets d'art destinés à compléter les innombrables séries de nos collections.

Autant en faudrait-il dire du budget de nos manufactures nationales, où Sèvres sur 567,450 fr. n'en donne pas 150,000 à ses admirables artistes, y compris les mosaïstes; — où les Gobelins sur 208,000 fr., en donnent à peine 90,000 à ses merveilleux chefs et sous-chefs d'atelier, ouvriers et ouvrières; — où Beauvais sur 108,350 fr. en répartit 60,000 à peine entre les chefs, sous-chefs et ouvriers de ces ateliers qui ont envoyé les prodiges que l'on sait à nos Expositions universelles.

Bien pis enfin faudrait-il dire du budget des monuments historiques, où sur un crédit de 1,335,500 fr., consacrés à entretenir sur toute l'étendue de la France des chantiers sans nombre, les architectes savants et dévoués chargés des dessins et de la conduite de ces délicats travaux, et les sculpteurs archéologues et d'ordre spécial qu'ils utilisent, ne profitent que dans une mesure infiniment minime des sommes dépensées.

Il n'est que trop certain que notre administration actuelle, aussi bien celle des Beaux-Arts que celle de tout autre service public, n'a plus rien de la simplicité du dix-septième siècle, où Perrault et deux commis pouvaient suffire à Colbert pour l'enregistrement et le payement des ouvrages considérables de décoration de Versailles, de Marly, du Louvre, des Tuileries, de Saint-Germain, de Fontainebleau, et de tous les bâtiments royaux et où par conséquent tout l'argent du roi concourait sans détour à l'exécution des grands travaux qui ont fait l'honneur de Louis XIV et par suite de la France. Mais ce que je puis affirmer, monsieur le Ministre, c'est qu'étant donnée l'organisation présente de l'administration, avec sa surabondance exigée de lettres et de pièces comptables et de papiers de toute sorte, avec le contrôle des larges cadres d'ouvriers et de surveillants que nécessite l'ouverture constante au public de tous nos dépôts d'œuvres d'art, et le perpétuel fonctionnement de commissions jadis inusitées de la direction des Beaux-Arts, le personnel actuel des bureaux est le plus souvent, faute de nombre, insuffisant à sa besogne. Je n'ai cessé de l'éprouver pendant ces quatre années dernières. Sans doute, une administration qui consentirait à se renfermer dans un *statu quo* passif ou distrait, peut toujours, en écartant prudemment le travail d'elle-même, le simplifier pour ses employés; mais si le chef de ce grand et brillant service a le sentiment du bien qui peut résulter, pour le pays et pour les artistes, d'une certaine activité et d'un certain branle à donner aux intelligences dont il a la charge, il sera contraint de surmener, outre la mesure permise, certains groupes de fonctionnaires de ses bureaux qui, à coup sûr, ne lui marchanderont pas leur aide, et même de faire très-souvent appel aux employés des bureaux voisins; d'où la nécessité pour lui d'équilibrer sur l'ensemble

de son personnel des gratifications qui lui seront à tort reprochées par les trop rigoureux observateurs des règlements budgétaires. Toutefois, qui n'agirait point ainsi, agirait contre la justice et contre l'intérêt bien compris du service.

En réalité, monsieur le Ministre, le budget des Beaux-Arts qui, au premier aspect, peut paraître considérable : 7,579,530 fr., — un peu plus gros pour 1878, que je ne l'ai trouvé pour 1874, où il était de 6,669,755 fr., — est tout à fait indigne de notre grand pays. Il ne représente d'ailleurs comme je l'ai dit plus haut, que des chiffres extrêmement perfides, si le public et l'Assemblée nationale pouvaient y voir le sacrifice annuel de la France au profit direct des artistes. Encore faut-il détacher de ces sept millions, qui semblent dévolus aux seuls arts du dessin, les 2,136,500 fr. appartenant aux Théâtres nationaux, aux Conservatoires de musique, aux Concerts populaires et aux encouragements et secours réservés pour les artistes malheureux de ce monde spécial des théâtres.

Si l'on songe que l'administration des Beaux-Arts a la responsabilité de l'usage qui aura été fait du talent des quatre à cinq mille artistes qui ont vu leurs œuvres admises aux Expositions françaises ; — que si le public ne connaît de ces artistes que deux ou trois cents renommés dans l'Europe entière, le reste, plein encore de valeur et de science, pourrait être, et pour mieux dire, devrait être utilisé par nous au profit du pays, dans les infinis degrés qui vont du décorateur ornemaniste, serviteur de nos fabriques, jusqu'aux plus hauts sommets de la peinture et de la sculpture monumentales ; autrement, à quoi bon ces écoles savamment organisées où sont prévues toutes les conditions et variétés d'érudition que peuvent s'assimiler nos jeunes dessinateurs ?

Si l'on songe que, malgré l'accumulation apparente, dans nos plus grandes villes, de musées de toute sorte et de modèles utiles aux écoles, nous sommes très-loin, très-loin, en France, — il suffit d'en parcourir n'importe quelle province, même les plus favorisées, — de ce glorieux état d'abondance en œuvres d'art, où nous devinons la Grèce par les descriptions de Pausanias, et où nous voyons, dès le dix-septième siècle, les menues villes et les bourgades de l'Italie, des Flandres, même de l'Espagne ;—que cette abondance, signe qu'une nation est vraiment grande maîtresse d'art et en pleine expansion de son génie, et que le goût est descendu dans les masses mieux instruites, nous nous la devons à nous-mêmes et que jamais armée ne fut mieux préparée pour la créer que celle qui est aujourd'hui dans nos mains ; — que pour parer à l'entreprise décorative approuvée par vous-même au bénéfice des monuments du pays, ce n'est pas 900,000 fr. qu'il conviendrait d'avoir, mais une somme double ou triple, proportionnée, en un mot, à la valeur actuelle des œuvres d'art;

Si vous songez, monsieur le Ministre, qu'une seule belle œuvre de quelque importance, un beau tableau ou un beau bronze des grandes époques, se paye aujourd'hui plus de cent mille francs, et qu'ainsi notre musée du Louvre, avec ses 150,000 fr., ne pourrait en acquérir deux

par an ; — que pas un seul livre nouveau, pas une seule publication nouvelle n'ont pu être encouragés cette année par la moindre acquisition sur le fonds des souscriptions aux ouvrages d'art ; — qu'en un temps où les professeurs de toutes les autres carrières libérales, dans votre propre ministère de l'instruction publique, ont vu, à bon droit, leurs traitements doublés et triplés, le personnel des professeurs de vos écoles d'art est encore demeuré dans un état extrêmement humiliant d'infériorité, qui n'est point fait pour multiplier cette précieuse spécialité des professeurs de dessin, que réclament toutes nos villes industrielles pour les enfants de leurs ouvriers ; — que même, comme je vous le disais tout à l'heure, la Direction des Beaux-Arts est le plus souvent à court d'employés, notamment dans le bureau des Beaux-Arts et dans le service de l'*Inventaire des richesses d'art de la France* ; — qu'elle est à court de ressources pour opérer avec les nations étrangères, qui nous les proposent, des échanges utiles de modèles et de moulages ; — que l'Ecole des beaux-arts et l'Ecole des arts décoratifs sollicitent toutes deux les agrandissements les plus indispensables au développement de leurs ateliers et de leurs collections ; — qu'en une année d'Exposition universelle, notre Direction n'a les moyens ni d'acquérir pour le Luxembourg deux ou trois œuvres éminentes des peintres et sculpteurs des nations rivales, nécessaires pourtant à compléter dans ce musée, et plus tard au Louvre, notre histoire générale des écoles européennes, — ni d'offrir au Musée naissant des Arts décoratifs, le premier don et le premier encouragement qui certainement devrait venir de nous;

Vous reconnaîtrez, monsieur le Ministre, que notre budget des Beaux-Arts paraît plutôt celui d'un riche amateur que celui d'une nation dont l'industrie tout entière ne vit que d'art ; où l'art, ainsi que l'ont prouvé les statistiques officielles, ajoute, par ses applications à l'industrie, plus de trois cents millions à la richesse publique.

Vous reconnaîtrez, par suite, que la seule vraie réorganisation des services administratifs de la Direction des Beaux-Arts consisterait, avant tout, dans la révision et l'amplification de son budget, et que pour les commandes et les acquisitions, trois millions, en regard de ces trois cents millions, n'auraient rien d'excessif et seraient par tous considérés comme la semence la plus juste et la plus profitable.

Enfin, monsieur le Ministre, si de cette réorganisation projetée, il ressort plus tard qu'il convient de transformer vos fonctions de Ministre des Beaux-Arts en celles fort sensées que les deux siècles précédents avaient désignées sous le titre d'Ordonnateur général des Bâtiments, Arts et Manufactures, ma pensée est qu'il serait navrant d'ajourner à un remaniement complet les difficultés créées, par un budget insuffisant, et aux artistes et à l'avenir de notre Ecole française et à la Direction des Beaux-Arts : c'est aujourd'hui, et sans plus tarder, qu'il importe d'assurer à ce qui existe, par un sérieux élargissement des crédits consacrés au cadre actuel de la Direction, tout le ressort nécessaire à son plein et fécond fonctionnement.

Je disais, monsieur le Ministre, que la direction des Beaux-Arts n'aurait plus désormais à relever, dans des rapports ou dans des arrêtés disséminés, les faits de son administration. Dans les derniers jours d'octobre 1877, M. Brunet, votre prédécesseur, voulut bien approuver la création d'un *Bulletin administratif* des Beaux-Arts. « Des trois importants services qui composent votre ministère, le département des Beaux-Arts, lui disais-je, est certainement celui qui est le plus mal connu du public, celui sur lequel la presse, qui s'en occupe avec une curiosité infatigable, répand le plus aisément les bruits les plus erronés et parfois les plus nuisibles. Les revues spéciales ne sont pas mieux renseignées sur ses actes que les feuilles politiques, et comme il semble que toutes aient besoin en ces matières d'un aliment quotidien, elles imaginent ou arrangent au hasard les inventions les plus étranges. J'ai pensé souvent à utiliser le *Bulletin administratif de l'instruction publique,* soit pour redresser les erreurs ayant cours, soit pour les prévenir, en introduisant dans ce Bulletin les principaux arrêtés ou menus faits qui intéressent la Direction des Beaux-Arts. Mais le monde des arts est tellement particulier, que j'ai éprouvé, par deux ou trois insertions que j'ai tentées dans le Bulletin de l'instruction publique, l'inutilité absolue de ces insertions pour la publicité que l'on voudrait atteindre... Un Bulletin administratif des Beaux-Arts deviendrait une source d'informations sûres pour tout ce qui touche aux choses des Beaux-Arts, Écoles, Expositions, Musées, Manufactures nationales, Monuments historiques, Missions, Conservatoires, Théâtres, etc., Actes, Décrets, Circulaires ministérielles, etc... Il serait facile, en un mot, de faire de cette publication un répertoire sérieux des renseignements les plus utiles au public de plus en plus nombreux qui s'intéresse aux Beaux-Arts, en même temps qu'un exposé complet, au jour le jour, des efforts de l'Administration... » Depuis lors, ce répertoire paraît chaque mois et fournira dorénavant à la presse et aux pouvoirs publics tous les documents qui peuvent les mettre en état de juger sûrement et sainement les actes et les intentions de la Direction des Beaux-Arts. Ce sera là notre histoire la plus certaine, notre *Livre de vérité.* Nous n'avons rien à cacher dans nos entreprises ni dans leurs mobiles ; nous avons tout à gagner, au contraire, à nous associer le sentiment public et à faire de lui notre aide et notre défenseur le plus puissant ; lui seul doit être le juge sincère et loyal de toutes nos tentatives : les artistes sauront bien dire s'ils sentent en nous le zèle ardent et l'équité d'un ami ; le public saura bien dire si, avec les ressources dont nous disposons, nous pouvons et devons mieux faire dans l'intérêt général du pays.

Tel est, monsieur le Ministre, le bilan des quatre dernières années durant lesquelles notre sollicitude s'est portée successivement sur chaque point de la Direction des Beaux-Arts, et il n'en est guère qui n'ait été complétement remanié et revivifié. Ce résumé des travaux poursuivis à travers bien des luttes et des entraves, des fatigues et des

découragements, vous donnera à penser, je l'espère, que cette courte période de l'Administration des arts en France n'aura été ni inactive ni inutile à notre pays; qu'en tout cas, rien n'aura été négligé pour fournir un digne aliment au patriotisme des artistes français, et le maintenir au niveau de leur talent et de la renommée universelle de notre École. Peut-être jugerez-vous qu'il a fallu quelque esprit de suite et quelque ténacité pour mener droit, en des temps naturellement mobiles, les affaires sans cesse renouvelées et toujours impatientes de la Direction des Beaux-Arts; car en ces quatre ans, sept ministres se sont succédé, qu'il a fallu tour à tour éclairer en toute franchise sur la vraie vérité des choses et des hommes, franchise plus d'une fois difficile quand il s'agissait de les prémunir contre les sollicitations mal fondées, ou contre ces doléances intrigantes de la première heure, que connaissent aujourd'hui toutes les administrations. Nous avons accompli notre tâche avec la conviction la plus ardente, le dévouement le plus absolu, avec la passion de la sincérité et de l'impartialité, de toutes les forces, en un mot, de mes collaborateurs et des miennes : eux et moi, nous attendons pour l'ensemble de notre œuvre et pour l'activité qu'elle a suscitée au dehors, quelque justice et quelque estime dans l'avenir.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Monsieur le Ministre,

votre très-humble et très-dévoué serviteur,

PH. DE CHENNEVIÈRES.

Février-mai 1878.

PARIS. — IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE P. MOUILLOT, 13, QUAI VOLTAIRE. — 11938

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts. 1

SECTION DES BEAUX-ARTS.

§ 1. — Commandes d'ouvrages d'art 3

§ 2. — Le prix du Salon. — Les expositions. — Le Conseil supérieur des Beaux-Arts. — Acquisitions au Salon. 22

§ 3. — Musées de Paris et de la province. 39

§ 4. — Inventaire général des richesses d'art de la France. — Sociétés des Beaux-Arts de la province appelées au Congrès des Sociétés savantes. — Exposition des portraits nationaux 62

§ 5. — Les Écoles. 74

École nationale des Beaux-Arts de Paris 75

École nationale des Beaux-Arts de Lyon. 79

École nationale des Beaux-Arts de Dijon. 83

École nationale des Arts décoratifs 84

École nationale de dessin pour les jeunes filles 106

Académie de France à Rome. 106

Enseignement du dessin 107

SECTION DES MANUFACTURES NATIONALES.

§ 1. — Service général des Manufactures nationales. 114

§ 2. — Manufacture de Sèvres 117

§ 3. — Manufactures des tapisseries 122

SECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES. 128

SECTION DES THÉATRES 139

BUDGET DES BEAUX-ARTS. — Conclusion. 152

PARIS — IMPRIMERIE DE P. MOUILLOT, 13, QUAI VOLTAIRE. — 11938.